



HAL
open science

Les “ gars de la place ” et les polices : gestions comparées de la délinquance visible dans les hot spots de La Guillotière (Lyon) et de Sankt Pauli (Hambourg)

Marianne Adam

► To cite this version:

Marianne Adam. Les “ gars de la place ” et les polices : gestions comparées de la délinquance visible dans les hot spots de La Guillotière (Lyon) et de Sankt Pauli (Hambourg). Sciences de l’Homme et Société. 2023. dumas-04466357

HAL Id: dumas-04466357

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04466357>

Submitted on 21 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les « gars de la place » et les polices : gestions comparées de la délinquance visible dans les *hot spots* de La Guillotière (Lyon) et de Sankt Pauli (Hambourg)

Marianne Adam

Mémoire de Master 2 – Etudes Germaniques

sous la direction de Mme Sylvie Toscer-Angot (Université de Tours) et M. Sebastian Roché (CNRS, IEP de Grenoble)

date de dépôt : 20 août 2023



Illustrations de couverture :

A gauche : Evènement « *Cornern gegen Cops* » - s'installer au Balduintreppe en signe de protestation contre la politique de *gefährlicher Ort*

Juin 2023, Sankt Pauli

A droite : Mur d'expression libre dans le cadre de l'exposition collective « ART BRUTAL – Dire l'impunité policière » organisée à l'Espace Communal de la Guillotière

Mai 2023, La Guillotière

Je tiens à remercier ma directrice, Mme Toscer-Angot, qui m'accompagne depuis trois ans désormais. Ses questions et ses remarques m'ont été d'une aide précieuse pour prendre de la distance face à mes objets d'études. Ses conseils m'ont à plusieurs reprises redonné confiance en mon travail. Je tiens aussi à remercier mon directeur, M. Roché, qui m'a introduit aux subtilités des recherches sur le fait policier. Son accompagnement m'a permis de ne pas me perdre dans ce champ, qui était pour moi entièrement nouveau.

Je remercie les chercheurs avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger et qui m'ont apportée leur aide dans ce projet : M. Laporte, M. Moreau de Bellaing, M. Gauthier, M. Adam du côté français ; M. Behr et M. Zurawski du côté allemand. Grâce à eux, j'ai ressenti à quel point la recherche est une aventure collective. Je remercie par ailleurs Mme Gonachon, directrice de cabinet du préfet délégué, de m'avoir accordé un entretien.

Je remercie ma famille, qui a supporté avec plus ou moins de patience les fluctuations de mes humeurs. Je remercie tout particulièrement ma mère, qui a dû à maintes reprises me rappeler que j'étais capable de mener à bien ce projet.

Je remercie mes ami.es et camarades, mes premier.ères interlocuteur.ices, qui m'ont rappelé régulièrement la pertinence de ce mémoire. Iels ont été un soutien quotidien inconditionnel quand l'actualité politique française me faisait perdre tout espoir en l'utilité de la science. Le début de l'année 2023 a été extrêmement dur, il aurait été insurmontable sans elleux.

Je remercie les personnes qui ont cherché à m'aider à Lyon et à Hambourg, avec les ressources que leur position respective leur offrait. Un grand merci donc à toute l'équipe du Court-Circuit, pour l'accueil chaleureux et les discussions passionnantes ; merci aux personnes rencontrées à Hambourg qui, en partageant leurs expériences du terrain, ont fait avancer ma réflexion sans toujours le savoir.

Je tiens finalement à remercier les personnes rencontrées sur les terrains d'observation, tout particulièrement les « habitué.es ». Ce fût une véritable aventure humaine. Pour moi en tant qu'apprentie chercheuse, découvrant la pratique de l'observation. Pour moi en tant que personne, découvrant des parcours de vie totalement différents du mien et pourtant étrangement liés. Ces personnes m'ont donné accès à des informations que je n'aurais pas eues sans elles, elles se sont ouvertes à moi sans réserve, elles m'ont accueillie dans les rares espaces qu'elles peuvent s'approprier. Elles m'ont fait confiance et m'ont témoigné leur soutien sans vraiment me connaître, ce pour quoi je leur suis profondément reconnaissante.

Introduction.....	8
A- Situation de départ	8
B- Pourquoi ces espaces, pourquoi comparer.....	10
C- Problématisation	17
D- Etat de la recherche.....	19
E- Méthodes et corpus	21
1. La constitution de la délinquance visible en problème public....	33
1.1. Un phénomène long à Sankt Pauli, entre questions juridiques et conflits idéologiques	35
1.2. Pression citoyenne et volonté politique : origines d'un phénomène rapide à La Guillotière.....	50
1.3. Portraits croisés des deux quartiers : pertinence et limites de la comparaison	67
1.4. Quel(s) problème(s) à régler ?	80
1.5. Le deal et les dealers : la pratique délinquante qui dépasse les frontières 91	
1.6. Conclusion partielle	101
2. L'action policière renforcée comme réponse : ethnographie comparée des pratiques policières dans le cœur des deux quartiers	

« sensibles »	103
2.1. Qui est la police ? Forces en présence à Lyon et à Hambourg	103
2.2. Où est la police ? Zonages de l'espace et brigades <i>ad hoc</i>	117
A – Implantation géographique à l'échelle des deux métropoles.....	117
B – <i>Gefährlicher Ort</i> à Hambourg : requalifier l'espace et y déployer des pratiques policières ciblées	126
C – Brigade spécialisée pour le quartier « chaud » lyonnais : créer une brigade, dont le périmètre d'action requalifie l'espace	130
2.3. Posture de la chercheuse	134
2.4. Que fait la police ?.....	140
A- Augmenter les patrouilles	140
B- Pratiques policières majoritaires et techniques spécifiques.....	150
2.5. Conclusion partielle	163
3. Concevoir le policier, apercevoir le délinquant : ce que les polices disent d'elles-mêmes et de leur rapport aux populations	165
3.1. Devenir policier : ce que recrutement et formation disent du futur <i>ethos</i> professionnel	166
A- Les prérequis	166
B- Durée et composition de la formation	170

C-	Quel équilibre entre contenu théorique et apprentissage sur le terrain ?.....	172
3.2.	Deux conceptions du même métier ?.....	177
A-	L'ancienneté, l'implicite dernière composante de la formation ?.....	178
B-	Faire la police, un travail social ? Comment on s'adresse aux personnes marginalisées et aux délinquants	183
3.3.	Que faire face à la critique ?.....	198
	Conclusion générale.....	203
	Bibliographie	205
	Sitographie	213
	Table des illustrations	226
	Annexes	232
	Portraits des personnes rencontrées sur les terrains	241

Introduction

A- Situation de départ

Minuit, un soir d'été 2021, sur un terrain privé dans le port de Hambourg :

Une centaine de personnes sont réunies dans le cadre d'une rave, événement musical et festif non-déclaré, souvent motivé par des valeurs anarchistes. Deux agents de police viennent informer les organisateur.ices que la soirée doit s'arrêter et que le matériel doit être démonté et déplacé au plus vite, du fait de son caractère illégal. Ils annoncent qu'ils repasseront pour s'assurer que la rave a été stoppée. Après leur départ, les organisateur.ices décident de ne pas suivre les injonctions des agents et annoncent à la foule que la rave continue.

6h du matin, même endroit :

Deux autres agents de police viennent à la rencontre des organisateur.ices. Après un temps d'échange, ils s'approchent de la table de mixage sans passer dans la foule : ils observent le DJ à l'œuvre par-dessus son épaule, les décorations mises en place, les poubelles à disposition... Ils déclarent aux organisateur.ices qu'ils saluent la qualité de l'installation et de la musique. L'un des agents confie que sur son temps libre, il apprécie aussi l'ambiance des raves. Les deux agents, par la médiation d'une personne organisatrice, annoncent que la rave peut continuer. La centaine de personnes réunie acclame et applaudit alors les policiers, qui repartent vers leur véhicule en souriant.

Cette anecdote est tirée de mon expérience personnelle. Elle peut paraître cocasse ou saugrenue ; en réalité, elle fait bien partie des éléments à l'origine de ce mémoire. Cette scène m'a longtemps interrogée. Je n'avais jamais participé à des événements semblables en France et les échos que j'avais pu en avoir concordaient tous vers l'idée d'une tolérance zéro de la part de la police française face à des raves, « teufs » et autres « free parties ». Ces tensions entre « teufeurs » et police ont trouvé leur paroxysme dans la mort de Steve Maia Caniço, dans la nuit du 21 au 22 juin 2019 à Nantes¹.

¹ Voir l'article du journal *Le Monde*, mis en ligne le 17/06/2021, alors que l'enquête était toujours en cours deux ans après le décès du jeune homme : « Son corps avait été retrouvé noyé dans le fleuve plus d'un mois plus tard. Sa disparition avait déclenché une vive émotion dans la ville [Nantes, M.A.] où des manifestants ont réclamé

J'ai été témoin à Hambourg d'une situation manifestant un rapport entre polices et populations (ici, une population particulièrement défiante à l'égard de toute autorité) qui me semblait impensable en France. Dans ce pays, ce rapport me semblait caractérisé par un sentiment diffus de défiance mutuelle. A l'inverse, un sentiment général d'indifférence mutuelle, voire de cordialité, semblait se dégager des interactions entre police et populations à Hambourg. J'ai pensé que la police hambourgeoise avait une action moins normative que la police lyonnaise et qu'elle entretenait alors avec les personnes à la limite de la légalité, « teufeurs » ou sans-abris, travailleur.euses du sexe ou consommateur.ices de marihuana, un rapport plus apaisé. Cette vague impression a donné l'impulsion de ce mémoire.

L'évènement cité en exergue porte en puissance un élément central de ce mémoire : l'habitude. Les organisateur.ices de la fête étaient préparé.es à la venue de la police, iels savaient comment réagir et quels risques iels encouraient. Une personne était même préposée à la communication avec les agent.es. Du fait de leur pratique illégale, l'organisation de raves, (devoir) interagir avec la police est devenu un élément de leur quotidien : iels ont développé un savoir spécialisé, composé d'un pan juridique et d'un pan communicationnel. Iels savent ce qui peut leur être reproché devant une cour de justice et comment se comporter face à des personnes dépositaires de l'autorité publique pour protéger leurs intérêts. Grâce à l'habitude, le caractère illégal de leur pratique ne constitue pas un frein à son accomplissement. On pourrait même supposer que cette habitude a joué dans la décision de la deuxième patrouille : contre la loi, les policiers ont choisi de laisser se dérouler une pratique qu'ils ont jugée innocente. Les rapports entre polices et populations peuvent donc prendre des formes multiples, allant d'un extrême à un autre. Les agent.es de police ne sont pas les simples exécutant.es de lois et règlement, qui prévoiraient tous les cas potentiels de délinquance et la façon d'y réagir. Suite à cet évènement, j'ai décidé de m'intéresser à ce que la police fait, en France et en Allemagne, et ce qui constitue la quotidienneté de leurs activités. La définition d'une pratique comme nécessitant

« Justice pour Steve », jugeant l'intervention policière et l'usage de gaz lacrymogènes disproportionnés face à des jeunes qui s'amusaient dans un quartier sans habitation. ». Consultable à l'adresse suivante : https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/06/17/affaire-steve-maia-canico-le-jeune-homme-est-tombe-dans-la-loire-au-moment-de-l-intervention-policiere-selon-le-parquet_6084592_3224.html (dernière consultation le 1/06/2023).

Voir aussi l'article du journal *Le Figaro*, mis en ligne le 20/06/2021, qui évoque le fait que « les vidéos de destruction du matériel de sonorisation par les gendarmes se partagent largement sur les réseaux sociaux. ». Consultable à l'adresse suivante : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/fete-de-la-musique-deux-ans-apres-la-noyade-de-steve-a-nantes-le-quai-wilson-boucle-par-les-forces-de-l-ordre-20210620> (dernière consultation le 1/06/2023).

l'intervention des forces de police dépend de multiples facteurs : l'état de la législation, les priorités fixées par le pouvoir politique ou par l'administration, l'état du débat public sur la question... Et à l'échelle micro, la spécialisation de l'unité de police considérée, l'ancienneté de ses membres, la liberté d'action qu'un agent pense pouvoir (ou ne pas pouvoir) prendre sont autant de facteurs qui peuvent expliquer la pluralité des pratiques policières. Comment saisir cette articulation entre illégalité et habitudes, entre des pratiques illégales et des interactions polices-populations quotidiennes ?

Pour la plupart des citoyen.nes, être en contact avec la police n'est pas un acte banal. La police est une institution publique à laquelle on fait appel avec une certaine parcimonie : lorsque qu'elle représente la seule instance qui peut apporter son expertise et son aide, ou que la situation est jugée assez grave pour nécessiter le renfort d'une « autorité d'essence supérieure »². L'agent de police représente en effet le tout premier maillon d'une potentielle chaîne judiciaire. L'avocat Slim Ben Achour déclare dans un entretien avec le chercheur Jérémie Gauthier : « [...] de nombreuses personnes, et on peut les comprendre, ne souhaitent pas créer volontairement un lien avec la procédure judiciaire [...] d'autant plus que dans la culture française, le droit et la justice n'ont pas une place très importante. »³. La situation évoquée dans cet entretien est celle où un.e citoyen.ne va à la rencontre de la police, qui doit alors réagir à la demande d'un.e justiciable, et l'on perçoit qu'une certaine inquiétude précède l'interaction polices-populations. Mais dans certains espaces, la relation polices-populations semble se dérouler différemment, justement parce ce qu'elle se fonde sur l'habitude.

B- Pourquoi ces espaces, pourquoi comparer

On trouve à Lyon et à Hambourg des zones infra-urbaines auxquelles sont appliquées des politiques policières particulières. Le terme de politique policière renvoie à l'ensemble des principes, des stratégies et des actions mises en place par les autorités responsables de l'application de la loi (à différents niveaux géographiques et institutionnels) afin de maintenir l'ordre public. Elle varie d'un pays à l'autre, voire d'une région à l'autre, en fonction des

² S. Roché, *De la police en démocratie*, Grasset, 2016, p. 11.

³ Extrait de l'article « Le contrôle au faciès devant le tribunal – Entretien avec Slim Ben Achour », in J. Gauthier et F. Jobard (dir.), *Police : questions sensibles*, PUF, coll. La Vie des Idées, 2018, p. 69.

besoins du territoire et des priorités établies par les autorités publiques. La notion de politique policière est vaste : elle comprend notamment la prévention du crime, la répression des infractions, la protection des droits individuels et collectifs, la formation des agent.es de police, les relations avec les populations, le rôle des acteur.ices privé.es de la sécurité... Etant défini dans ses grands principes par les autorités politiques, elle peut évoluer au fil du temps en fonction des changements que connaissent les sociétés. Dans le contexte anglo-saxon, on parlera de *policing* afin de renvoyer en général au contrôle des populations, dont les politiques policières sont un pan majeur⁴. Je m'intéresse dans ce mémoire à une politique policière particulière, qui mêle prévention et répressions des infractions⁵ : la politique de *hot spot*. Celle-ci se place au niveau des stratégies policières : il s'agit d'identifier des espaces qui concentrent les problèmes de délinquance et d'y déployer un certain répertoire d'actions.

La Guillotière et Sankt Pauli sont qualifiés par les autorités publiques de quartiers « dangereux » : les actes de délinquance y sont surreprésentés, ce qui en font des *hot spots* au sens statistique du terme (« quartier chaud », « zone sensible », « zone sous tension », « *(sozialer) Brennpunkt* »... sont autant de synonymes qualifiant un lieu présentant une situation similaire). Ils deviennent alors des *hot spots* au sens de l'approche que les polices en ont : les politiques policières y sont plus fermes. Dans les deux espaces, on constate une présence policière nettement plus forte que dans les autres parties du territoire (à l'échelle métropolitaine et nationale). Cette qualification de certains espaces par les pouvoirs publics est appelée *hot spots policy* : il s'agit de délimiter des zones qui nécessite une politique particulière (environnemental, sanitaire...). Le terme de « *hot spot* » est donc utilisé dans de nombreux contextes. Dans le cadre d'enjeux de sécurité publique, on parlera de *hot spots policing* ;

La politique des points chauds [hot spot policing] est une stratégie qui consiste à cibler les ressources et les activités sur les lieux où la criminalité est la plus concentrée. Cette stratégie part du principe que la criminalité et les troubles de l'ordre public [crime and disorder] ne sont pas uniformément répartis dans les quartiers, mais qu'ils sont plutôt concentrés dans de petits

⁴ Tout ce mémoire est traversé par la question de la traduction des concepts, entre l'anglais, le français et l'allemand. Je prie le.a lecteur.ice averti.e de m'excuser si, de ce fait, certaines imprécisions se font ressentir.

⁵ Dans la terminologie juridique française, le terme d'infraction renvoie à l'ensemble des violations d'une loi entraînant une sanction pénale : « Les contraventions, les délits et les crimes sont les 3 types d'infractions punies par une sanction pénale (amende ou prison). La principale différence se trouve au niveau de la gravité de l'acte et de la sanction. La contravention est la moins grave des 3 infractions, le délit est l'infraction intermédiaire et le crime est l'infraction la plus grave. Une autre différence concerne les juridictions compétentes pour juger les auteurs de ces infractions et les délais de prescription applicables. » Définitions du site Service Public, « le site officiel de l'administration française », consultable à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1157> (dernière consultation le 8/02/2023).

*endroits. La concentration des ressources et des activités sur les points chauds vise à prévenir la criminalité dans ces zones spécifiques et, éventuellement, à réduire les niveaux de criminalité dans l'ensemble de la zone géographique.*⁶ [traduction M.A.]

Pour La Guillotière et Sankt Pauli, le terme *hot spot* renvoie à cette technique de zonage de l'espace par le critère de la délinquance, et par dérivation à l'espace lui-même. Qu'est-ce que l'on entend par « délinquance » ? Il s'agit de l'ensemble des actes qui sont punissables par la loi. Le CNRTL⁷ en donne pour première définition : « état de celui qui commet un délit » ; dans son acception sociologique, « ensemble des délits et des crimes, commis en un lieu et en un temps ». Le terme de « criminalité » est très proche de sorte qu'il n'est pas évident de les distinguer. Je renonce à l'utiliser du fait de son poids symbolique : par son étymologie, il désigne des actes plus graves que ceux compris sous le terme de « délinquance », pouvant potentiellement être qualifiés de « crime » au sens juridique. En Allemagne comme en France, cette qualification est un enjeu de taille : les crimes et les délits, liés à des peines de prisons et/ou des amendes plus ou moins importantes, ne sont pas traités par les mêmes instances. Or on le verra, l'action policière dans les *hot spots* comparés à pour objet des infractions et des délits, non pas des crimes. Je m'en tiendrai donc au terme de « délinquance » (qui est d'ailleurs plus largement utilisé dans les documents en français consultés).

Les délits qui sont visés par le *hot spots policing* sont majoritairement les troubles à l'ordre public (ivresse publique et manifeste ; tapage diurne et nocturne ; attroupements), les vols (à l'arraché), les violences (coups et blessures) et les trafics de substances illicites. L'approche policière du *hot spot* a pour objectif de réduire les pratiques délinquantes dans l'espace public : pour qu'il y ait *hot spot*, il faut, dans une certaine mesure, que la délinquance soit visible, voire vécue dans l'espace public. A titre d'exemple, la cybercriminalité ou les réseaux internationaux de traite humaine ne peuvent pas faire l'objet d'une *hot spot policy* du fait de leurs modes d'organisation propres. Les *hot spots* correspondent eux aux espaces où la délinquance est « concentrée dans de petits endroits »⁸. C'est pourquoi ce travail de recherche

⁶ Définition du College of Policing, agence pluridisciplinaire installée au Royaume-Uni ; page consultable à l'adresse suivante : <https://www.college.police.uk/research/crime-reduction-toolkit/hot-spots-policing> (dernière consultation le 24/06/2023).

⁷ Définition de « délinquance » proposée par le Centre national des ressources textuelles et lexicales (CNRTL), consultable à l'adresse suivante : <https://www.cnrtl.fr/definition/d%C3%A9linquance> (dernière consultation le 24/06/2023).

⁸ Voir plus haut la définition du College of Policing.

assume un ancrage géographique : à l'instar des comportements délinquants, le renforcement de la présence policière prend place dans la matérialité de la ville à une très petite échelle⁹.

La politique *hot spots* s'incarne de façons variées : des patrouilles de police plus régulières, plus de contrôles, des contrôles plus approfondis, des agent.es en civil plus déployé.es qu'ailleurs, l'installation de caméras dans l'espace public (souvent appelée « vidéoprotection ») ...

La politique des points chauds n'est pas définie par l'utilisation d'interventions ou de tactiques spécifiques, mais par le fait que l'activité est ciblée sur des lieux spécifiques présentant un fort taux de criminalité. Les activités peuvent inclure des patrouilles de police ciblées, une répression agressive des troubles de l'ordre public (crackdowns) ou une police orientée vers [la résolution d]es problèmes [problem-oriented policing] (POP).¹⁰
[traduction M.A.]

On constate que cette approche policière implique l'instauration d'un rapport particulier entre les polices et les populations qui se trouvent sur ces territoires : un rapport « ciblé », « agressif » ou « orienté vers la résolution des problèmes ». La politique de *hot spots* est un cadre au sein duquel peuvent se déployer des pratiques policières différentes, voire opposées. Mais elle a pour dénominateur commun d'instaurer un rapport polices-populations¹¹ autre. Que ce soit par la coercition ou par le travail en réseau avec d'autres acteur.ices de terrain (comme les associations), le principe central est modifier la place et le rôle de la police dans un espace déterminé, et d'ainsi augmenter l'efficacité de la lutte contre la délinquance.

Mon travail s'inscrit dans une perspective comparative : il a pour but de mettre en évidence les similitudes et les différences que présentent une même approche policière dans deux métropoles européennes. Je me suis tournée vers la méthode comparative avant d'avoir clairement défini mon sujet : comparer est peut-être un acte spontané pour toute personne qui s'intéresse à un autre contexte culturel, il a semblé évident et nécessaire à la germaniste que je suis. De plus, il m'est apparu que cette méthode était la plus adaptée pour comprendre ce qui se jouait sur les terrains choisis : à première vue, les deux métropoles sont confrontées aux

⁹ Voir illustrations 22 et 23.

¹⁰ Définition du College of Policing, page déjà citée.

¹¹ Je mets les deux termes de cette relation au pluriel afin souligner la diversité des unités de police et de leurs pratiques professionnelles, tout comme la diversité des publics avec lesquels elles sont en contact. Par la suite, les deux termes seront précisés en fonction de ce qui a été observé lors du travail de terrain.

mêmes problèmes et y répondent de la même manière. Ce constat n'était pas satisfaisant : comment des pays qui fonctionnent si différemment pourraient arriver aux mêmes approches, voire potentiellement aux mêmes pratiques ? Les institutions policières françaises et allemandes présentent des différences notables, dans leurs structures organisationnelles, dans les missions qu'elles ont en charge, dans les discours qu'elles présentent au public, dans les pratiques qu'elles privilégient... Ma démarche a donc pour prémisse les motivations suivantes : « La manière dont les caractéristiques des contextes nationaux ou plus locaux sont liées au maintien de l'ordre [*policing*] mérite plus d'attention. » ; « [il] devrait être étudié de manière véritablement comparative afin d'identifier plus précisément les diverses caractéristiques des organisations policières et les tendances qui affectent le maintien de l'ordre contemporain. »¹². Comparer la gestion de la délinquance visible à La Guillotière et à Sankt Pauli consistera ici à comparer deux formes de politiques de *hot spots* : comment ont-elles émergé, comment s'incarnent-elles sur place (là où j'ai réalisé les enquêtes de terrains), et comment s'articulent-elles plus largement aux politiques policières représentées dans les deux villes ; telles sont les questions qui guident cette comparaison. Celle-ci permettra de mettre en lumière les dynamiques, propres ou non à chaque contexte local ou national, qui peuvent expliquer les caractéristiques de deux gestions de la délinquance visible.

A Hambourg existe le statut de « *gefährlicher Ort* » (« lieu dangereux »), caractérisation établie par la police hambourgeoise. A l'inverse de l'espace utilisé pour la rave, les zones qui sont déclarées « *gefährlicher Ort* » sont particulièrement centrales (spatialement, économiquement...). Le contrôle du territoire apparaît de moins en moins stricte plus l'on s'éloigne du centre de Hambourg (jusqu'à la situation de laissez-faire décrite précédemment). Dans ces zones définies comme « lieux dangereux », les policiers peuvent contrôler toute personne indépendamment de l'imminence d'un acte délictueux et surtout « indépendamment de tout soupçon » (l'adjectif consacré est « *verdachtsunabhängig* ») : « Concrètement, la loi hambourgeoise stipule que « la police peut, dans une zone déterminée au sein de l'espace public, interpellé à court terme des personnes, les interroger, établir leur identité et examiner visuellement les objets qu'elles transportent, dans la mesure où, sur la base de connaissances concrètes de la situation, il y a lieu de supposer que des infractions d'importance majeure sont commises dans cette zone et que la mesure est nécessaire pour prévenir ces infractions. » (§ 4,

¹² In DE MAILLARD J. et ROCHE S., « Introduction: challenges and promises of comparative policing research », *The Rise of comparative policing*, Routledge, 2022, p. 1.

alinéa 2). »¹³ (traduction et italique M.A.). La qualification juridique et l'existence même de ces zones ont connu plusieurs étapes¹⁴. La première occurrence de cette notion date de 2004 dans le cadre d'une proposition de loi des député.es SPD à l'assemblée de Hambourg (*Bürgerschaft*). Cette mesure policière de distinction des espaces porte alors le nom de « *Gefahrengebiet* » (« territoire de danger »). De nos jours, elle s'appelle « *gefährlicher Ort* » et est notamment en vigueur dans le quartier de Sankt Pauli.

Dans la métropole lyonnaise, un dispositif apparemment similaire existe : certaines zones, parce que des pratiques délinquantes s'y déploient, sont quotidiennement quadrillées par les forces de police. C'est le cas du quartier de La Guillotière, sur la rive gauche du Rhône. La Guillotière était une Zone urbaine sensible (ZUS) de 1996, date de création de ce zonage, jusqu'en 2014, date à laquelle ce type de zonage a disparu¹⁵. Il a été remplacé par les Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPPV, plus couramment QPV), statut dont seule une partie du quartier bénéficie. Il est plus compliqué d'identifier l'approche policière choisie à Lyon dans la mesure où l'on ne trouve pas d'équivalent à l'outil de « *gefährlicher Ort* » : la présence renforcée de la police ne semble pas être encadrée par une pratique de qualification de l'espace. Cette présence a connu une croissance particulièrement forte pendant les trois années de crise du Covid-19. Le ministre de l'Intérieur s'est rendu en personne à La Guillotière fin 2022. Ce qui, il me semble, a marqué ostensiblement la catégorisation par les pouvoirs publics de La Guillotière en tant que *hot spot* est la création d'une Brigade spécialisée de terrain (BST) début 2022. Le site « Actu forces de l'ordre » partage ce constat. Il analyse la création de la BST de la sorte : « On comprend bien par ce genre d'action que le quartier de la Guillotière à Lyon est totalement sous l'emprise de la délinquance. »¹⁶.

¹³ Extrait de l'article « Jeder kann durchsucht werden » du quotidien TAZ, en date du 5/01/2014, consultable à l'adresse suivante : <https://taz.de/Polizeirecht-und-Gefahrengebiete!/5051451/> (dernière consultation le 6/06/2023).

¹⁴ Voir la sous-partie I.1. « Un phénomène long à Sankt Pauli, entre questions juridiques et conflits idéologiques ».

¹⁵ Voir la sous-partie I.2. « Pression citoyenne et volonté politique : origines d'un phénomène rapide à La Guillotière ».

¹⁶ Voir l'article du site « Actu forces de l'ordre » intitulé « La préfecture du Rhône annonce la création d'une brigade de police spécialement dédiée au quartier de la Guillotière à Lyon » en date du 17/12/2021 et consultable à l'adresse suivante : <https://actuforcesdelordre.fr/2021/12/17/la-prefecture-du-rhone-annonce-la-creation-dune-brigade-de-police-specialement-dediee-au-quartier-de-la-guillotiere-a-lyon/> (dernière consultation le 3/04/2023). Ce site se présente dans son onglet « Soutenir » comme « un site d'actualité totalement LIBRE et INDÉPENDANT ! » et appelle les lecteur.ices à effectuer des dons ; il est aussi une plateforme d'achats de divers objets aux couleurs du drapeau tricolore et de t-shirts portant un écusson « Soutien aux forces de l'ordre », écusson qui est le logo du site. Il est vraisemblable que ce site soit géré par des membres des forces de l'ordre proches ou faisant partie des syndicats les plus revendicatifs, ceux réclamant une autonomie de ces corps de métier et refusant les critiques exprimées à l'encontre de certaines pratiques policières, voire de l'institution dans son ensemble. La

En sus des politiques de zonage, la comparaison des deux espaces infra-urbains se fonde sur la série de similitudes qu'ils présentent. La superficie de la ville-Etat de Hambourg représente 755km², celle de la métropole de Lyon, aussi appelée Grand Lyon, représente 538km². Dans la mesure où les villes allemandes sont généralement moins densément bâties que leurs homologues françaises, cette différence de deux cent kilomètres carrés n'est pas assez significative pour que Lyon et Hambourg ne soient pas considérées comme appartenant à la même catégorie de ville. Par ailleurs, plus de 250km² sont occupées par la végétation à Hambourg (33% de la surface totale), ce qui ramène la proportion de surfaces construites dans les deux villes à peu près au même niveau. Composée de 59 communes en 2018, la métropole de Lyon compte 1,4 million habitant.es ; la ville-Etat de Hambourg en compte 1,8 million.

Mon étude se concentre sur la période 2004-2023. A Hambourg, la première occurrence de la notion de *hot spot* date en effet de 2004. J'utilise la situation hambourgeoise pour définir la première borne chronologique de mon sujet car la situation lyonnaise n'offre pas de repère temporel aussi net. Dans le quartier de La Guillotière, le renforcement des mesures de sécurité s'est fait progressivement et indépendamment d'une création juridique semblable à celle du « *gefährlicher Ort* ». La seconde borne chronologique correspond au temps des observations de terrain. Le second terrain a été réalisé à Hambourg fin mai et début juin 2023 et marque la fin de la période analysée.

Le choix des terrains ancre ce travail dans la continuité des travaux ethnographiques de J. Gauthier sur les quartiers « sensibles » allemands et français. Il écrit : « Le choix des terrains en France et en Allemagne a été effectué en raison de leur catégorisation, par les autorités, comme « sensibles » : dans ces secteurs, sécurité et immigration sont constituées en problème public. »¹⁷. Deux phases d'observations ethnographiques ont été réalisées pour cette recherche : les deux terrains choisis, au cœur des deux *hot spots*, forment deux sous-ensembles de deux quartiers semblables. La Guillotière et Sankt Pauli sont des quartiers géographiquement centraux. On y trouve une diversité de commerces indépendants et de services représentative des centres des métropoles. Ils sont tous les deux accolés à l'hypercentre piétonnisé de ces métropoles, qui accueillent eux les grandes enseignes internationales (habillement, ameublement, chaînes de restauration...). Ces sont des quartiers où se maintient la pluralité

question du syndicalisme aux sein des forces de l'ordre aurait toute sa place dans une comparaison franco-allemande. Dans un souci d'économie de cette recherche et du fait de l'actualité brûlante de cette question au moment de la rédaction de ce mémoire, j'ai dû faire le choix de laisser ce point de côté.

¹⁷ J. Gauthier, « Le policier et le culturel. Police et minorités à Berlin », *Cultures & Conflits* [En ligne], 107 | automne 2017, mis en ligne le 30 octobre 2019.

d'utilisation du bâti, entre immeubles d'habitation et locaux commerciaux. Ils se distinguent ainsi de l'hypercentre, où les activités économiques occupent la majorité du bâti, et des quartiers périphériques, où le bâti résidentiel prédomine. Ce sont des quartiers dont la population est jeune, relativement aux autres quartiers de Lyon et de Hambourg. En conséquence, ce sont des quartiers particulièrement animés le soir : les nombreux bars avec leurs terrasses participent à l'image de deux quartiers dynamiques, où il se passe toujours quelque chose et où les rencontres sont faciles. Sankt Pauli et La Guillotière sont par ailleurs les quartiers investis par une population militante de gauche. On y trouve des lieux, bars ou squats, qui participent à la permanence d'une culture revendicative commune : ces lieux organisent des concerts et des projections de film, des présentations d'ouvrages, des discussions et des ateliers autogérés... Ces activités peuvent y être organisées car les infrastructures et le savoir-faire qu'elles nécessitent sont historiquement présents dans ces deux quartiers. Ils apparaissent donc dans leur ville respective comme des foyers de contestation.

C- Problématisation

Dans les zones que j'étudie, les agent.es de police ont pour mission *d'aller à la rencontre* des personnes qui sont présentes dans l'espace public et d'empêcher ainsi que des délits soient commis. Le cas échéant, iels doivent pouvoir intervenir de façon imminente. Lorsqu'un espace est qualifié de *hot spot*, le travail policier se fait proactif. Ce terme est d'abord à comprendre comme antonyme de « réactif » : il ne faut pas attendre que les délits soient commis pour ensuite poursuivre les auteur.ices, il faut à l'inverse agir en amont pour éviter la possibilité même de la réalisation d'un délit. Dans le contexte germanophone, ce terme implique plus nettement l'idée d'une volonté claire suivie d'une planification, permettant la réalisation d'un but que l'on s'est fixé. Le dictionnaire Duden donne la définition suivante à l'adjectif « *proaktiv* » :

*déterminant soi-même l'évolution d'un évènement par une planification différenciée et une action ciblée, amenant à une situation nouvelle*¹⁸ [traduction M.A.]

Être proactif permettrait de diriger une dynamique selon sa volonté et d'atteindre alors la situation désirée. C'est bien ce qui se joue dans les *hot spots polices* : face à la recrudescence

¹⁸ Traduction de la définition de „proaktiv“ du dictionnaire Duden (version en ligne), disponible à l'adresse suivante : <https://www.duden.de/rechtschreibung/proaktiv> (dernière consultation le 24/06/2023)

de la délinquance, des pratiques policières pensées pour ces espaces visent à un retour à « la normale » (un taux de délinquance équivalent à ceux des autres quartiers, un sentiment de sécurité rétabli...). Le fait pour un individu d'être présent dans ces espaces constitue alors le premier facteur d'une possible interaction non-voulue avec la police. Puisque ces zones infra-urbaines sont qualifiées de dangereuses, y demeurer représente selon la perspective policière un acte suspect. Le fait d'être là assimile les individus à de potentiels délinquants. Or si l'espace public dans ces quartiers est le théâtre d'activités délinquantes selon la loi, il est aussi utilisé comme espace de vie et de loisirs par des populations non-délinquantes ou anciennement délinquantes, ou encore par des populations ne reconnaissant pas comme « délinquance » ce que l'action policière a pour but de sanctionner. Dans les *hot spots*, les forces de police se trouvent au cœur d'injonctions contradictoires entre ceux qui veulent plus de sécurité (ressentie ou réelle) à tout prix, ceux qui souhaitent aussi un affaiblissement de la délinquance mais sans l'impression d'être dans une zone semi-militarisée, ceux qui s'opposent à l'approche des *hot spots policières*, dans leurs formes actuelles ou généralement, ceux qui s'opposent de fait, par leurs activités délinquantes, au travail policier... La politique de *hot spots* ne concerne pas que les délinquants, mais bien l'ensemble des usagers d'un même espace.

Il faut alors se demander quels rôles jouent ces différentes visions dans les gestions de la délinquance visible à Sankt Pauli et à La Guillotière. La question des *hot spots* est intimement liée à la politisation de la délinquance. Le CNRTL donne pour première définition de « politisation » : « donner à quelque chose un caractère, un contenu, un portée politique ». C'est par cette première politisation que peuvent émerger les *hot spots* en tant que politique policière : la surreprésentation de la délinquance dans des zones infra-urbains doit être conçue comme un objet politique, c'est-à-dire relatif à la société organisée. Si cette délinquance n'est pas perçue comme un trouble à un ordre social qu'il s'agit de conserver, la politique de *hot spot* n'a plus de fondement, et la notion même de délinquance visible disparaît. La seconde définition de « politisation » est : « donner à quelqu'un une formation politique, l'engager dans une action de type politique ». On se rapproche ici de la définition de « politique » au sens d'« idéologie », de systèmes d'idées, de croyances et de théories englobant tous les champs de la vie sociale, propre à des groupes sociaux et qui orientent l'action et le discours de ces derniers. La notion de « politisation » dans ses deux sens permet de comprendre ce qui se joue dans les deux quartiers : dans quelle mesure les politisations de la délinquance visible influencent les pratiques policières dans les deux *hot spots* ?

A La Guillotière comme à Sankt Pauli, la police est présente et agit tous les jours¹⁹ ; certains ne sont jamais en contact avec elle, d'autres le sont quotidiennement. Cet adjectif n'est pas un abus de langage. Le rapport polices-populations dans ces espaces est quotidien, parce que répété jours après jours, jusqu'à en devenir routinier. Quotidien parce que banal, indépendant des grandes manifestations qui nécessitent la mise en place d'un dispositif de sécurité. Quotidien, parce que pour certaines populations, la police et ses pratiques font partie intégrante de leurs réalités de tous les jours. Quotidien, parce que pour les policiers aussi, ces populations font partie de leurs réalités de tous les jours.

D- Etat de la recherche

Les recherches comparatives sur les polices allemandes et françaises sont peu nombreuses. Dans la mesure où l'objet « police » est en Europe encore relativement peu investi, les études comparatives entre les polices de différents pays forment elles aussi un sous-champ restreint. Les travaux qui se penchent alors particulièrement sur les politiques de zonage policier de l'espace urbain (les *hot spots polices*) et ce, dans le cadre d'une comparaison franco-allemande, sont à ma connaissance inexistantes. Il est alors intéressant de se demander si la comparaison de ce cadre particulier, celui de deux « zones sensibles » établies dans les centres-villes de Lyon et de Hambourg, entraîne d'autres conclusions que celles apportées par les publications existantes. En étudiant un objet neuf au sein de la recherche comparative franco-allemande sur les polices, mon travail espère permettre de faire avancer l'état des connaissances scientifiques.

Ces nouvelles approches policières de la délinquance que sont les *hot spots* existent en Europe depuis une vingtaine d'années. Elles semblent pourtant ne toujours pas avoir pris l'importance qu'elles ont depuis plusieurs décennies aux Etats-Unis. C'est le point de départ de la comparaison franco-étatsunienne qu'a menée M. Zagrodzki (2010). D'après lui, un nouveau modèle de police devrait être fondé sur un rapprochement entre les polices et les populations, rapprochement permis aux Etats-Unis par l'organisation fédérale du pays. Le chercheur en arrive à la conclusion que la structure de l'institution policière en France, de par sa

¹⁹ Je m'intéresse dans ce mémoire à des formes de *hot spots policing* qui contiennent une augmentation des forces de police en présence. Sans être la seule mesure liée à ce zonage, elle en est la plus visible et la plus discutée.

centralisation, est un frein à l'instauration de ce nouveau modèle. La comparaison menée par Zagrodzki présente une certaine pertinence pour mon sujet de recherche dans la mesure où il étudie deux territoires organisés de façons opposées (fédéralisme / centralisme). Cette distinction, qui se retrouve dans l'organisation des institutions policières, se retrouve aussi dans ma comparaison franco-allemande (police centralisée / polices des Länder).

La recherche comparative franco-allemande s'est penchée sur les pratiques policières, notamment celle du contrôle d'identité. J. de Maillard, D. Hunold, S. Roché, D. Oberwittler et M. Zagrodzki (2016), politistes, géographes, sociologues, criminologues, ont étudié les différentes pratiques policières dans le cadre des contrôles d'identité de jeunes par les polices française et allemande, contrôles décorrélés d'un soupçon imminent (le « *verdachtsunabhängig* » présent dans la loi de police hambourgeoise). A l'aide d'une évaluation quantitative des données recueillies à Francfort, Mayence, Lyon et Grenoble dans le cadre d'observations participantes, il a pu être établi que les contrôles d'identité sont moins fréquents en France, mais se terminent plus souvent de manière violente. Les chercheur.euses expliquent ces résultats par l'orientation stratégique de la police allemande, qui ressemble à bien des égards à l'approche du *community policing*.

En Allemagne, depuis la fin des années 1990, les aspects sociaux et préventifs de l'action policière sont mis en avant. Le concept de « désescalade » a considérablement modifié l'approche policière. Inspirée du travail social, cette forme de gestion des conflits est basée sur l'échange d'informations, la recherche d'interlocuteur.ices, la médiation et la communication et semble, contrairement à la situation française, réduire l'utilisation de la violence par la police. C'est à cette coopération avec divers acteurs sociaux et locaux que le sociologue français J. Gauthier impute aussi les résultats de ses recherches : il montre que les policier.ères français.es sont plus souvent confronté.es que leurs homologues allemand.es à des situations d'escalade dans leurs rapports avec la population (Gauthier et Jobard 2018 ; Gauthier 2017 ; Gauthier 2015 ; Fassin 2011). La France, en revanche, se caractérise par un travail policier qui repose plutôt sur une logique de contrôle actif. De Maillard, Hunold, Roché, Oberwittler et Zagrodzki (2016) montrent que la police française se caractérise par une logique de « contrôle proactif » qui a plus de chances d'entraîner d'aboutir à des interactions conflictuelles. Ils appliquent ici le concept du politiste J. Q. Wilson et attribuent à la police allemande un *style de service*, ou *style maintien de l'ordre en public*, et à la police française le *style légaliste*, moins communicatif.

Dans la littérature germanophone, quelques travaux portent directement sur les « *gefährliche Orte* ». Plusieurs Länder ont adopté cet outil : la dénomination change parfois

mais le concept reste globalement le même. Ces travaux démontrent qu'en Allemagne, l'établissement de *hot spots* nourrit la reproduction d'inégalités déjà existantes plutôt qu'il n'y remédie. C'est la thèse que soutenaient le géographe B. Belina et le sociologue J. Wehrheim (2011) il y a déjà plus de dix ans à propos des *gefährlichen Orte* hambourgeois. Ils critiquent l'approche en termes de « prévention situationnelle » développée aux Etats-Unis, appelée aussi *policing space*, qui soutient la politique de *hot spot*. En mettant en avant l'importance de l'espace dans le travail policier, elle invisibiliserait les discriminations structurelles, particulièrement présentes dans ces espaces, et augmenterait ainsi le caractère discriminant des interventions policières. Les sociologues P. Ullrich et M. Tullney (2012) reprennent ces conclusions tout en les retravaillant à l'aune de la comparaison entre Berlin et Leipzig. Ils complètent la critique de cet outil en montrant son inadéquation avec le travail social. La recherche française interroge plutôt les brigades qui sont spécifiquement implantées dans les « quartiers sensibles » : on le verra, l'approche du *hot spot* à Lyon semble moins pensée en termes d'espaces qu'elle ne l'est à Hambourg. La géographe M. Morelle (2017) observe dans une étude portant sur une commune d'Île-de-France comment la police s'approprie les « quartiers chauds », ici des cités de la grande banlieue parisienne. La police les considère comme des « territoires à conquérir », tout en présentant des comportements distincts entre les différentes unités : la BST qu'elle a suivie aurait un rapport d'occupation au territoire, tandis que la BAC locale aurait un rapport d'investissement.

E- Méthodes et corpus

Dans le cadre de cette comparaison, j'utilise une méthode mixte. La comparaison entre les pratiques policières par l'observation ethnographique à Sankt Pauli et à La Guillotière constitue de cœur de ce travail. J'ai d'abord voulu mener des entretiens avec des agent.es patrouillant à la Guillotière et à Sankt Pauli : mon objectif était alors d'interroger leurs représentations de ces « zones dangereuses ». Ces entretiens auraient constitué mon corpus principal. Mais la Direction départementale de la sécurité publique du Rhône (DDSP), en la personne de son directeur, a refusé ma demande d'autorisation de mener des interviews avec des agent.es travaillant à La Guillotière. J'ai alors décidé d'utiliser la méthode de l'observation. Le seul échange que j'ai eu avec une personne « du métier » a été un entretien avec Madame Patricia Gonachon, commissaire général et directrice de cabinet du préfet délégué pour la

défense et la sécurité. Mme Gonachon a été auparavant en activité au sein de la DDSP du Rhône. Cet échange a eu lieu dans son bureau, au sein de la préfecture du Rhône (18 rue de Bonnel, 69003 Lyon) le 25 avril 2023. Je n'ai pas été autorisée à enregistrer cet entretien, il a donc fait l'objet d'une prise de note.

Pour mettre en perspective les véritables similitudes ou différences de pratiques, j'utilise aussi l'analyse de discours. Le terme de discours est à comprendre au sens large : il comprend des contenus discursifs, publiés par différent.es acteur.ices, des propos consignés lors des observations, des contenus iconographiques... J'utilise des documents disponibles en source ouverte, majoritairement des articles de presse, pour accéder à des informations sur la socio-histoire des villes et quartiers étudiés. Les bases de données officielles des deux villes (et ponctuellement des deux pays) ont pu me fournir des données chiffrées. Mais peu de documents administratifs émanant des polices elles-mêmes et traitant de mes terrains sont accessibles. J'ai donc utilisé des sources secondaires. La présence sur internet des polices et de leurs institutions de rattachement font partie intégrante de mon corpus : à l'heure où l'on peut déposer des plaintes en ligne, je considère que l'existence digitale des institutions en charge des politiques policières ne peut pas être ignorée. Cette existence est donc elle aussi analysée par l'analyse de discours.

L'observation ethnographique est la méthode privilégiée dans ce travail. Les observations ont été effectuées sur deux places, la place Mazagran à Lyon, et Park Fiction à Hambourg. J'ai observé le travail des polices uniquement à l'extérieur, dans l'espace public, dans le(s) espace(s) qui m'étaient accessibles sans autorisation. Ma recherche de terrain s'est concentrée sur ce que font les agent.es de police lors des patrouilles. Or les métiers au sein de la police recouvrent de multiples activités. De nombreux pans du travail policier, comme la police-secours et la police judiciaire, ne seront donc pas abordés. J'ai choisi de me concentrer sur le travail des gardien.nes de la paix, toute unité confondue, dans la mesure où iels étaient présent.es sur les terrains d'observation. J'utilise donc le terme de policier.ère dans une acception large, afin de désigner l'ensemble des agent.es que j'ai pu observé.es lors de mon travail de terrain. Par souci de lisibilité, j'emploierai parfois comme synonyme de « policier.ère » les expressions « gardien.ne de la paix »²⁰ ou « agent.e de police ». Sauf

²⁰ La « fiche métier » de l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions) précise : « Il ou elle [le/la gardien.ne de la paix] peut être affecté/e, selon son rang de classement à la sortie de l'école de police, dans un commissariat, à la PJ (police judiciaire), dans une CRS (compagnie républicaine de sécurité), à la police des frontières, à la Bac (brigade anticriminalité) ou encore à la préfecture de police de Paris. ». Consultable à l'adresse suivante : <https://www.onisep.fr/ressources/Univers-Metier/Metiers/gardien-gardiennede-la->

précision contraire, l'utilisation de l'un ou de l'autre de ces termes ne sera pas porteuse de sens. Je n'ai en effet pas pu connaître les différents grades des agent.es en patrouille. Leurs unités de rattachement seront explicitées, lorsqu'elles ont pu être identifiées (grâce aux insignes présentes sur les uniformes). Par opposition à la catégorie de policier.ère, j'utiliserai les termes de « citoyen.ne » (parfois appuyé par le substantif « lambda ») et de « justiciable » pour désigner les membres de la population dans son ensemble (en gommant volontairement les différentes catégories et catégorisations qu'on peut y observer).

Par ailleurs, ce travail porte uniquement sur les agent.es en tenue, qui sont identifiables par tout le monde. Les agent.es en civil, qui ont vraisemblablement des pratiques propres, sont exclus de mon travail. Il m'a semblé impossible de travailler sur les agent.es en civil alors que le contact n'avait pas pu être établi avec des agent.es en tenue. Il est cependant intéressant de noter qu'ils sont bien présent.es sur les deux terrains : Mme Gonachon a évoqué leur existence d'elle-même lors de notre entretien, afin de me présenter un panorama complet des forces de police en présence à La Guillotière ; plusieurs connaissances hambourgeoises, sans être nécessairement familières de la thématique policière, ont aussi évoqué la présence dans l'espace public des *Zivis* (les agent.es en *Zivilkleidung*). Sur mes terrains, je n'ai pas vu d'agent.es en civil prendre part à des patrouilles ou à des contrôles. L'observation devait se concentrer sur l'aspect proactif des patrouilles, c'est-à-dire sur les pratiques ayant lieu dans le cadre d'une interaction impulsée par les agent.es et non par les populations. Or le travail de terrain m'a amené à relativiser la séparation entre travail proactif et réactif, entre interactions et non-interactions... Un des enjeux de ce mémoire sera donc de rendre compte de la diversité et de la complexité des interactions observées sur les terrains étudiés.

La comparaison des deux *hot spots* que sont Sankt Pauli et La Guillotière est ici circonscrite à ce à quoi j'ai pu avoir accès. Ce que je n'ai pas pu faire a été d'accompagner les patrouilles et de mener des entretiens. La comparaison des organigrammes (la structure hiérarchique, les types d'unités et le nombre d'agent dans chacune...) est partielle, du fait de l'accès extrêmement restreint aux données : les échelons supérieurs de la chaîne de commandement ont pu être comparés, mais je n'ai pas pu récolter d'informations officielles sur les échelons inférieurs, en particulier sur les patrouilles. Or ce sont bien les pratiques des agent.es sur le terrain qui m'intéressent. Sur ce point, mes observations constituent par défaut ma source principale. Puisque la DDSP a refusé ma demande, je n'ai pas pu interroger les agents

sur leurs attitudes et j'ai par conséquent renoncé à formuler une demande similaire auprès de la police hambourgeoise : la comparaison des résultats aurait été impossible. J'ai envisagé à plusieurs reprises d'aborder les agent.es en marge de leurs patrouilles, à l'instar des échanges que j'ai eus avec des personnes présentes sur les terrains (et appartenant souvent au public-cible des policier.ères). Or je n'ai pas osé le faire. J'ai eu deux échanges spontanés avec des agents en patrouille, ceux-ci se sont mal déroulés, et j'ai par la suite eu peur de renouveler l'expérience. Ainsi, les éléments observés n'ont pas pu être vérifiés ou infirmés par la méthode de l'entretien.

Cadrage temporel des observations :

Le travail d'observation a eu lieu en semaine, entre le mois d'avril et le mois de juin 2023. Il s'est déroulé en journée, de 12h à 18h. A Lyon, le travail d'observation a eu lieu au mois d'avril 2023, sur deux semaines non consécutives, Place Mazagran et place Gabriel-Péri. A Hambourg, il a eu lieu fin mai et début juin, aussi sur deux semaines non consécutives, à Park Fiction et au Balduintreppe. Il était prévu de 10h à 18h. J'ai rapidement réduit la plage horaire des observations en m'apercevant que le matin, il n'y avait rien à observer : la place était très peu occupée et, en miroir, il n'y avait pas de patrouille de police. Les observations ont donc été concentrées sur la plage horaire 12-18h²¹. Il en a été de même à Sankt Pauli, afin de coller au protocole d'observation structurée détaillé ci-dessous. Ainsi, 120 heures d'observations ont été réalisées sur l'ensemble des terrains.

Le premier choix de cadrage des observations a été d'exclure les soirées et les week-ends. Ces moments sont ceux où la fréquentation de l'espace public augmente nettement : d'autres populations que celles présentes en journée utilisent alors l'espace public, comme espace dédié aux loisirs après la journée ou la semaine consacrée aux activités principales, souvent salariées. A l'inverse, les populations qui occupent les deux terrains en journée ont pour l'activité principale d'*être là*, de passer leurs journées dehors. J'appellerai donc ce groupe « les habitué.es ». L'expression « les gars de la place » renvoie à ce groupe²². Les raisons de leur

²¹ Par la suite, un jeune homme rencontré sur le terrain hambourgeois fera la remarque suivante, en parlant d'un groupe d'habitué.es alcoolisé à 13h : « Comment peuvent-ils être déjà ivres *alors que la journée n'a même pas encore commencé* ? ». Pour l'écrasante majorité des personnes qui occupent quotidiennement les espaces étudiés, la journée commence en moyenne vers 12h, lorsqu'elles arrivent sur place, et finit à partir de 19h, lorsque la faim, la fatigue ou l'ennui se font ressentir, et/ou que l'arrivée d'autres populations est vécue comme une limitation de leur propre possibilité à jouir de l'espace.

²² Cette expression est empruntée à Greg, et plus généralement à l'ensemble des collaborateur.ices du Court-

présence sont multiples et souvent liées : chômage, incapacité physique ou mentale à travailler, absence d'autorisation de travail, absence de maîtrise de la langue du pays, difficulté à se réinsérer dans le monde du travail après une peine de prison, logement précaire ou absence de logement... Le but était d'arriver à établir qui fréquente ces espaces en journée, et qui constitue donc potentiellement le public-cible de l'action policière qui se déploie en journée. Il s'est avéré que ce public est constitué de façon équivalente sur les deux terrains de personnes au statut social précaire. Cette correspondance entre les deux terrains a été la première que le travail d'observation a permis de mettre au jour.

Le deuxième but poursuivi en limitant les observations aux journées était d'observer plus facilement les interactions entre polices et populations non-cibles, c'est-à-dire les citoyen.nes lambda qui ne se sont pas perçu.es comme potentiel.les délinquant.es. Cette vaste catégorie englobe les personnes qui habitent les espaces étudiés, qui y travaillent, ou qui les traversent. Dans la mesure où elles ont-elles aussi une pratique quotidienne de ces espaces, bien que différente, ces populations sont elles aussi bénéficiaires des politiques de *hot spots*. L'observation diurne permettait d'inclure ces populations dans l'analyse des interactions polices-populations.

En limitant le travail de terrain à ces créneaux, le troisième but était de circonscrire les observations aux interactions polices-populations qui ne sont pas influencées par la vie nocturne et par les formes de délinquance spécifiques qui ont lieu la nuit. Les tentatives de vols (à l'arraché, effractions de véhicules...) et les agressions notamment ont de la sorte été exclues des actes délinquants observés, alors même que j'ai pu en être témoin après 18h. J'ai par ailleurs suivi les conseils que l'on m'avait donnés : être seule et surtout statique la nuit, dans ces quartiers dits sensibles, représentait une prise de risque non négligeable.

Cadrage géographique et pratiques observantes :

Les observations sont composées de deux techniques, liées aux spécificités des espaces : un temps long d'observation continue, au cœur des terrains (la place Mazagran et le parc-place

Circuit. Ce bar-restaurant est le seul commerce situé sur la place Mazagran ; il forme un lieu-ressource pour les « habitué.es », nous y reviendrons.

Park Fiction) et un temps court de relevé de la présence policière et de son action, en périphérie (la place Gabriel-Péri et le Balduintreppe).

Les deux couples d'espace sont éloignés de quelques centaines de mètres (voir illustrations 22 et 23) : environ 250 mètres entre Park Fiction et le Balduintreppe (à Sankt Pauli) et 500 mètres entre la place Mazagran et la place Gabriel-Péri (à La Guillotière). Ce sont des espaces qui fonctionnent ensemble du point de vue des polices : les agent.es circulent dans ces espaces lors d'une même patrouille. J'ai donc essayé d'avoir une vue d'ensemble des pratiques policières en choisissant de reconstituer, bien que partiellement, l'étendue des faits de délinquances et des réponses policières apportées. Je reste environ 15 minutes place Gabriel-Péri, le temps de faire lentement le tour de la place. Si dans ce laps de temps, aucune interaction entre polices et populations n'a lieu, le relevé s'arrête et je reprends l'observation continue place Mazagran. Les deux pratiques s'influencent : en fonction de l'activité policière sur la Place Mazagran, mon terrain principal, ou sur la place Gabriel-Péri, je reste plus longtemps là où les agent.es se situent. Les relevés sont donc parfois décalés dans le temps et ne correspondent pas tout à fait aux écarts prévus de deux heures. A de rares occasions, le temps de relevé a été interrompu alors que des agent.es étaient toujours présent.es, après les 15 minutes prévues. Ce fut le cas lorsque les agent.es « ne faisaient rien », ou plutôt lorsqu'ils observaient seulement, et n'entraient pas en contact avec les populations présentes. Les données collectées représentent une base : elles n'excluent pas que certaines interactions m'aient échappé ; mais les relevés ponctuels m'ont indubitablement permis d'observer un plus grand nombre d'interactions et des interactions plus variées que si j'étais restée statique sur les deux places principales.

Ces dernières, la place Mazagran et Park Fiction, sont des espaces relativement calmes, qui se présentent sous la forme d'une étendue aménagée où les gens s'installent et pratiquent diverses activités : manger, lire, prendre le soleil, promener son chien, jouer avec son enfant... La composition de ces espaces infra-urbains est originellement pensée pour que celui-ci soit occupé : tables, chaises, aires de jeux, terrains de sport, toilettes publiques... sont les composantes que l'on retrouve de façon à peu près équivalente sur les deux places²³. On trouve aussi de nombreux cafés et bars à proximité des terrains d'observation. Place Mazagran, à l'angle de la rue Jangot et de la rue Sébastien-Gryphe, le Court-Circuit fait partie intégrante du

²³ La différence notoire en termes d'urbanisme est la question du terrain de sport. On trouve un terrain de basket à Park Fiction, qui est très utilisé et agit en vecteur de sociabilité. Kamel, un habitué de la place Mazagran, m'a appris qu'un terrain de foot y existait auparavant, mais qu'il a été détruit dans le cadre d'un projet de prolongation de l'avenue Félix-Faure. Le projet a été abandonné, le terrain n'a jamais reconstruit. Son ancien emplacement est désormais une zone vide, en terre battue.

microcosme de la place. Les habitué.es y ont accès à des sanitaires mieux entretenus que les toilettes publiques, à de l'eau, à des « cafés suspendus »²⁴, et à de l'électricité, leur permettant de recharger leur téléphone portable. A Hambourg, un nouveau café a ouvert qui n'est séparé de Park Fiction que par le rond-point végétalisé. L'immeuble qui l'abrite datant du début de l'année 2023, ce café n'est pas encore répertorié. Il ne semble pas attirer les populations qui s'installent à Park Fiction : aucune circulation entre ces deux espaces n'a été observée.

L'élément qui constitue une différence notable en termes d'aménagement du territoire est la possibilité du trafic routier. La place Mazagran à Lyon forme un rectangle dont les quatre frontières extérieures sont des routes, toutes à sens unique. Le trafic routier n'y est pas très dense, la frontière est, formée par la rue Sébastien-Gryphe, est la rue la plus empruntée par les véhicules motorisés (de par son orientation nord-sud, elle forme une voie de désengorgement de l'avenue Jean-Jaurès, avenue parallèle). Park Fiction à Hambourg forme à l'inverse une situation de cul-de-sac pour les voitures : la limite nord est formée par une partie de la clôture du parc de l'église St. Pauli ; la limite sud par le point de vue sur le port, qui se situe en hauteur par rapport à l'avenue St. Pauli Fischmarkt (4 à 6 voies). La limite ouest est celle qui permet le plus de mobilités : elle est constituée par la passerelle piétonne suspendue au-dessus de l'avenue St. Pauli Fischmarkt, permettant l'accès aux rives de l'Elbe, et par un rond-point qui dessert (dans le sens des aiguilles d'une montre) les rues Antonistraße, Bernhard-Nocht-Straße, et St. Pauli Hafenstraße. Le trafic y est nettement plus réduit que sur le terrain lyonnais. Les deux terrains se présentent cependant comme des espaces ouverts, dont l'accès ne peut actuellement pas être bloqué, ni de jour ni de nuit. Aucune clôture prévue à cet effet n'a été mise en place : les frontières sont établies indirectement par les biens immobiliers préexistants. On peut accéder aux deux espaces par tout moyen de locomotion (vélo, scooter...). Mais tandis qu'une voiture peut quitter la rue Jangot (limite sud) et rouler sur la place Mazagran, suivant l'ancien tracé de la rue Mazagran, ce n'est pas le cas à Park Fiction (accès trop étroits). Les deux espaces ont par ailleurs été aménagés en parc ou place publique dans une même logique d'amélioration de la qualité de vie et de « remplissage » de terrains vides entre des immeubles d'habitation.

Les lieux où ont eu lieu les relevés, la place Gabriel-Péri et le Balduintreppe, sont par opposition des zones de passage, qui ne se prêtent pas ou peu à la sédentarité. La place lyonnaise se présente plus comme un carrefour, dont les trottoirs ont été élargis. On n'y trouve ni arbre, ni ombre, ni banc. C'est un lieu de multimodalité (tramways, métropolitains, bus, vélos en libre-

²⁴ Cafés prépayés par les client.es en ayant les moyens, destinés aux personnes en situation financière précaire.

service) qui est au cœur du réseau de transports en commun à Lyon (TCL). Cette configuration particulière joue certainement en la défaveur du travail de sécurité publique, du moins elle joue clairement en faveur des activités illégales : énormément de personnes traversent cet espace, ce qui démultiplie les possibilités de vols et de ventes à la sauvette. Le trafic de cigarette est la forme de délinquance qui y est la plus visible et qui occupe majoritairement les agent.es de police, d'après mes observations : la forte fréquentation de cet espace entraîne un fort taux de client.es potentiel.les. J'appelle « esplanade » la dalle de béton qui se situe entre le Cours de la Liberté et la rue Paul-Bert : elle forme la limite nord de la place, côté 3^{ème} arrondissement. On y trouve la terrasse d'un café et une sortie de métropolitain de la station Guillotière. C'est un espace assez vaste, où les véhiculent peuvent stationner, bien qu'il n'y ait pas de place de parking : les forces de police mais aussi des véhicules utilitaires y stationnent. L'esplanade représente environ la moitié de la surface de ce qui est appelé Place du Pont. Mais elle n'est pas occupée par la moitié des populations qui occupent la place : c'est un espace à découvert et vaste, qui ne présente aucune possibilité de s'asseoir dans l'espace public et peu de possibilité de s'accouder. Les gens qui occupent la place sont majoritairement répartis sur les autres bords de la place, côté 7^{ème} arrondissement, sur des trottoirs étroits où l'on trouve quelques rebords de devanture, des arceaux pour garer des vélos, voire des trottoirs assez élevés pour être utilisés comme sièges de fortune.

J'ai cherché un lieu équivalent à Sankt Pauli : il n'y en avait pas. L'espace autour de la station de métro et de bus Sankt Pauli (à un kilomètre de Park Fiction) ne connaît pas la fréquentation sédentaire de son pendant lyonnais. Quelques personnes sans-abris, vraisemblablement allemandes, y font parfois la manche, assises par terre. Rien de comparable avec les dizaines d'hommes, originaires des anciennes colonies françaises au Maghreb, qui se tiennent debout pendant des heures place Gabriel-Péri. Parmi eux, certains semblent être là uniquement pour être avec des connaissances ou profiter de l'animation du lieu, car ils ne prennent pas part au trafic de cigarette. Certains sont par ailleurs visiblement âgés. J'ai cherché dans tout la zone sous statut de *gefährlicher Ort* : aucun espace à Sankt Pauli ne présente des caractéristiques et des usages similaires. L'espace autour de la station Sternschanze rappelle de façon lointaine la place Gabriel-Péri : c'est un lieu de multimodalité (tramway, métropolitain, bus) ; la rue Schanzenstraße est un axe routier important à l'échelle de l'arrondissement. Mais la population qui y est sédentaire est extrêmement réduite : il est rare que plus de cinq personnes soient immobiles au même moment. Lorsque c'est le cas, cette population est composée jeunes hommes noirs qui dealent : le phénomène est nettement moins visible que le trafic de cigarettes

à La Guillotière. Par ailleurs, la station Sternschanze est située à deux kilomètres de Park Fiction : elle est trop éloignée pour que les habitué.es circulent pendant la journée entre les deux lieux (ce qui est le cas entre la place Mazagran et la place Gabriel-Péri). C'est pourquoi elle est sous l'autorité d'un autre commissariat, le Polizeikommissariat 16 (situé au 82 Lerchenstraße, toujours dans le quartier de St. Pauli). Sternschanze s'avère être un autre *gefährlicher Ort*, donc les effectifs du PK 16 sont en charge. Cet espace a donc été exclu du potentiel terrain hambourgeois.

Le pendant de la place Gabriel-Péri sur le terrain hambourgeois a été constitué à postériori, lors le premier jour d'observation à Sankt Pauli : le Balduintreppe.

22 mai 2023 – 15h30-15h45 – en bas du Balduintreppe, St. Pauli Hafenstraße

Une patrouille (deux hommes, une femme, blancs, environ trente ans) descend l'escalier en direction de l'Elbe. Arrivé.es en bas, iels ralentissent, regardent la végétation et les décorations installées par les riverain.es. Iels ne touchent à rien, iels se déplacent avec les mains derrière le dos. Iels s'arrêtent devant le numéro 116 où se trouve un portail donnant sur une cours intérieure. Iels me voient les observer timidement, à une trentaine de mètres d'elleux. Alors que je fais semblant de continuer mon chemin en me dirigeant vers la route, je me retrouve entourée par les trois agent.es. L'un avait fait le tour d'un îlot de verdure sans que je ne m'en aperçoive et est arrivé derrière moi, les deux autres agent.es sont arrivé.es face à moi. Un policier m'a demandé ce que je faisais là. S'en est suivi une série de question : est-ce que vous cherchez quelque chose ? la station de métro peut-être ? vous regardez autour de vous bizarrement ; où habitez-vous ? d'où venez-vous ? depuis combien de temps êtes-vous à Hambourg ? pourquoi est-ce que vous parlez aussi bien l'allemand ? Le policier déclare : « vous savez ce qui se passe ici », je réponds que je l'ignore, il m'explique alors : « il y a du trafic de stupéfiants ici, vous risquez d'être sollicitée (« eingedealt werden ») ». Le policier conclue l'interaction en disant que je suis maintenant prévenue et que la prochaine fois que des agent.es me surprendront à « traîner » autour de l'escalier, je serai soumise à un contrôle d'identité en bonne et due forme. Alors que les trois agent.es repartent vers Park Fiction, la femme, qui a vraisemblablement perçu mon désarroi, précise que cet avertissement est bienveillant, que c'est pour mon bien qu'il me faut quitter les lieux.

Suite à cette interaction avec la police hambourgeoise, la première et l'unique de mon terrain, il m'a semblé que le Balduintrepp se prêtait aux relevés de la présence policière, à l'instar de la place Gabriel-Péri. Cet escalier, entouré de végétation et d'anciens squats constitués désormais en coopératives, est en effet le lieu où la délinquance de rue est la plus visible à Sankt Pauli. Ici, ce ne sont pas des cigarettes qui sont vendues sous le manteau, mais de la drogue. La configuration de l'espace urbain en fait un lieu de passage, à l'instar de la place Gabriel-Péri, même si la fréquence des passages y est nettement plus faible. La circulation n'y est possible qu'à pied ou à vélo, et depuis leur apparition, en trottinette électrique. L'escalier et la rue Hafenstraße, sur lequel il donne, sont utilisés principalement par les riverain.es et les touristes pour accéder aux rues environnantes ou aux rives de l'Elbe. Son aire de desserte est donc bien plus réduite que celle de la place Gabriel-Péri, qui irrigue le nord-ouest du 7^{ème} arrondissement, le sud-ouest du 3^{ème} arrondissement, et l'est du 2^{ème} arrondissement (de l'autre côté du pont de la Guillotière). Mais les deux lieux présentent des similitudes de par l'usage qu'en font les trafiquants²⁵ et de par l'action policière sanctionnant cet usage. Par opposition à la place Mazagran et à Park Fiction, ce sont des espaces où seuls les trafiquants s'installent : on n'y trouve pas de mobilier urbain pensé pour offrir la possibilité de s'installer. Personne ne s'assoit sur les marches de l'escalier, pourtant assez long et large pour permettre de s'asseoir sans gêner la circulation. Les hommes noirs qui y dealent s'appuient contre les quelques rambardes installées ou contre les murs des immeubles. C'est l'argument utilisé par le policier pour justifier le caractère suspect de ma présence : puisqu'il n'y a pas de bancs, pourquoi séjourner là ? La même logique est à l'œuvre place Gabriel-Péri : les personnes qui y sont sédentaires finissent par être suspectes, puisque s'y installer est inconfortable. Ainsi, par l'usage de l'escalier qu'ont les dealers et de par l'attention particulière qu'y portent les policier.ères, le Balduintrepp me semble former le pendant hambourgeois de la place Gabriel-Péri. La pratique du relevé présente alors une triple utilité : comme à Lyon, il me permet d'avoir une vue plus complète du travail policier dans une zone de renforcement de la présence policière, elle-même composée de micro-lieux ; il me permet de correspondre à l'usage du lieu attendu par les forces de police, c'est-à-dire le passage entre d'autres espaces, et d'ainsi ne pas être considérée comme suspecte (statut qui remettrait potentiellement en cause mon travail d'observation dans son ensemble). Ce dernier argument n'est valable que pour le terrain hambourgeois, dans la mesure où les agent.es lyonnais ne m'ont jamais adressé la parole.

²⁵ J'utilise ici le terme « trafiquant » pour englober les acteurs de la vente illégale de cigarettes et du trafic de stupéfiants.

Le seul *entretien* mené avec une personne du métier a eu pour interlocutrice Mme Patricia Gonachon, commissaire générale, alors directrice de cabinet du préfet délégué pour la défense et à la sécurité. Elle a « préféré » que je n'enregistre pas la conversation et a justifié cette décision en expliquant qu'elle ne parlait pas au nom de la préfecture, mais depuis sa position professionnelle propre. Elle a en effet une expertise à propos du quartier de La Guillotière du fait de son activité passée au sein de la DDSP. Par ailleurs, elle explique « rendre un service » au préfet délégué pour la défense et la sécurité, qui avait reçu ma demande d'entretien. Dès le début de notre conversation a été instauré un rapport (vraisemblablement nourri par la différence d'âge et de statuts) où j'étais la personne en demande et l'« enquêtée », la personne en capacité de me fournir des informations. J'utilise des guillemets en utilisant le terme d'enquêtée car ce n'est pas la position qu'a prise Mme Gonachon. Je ne pouvais donc pas la considérer comme telle à son insu. J'ai utilisé la matière de notre conversation dans mon travail mais sans (pouvoir) analyser l'ensemble de cette conversation comme un entretien sociologique. Du fait du peu de disponibilités de Mme Gonachon, la conversation devait durer trente minutes. Elle a finalement duré une heure et a été l'objet d'une prise de notes.

L'observation participante :

Avant de réaliser le travail de terrain, je pensais avoir recours à l'observation non participante. Il me semblait que ce type d'observation était le plus approprié pour mon sujet. Afin d'observer le travail quotidien de la police, ses pratiques dans des quartiers sensibles, et les manières dont elle interagit avec les populations présentes, il me paraissait nécessaire de rester en dehors du cadre social observé. Je pensais que si les personnes observées avaient connaissance de la raison pour laquelle j'étais présente, elles risquaient de modifier leurs comportements. Cette vision de l'enquêteur.ice comme réceptacle de rapports sociaux, qu'il s'agirait de recenser par les observations, s'est avéré irréaliste dans le cadre de mon sujet. Avant d'être sur le terrain, je n'avais pas conscience à quel point les deux terrains choisis sont des lieux de rencontres. Plus que la consommation d'alcool ou de stupéfiants, c'est la convivialité que viennent chercher les gens qui « traînent » sur les deux terrains étudiés. Tout le monde se connaît, au moins de vue, au plus intimement.

C'est pourquoi dès mon premier jour d'observation place Mazagran, on est venu me parler : Mamadou²⁶, qui était seul, m'a demandé s'il pouvait discuter avec moi car il s'ennuyait, qu'il ne me connaissait pas et qu'il a vu que j'étais moi aussi seule. Être et rester seul.e n'est pas impossible, mais cela sort tout de même de la norme. La plupart des gens, qu'ils restent dix minutes ou plusieurs heures sur les terrains d'observation, sont en groupe. Être seul.e et ne pas être connu.e des habitué.es constituent les deux facteurs qui m'ont empêché de réaliser des observations non-participantes. Dès lors que j'avais discuté avec Mamadou, les autres habitué.es m'ont observée, saluée, adressé la parole, jusqu'à m'inviter à m'installer avec eux²⁷. Il s'est passé presque la même chose lors du premier jour d'observation à Park Fiction : Franck²⁸, qui était déjà installé, m'a adressé la parole car j'étais assise seule à deux mètres de lui. Suite à ce premier contact, les gens qui venaient lui dire bonjour me saluaient aussi, et ce, de plus en plus chaleureusement au fil du temps.

Cette étude comparée des deux *hot spots* est composée en trois temps, qui s'orientent à trois niveaux d'analyse : le niveau macro, celui des politiques policières appliquées aux deux terrains ; le niveau micro, celui des pratiques mises en œuvre dans les interactions polices-populations observées ; puis le niveau méso, celui des organisations policières, à travers leurs discours sur leur propre action²⁹. Ainsi, on montrera comment la délinquance visible est devenue un objet politique, amenant à une réponse des pouvoirs publics sous la forme d'un renforcement de la présence policière (I) ; par le travail ethnographique, il s'agira ensuite de donner à voir comment, sur les terrains d'observations, s'organise institutionnellement ce renforcement et quelles formes il prend (II) ; finalement, ces observations seront mises en regard des discours portés par les autorités publiques, afin d'identifier les correspondances entre les pratiques policières observées et l'image que les institutions policières donnent d'elles-mêmes et des populations à policer (III).

²⁶ Voir le document en annexe « Portraits des personnes rencontrées sur les terrains ».

²⁷ J'utilise ici la forme masculine car les personnes avec qui j'ai échangé sur les terrains sont tous des hommes, à l'exception d'une femme à Park Fiction, que m'a présenté un homme que j'avais rencontré sur le terrain auparavant.

²⁸ Voir le document en annexe « Portraits des personnes rencontrées sur les terrains ».

²⁹ Cette partition forme la structure générale de ce travail, l'agencement de certaines sous-parties n'y correspond pas.

1. La constitution de la délinquance visible en problème public

La présence policière que l'on peut aujourd'hui observer a une histoire. Revenons donc dans un premier temps sur l'émergence des deux *hot spots*. Il s'agit ici moins de retracer la longue histoire de la délinquance dans ces espaces (au premier sens de *hot spot*) que l'histoire des mesures luttant contre celle-ci (deuxième sens). Les deux dynamiques sont bien liées, comme nous le verrons, mais c'est l'action des polices qui est au cœur de ce travail. Prendre des mesures spécifiques, en rupture avec le traitement réservé aux autres parties du territoire, n'est pas anodin : il faut que la délinquance (et la lutte contre celle-ci) soit constituée en problème public pour justifier que des mesures supplémentaires soient prises. Un problème public est une thématique qui a subi une politisation, c'est-à-dire qui est entrée sur la scène du débat public. Il a pour point de départ une situation à laquelle une partie importante (et croissante) de la population s'intéresse. Cet intérêt est stimulé par une médiatisation, qui consiste en une augmentation et une diversification des discours portés sur la situation problématique : le *problème* émerge dans la mesure où la réponse à apporter prête à débat. Un problème public devient alors une thématique à propos de laquelle les pouvoirs publics sont appelés à se positionner. Ils peuvent cependant participer eux-mêmes à la publicisation ou politisation du problème. Cette définition est volontairement ouverte afin d'englober les particularités d'un même processus sur les deux terrains étudiés. Elle me permet par ailleurs de souligner un des problèmes de mon objet de recherche : il est très difficile d'accéder à la problématique de la délinquance en dehors de sa médiatisation, indépendamment de ce qu'en disent des acteur.ices aux positions diverses. Aucune source ne semble « neutre ». En effet, la délinquance est par essence une situation de conflit, qui oppose *a minima* les garant.es d'un ordre public, défini par un ensemble de lois, et les délinquant.es, qui ont des pratiques illégales, parfois au nom de leurs propres intérêts. Un problème public se présente alors comme une situation où des intérêts divergents entrent en conflit ; dans les cas qui nous occupent, cette confrontation a lieu dans des espaces identifiables, les zones de *hot spots*.

Représenter l'émergence d'un problème public par une approche chiffrée n'est pas non plus facile. L'évolution des chiffres de la délinquance ne correspond pas nécessairement à l'évolution de « l'opinion publique » ou de l'avis de pouvoirs publics sur cette question. Elle ne représente par ailleurs que l'évolution des actes dont des forces de l'ordre ont connaissance. Dans le cas présent, les statistiques des actes de délinquance établies par les pouvoirs publics

peuvent servir d'indicateur, mais elles ne sont pas assez précises pour former un socle exploitable en l'état. Dans un premier temps, la typologie retenue pour catégoriser les délits ne permet pas de faire ressortir ce qui nous intéresse ici : relativement à l'ensemble des faits recoupés sous la notion de délinquance, ceux qui nourrissent la constitution de la délinquance en problème public dans les zones infra-urbaines étudiées sont en réalité peu nombreux. A La Guillotière et à Sankt Pauli, c'est la délinquance qui se déploie dans l'espace public, jour après jour, qui entraîne l'émergence d'un problème public : la délinquance doit être visible, perceptible par tout un chacun, pour que se fasse sentir la nécessité de porter un discours sur celle-ci. Les actes délinquants épars, ou qui prennent place derrière les murs des immeubles d'habitations ou de bureaux, sont exclus de mon travail, car ils le sont aussi du débat public et des politiques policières dans les quartiers étudiés. Dans un second temps, les statistiques rendues publiques s'appuient sur un maillage de l'espace qui est trop large pour mon sujet. Pour le cas lyonnais, on ne trouve pas de chiffre en dessous de l'échelle de l'arrondissement. S'il existe vraisemblablement des données à l'échelle infra-urbaine, elles ne sont pas accessibles³⁰. Or la délinquance visible, tout comme le renforcement de la présence policière, se concentre sur quelques rues. On trouve pour le cas hambourgeois des données plus précises dans la mesure où certaines statistiques prennent le *Stadtteil* (quartier) comme l'échelle de référence. Le quartier a, du moins à Hambourg, une réalité juridico-administrative et forme ainsi la plus petite unité administrative de la ville, en-deçà du *Bezirk*, qui correspondrait lui à l'arrondissement des métropoles françaises. L'échelle du terrain étudié reste cependant inférieure à celle du *Stadtteil*. Les données chiffrées citées par la suite sont donc à considérer avec un certain recul.

Une chronologie précise des réponses policières au problème de la délinquance a elle-aussi été compliquée à établir. Du côté hambourgeois, les propositions et textes de lois encadrant le renforcement de la présence policière, auxquels les articles de presse font référence, ne sont pas (ou plus) trouvables en ligne. J'ai donc dû en partie m'appuyer sur des citations de textes de loi dont je n'ai pas trouvé les originaux. L'établissement d'un ou de plusieurs *hot spot* a en effet été longuement discuté dans les instances de la ville-Etat ; il y a eu plusieurs mouvements de

³⁰ Lors de mon entretien avec Patricia Gonachon, commissaire générale et directrice de cabinet après du préfet délégué pour la défense et la sécurité du Rhône, elle souligna à plusieurs reprises la baisse du nombre de délits enregistrés à La Guillotière ces derniers mois. D'après Mme Gonachon, la politique policière mise en place porte donc ses fruits. Malgré mes demandes répétées, plus ou moins directes, je n'ai pu avoir accès à aucun chiffre, ni sur le nombre de délits enregistrés ni sur le nombre d'agent.es affecté.es à la zone étudiée.

relâche ou de renforcement de cette politique, en fonction d'évènements ponctuels divers (l'évacuation du squat Rote Flora en 2014, la tenue du G20 en 2017...). A chacun de ces mouvements correspond une revivification du débat public autour de la question de la délinquance visible. Y correspondent aussi des modifications successives des textes de lois, sans que le cadre de « *gefährlicher Ort* » semble fondamentalement évoluer. A titre indicatif, on peut noter qu'une page Wikipédia entière est consacrée à la mesure de « *Gefahrengebiet* » dans le droit hambourgeois (dans la *Gesetz zum Schutz der öffentlichen Sicherheit und Ordnung*, loi de maintien de la sécurité et de l'ordre publics ; aussi appelée *Polizeigesetz* et abrégé *PolG*, loi de police). L'article recense depuis 2004 pas moins de cinquante-et-une occurrences de l'utilisation de cette mesure de zonage, utilisation parfois réitérée sur un même espace. La qualification comme *hot spot* est utilisée par la police hambourgeoise comme un instrument ponctuel, parfois pour quelques jours, voire pour quelques heures.

A Lyon, la chronologie a elle-aussi été difficile à établir, mais pour des raisons presque inverses : la qualification de La Guillotière comme *hot spot* policier ne semble pas avoir été l'objet de débats publics (ou rendus publics). Je n'ai trouvé aucune trace, même lacunaire, de documents officiels faisant référence aux politiques policières mises en place. Cette différence de taille pourrait être due à l'organisation même des deux pays. Dans l'Allemagne fédérale, chaque Land définit sa politique de sécurité au sein de ses organes législatifs. L'ensemble du processus juridique induit, y compris l'exigence de publicité des textes, se déroule à l'échelle du Land. A l'inverse, l'instauration de politiques policières spécifiques à une zone infra-urbaine est en France le résultat d'une concertation entre acteurs municipaux, régionaux et nationaux. L'instance décisionnelle finale, qui aurait par ailleurs l'obligation de rendre publique cette concertation et ses résultats, n'est, à ma connaissance, pas identifiable³¹. La chronologie des mesures policières instaurées à La Guillotière est donc fondée sur des articles de la presse locale. Comment donc la délinquance a été constituée à Sankt Pauli et à La Guillotière en problème public ? Quelles mesures ont été prises par le passé, expliquant la situation actuelle ?

1.1. Un phénomène long à Sankt Pauli, entre questions juridiques et conflits idéologiques

³¹ Sur la différence organisationnelle des services de police et leurs prérogatives, voir plus bas ; voir aussi la sous-partie 2.1. « Qui est la police ? Forces en présence à Lyon et à Hambourg ».

Pour tenter de saisir comment la délinquance visible est devenue un problème public dans les deux terrains étudiés, il nous faut dresser un portrait des deux quartiers en question. Commençons par dépeindre le quartier de Sankt Pauli. Il est l'un des 104 *Stadtteile* hambourgeois, et l'un des 19 quartiers de l'arrondissement de Mitte. Comme son nom l'indique, cet arrondissement forme le centre géographique de la ville-Etat de Hambourg. En son sein, Sankt Pauli est lui-aussi en situation de centralité (voir illustration 1). Quartier touristique, il est encore un quartier d'habitations. L'engouement croissant qu'il connaît entraîne cependant de nouvelles problématiques, les populations les moins aisées pouvant de moins en moins s'accommoder de la hausse des prix de l'immobilier.



Illustration 1 : Le quartier de Sankt Pauli : un petit Stadtteil au centre de Hambourg (source : <https://www.hamburgtipps.net/wp-content/uploads/2013/04/hamburg-bezirke-stadtteile.jpg>)

Par sa situation géographique, on peut penser que Sankt Pauli est un quartier favorisé. Il est très accessible : on peut l'atteindre par tous les types de transports en commun, dont le bateau. La gare centrale est à dix minutes de trajet en voiture. Le bâti est majoritairement ancien et rénové, ce qui participe à son attractivité : les entreprises, notamment du secteur créatif, cherchent à s'y installer du fait de la qualité de vie que le quartier offre. Par ailleurs, la structure démographique de Sankt Pauli révèle l'image d'un quartier relativement jeune et multiculturel : au 31.12.2021, 21 800 personnes vivent officiellement dans le quartier³². Parmi celles-ci, 47% sont des femmes et 53% des hommes. A titre de comparaison, dans l'ensemble de la ville-Etat de Hambourg, on compte 51% de femmes, 49% d'hommes. 79,2% des habitant.es de Sankt Pauli sont de nationalité allemande et 20,8% de nationalité étrangère. A l'échelle du Land de Hambourg, on compte 82,6% d'Allemand.es et 17,4% d'étranger.ères. La population issue de l'immigration (tous pays d'origine confondus) représente 38,4% de la population du *Stadtteil*. Parmi les moins de 18 ans, cette proportion atteint les 49,4%. Comparée à l'ensemble de la ville, cette situation ne représente pas un cas extraordinaire : 36,1% des Hambourgeois.es ont un parcours migratoire direct ou indirect³³. Parmi les moins de 18 ans, cette proportion s'élève à 52,7%. En République Fédérale d'Allemagne, en 2022, la part de la population issue de l'immigration est de 28,7 %. Hambourg apparaît donc comme une ville particulièrement multiculturelle, et le quartier central de Sankt Pauli est loin de faire exception. C'est par ailleurs un quartier assez jeune. Près de 30% des habitant.es ont moins de trente ans, et l'ensemble des habitant.es de moins de cinquante ans représente presque 70% de la population du quartier. A l'échelle de Hambourg, cette population représente 59% de la population totale. A l'opposé de la situation à l'échelle fédérale, Sankt Pauli est donc un quartier qui ne vieillit pas et dont la pyramide des âges laisse transparaître un certain dynamisme.

³² Les chiffres cités dans ce paragraphe sont extraits des pages de différents instituts publics de statistiques, consultables aux adresses suivantes :

<https://www.bpb.de/kurz-knapp/zahlen-und-fakten/soziale-situation-in-deutschland/61646/bevoelkerung-mit-migrationshintergrund/>

<https://region.statistik-nord.de/detail/10000000000000/2/1715/227681/>

https://region.statistik-nord.de/detail_compare/11/1108/5/2/1715/227681/

https://www.statistik-nord.de/fileadmin/Dokumente/NORD.regional/Stadtteil-Profil_HH-BJ-2019.pdf

³³ J'utilise cette périphrase afin d'explicitier l'expression allemande très usitée « *mit Migrationshintergrund* » : cette expression, présente dans les statistiques citées ci-dessus, ne fait pas de distinction entre les différentes générations de personnes immigrées ou entre les formes de migrations. Ces chiffres englobent donc des personnes nées et socialisées en Allemagne, des personnes touchées par les déplacements des frontières allemandes, comme des personnes arrivées récemment en Allemagne.

Ce n'est donc pas par hasard si Sankt Pauli est perçu comme un « quartier qui bouge ». On y trouve de nombreux commerces et services, les cafés, les bars et les boutiques de créateur.ices en tête. C'est un quartier qui attire une population de jeunes actif.ves de l'industrie culturelle³⁴. Il fait partir d'un ensemble plus vaste avec le quartier limitrophe de Schanze : cette partie de la ville, située au sud-ouest du lac Alster, semble dédiée à la fête. L'économie du quartier a pour pilier les lieux de restauration et les débits d'alcool. La fréquentation du quartier connaît chaque week-end un pic, accueillant des personnes d'autres quartiers de Hambourg, mais aussi des habitant.es de communes voisines, de régions plus éloignées, voire d'autres pays. Du fait de cette activité nocturne soutenue, le quartier de Sankt Pauli a aussi été particulièrement touché lors de la crise du Covid-19 ; de nombreux établissements de nuit, qui travaillaient déjà en partie ensemble, se sont réunis lors de cette période d'instabilité financière pour faire valoir leurs revendications vis-à-vis du pouvoir exécutif hambourgeois. Ils revendiquent un droit à la protection de la *Kneipenkultur*³⁵ qu'ils disent incarner.

L'activité touristique à Sankt Pauli n'est pas étrangère à cette économie de la nuit. Le quartier attire en effet des populations du monde entier qui veulent profiter de l'atmosphère particulière, entre liberté et débauche, qui y règne. Le quartier a cette particularité d'être un lieu hautement touristique, mais attirant autant les groupes de retraité.es que les excursions scolaires, les lycéen.nes de la ville que les enterrements de vie de garçon, les groupes d'ami.es ou les familles. Sankt Pauli et son avenue emblématique, la Reeperbahn, sont une étape incontournable de tout voyage à Hambourg. Cette avenue donne au quartier dans son ensemble sa réputation de quartier rouge : on y trouve des sex-shops et des boutiques de souvenirs, parfois peu différenciables, des maisons closes et des bars affichant des prix défiants toute concurrence, des théâtres et autres music-halls, et de nombreuses boîtes de nuit. La grande avenue qui longe le fleuve l'Elbe en contre-bas du quartier, la St. Pauli Hafensstraße, représente un axe de circulation majeur pour les touristes. Cet axe prend la forme d'une promenade, qui peut rappeler les bords de mer des stations balnéaires (voir illustration 2). Le long de cette promenade se trouve un grand nombre de bâtiments historiques : d'ouest en est, on peut contempler le marché aux poissons, la statue de Bismarck dans le parc Alter Elbpark, passer au pied de

³⁴ Pour une analyse détaillée de l'évolution de l'économie hambourgeoise et de ses implications socio-spatiales, voir RINN Moritz, *Konflikte um die Stadt für Alle - Das Machtfeld der Stadtentwicklungspolitik in Hamburg*, 1. Auflage, Westfälisches Dampfboot, 2016.

³⁵ « Culture du bistro » ; voir la page de l'association communautaire Barkombinat e. V., onglet « Mission », consultable à l'adresse suivante : <https://www.barkombinat.hamburg/mission/> (dernière consultation le 13/05/2023).

l'Elbphilharmonie et atteindre la *Speicherstadt* (ensemble d'entrepôts classé au patrimoine mondial de l'UNESCO). Park Fiction, le parc où s'est concentré le travail d'observation à Hambourg, se situe au cœur de cette promenade. Il offre une vue dégagée sur une partie de la *skyline* hambourgeoise, avec les grues du port d'un côté et les salles de spectacle de l'autre, elles aussi attirant un public international. Park Fiction s'avère ainsi être très accessible depuis les lieux de tourisme plus classiques. On pourrait même affirmer que, du fait de sa localisation particulière, il forme un passage privilégié par les touristes entre le bord de l'Elbe et un « intérieur des terres », le quartier de Sankt Pauli : une passerelle suspendue au-dessus de la chaussée permet de passer de la promenade au reste du quartier, sur un axe où les passages piétons sont rares.

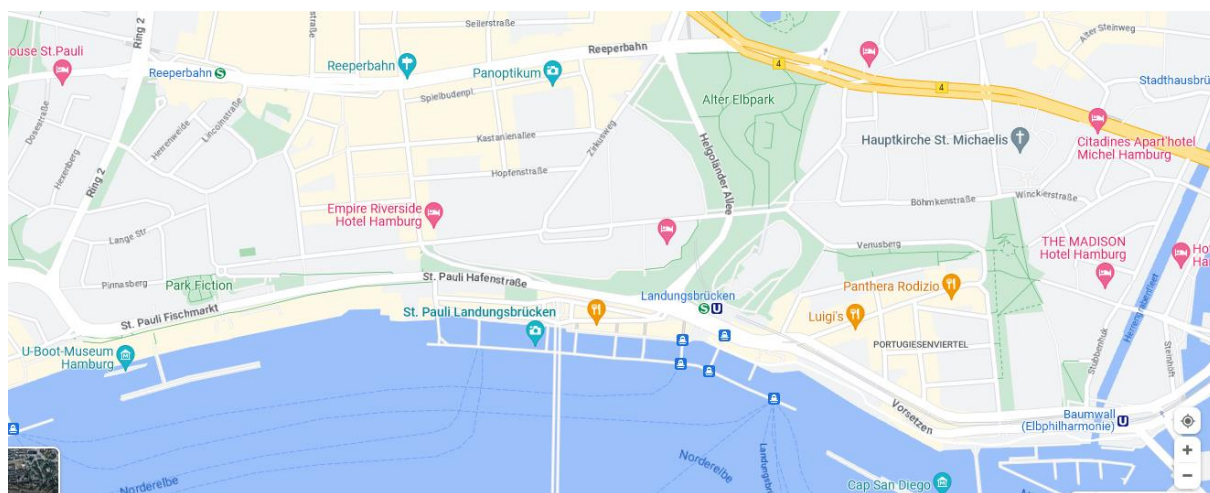


Illustration 2 : La promenade de Sankt Pauli à l'Elbphilharmonie : Park Fiction au cœur des circuits touristiques (source : Google Maps)

Un dernier élément doit être évoqué pour parfaire ce portrait du quartier : Sankt Pauli est connu pour être un haut-lieu de la culture militante de gauche. Dans certains milieux à l'internationale, son nom a valeur de référence ; il évoque un imaginaire de luttes fondées sur l'antifascisme, l'antiautoritarisme et l'autogestion. C'est aujourd'hui un imaginaire toujours présent et revendiqué par les habitant.es³⁶. Le quartier a été le théâtre de nombreuses

³⁶ Les exemples de ce positionnement politique ne manquent pas : les tags et les stickers reprenant des slogans militants en différentes langues recouvrent autant les lampadaires publics que les murs des cafés. Un fort phénomène d'identification est à l'œuvre entre le quartier comme espace et les valeurs de gauche radicale. A titre d'exemple, il me faut citer cette interaction houleuse entendue lors du travail d'observation :

occupations d'immeubles, particulièrement dans les années 1980 : en sus de la volonté de se loger à peu de frais, les personnes ayant participé au mouvement en partie international de squats (*Hausbesetzungsbewegung*) défendent l'instauration d'une organisation sociale nouvelle, départie de toute forme d'oppression (voir illustration 3). A l'instar de la situation de bien des villes allemandes, le parc immobilier hambourgeois était, après la Seconde Guerre mondiale, en partie détruit, en partie insalubre. Un plan de réhabilitation a alors été mis en place à partir des années 1960, dans le Land de Hambourg comme dans d'autres grandes villes de RFA. C'est à cette époque que commencent les conflits dans et à propos de l'espace urbain à Sankt Pauli. La nécessaire transformation du tissu urbain reposait sur des idées directrices fonctionnalistes qui ne faisaient pas l'unanimité. Qui prend ces décisions, comment sont-elles mises en œuvre, dans quelle mesure sont pris en compte tous les aspects de la vie (urbaine) etc. ? Toutes ces questions sont, hier comme aujourd'hui, des points de controverses portés par une société civile très organisée. Le sociologue Moritz Rinn écrit à propos de cette période : « C'est justement dans les quartiers prolétariens (et donc aussi de migrants) du centre-ville, qu'il s'agissait au quotidien de lutter contre la destruction de logements bon marché, voués à la démolition, et contre le « déplacement » des habitant.es dans les grands ensembles construits au même moment. »³⁷. En opposition à la rationalité de l'urbanisme fonctionnaliste émergent de nombreuses formes de protestations au sein de la société civile, dont l'occupation d'immeubles. L'exemple paradigmatique de ce conflit pour l'espace est le squat de plusieurs immeubles de la Hafenstraße. Il a duré plus d'une décennie et a été marqué par plusieurs expulsions. Les habitant.es se sont finalement regroupé.es dans les années 1990 sous la forme d'une coopérative et ont pu acheter les immeubles. Le pouvoir exécutif de Hambourg, le sénat (*Senat*), a finalement cédé face à la pression de l'opinion publique. Aujourd'hui, la coopérative et les immeubles existent toujours : les habitant.es font partie d'un vaste réseau mêlant habitats alternatifs (*Wohnprojekte*) et activités militantes, qui s'étend largement au-delà de Sankt Pauli.

6 juin 2023 – 13h – Park Fiction

Un homme blanc d'une quarantaine d'années, recouvert de tatouages, promène ses deux bulldogs à Park Fiction. Habitant le quartier, il salue le groupe d' « habitué.es » qu'il semble bien connaître. Puis il s'adresse à un homme, lui aussi blanc, plus âgé (aperçu uniquement ce jour-là) : la casquette que celui-ci porte représenterait un symbole nazi, la tête de mort d'une division SS. L'homme tatoué hausse le ton et jette la casquette à terre, à plusieurs reprises, tandis que l'autre lui oppose un droit à la liberté d'opinion. L'homme tatoué déclare : « Peut-être qu'ailleurs tu peux la porter [la casquette] mais pas ici, pas à Sankt Pauli. Tu sais pas où t'es ou quoi ? ». L'altercation dure une dizaine de minutes. Elle s'achève grâce à l'intervention d'autres personnes du groupe d' « habitué.es ».

³⁷ Rinn 2016, p. 69, ouvrage déjà cité ; traduction M.A.



Illustration 3 : Fresque murale et banderoles, Hafenstraße, 31.8.1988. HIS-Archiv, Fotosammlung Mike Schröder B 1258 (source : <https://sozwissarchiv.de/protest-im-bild/>)³⁸

C'est dans ce contexte protéiforme, dans ce quartier à l'identité marquée, que la police hambourgeoise mène une politique de *hot spot*. C'est même au pied de ces anciens squats que se concentre l'activité policière. On peut apercevoir les premières marches du *Balduintreppe* sur cette photo d'archive, escalier de 34 mètres de long qui relie la rue Bernhard-Nocht et la Hafenstraße³⁹. Aujourd'hui, la délinquance, plus particulièrement le deal, prend place à cet endroit même. Le pouvoir exécutif de la ville-Etat lui oppose une présence policière visiblement renforcée. L'ensemble du quartier de Sankt Pauli est l'objet d'une attention particulière de la

³⁸ La fresque murale existe toujours. Elle a été repeinte à plusieurs reprises ; elle rend aujourd'hui hommage aux victimes de l'attentat aux motivations racistes ayant eu lieu à Hanau en février 2020.

³⁹ A propos de l'escalier et de ses différents usages, voir notamment l'article de Martin Schneider « Balduintreppe – Aneignungen und Inszenierungen eines Möglichkeitsraumes », *vokus* cahier 2 20/2010 ; consultable à l'adresse suivante : <https://www.kulturwissenschaften.uni-hamburg.de/ekw/forschung/publikationen/vokus/vokus201002/media/schneider-balduintreppe-vokus2010.pdf> (dernière consultation le 14/02/2023).

part des forces de police : l'économie de la nuit amène son lot de débordements, entre troubles à l'ordre public et bagarres violentes. Le tableau suivant, extrait du rapport annuel de la police de Hambourg, présente l'évolution de la délinquance entre 2021 et 2022 dans les quartiers de l'arrondissement Mitte.

Tabelle 6. Kriminalitätsentwicklung in den Stadtteilen des Bezirkes Hamburg Mitte im Vergleich zum Vorjahr.

Stadtteile	Fälle						Veränderungen	
	2021			2022			Zu-/Abnahme	
	absolut	aufgeklärt	Prozent (%)	absolut	aufgeklärt	Prozent (%)	absolut	Prozent (%)
Altstadt	5.058	3.100	61,3	6.738	4.171	61,9	1.680	33,2
Hafen City	819	213	26,0	990	272	27,5	171	20,9
Neustadt	4.360	2.337	53,6	4.840	2.473	51,1	480	11,0
St. Pauli	8.824	4.907	55,6	12.834	6.506	50,7	4.010	45,4
St. Georg	16.874	12.395	73,5	20.699	14.873	71,9	3.825	22,7
Hammerbrook	2.523	1.070	42,4	2.463	999	40,6	-60	-2,4
Borgfelde	756	292	38,6	812	283	34,9	56	7,4
Hamm	2.779	1.142	41,1	3.134	1.197	38,2	355	12,8
Horn	3.055	1.413	46,3	2.990	1.325	44,3	-65	-2,1
Billstedt	6.150	3.331	54,2	6.969	3.642	52,3	819	13,3
Billbrook	602	246	40,9	729	304	41,7	127	21,1
Rothenburgsort	1.173	573	48,8	1.299	568	43,7	126	10,7
Veddel	569	280	49,2	637	339	53,2	68	12,0
Wilhelmsburg	4.795	2.154	44,9	5.166	2.439	47,2	371	7,7
Kleiner Grasbrook	223	129	57,8	212	126	59,4	-11	-4,9
Steinwerder	119	46	38,7	151	76	50,3	32	26,9
Waltershof	111	58	52,3	89	40	44,9	-22	-19,8
Finkenwerder	476	213	44,7	689	273	39,6	213	44,7
Insel Neuwerk	0	0	---	3	1	33,3	3	---
Bezirk Mitte	59.266	33.899	57,2	71.444	39.907	55,9	12.178	20,5

Illustration 4 : Evolution de la délinquance dans les quartiers de Hambourg Mitte par rapport à l'année précédente (source :

<https://www.polizei.hamburg/resource/blob/671742/6642432f4cef9de0494d7593dfef7e8d/pks-2022-jahrbuch-do-data.pdf>)

Avec près de 13 000⁴⁰ cas enregistrés par la police en 2021, Sankt Pauli se place en deuxième

⁴⁰ Rapport annuel de la police de Hambourg, *Kriminalstatistik 2022*, p. 34 ; consultable à l'adresse suivante : <https://www.polizei.hamburg/resource/blob/671742/6642432f4cef9de0494d7593dfef7e8d/pks-2022-jahrbuch-do-data.pdf> (dernière consultation le 14/02/2023).

position des quartiers présentant le plus grand nombre d'actes délinquants sur les 104 quartiers hambourgeois. Le quartier en première position est Sankt Georg, situé à l'est de la gare centrale, avec près de 15 000 cas en 2022. Il est lui aussi classé « *gefährlicher Ort* » à cause du trafic de drogues, de la circulation d'armes et de la prostitution illégale qui y prend place⁴¹. Au vu des chiffres de la délinquance, Sankt Pauli apparaît comme un quartier dangereux. Mais les presque 13 000 cas enregistrés comprennent des délits et des crimes à la gravité variable : des vols de sacs à mains aux utilisations d'armes à feu, en passant par les braquages de banque et l'utilisation non-autorisée d'un véhicule à moteur, le rapport de 346 pages ne permet pas de se faire une image claire des formes que prend actuellement la délinquance à Sankt Pauli.

Le traitement policier spécifique à Sankt Pauli trouve son origine dans une proposition de loi de 2004, déposée par le groupe parlementaire SPD à l'assemblée⁴². La raison de cette proposition, qui entrainera plus d'une décennie de débats parlementaires, semble être la recrudescence d'attaques au couteau⁴³. Cette proposition de loi souhaite autoriser les contrôles d'identité sans motif ou en l'absence de soupçon (« *anlassunabhängig* » ou « *verdachtsunabhängig* » en fonction des versions du texte⁴⁴) dans la mesure où l'expertise policière reconnaît le lieu du contrôle comme un « quartier chaud ». C'est pourquoi on trouve aussi l'expression de « contrôle dépendant du lieu » (« *lageabhängig* »), fondée sur une « connaissance de la situation » émanant de la police (« *Lageerkenntnisse* »). La définition d'un « quartier chaud » est assez floue : il s'agit des lieux qui présentent un taux de délinquance supérieur à la moyenne du Land (« *Kriminalitätsbrennpunkt* »). Les lieux qui correspondent à cette définition peuvent alors être qualifiés de « *Gefahrengebiet* » (territoire de danger). Le

⁴¹ Voir la sous-partie II.2. « Où est la police ? Zonages de l'espace et brigades *ad hoc* ».

⁴² *Bürgerschaft*, organe législatif de la ville-Etat et seule organe dont les membres sont élus directement par la population.

⁴³ Le document officiel le plus ancien mentionnant les « *Gefahrengebiete* » et toujours consultable date du 10/01/2006. C'est une « *Schriftliche Kleine Anfrage* ». Cette « question » est la forme officielle que prennent à l'assemblée les demandes de précisions et de justifications adressées par les oppositions au gouvernement du Land. Elle rappelle la procédure de « questions au Gouvernement », qui se déroule elle à l'échelle nationale en France.

Voir « Drucksache 18/3448 - Schriftliche Kleine Anfrage des Abgeordneten Dr. Andreas Dressel (SPD) vom 03.01.06 », consultable à l'adresse suivante : https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/17308/messerstechereien_und_ueberfaelle_mit_messern_in_hamburg_iii_wann_gibt_es_endlich_konkrete_ergebnisse_der_senatsaktivitaeten.pdf (dernière consultation le 23/02/2023).

⁴⁴ L'assemblée hambourgeoise dispose d'un portail dédié à la publication des protocoles des sessions parlementaires et des textes votés. La recherche à partir des références des textes de loi portant sur la politique de *hot spots* (trouvées dans les articles de presse) ont donné peu de résultats : les textes étaient introuvables ou un message s'affichait signalant que l'accès au texte était interdit. Seuls les textes des « questions » des parlementaires au sénat, qui ont une valeur purement informative, ont pu être consultés. Voir les résultats de la recherche par mot-clé « *Gefahrengebiet* » sur le portail de l'assemblée : <https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/schlagworte/9>

danger qu'il s'agit de combattre n'est pas prédéfini par cette qualification. En 2006, le sénat évoque divers types de délinquances qui justifient l'établissement d'un *Gefahrengebiet* : délinquance générale, délinquance liée aux produits stupéfiants, délits liés à des véhicules automobiles⁴⁵... Cette qualification a pris avec le temps une double signification : elle identifie des quartiers où la délinquance visible est constituée en problème public, et correspond en même temps à des espaces où les prérogatives des agent.es de police sont élargies. A la fin de l'année 2004, le sénat⁴⁶ CDU dépose une contre-proposition de loi. En réalité, elle complète celle des député.es SPD en précisant et en élargissant les actes que pourront réaliser les agent.es dans les « lieux dangereux » : aux contrôles d'identité s'ajoutent la possibilité d'arrêter pour une courte durée un individu (ne pas le laisser se déplacer), de l'interroger et de procéder à un examen visuel des objets qu'il transporte.

Les deux textes passent par différentes commissions dont l'avis est nécessaire pour la mise en place de ce nouveau cadre juridique : il en ressort que les textes sont en accord avec le cadre légal préexistant et les constitutions (celle de l'Allemagne comme celle du Land de Hambourg). Mais la définition d'un quartier comme « chaud » reste un point qui pose problème, notamment au délégué en charge de la protection des données et de la liberté d'information du Land (*Hamburgischer Beauftragte für Datenschutz und Informationsfreiheit*) : le contrôle sans motif d'un individu, déclenché uniquement par sa présence dans un espace infra-urbain prédéfini, pourrait ouvrir la voie à un fichage généralisé de la population. Le groupe parlementaire SPD réclame alors une définition plus précise du critère de « connaissance de la situation » et généralement une version moins répressive du texte (notamment en supprimant la possibilité d'emmener au poste les personnes qui ne déclinaient pas leur identité). Les député.es écologistes dénoncent elleux-aussi le texte comme ouvrant la voie à des contrôles arbitraires. A l'été 2005, le texte est cependant voté grâce à la majorité CDU de l'assemblée. Lors du processus législatif, la question de la fréquence des patrouilles de police n'est pas évoquée. Or l'augmentation de la fréquence des patrouilles dans les *Gefahrengebiete* est aujourd'hui visible : avant les contrôles ou les arrestations, elle est la première pratique des

⁴⁵ Voir « Drucksache 18/3448 » en date du 10/01/2006, document déjà cité.

⁴⁶ *Senat*, organe exécutif composé du maire et de onze sénateur.ices ; il correspond au gouvernement du Land. Le poste de sénateur.ice rappelle dans le contexte français celui de ministre : à chaque poste est lié une thématique politique (sciences, recherche et égalité ; école et formation professionnelle ; environnement, climat, énergie et politique agricole...). Les services de police sont sous l'autorité du sénateur de l'intérieur et du sport, nous y reviendrons.

forces de police hambourgeoise⁴⁷. C'est pourquoi je parlerai parfois de « renforcement de la présence policière » pour désigner la politique de *hot spots* policiers.

En réalité, Sankt Pauli fait l'objet d'une surveillance particulière de la part des forces de l'ordre depuis le 1^{er} avril 2001, à cause du trafic de drogue qui s'y déploie. On trouve la mention de cette date dans une « question » au Sénat : la mesure de *Gefahrengebiet* semble s'appliquer à tout le quartier⁴⁸. Dans le même document, le quartier de Sankt Georg⁴⁹ est classé « *Gefahrengebiet* » depuis 1995 : il est le premier quartier concerné par un renforcement de la présence policière, car il est aussi le quartier de Hambourg où sont recensés le plus de délits (voir illustration 4). Il n'a pas été possible de clarifier le statut du quartier (et donc du terrain d'observation) entre 2001 et 2005 de fait du manque de sources. La loi de 2005 permet l'établissement d'un second *Gefahrengebiet* dans le quartier, qui porte le nom de sa zone d'application : « Vergnügungsviertel St. Pauli »⁵⁰. La possibilité pour les agent.es de contrôler des personnes sans motif lié à leurs comportements propres est justifiée ici par la lutte contre les faits de violence : au sein du quartier de Sankt Pauli, le quartier rouge (dont les limites ne sont pas précisées) est sous surveillance policière renforcée à partir du 5 juillet 2005. Il semble qu'une réponse ait été trouvée à la situation inquiétante à l'origine de la proposition de loi, la recrudescence d'attaques armées. Les parlementaires des oppositions reviennent ponctuellement sur la problématique de l'instauration de « territoires de danger », ce pan de la politique policière hambourgeois connaît cependant une phase de stabilisation pendant les années 2000.

Il est soumis à de nouvelles critiques à partir des années 2010. L'instauration d'un *hot spot* policier à Sankt Pauli, dans sa forme actuelle, remonte à 2014. Il n'a pas les mêmes causes qu'à La Guillotière, ni que dans les *Gefahrengebiete* qui le précèdent pourtant sur le même espace. En 2014, cette mesure est une réponse aux affrontements entre forces de l'ordre et activistes de la gauche radicale. La fin de l'année 2013 est marquée par une série de manifestations, déclarées ou non, dans les quartiers de Sankt Pauli et de Sternschanze. Ces

⁴⁷ Voir sous-partie II.4.A. « Augmenter les patrouilles ».

⁴⁸ Voir « Drucksache 21/3064 – Schriftliche Kleine Anfrage der Abgeordneten Christiane Schneider (DIE LINKE) vom 29.01.16 », consultable à l'adresse suivante : https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/51388/gefahrengebiete_in_hamburg_ii.pdf (dernière consultation le 15/04/2023).

⁴⁹ A propos des liens entre Sankt Georg et Sankt Pauli, voir sous-partie II.2.B. « *Gefährlicher Ort* à Hambourg : requalifier l'espace et y déployer des pratiques policières ciblées ».

⁵⁰ *Ibid.*

manifestations portent plusieurs revendications. Elles s'opposent en premier lieu à l'éviction imminente du squat Rote Flora⁵¹ : lieu d'habitation et d'organisation occupé depuis 1989, il a acquis dans les milieux militants la valeur de centre culturel. Mais elles revendiquent aussi un « droit à rester » pour toute personne migrante, dans un contexte où le groupe « Lampedusa in Hamburg » porte sur la scène public la question des droits des personnes migrantes. Le refus de la démolition planifiée des immeubles Esso, sur la Reeperbahn, constitue le troisième enjeu porté par ces manifestations : on redoute l'accélération du phénomène de gentrification par le truchement des investisseurs immobiliers. Ces manifestations font donc le lien entre les politiques d'urbanisme et la politique d'accueil des migrant.es : la monétarisation de l'espace urbain entraîne l'exclusion des populations précaires, et les personnes migrantes subissent à la fois cette exclusion et les conséquences d'une politique migratoire restrictive. Le mois de décembre 2013 est donc un moment de convergence de différentes luttes dans les rues de Sankt Pauli, rassemblant plusieurs milliers de personnes. Or cette convergence passe par des confrontations violentes, notamment par l'attaque du commissariat 15. C'est le commissariat aujourd'hui en charge de la zone où a eu lieu le travail d'observation. Afin de mettre fin aux combats de rue qui s'étendent le soir à l'hypercentre à l'est (*Innenstadt* composée des quartiers *Neustadt* et *Altstadt*, voir illustration 1) et à l'arrondissement d'Altona à l'ouest, la police hambourgeoise instaure un large *Gefahrengebiet* le 4 janvier 2014 : il englobe les quartiers de Sankt Pauli, Sternschanze, Altona-Altstadt et une grande partie du quartier Altona-Nord (voir illustrations 5). Le débat sur la proportionnalité d'une telle mesure est relancé : le SPD alors au pouvoir et la CDU dans l'opposition considèrent une telle mesure nécessaire et efficace, le FDP, Die Linke et les Verts y voient une attaque des droits fondamentaux que sont la liberté de mouvement et la liberté de réunion⁵².

⁵¹ Voir l'article de Deutsche Welle, mis en ligne le 6/01/2014, intitulé « Umstrittenes Gefahrengebiet in Hamburg », consultable à l'adresse suivante : <https://www.dw.com/de/umstrittenes-gefahrengebiet-in-hamburg/a-17344431> (dernière consultation le 13/04/2023).

⁵² *Ibid.*

Karte: Die "Gefahreninseln" und das Gefahrengebiet

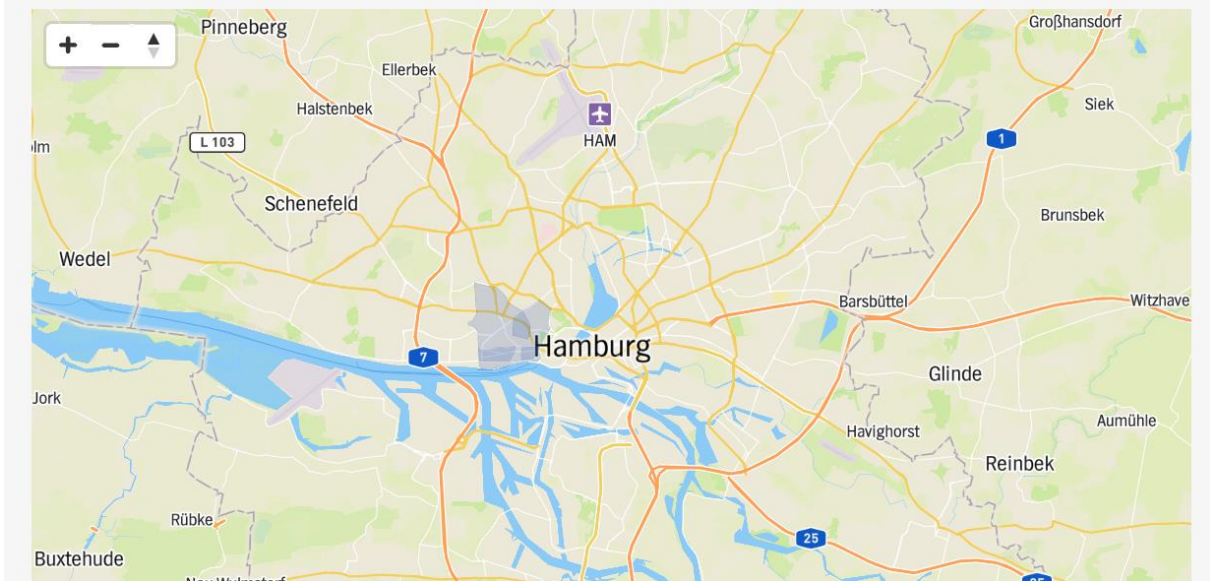


Illustration 5a : Les « îles de danger » et le territoire de danger de janvier 2014 à l'échelle de la ville-Etat (source : <https://www.ndr.de/nachrichten/hamburg/Unklug-Scholz-harte-Linie-in-Hamburg.gefahrengbiet189.html>)

Karte: Die "Gefahreninseln" und das Gefahrengebiet

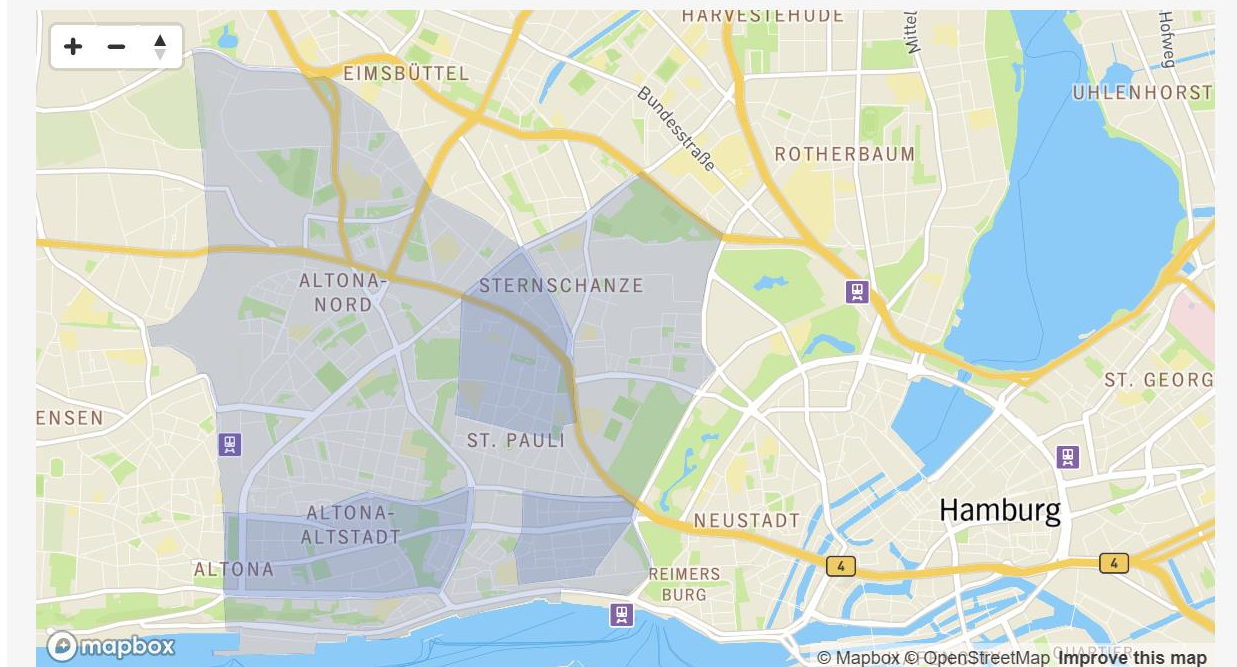


Illustration 5b : Les « îles de danger » et le territoire de danger – zoom sur le centre-ville (source : <https://www.ndr.de/nachrichten/hamburg/Unklug-Scholz-harte-Linie-in-Hamburg.gefahrengbiet189.html>)

C'est donc la délinquance liée à une confrontation politique frontale qui est désormais visée par la mesure de *Gefahrengebiet* (dégradations, violences sur personne dépositaire de l'autorité publique...). Sur la carte précédente, on voit en gris clair la première zone concernée : « L'ancien territoire de danger : cette vaste zone a été déclarée territoire de danger par la police à partir du 4 janvier à 6 heures. Les policiers peuvent y contrôler les personnes et les objets qu'elles transportent, les expulser, leur interdire d'y séjourner et les placer en garde à vue. »⁵³ (traduction M.A.). Dans cette zone vivent alors environ 80 000 personnes. Les critiques contre cette mesure sont nombreuses et viennent de différents milieux. Le criminologue Dr. habil. Nils Zurawski déclare à la presse : « Une grande ville comme Hambourg, avec une aire d'attraction comprenant quatre millions de personnes, ne peut pas être gouvernée uniquement par une politique de l'ordre. Il faut avoir une idée intelligente. »⁵⁴ (traduction M.A.). La posture du maire de l'époque, Olaf Scholz, est dénoncée : il n'agirait pas « en père de la ville, mais en chef des autorités hambourgeoises »⁵⁵ (traduction M.A.). Les critiques font rapidement reculer le pouvoir exécutif et la police hambourgeoise. Dès le 9 janvier, cette zone est redécoupée en trois plus petites zones, les « îles de danger » (zones en gris foncé sur les illustrations 5a et 5b). Chacune d'elles est sous la responsabilité d'un commissariat localisé dans la zone en question : le Polizeikommissariat 16 au n° 82 Lerchenstraße, pour le quartier Sternschanze (zone la plus au nord) ; le Polizeikommissariat 21 au n° 30 Mörkenstraße, pour le quartier Altona-Altstadt (zone à l'ouest) ; et le Polizeikommissariat 15, aussi appelé Davidwache, au n° 31 Spielbudenplatz (zone à l'est). Les débordements que cette mesure devait freiner perdurent jusqu'à la fin du mois de janvier 2014 : aux revendications initiales s'ajoute la suppression de tous les *Gefahrengebiete* à Hambourg. Les affrontements violents prennent fin mais le débat sur la légitimité de cet outil policier reste.

En 2016, la question des *hot spots* policiers retourne à l'assemblée. L'élection d'un nouveau gouvernement, Scholz II, a eu lieu courant 2015 : le SPD doit désormais gouverner avec Les Verts. Les député.es les plus critiques espèrent alors un changement de législation. Des reproches vis-à-vis de la loi de police, allant dans le même sens, viennent de partis différents : les député.es FDP (libéraux) se retrouvent à prendre parti pour leurs collègues de

⁵³ Extrait de l'article de la radio et télévision publique NDR (Norddeutscher Rundfunk) en date du 14/01/2014, intitulé « Unklug? Scholz' harte Linie in Hamburg » : <https://www.ndr.de/nachrichten/hamburg/Unklug-Scholz-harte-Linie-in-Hamburg,gefahrengebiet189.html> (dernière consultation le 14/04/2023).

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

Die Linke dans la lutte contre le zonage policier de la ville. Le groupe parlementaire Die Linke dépose une seconde fois une requête de suppression du paragraphe de la loi de police permettant l'établissement de *Gefahrengebiet*⁵⁶. La première requête avait eu lieu quelques mois auparavant et avait été refusée. Or le tribunal administratif supérieur (*Oberverwaltungsgericht*, correspondant approximativement à la cour administrative d'appel) avait rendu un jugement qui déclarait le paragraphe en question anticonstitutionnel (vis-à-vis de la constitution du Land). Dix ans après le vote de ce nouvel outil policier, sa légalité est profondément remise en question. Le gouvernement propose alors une nouvelle loi : celle-ci stipule qu'à partir de 2017, des « territoires de danger » supplémentaires ne pourront plus être créés. Ceux qui existent ne sont pas supprimés. Les prérogatives des agent.es sur le terrain restent par ailleurs inchangées. L'expression de « *Gefahrengebiet* » est remplacée par celle de « *gefährlicher Ort* » (« lieu dangereux »). D'après Prof. Dr. Rafael Behr, enseignant et chercheur à l'Akademie der Polizei Hamburg, la modification de la loi de police de 2016 relève de la « *Sprachkosmetik* », c'est-à-dire de l'euphémisation. Le danger paraîtrait moins grand dans sa forme adjectivale et le « territoire » à connotation militaire devient « lieu », substantif des plus courants. Force est de constater qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre les deux textes en ce qui concerne la capacité d'action des policier.ères. Cette version du texte est toujours en vigueur.

Ainsi, la politique de *hot spot* a une longue histoire à Sankt Pauli : depuis plus de vingt ans, l'action de la police dans cette « zone dangereuse » est soumise à débat. Celui-ci a lieu principalement dans les instances législatives de la ville-Etat : l'action de la police et ses évolutions forment un objet politique de la démocratie hambourgeoise, un thème soumis à l'expression d'opinions contradictoires et faisant l'objet de votes, dans le but d'atteindre un consensus sous la forme d'une loi (et de modifications de cette loi). La question des « zones dangereuses » est aussi présente au sein de la société civile. Or l'opinion publique à l'échelle du quartier est unanime : les réponses à apporter à la délinquance visible ne peuvent pas être policières. L'identité du quartier étant fondée sur le rejet de l'Etat, les policier.ères n'y sont pas les bienvenu.es. La question du renforcement de la présence policière apparaît comme un catalyseur idéologique. Posée en termes d'opposition « sécurité - liberté », elle mène à des

⁵⁶ Voir « Drucksache 21/4189 – Antrag der Abgeordneten Christiane Schneider, Sabine Boeddinghaus, Deniz Celik, Martin Dolzer, Norbert Hackbusch, Inge Hannemann, Stephan Jersch, Cansu Özdemir, Heike Sudmann und Mehmet Yildiz (DIE LINKE) – Betr. Missachtung der Rechtsprechung durch die Exekutive beenden – § 4 Absatz 2 PolDVG endlich streichen! », en date du 25/04/2016, consultable à l'adresse suivante : https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/52554/missachtung_der_rechtsprechung_durch_die_exekutive_beenden_4_absatz_2_p_öldvg_endlich_streichen.pdf (dernière consultation le 20/04/2023).

alliances politiques inattendues. Contre la possibilité d'une surveillance généralisée, les député.es FDP, prônant le libéralisme économique et la propriété privée, se retrouvent à défendre la même position que la scène militante autonome, prônant elle une révolution systémique anarchiste.

1.2. Pression citoyenne et volonté politique : origines d'un phénomène rapide à La Guillotière

Qu'en est-il du côté lyonnais ? Faisons d'abord le portrait du quartier de La Guillotière. Si l'on trouve des données statistiques précises à propos du terrain hambourgeois, en trouver les équivalents lyonnais n'est pas évident. Les quartiers des villes françaises n'ont pas le même statut juridico-administratif que les *Stadtteile* allemands. Ils ont bien un même poids culturel, une même valeur symbolique variable. Mais s'ils sont eux aussi des points de repère pour les populations, qui y résident ou qui les visitent, ils ne représentent pas un échelon standard des relevés statistiques français. En France, les frontières des quartiers semblent plus mouvantes : que l'on prenne en compte les circonscriptions électorales, la carte scolaire, ou les délimitations historiques, le tracé peut varier. L'INSEE donne la définition suivante de « grand quartier / quartier » : « La notion de grand quartier est définie comme un groupement de plusieurs îlots contigus à l'intérieur d'une même commune. Lorsque cette commune est partagée en plusieurs cantons, les limites de quartiers peuvent ne pas respecter les limites de cantons. La taille des quartiers est très variable. Elle doit respecter certaines normes de population. Ainsi, une commune de 20 000 habitants n'est généralement pas découpée en plus de deux ou trois quartiers ; de même, seules quelques communes de moins de 10 000 habitants sont découpées en quartiers. »⁵⁷. La délimitation du « quartier » français est donc mouvante. A l'inverse, à Hambourg, ce tracé infra-urbain a été arrêté, il est défini par la loi et instaure un quadrillage unique. Les frontières entre quartiers sont matérialisées par des panneaux, indiquant l'encastrement des différents niveaux administratifs (tel *Stadtteil* dans tel *Bezirk*).

Pour caractériser le quartier de La Guillotière, il faut donc recouper des statistiques n'utilisant pas la même échelle. Le « quartier » de La Guillotière n'a pas de réalité statistique

⁵⁷ Définition de l'INSEE, publié le 13/10/2016, consultable à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1008> (dernière consultation le 15/07/2023).

(du moins pour le grand public), il est un espace marqué par des caractéristiques historiques et sociologiques communes mais dépourvu du cadre juridico-administratif. Cela représente une difficulté majeure quant à la comparaison avec le *Stadtteil* de Sankt Pauli. L'échelle la plus fine à laquelle des données socio-démographiques sont disponibles pour Lyon est celle de l'arrondissement⁵⁸. Or La Guillotière forme une unité géographique inférieure à l'arrondissement (lui-même analogue à un *Bezirk* hambourgeois), comme Sankt Pauli. De plus, elle est à cheval entre le 3^{ème} et le 7^{ème} arrondissement : ces deux arrondissements présentent de grandes disparités entre eux et en leurs seins, de sorte qu'il ne semble pas pertinent de les utiliser pour tenter de qualifier La Guillotière.

La métropole de Lyon est l'échelle où l'on trouve le plus de données. En 2020, elle compte 1,4 million d'habitant.es, parmi lesquels plus de 41% ont moins de trente ans⁵⁹. Les moins de quarante-cinq ans représentent près de 62% de la population totale, ce qui fait de Lyon une ville assez jeune. La métropole lyonnaise compte environ 48,3% d'hommes et 51,7% de femmes. On constate que ces données sont extrêmement proches de celles relevées à l'échelle du Land de Hambourg. Afin de se faire une image du quartier au sein de la métropole, on peut se pencher sur les zonages liés à des politiques localisées. En termes de lutte contre les inégalités, on trouve depuis 2014 en France le dispositif des quartiers prioritaires de la politique de la ville (voir illustration 6). Ces territoires sont définis uniquement sur le critère de la faiblesse du revenu ses habitant.es. Ils remplacent à la fois les zones urbaines sensibles (ZUS) et les quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Ce zonage a pour objectif de « réduire les écarts de développement au sein des villes. [II] vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment. »⁶⁰.

⁵⁸ En réalité, des jeux de données à plus petite échelle, telle que le quadrillage IRIS de l'INSEE, existent bien. Mais leur maniement demande une véritable expertise dans les domaines statistique et informatiques. Les statistiques à propos de Sankt Pauli ne nécessitent, elles, aucune connaissance spécifique pour être lues et exploitées.

⁵⁹ Les chiffres concernant la démographie de la métropole de Lyon sont extraits du document « Dossier complet – Intercommunalité/Métropole de Lyon », publié par l'INSEE en juillet 2023, consultable à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200046977#chiffre-cle-1> (dernière consultation le 20/07/2023). Ce document, construit autour de douze axes thématiques, ne contient pas de statistiques ethniques.

⁶⁰ Page « Politique de la ville » du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 5 décembre 2022, consultable à l'adresse suivante : <https://www.ecologie.gouv.fr/politique-ville> (dernière consultation le 22/05/2023).

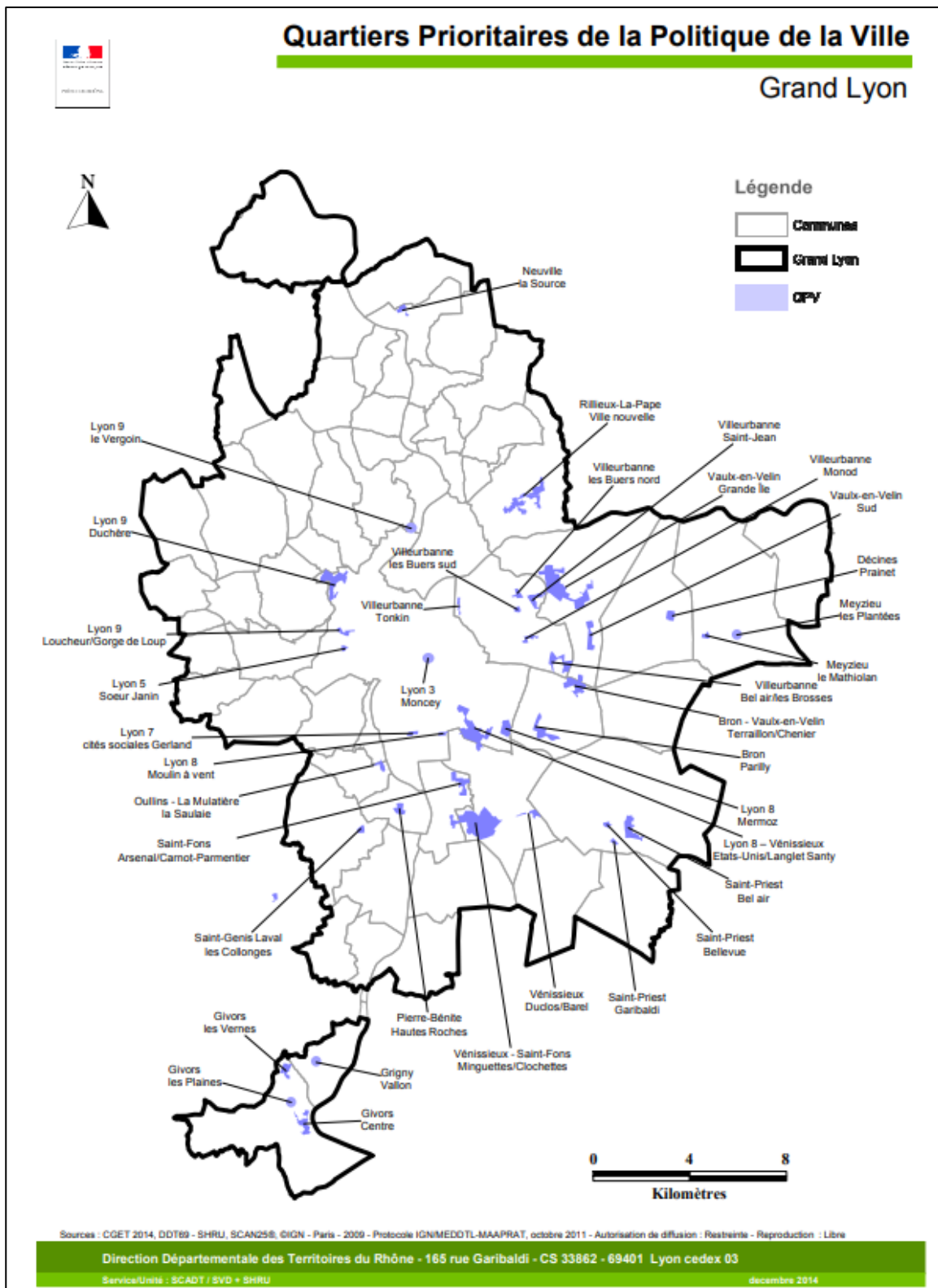


Illustration 6 : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville dans le Grand Lyon (source : <https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Solidarites-hebergement-logement-et-populations-vulnerables/Politique-de-la-ville/Les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-QPV>)

En 2022, environ 16% des habitant.es du 7^{ème} arrondissement et 13% des habitant.es du 3^{ème} arrondissement vivent sous le seuil de pauvreté⁶¹. L'instauration des QPV, s'il se fonde sur un critère unique de revenus par habitant.e, vise de multiples objectifs. Les domaines d'actions de la politique de la ville, cadre donnant naissance aux QPV, sont nombreux : « éducation et petite enfance ; logement et cadre de vie ; emploi et insertion professionnelle ; renforcement du lien social ; sécurité et prévention de la délinquance »⁶². Les quartiers concernés sont affectés par des problématiques multiples, dont la délinquance. Mêlant des structures nationales et locales, la politique de QPV relève d'une multiplicité d'acteur.ices aux expertises diverses. De nos jours, le micro-quartier appelé Moncey forme un QPV : il est composé de quelques pâtés de maisons, dans la partie de La Guillotière relevant du 3^{ème} arrondissement (voir illustration 7). Incluant une partie de la Place Gabriel-Péri, il fait l'objet de la même politique que les quartiers de « grands ensembles » de la périphérie lyonnaise, comme La Duchère dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon, ou Les Minguettes à Vénissieux. Depuis l'instauration des QPV, la zone concernée par une politique systémique au sein du quartier de La Guillotière a nettement diminué.

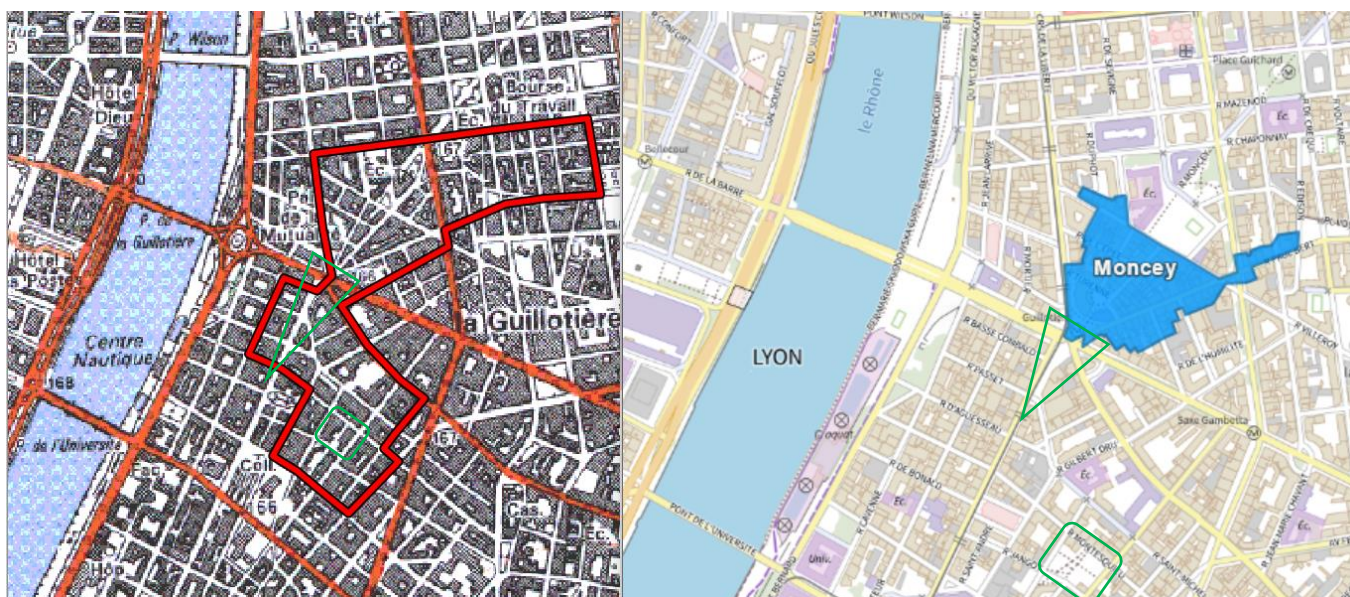


Illustration 7 : De la ZUS de la Guillotière en 1996 au QPV de Moncey en 2014 (source :

<https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/8212101>)⁶³

⁶¹ Chiffres disponibles sur ville-data.com : <https://ville-data.com/delinquance/Lyon-3e-Arrondissement-69-69383> et <https://ville-data.com/delinquance/Lyon-7e-Arrondissement-69-69387> (dernière consultation le 22/05/2023).

⁶² Page « Politique de la ville » du ministère de la transition écologique, page déjà citée.

⁶³ Les terrains d'observations sont symbolisés par les figurés verts : le triangle correspond au lieu des relevés, place Gabriel-Péri ; le rectangle correspond à la place Mazargan, lieu de l'observation continue.

Ce changement de tracé laisse à penser que la situation générale de La Guillotière s'est améliorée ces vingt dernières années. La poche de pauvreté du centre-ville de Lyon se serait résorbée. C'est en effet ce que le montre une étude de l'INSEE parue en 2019. Elle donne à voir La Guillotière comme une unité statistique à part entière. Le but de cette étude est précisé en ces termes : « Dans une optique opérationnelle, la municipalité [de Lyon] a besoin de disposer d'analyses à une maille géographique plus fine que l'arrondissement. Trente-trois quartiers ont ainsi été définis à partir d'une agrégation des îlots de l'Insee, en prenant comme référence les bassins de vie identifiés dans le document de planification urbaine (plan local d'urbanisme et de l'habitat, PLUH). »⁶⁴. Grâce à ce nouveau zonage à l'échelle infra-urbaine, on voit apparaître le profil actualisé de La Guillotière. Le quartier s'apparente désormais à ceux des Pentes de la Croix-Rousse, du Vieux-Lyon et de Jean Macé : ils forment le groupe des quartiers « qui rajeunissent et se gentrifient ». Malgré l'absence de données statistiques directement comparables, il apparaît que le quartier de La Guillotière présente une structure socio-démographique proche de celle de Sankt Pauli : des quartiers jeunes et économiquement dynamiques. Comme à Sankt Pauli, les politiques de réhabilitations du bâti et le déplacement des activités économiques gourmandes en espace en périphérie de la ville ont augmenté l'attractivité de ce quartier de centre-ville pour des populations plus aisées. On y trouve aujourd'hui des commerces de niche, comme des galeries d'art, des boutiques de créateur.ices, des espaces de coworking, des luthiers ou des ateliers proposant des activités artistiques. On trouve aussi, dans les rues adjacentes aux places Mazagran et Gabriel-Péri, plusieurs résidences et foyers offrant un hébergement plus ou moins temporaire, et des hôtels proposant des chambres à la semaine et au mois⁶⁵. D'un quartier pauvre, cumulant les difficultés socio-économiques, La Guillotière est devenue un quartier pluriel où coexistent des populations aux statuts socio-économiques différents.

⁶⁴ Extrait du document « Quartiers de Lyon : de profondes mutations en 30 ans, avec une forte dynamique à l'est », publié sur le site de l'INSEE en juillet 2019, consultable à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4183283#graphique-figure2> (dernière consultation le 20/07/2023).

⁶⁵ Une partie des personnes rencontrées place Mazagran habite dans ces structures.

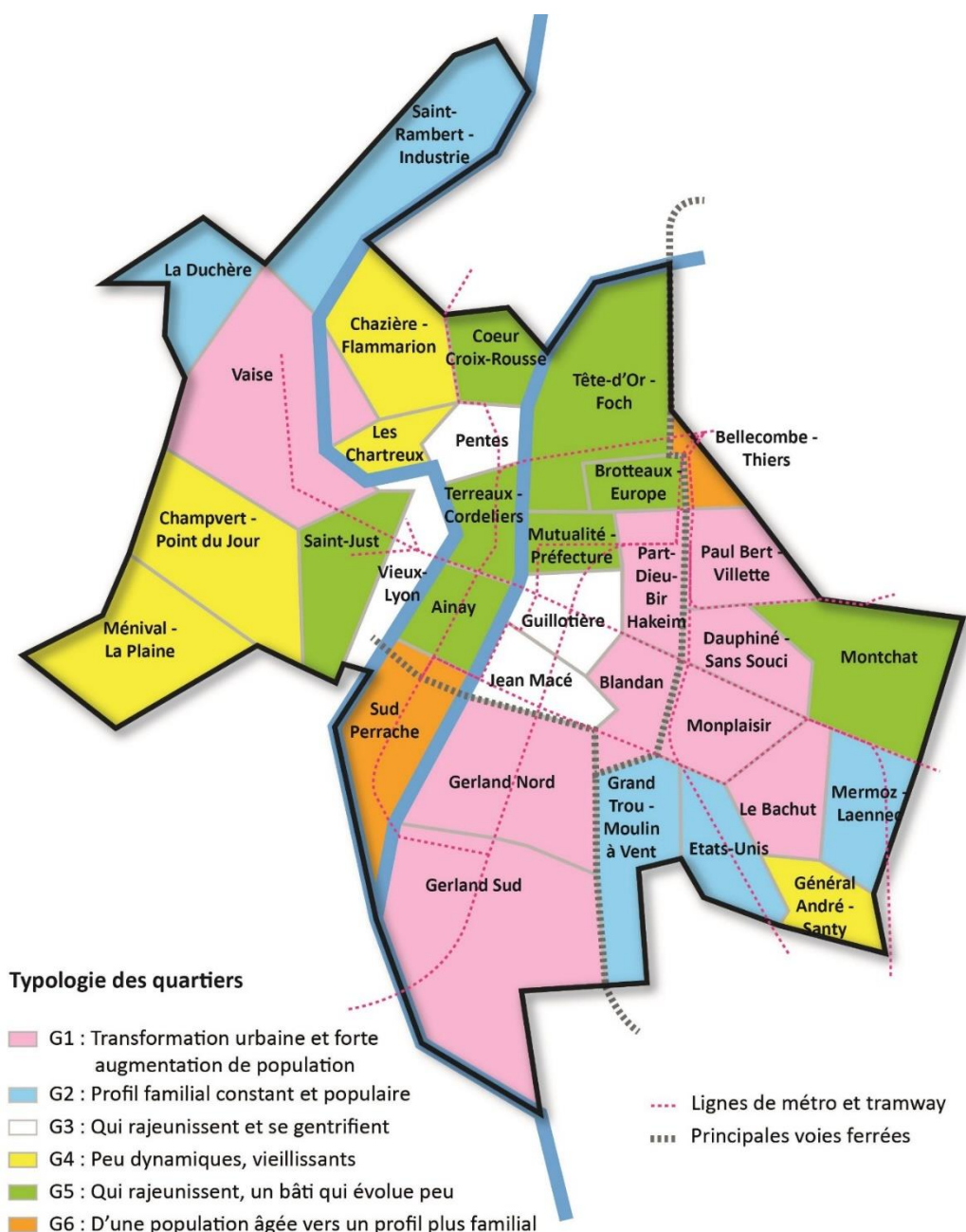


Illustration 8 : Différents types de trajectoires – Typologie des quartiers de Lyon (source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4183283#graphique-figure2>)

Mais cette cohabitation ne se fait pas sans une certaine tension sociale. Dans le cadre d'une concertation citoyenne lancée en 2011 sur « l'opération d'aménagement de la place Mazargan », les habitant.es du quartier ont été invité.es par la métropole à exprimer leurs vœux quant à l'avenir de cette place publique. Des travaux ont eu lieu jusqu'en 2016. Dans le compte rendu du processus de concertation, la rédactrice souligne le manque d'analyse socio-politique

en amont de la concertation :

Le pilotage de la démarche s'est fondé sur les principes de la Charte de la Participation du Grand Lyon, axée sur la concertation autour des aspects fonctionnels des projets. Le processus de concertation a beaucoup souffert de ce déficit d'appréhension des rapports sociaux qui travaillaient le territoire ; des dynamiques des différents groupes d'acteurs qui étaient susceptibles de participer à la démarche ; des enjeux parfois contradictoires portés par les uns et les autres. Ont ainsi été sous-estimées la compétition pour le pouvoir de représenter « la population » qui était à l'œuvre sur ce territoire, de même que les ressources symboliques importantes dont certains groupes ou individus disposaient en matière d'accès à l'espace public médiatique et politique.⁶⁶

La problématique, toujours en cours, du réaménagement des espaces publics donne à voir La Guillotière comme un quartier où les populations ont des intérêts différents voire opposés. La rédactrice explique que l'inclusion trop faible des sciences sociales, par opposition à la large place donnée à l'expertise technique, a été le frein principal au déroulement de la concertation. Le projet de la place Mazagran connaît actuellement une nouvelle étape : plus de 10 ans après la première concertation, cet espace est encore (ou à nouveau) soumis aux critiques de certains riverains. La place serait accaparée par les dealers, bruyants avec leurs enceintes et dégradant par leur présence quotidienne le sentiment de quiétude du voisinage. Une nouvelle concertation, cette fois en ligne et non sous la forme de plusieurs rencontres physiques, a eu lieu entre le 19 décembre 2022 et le 19 janvier 2023⁶⁷. La place Gabriel-Péri doit elle aussi être réaménagée mais un processus de concertation citoyenne n'est cette fois pas prévu⁶⁸. Entre déclassement et ascension sociales, la question du réaménagement des communs, ici des espaces théoriquement ouverts à tous, met en lumière les « micro-fractures »⁶⁹ qui traversent le quartier. Les rapports entre populations habitant un même espace semblent être, au moins en puissance, plus

⁶⁶ FORET Catherine, « La concertation sur projet comme champ de bataille et processus politique – Retour sur l'opération d'aménagement de la place Mazagran (Lyon 7^{ème}) », octobre 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.millenaire3.com/ressources/2020/la-concertation-sur-projet-comme-champ-de-bataille-et-processus-politique> (dernière consultation le 20/07/2023).

⁶⁷ Voir le document « Résultats concertation aire de jeux place Mazagran », mis en ligne par la mairie du 7^{ème} arrondissement de Lyon le 20/12/2022, consultable à l'adresse suivante : https://mairie7.lyon.fr/sites/mairie7/files/content/documents/2023-02/resultats_concertation_aire_de_jeux_place_mazagran.pdf (dernière consultation le 20/07/2023).

⁶⁸ Voir la page de la mairie du 7^{ème} arrondissement « Gabriel-Péri : des aménagements en 2023 », publié le 7/02/2023, consultable à l'adresse suivante : <https://mairie7.lyon.fr/actualite/projets-urbains/gabriel-peri-des-amenagements-en-2023> (dernière consultation le 23/05/2023).

⁶⁹ FORET Catherine, op.cit.

conflituels qu'à Sankt Pauli : plusieurs processus similaires y ont pris place sans que se dessinent des groupes aussi antagonistes.

La comparaison des deux quartiers atteint de nouvelles limites lorsqu'il s'agit de quantifier la population issue de l'immigration. L'INSEE nous informe que les services statistiques français peuvent réaliser « des études sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration en se fondant sur des données objectives, comme le nom, l'origine géographique ou la nationalité antérieure à la nationalité française. Pour autant les données objectives ne sont pas les seules qui peuvent être utilisées dans les études statistiques. Le Conseil constitutionnel indique que des données subjectives, telles celles fondées sur le « ressenti d'appartenance » peuvent aussi être recueillies dans des enquêtes statistiques, et utilisées dans les études en découlant. »⁷⁰. Les statistiques ethniques sont autorisées en France. Pourtant, il n'existe donc pas de bases de données pour Lyon⁷¹, permettant de comparer les compositions ethniques de Sankt Pauli et de La Guillotière. On peut cependant approcher cette question en passant par la répartition du commerce ethnique. Dans un article de 1989, l'anthropologue M. Rautenberg écrit : « Dans ce tissu urbain enchevêtré, témoin d'un urbanisme préhausmannien, de nombreuses vagues migratoires se sont succédées depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Aux Auvergnats et Ardéchois, dont les descendants possédaient il y a peu de temps plusieurs immeubles de garnis, rachetés récemment par la ville de Lyon, ont fait suite les Italiens, qui jusque vers 1960 ont formé le groupe de migrants le plus important, les Grecs venus travailler pendant la Première Guerre mondiale dans les usines lyonnaises et les Arméniens chassés de Turquie. Les Algériens, installés rue de l'Épée et rue Marignan entre les deux guerres, sont venus plus nombreux depuis les années cinquante et ils auraient représenté en 1986 autour de 30% des résidents de certains îlots. Depuis 1983-1984, des Asiatiques s'installent au sud de la place, et des Turcs un peu plus à l'est. »⁷². L'auteur précise dans une note de bas de page que le chiffre de 30% évoqué est une donnée « officieuse [...] transmis[e] par des professionnels de l'aménagement du quartier. ». La description opérée semble toujours correspondre à la situation actuelle : entre « spécialisation ethnique et inscription spatiale des

⁷⁰ Extrait de la page « Statistiques ethniques » de l'INSEE, publiée le 27/08/2020, consultable à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/information/2108548> (dernière consultation le 20/07/2023).

⁷¹ Aucune donnée relative à cette question n'est par exemple disponible sur data.grandlyon, le site de données ouvertes de la métropole de Lyon.

⁷² RAUTENBERG Michel, « Formes et pratiques du commerce ethnique autour de la Place du Pont à Lyon », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, n°3-4/1989. Migrations, sous la direction de Philippe Videlier, pp. 109-123.

activités » et l'importance de la Place du Pont comme « haut lieu de la communauté algérienne », La Guillotière présente aujourd'hui une constellation de commerces ethniques qui ne semble pas avoir changé ces quarante dernières années. La zone d'implantation de ces commerces s'est étendue le long du cours Gambetta et dans les rues adjacentes. La Grande rue de la Guillotière, elle, a été investie par les populations arrivées d'Afrique sub-saharienne. Ces changements ne sont pas à comprendre comme une rupture avec la situation des années 1980 mais plutôt comme sa continuation. La Guillotière est aujourd'hui un quartier multiethnique où cohabitent populations blanches et non-blanches. Elle présente ainsi des facettes multiples, ce qui permet au discours médiatique d'osciller entre l'image d'un quartier vivant, multiethnique et apprécié par les étudiant.es et jeunes actif.ves, et l'image d'un quartier dangereux, contrôlé par les délinquants et que les habitant.es fuient peu à peu.

On se heurte à nouveau au problème de l'échelle statistique lorsque l'on veut quantifier la délinquance visible à La Guillotière : l'échelle la plus fine à laquelle des données sont disponibles est celle de l'arrondissement. En 2022, le 3^{ème} arrondissement se place à la quatrième place des neuf arrondissements présentant les plus grands nombres de délits par habitant.e⁷³, avec 11 256 crimes et délits pour 101 838 habitant.s en 2022. Le 7^{ème} arrondissement se place avant lui, en troisième position, avec 10 104 crimes et délits pour 84 310 habitant.es. Le 2^{ème} arrondissement, composé de la majeure partie de la Presqu'île et de l'hypercentre, se place en tête du classement, suivi du 1^{er} arrondissement, à cheval entre l'hypercentre et les pentes de la Croix-Rousse. Ces chiffres restent de simples indicateurs car ils s'appuient sur tous les crimes et délits dont les forces de police ont eu connaissance (cambriolages de logement, violences intrafamiliales...). Ils ne rendent pas compte de la spécificité de la délinquance visible à La Guillotière : « trafic de cigarettes et de drogue, vente à la sauvette, attroupements, incivilités, déchets, rixes »⁷⁴ sont les faits qui permettent la constitution de la délinquance en problème public à La Guillotière. Il est possible que certains de ces faits soient liés les uns aux autres, certains délits pouvant entraîner des « règlements de compte ». Ils relèvent d'un spectre de sanction juridique large, de l'amende de 68 euros en cas

⁷³ Les chiffres utilisés dans ce paragraphe sont issus des pages consacrées aux arrondissements lyonnais du site ville-data.com, consultables aux adresses suivantes : <https://ville-data.com/delinquance/Lyon-3e-Arrondissement-69-69383> ; <https://ville-data.com/delinquance/Lyon-7e-Arrondissement-69-69387> (dernière consultation le 20/05/2023).

⁷⁴ Extrait de l'article de BFM Lyon, mis en ligne le 17/01/2021, intitulé « Tout comprendre à l'insécurité à Lyon : pourquoi le quartier de la Guillotière est pointé du doigt », disponible à l'adresse suivante : https://www.bfmtv.com/lyon/tout-comprendre-insecurite-a-lyon-pourquoi-le-quartier-de-la-guillotiere-est-pointe-du-doigt_AV-202111170295.html (dernière consultation le 5/06/2023).

d'abandon de détritus sur la voie publique aux peines d'emprisonnement de plusieurs années et aux amendes de plusieurs milliers (voire millions) d'euros dans les cas de trafics de stupéfiants.

On ne trouve aucun document émanant des autorités publiques thématissant la question de la police à La Guillotière. Sur la page de la métropole de Lyon, les évocations de cette institution sont majoritairement en lien avec les politiques environnementales (police de l'eau, rôle des polices en cas de pollutions accidentelles...). Elle est mentionnée à propos de thématiques très précises, comme l'accès aux déchèteries, lorsqu'elle a pour mission de concourir à l'application des règles en vigueur. Aucun document ne porte sur les polices, leurs activités, leurs missions, dans la métropole lyonnaise. Les documents auxquels j'ai eu accès, abordant la délinquance à La Guillotière, sont donc tous issus de la presse. La délinquance à La Guillotière y apparaît comme un problème structurel que les mairies successives n'arrivent pas à résoudre. Il est compliqué de dater le début absolu des mesures policières visant à contrer un sentiment d'insécurité croissante, car ce dernier ne s'inscrit pas lui non plus dans une temporalité claire. Les articles de presse présentent la délinquance visible dans ce quartier comme un fait intemporel, un donné du terrain. Le maire actuel, l'écologiste Grégory Doucet (Europe Ecologie Les Verts) témoigne en ce sens : « [...] la situation à La Guillotière "n'est pas nouvelle". "Elle existe depuis un certain nombre d'années", a-t-il ajouté. »⁷⁵. Il existe des zonages instaurant des politiques localisées de sécurité. Tandis que les zones urbaines sensibles (ZUS), aujourd'hui disparues, impliquaient des politiques localisées touchant à différents domaines, d'autres types de zonage renvoient uniquement à des politiques de sécurité. C'est le cas des zones de sécurité prioritaires (ZSP) ; mais La Guillotière ne fait pas partie des 80 ZSP instaurées par vague depuis 2012⁷⁶. C'est aussi le cas des quartiers de reconquête républicaine (QRR), existants eux depuis 2018. Ces derniers forment un pan de la politique de la ville. Or étonnamment, La Guillotière n'a pas été catégorisée en QRR⁷⁷. Moncey, en tant que sous-ensemble catégorisé quartier prioritaire de la ville (QPV) au sein de La Guillotière, ne l'a pas été non plus. Les raisons de ce choix restent inexplicables. Dans les espaces infra-urbains que sont les QRR, des agents d'une nouvelle police créée en 2018, la police de sécurité du

⁷⁵ Extrait de l'article de BFM Lyon, mis en ligne le 17/01/2021, article déjà cité.

⁷⁶ Page « Combien de ZSP ? » du ministère de l'intérieur et des outre-mer <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2013-Actualites/ZSP/Combien-de-ZSP> (dernière consultation le 5/06/2023).

⁷⁷ Liste des Quartiers de Reconquête Républicaine au 1^{er} juillet 2019, disponible sur le site de données ouvertes du gouvernement français, en date du 6/12/2019, consultable à l'adresse suivante : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/quartiers-de-reconquete-republicaine/> (dernière consultation le 5/06/2023).

quotidien (PSQ), peuvent volontairement venir renforcer les effectifs déjà présents. Les grands objectifs de cette nouvelle police semblent correspondre aux problèmes d'un quartier comme La Guillotière⁷⁸. Les contours pratiques de cette police restent cependant flous, elle ne forme pas un nouveau type d'unité mais plutôt un cadre général allouant des moyens supplémentaires aux forces de l'ordre : « Le ministre de l'Intérieur promet une augmentation du budget annuel pour les équipements de l'ordre de 50 % pour la police et de 15 % pour la gendarmerie. Ces budgets sont respectivement de 150 millions d'euros et de 143 millions d'euros. »⁷⁹. L'investissement dans de nouvelles technologies est « l'une des originalités du dispositif »⁸⁰ : tablettes numériques, caméras-piétons, développement de logiciel de traitement des informations, dématérialisation de services aux usagers, sont présentés comme les avancées majeures permises par ce dispositif. Si la coopération avec l'échelon local est présentée comme le dernier volet de ce dispositif, les missions et modes d'action de la PSQ ne se distinguent pas du travail policier antérieur :

*La police de sécurité du quotidien n'a pas vocation à réinstaller une police de proximité, ni à créer des postes de police dans les quartiers. L'objectif principal est de réduire le sentiment d'insécurité des français [sic].*⁸¹

On se trouve face à une situation paradoxale : alors que des dispositifs existent depuis plusieurs années et que la délinquance visible semble aussi être un problème de longue date, la présence policière actuellement renforcée à La Guillotière se déploie hors des ces dispositifs.

A l'origine de l'actuelle présence policière accrue, on trouve à la fois la demande de certaines citoyen.nes et une volonté politique émanant du pouvoir central, tout particulièrement du ministère de l'Intérieur. Un « ras-le-bol » qui couvait depuis quelques années a réussi à se faire entendre au printemps 2021. Une association de voisin.es, « La Guillotière en colère », est

⁷⁸ « Le rôle de cette police de sécurité du quotidien consistera donc à déployer les effectifs de police dans les secteurs les plus exposés à la délinquance, à retisser du lien entre les forces de sécurité et la population, en particulier les jeunes, à mieux s'intégrer dans le tissu social du quartier (par exemple, en créant des liens avec les conseils citoyens et les partenaires locaux), mais aussi à recentrer le travail des policiers sur leur cœur de métier en simplifiant les procédures pénales et en facilitant les enquêtes des officiers de police judiciaire. L'intervention de la police de sécurité du quotidien reposera sur un partenariat impliquant tous les acteurs du territoire (élus, associations, bailleurs sociaux et habitants). ». Extrait de la page « Politique de la ville » du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, page déjà citée [italiques M.A.].

⁷⁹ Extrait de la page « De la police de proximité à la police de sécurité du quotidien », mis en ligne sur le site Vie Publique le 9/02/2018, consultable à l'adresse suivante : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/19840-de-la-police-de-proximite-la-police-de-securite-du-quotidien> (dernière consultation le 8/06/2023).

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*

à l'origine du coup de projecteur porté sur le quartier La Guillotière. Créée en 2019, cette association a pour but de faire (ré)agir les pouvoirs publics face à la situation du quartier. Elle déplore une augmentation du sentiment d'insécurité et une dégradation du climat sociale. L'association porte un discours particulièrement critique vis-à-vis des élu.es locaux, leur reprochant acerbement leurs inactions. Une nuit, au hasard d'une sortie sur le terrain d'observation, j'ai été témoin d'un échange entre un habitant de la place Mazagran et un passant. Il a eu lieu la nuit précédent mon dernière jour de terrain lyonnais : bien qu'il se soit déroulé en dehors des horaires prévus par le protocole d'observations, son contenu est trop important pour comprendre les tensions à l'œuvre dans le quartier pour ne pas l'évoquer :

Dans la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 avril 2023 – 2h - à « l'angle » Place Mazagran - angle de la rue Jangot et de la rue du Capitaine Cluzan

Un homme, grand et blanc d'au moins soixante ans, est en train de repasser en jaune un graffiti inscrit sur le sol : « Ici dealers élus complices ». Lorsqu'il me voit, il s'arrête et rentre dans le hall de l'immeuble devant lequel il réalise le graffiti. Il habite vraisemblablement cette résidence qui donne sur la place Mazagran. Alors que je passe l'angle et atteins la place, j'entends que le bruit de la bombe de peinture a repris. Un homme, blanc âgé environ trente ans en costume, qui a l'air de rentrer chez lui, s'arrête devant l'homme plus âgé. Il lui demande ce qu'il fait. L'homme répond avec énervement : « Vous vous rendez pas compte, c'est les dealers, c'est le bruit, c'est insupportable ! ». L'homme en costume semble à la fois amusé, surpris et intrigué par la rudesse de la réponse. Il lui dit : « Mais vous savez Monsieur, le plus grand dealer de France, c'est l'Etat. ». L'homme plus âgé répond : « Mais non c'est pas l'Etat, c'est les élus, c'est des toquards ». L'homme en costume relance : « Ah, c'est les élus le problème ? ». L'homme plus âgé répond : « Oui c'est pas l'Etat, c'est les élus municipaux. ». L'homme en costume insiste : « Ah mais vous en connaissez ? ». L'homme plus âgé prononce indistinctement quelques mots et conclue, en rentrant dans l'immeuble, par : « Allez au revoir ». L'homme en costume reprend son chemin vers la rue de Marseille.

Je ne sais pas si cet homme faisait partie de l'association « La Guillotière en colère ». Mais son positionnement rappelle sans équivoque le discours sur la délinquance visible porté par celle-ci : les élu.es locaux manquent de volonté ou de courage politique pour mettre fin à la délinquance visible, symbolisée par le deal de rue (voir illustrations 9). Le pouvoir central, « l'Etat », serait à l'inverse la solution aux problèmes du quartier. L'association a par ailleurs été particulièrement active sur les réseaux sociaux⁸². Elle a été reçue tous les trois mois par le préfet du Rhône jusqu'à sa dissolution en 2022. Les membres de l'association se disent alors épuisé.es.



Illustration 9a : Graffiti « Ici dealers élus complices » à l'angle sud-ouest de la place Mazagran - La politique sur le trottoir⁸³

⁸² Voir par exemple l'article du site d'informations locales LyonMag revenant sur l'invitation de l'association à destination du maire de Lyon à passer une journée au côté des habitant.es, disponible à l'adresse suivante : <https://www.lyonmag.com/article/118351/vis-ma-vie-la-guillotiere-en-colere-invite-le-maire-de-lyon-a-passer-une-journee-avec-des-habitants-du-quartier> (dernière consultation le 13/06/2023).

⁸³ Photographie prise par moi-même. On aperçoit la limite officielle de la place Mazagran, de l'autre côté du

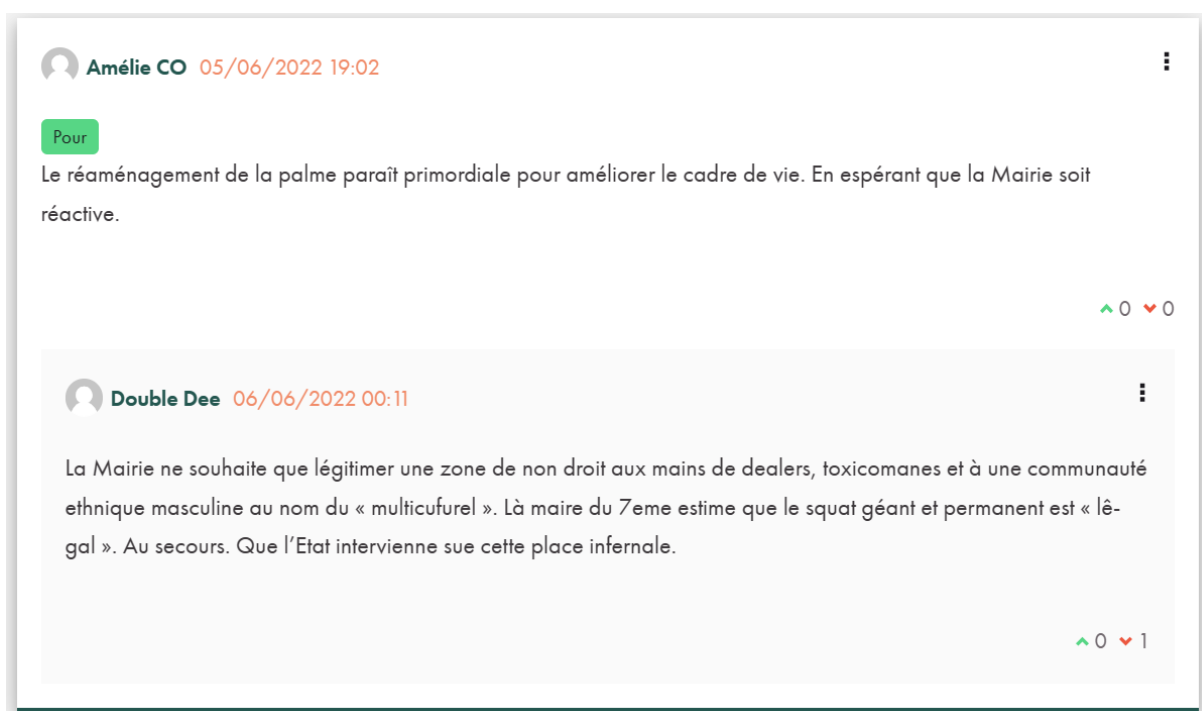


Illustration 9b : « Que l'Etat intervienne sue cette place infernale. » - Le pouvoir central comme solution aux problèmes de la Place Mazargan ?

A La Guillotière, une partie des habitant.es nourrit donc un ressentiment envers les autorités locales et placent explicitement leur espoir dans « l'Etat ».

La crise du Covid-19 semble avoir exacerbé les problèmes de délinquance à La Guillotière. S'il est plus souvent question de la place Gabriel-Péri dans la presse, la place Mazargan est elle aussi sujet aux critiques et au renforcement des patrouilles de police. Après une phase d'accalmie forcée due au premier confinement (mars 2020-mai 2020), la délinquance visible serait repartie de plus belle à la fin de l'année 2020. Deux commerces de la place Gabriel-Péri décident alors de fermer plus tôt, décision qui a grandement concouru à la médiatisation de la place. Le renforcement mesurable de la présence policière se fait en plusieurs étapes sur un temps court. En avril 2021, 144 policier.ères supplémentaires sont affecté.es à la circonscription de sécurité publique de Lyon⁸⁴. Ceci constitue la première étape

passage piéton, là où se situent les arbustes.

⁸⁴ Voir l'article du quotidien financé par la publicité *20minutes* en date du 5 octobre 2021 et consultable à l'adresse suivante : <https://www.20minutes.fr/societe/3140883-20211005-lyon-guillotiere-toujours-bordel-pire-pire> (dernière consultation le 13/06/2023).

d'un plan du ministère de l'Intérieur qui prévoit l'affectation de 300 policiers en l'espace de trois ans. La constitution « officielle » du quartier comme une zone méritant une surveillance policière massive passe donc par des décisions, autant politiques que budgétaires, du pouvoir central. Le 16 septembre 2021 éclatent des coups de feu près de la station de métro Guillotière : un homme est blessé⁸⁵. En novembre 2021, le préfet du Rhône Pascal Mailhos annonce l'arrivée de trente CRS « mis à [sa] disposition par le ministère de l'Intérieur »⁸⁶. L'échelon national prend le relais en recrutant à nouveau des effectifs supplémentaires. Le 19 novembre 2021, cette décision donne lieu à un événement médiatique de taille : le préfet du Rhône, le maire de Lyon et le procureur de la République se retrouvent sur la place Gabriel-Péri en présence de 130 policiers pour une « descente de police massive », « opération parfaitement orchestrée et à laquelle la presse était gracieusement conviée »⁸⁷. Une nouvelle étape dans ce processus de renforcement de la présence policière est franchie par la création d'une Brigade Spécialisée de Terrain (BST) composée de 31 agents⁸⁸ : après une approche purement quantitative (plus d'agents pour plus de patrouilles), on pourrait penser que s'esquisse une approche qualitative du quartier « à problèmes » (un certain nombre d'agents assignés à un territoire, dont la « spécialisation » permettrait une plus grande efficacité). La Place Gabriel-Péri et ses alentours sont ainsi depuis février 2022 sous la surveillance d'une BST, dont le périmètre de patrouille comprend aussi le quartier Part-Dieu. En juillet 2022 sont agressés trois policiers en civils dans le cadre d'une intervention contre un vol à l'arraché⁸⁹. Suite à cet événement, le ministre de l'Intérieur se rend une première fois à Lyon en juillet 2022 et annonce, entre autres, la création de quatre compagnies de CRS (Compagnies Républicaines de Sécurité), dont une affectée à la

⁸⁵ Voir l'article du même quotidien en date du 17/09/2021, consultable à l'adresse suivante : https://www.20minutes.fr/faits_divers/3126331-20210917-lyon-coups-feu-eclatent-guillotiere-blesse-balle (dernière consultation le 13/06/2023).

⁸⁶ Extrait de l'article du site d'information financé par la publicité *ActuLyon* en date du 17/11/2021, consultable à l'adresse suivante : https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/lyon_69123/violences-a-lyon-les-effectifs-policiers-renforces-pour-securiser-le-secteur-de-la-guillotiere_46494771.html (consulté le 13 avril 2023).

⁸⁷ Extrait de l'article du journal *Le Figaro* en date du 20/11/2021, consultable à l'adresse suivante : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/lyon-nouvelle-operation-policiere-d-envergure-dans-le-quartier-de-la-guillotiere-livre-aux-trafics-et-a-l-insecurite-20211120> (dernière consultation le 13/04/2023).

⁸⁸ Voir l'article de l'hebdomadaire généraliste lyonnais *Tribune de Lyon* en date du 7/02/2022, consultable sous : <https://tribunedelyon.fr/societe/securete-une-brigade-de-police-specialisee-sinstalle-a-la-guillotiere-et-a-part-dieu/> (dernière consultation le 13/04/2023).

⁸⁹ Agents du SISTC (Service Interdépartemental de Sécurité des Transports en Commun), ce sont des agents de la Police Nationale qui assurent, dans les très grandes métropoles françaises, « des missions de sécurisation de proximité au sein des différents réseaux de transports locaux comme le métro, le bus ou le tramway. » Extrait du site de la Police Nationale : <https://www.police-nationale.net/police-transport/#service-interdepartemental-securete-transports-commun-sistc>.

métropole de Lyon⁹⁰. La mobilité de ces agents vise à soutenir l'action des policiers.ères déjà en fonction à La Guillotière. Le ministre de l'Intérieur revient à La Guillotière en septembre 2022 et présente un bilan positif du renforcement de la présence policière des derniers mois : « La présence des policiers a permis de faire baisser de près de moitié ces actes de délinquance [les vols et les violences], c'est un excellent résultat »⁹¹. L'approche est donc toujours quantitative. Lors de cette visite, le ministre de l'Intérieur annonce qu'il reviendra mi-octobre. Début 2023, le préfet du Rhône présente les chiffres de la délinquance de 2022 dont il se dit tout à fait satisfait⁹². Il confirme le bilan de son supérieur hiérarchique. Le travail militant de l'association « La Guillotière en colère » aurait donc porté ses fruits.

On peut voir dans l'ensemble de ces récentes mesures une officialisation du choix de politiques opéré par le pouvoir central : une réponse univoque semble enfin être apportée aux problèmes de délinquance. Or cette intervention vient aussi conforter l'idée qu'une politique moins « musclée », privilégiée par la mairie de Lyon, n'a pas l'efficacité requise. Aujourd'hui, on constate une superposition des politiques de lutte contre la délinquance, portées par des acteurs différents : une présence policière presque permanente est assurée au cœur du quartier de La Guillotière, tandis que le maire de la ville défend une politique du « en même temps », considérant qu'une action uniquement policière ne règlera pas les problèmes :

« La présence policière est importante pour sécuriser la place mais il n'y a pas que ça. Le renfort policier est ponctuel mais d'autres actions sont menées, sur l'accompagnement social - notamment sur les publics en proie à l'addiction, ou encore sur la reconfiguration urbaine de cette place », a de son côté pointé Grégory Doucet, le maire de Lyon. L'édile a d'ailleurs annoncé l'engagement de « travaux à partir de janvier 2022 pour retravailler l'aménagement urbain de cette place ». « Ça va bouger », a-t-il soutenu.⁹³

⁹⁰ « Le 7 septembre Gérald Darmanin a communiqué sur les renforts envoyés partout en France et annonce 79 policiers en plus sur la région lyonnaise ce qui porte à 279 le nombre d'effectifs supplémentaires en trois ans [entre 2019 et 2022, M. A.]. » Extrait d'un article de France3 région Auvergne Rhône-Alpes, consultable sous <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/gerald-darmanin-a-lyon-qui-sont-les-200-crs-8-specialistes-des-violences-urbaines-envoyes-a-chassieu-2609480.html> (dernière consultation le 13 avril 2023).

⁹¹ Voir l'article du site d'information financé par la publicité *ActuLyon* en date du 9/09/2022, consultable à l'adresse suivante : https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/lyon_69123/lyon-la-delinquance-a-ete-divisee-par-deux-a-la-guillotiere-selon-gerald-darmanin_53697413.html (dernière consultation le 28/06/2023)/

⁹² Voir l'article du site *ActuLyon* en date du 23/01/2023, consultable à l'adresse suivante : https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/lyon_69123/insecurite-a-lyon-les-chiffres-2022-de-la-delinquance-reveles-voici-les-tendances_56801471.html (dernière consultation le 13 avril 2023).

⁹³ Extrait du l'article du journal *Le Figaro* en date du 20/11/2021, article déjà cité.

Les zones urbaines perçues comme « points chauds », « quartiers sensibles » et autres *hot spots* concentrent des problèmes socio-économiques qui se nourrissent mutuellement. Pour les écologistes et leurs alliés de gauche, ces problèmes nécessitent alors le travail d'autres acteurs que les policiers. En fonction de la couleur politique de la mairie centrale (à Lyon comme ailleurs), la réponse apportée aux problèmes de délinquance se situe sur un gradient dont les extrémités peuvent être schématisées comme suit : d'un côté, un travail répressif, à l'aide d'une présence démultipliée des forces de police et de la recherche de flagrants délits ; soit vers un travail préventif, qui se veut holiste et met l'accent sur les politiques sociales (cours de langue française, insertion professionnelle, accompagnement personnalisé, suivi médical...) ⁹⁴, voire sur la question de l'aménagement urbain. Le quartier est situé à cheval entre le 3^{ème} et le 7^{ème} arrondissement de Lyon. Or les maires d'arrondissement ayant un pouvoir de police administrative, cela implique que les maires de ces deux arrondissements se mettent d'accord sur la politique à adopter : les deux mairies d'arrondissement, comme la mairie centrale, sont aujourd'hui écologistes ; le conflit idéologique ne se situe donc pas à cette échelle. Les politiques policières sont issues d'une nécessaire concertation avec la préfecture de région et la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), représentants plus ou moins directs du pouvoir central, plus précisément du ministère de l'Intérieur. C'est bien à ce niveau que se déroule le conflit, la presse locale (sous-)titre : « Il [Gérald Darmanin] continue d'attaquer le maire écologiste de Lyon » ⁹⁵. Elle rend compte de l'opposition idéologique entre les deux hommes, dont La Guillotière serait le théâtre :

Le ministre a regretté « de ne pas avoir de réponses aux demandes nombreuses formulées par l'État » comme le déploiement de la vidéosurveillance, la hausse des effectifs de la police municipale [...]. Le maire de Lyon doit s'attendre à une nouvelle visite du ministre d'ici « un mois et demi ». Le locataire de la place Beauvau a annoncé son retour en octobre avec l'espoir de « plus d'effectifs de police municipale et de caméras ». [...] Grégory Doucet « doit faire moins d'idéologie politique », a taclé le ministre d'Emmanuel Macron. « Je lui ai demandé de l'amour pour les policiers de la République ! », a ajouté Darmanin.

⁹⁴ On trouve une multiplicité de positionnements entre ces deux pôles qu'il ne faut pas sous-estimer. La question de la (ré)instauration d'une police « de proximité » est par exemple une thématique récurrente, saisie par des élus de bords différents. Cette idée d'une police proche des citoyens, géographiquement et symboliquement, vise à dépasser l'opposition entre répression et prévention. La situation à La Guillotière ne correspond pas à cette troisième voie, comme on le verra par la suite.

⁹⁵ Extrait de l'article de *ActuLyon* en date du 9/09/2022, article déjà cité.

« Il n'y a pas d'échéance électorale à court terme » s'est défendu le ministre face aux accusations du maire qui dénonce la venue d'un « ministre candidat ». « Je ne suis pas candidat à la mairie de Lyon » lui a répondu le membre du gouvernement. Le maire de Lyon pensait plutôt à la présidentielle de 2027. D'ici là, les habitants de Lyon espèrent qu'ils ne seront pas pris en étau entre les deux hommes visiblement irréconciliables. La visite ministérielle coïncide avec l'examen à venir du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (Lopmi) qui prévoit la création de 8500 postes de policiers et gendarmes supplémentaires en cinq ans. [fin de l'article]⁹⁶

La question de la police à La Guillotière cristallise donc une opposition politique préexistante, qui se superpose au fonctionnement centralisé des forces de police en France. Le maire ne veut pas ce que le ministre veut, il a un pouvoir de police administrative mais doit *in fine* rendre des comptes au ministre, et la population du quartier se divise en groupes en fonction des sensibilités politiques.

Ainsi, la délinquance à La Guillotière apparaît comme un enjeu majeur, qui a concentré l'attention des médias locaux et des différents pouvoirs publics ces quatre dernières années. Il a largement dépassé le cadre de la métropole : le ministre de l'Intérieur s'est saisi du dossier, a activement renforcé la présence policière dans cette zone infra-urbaine et n'a pas hésité à démultiplier les visites officielles. Or la politique répressive adoptée, si c'est celle que souhaitait certain.es habitant.es, ne fait pas l'unanimité. Non seulement la délinquance visible, mais aussi les réponses à y apporter sont constituées en problème public. Les niveaux de compétences propres à l'organisation centralisée de la France viennent dédoubler une opposition, ou au bas mot un différend idéologique en la ville et l'Etat.

1.3. Portraits croisés des deux quartiers : pertinence et limites de la comparaison

Ces portraits des quartiers et les historiques des politiques policières qui leur sont propres amènent à identifier des différences et des similitudes entre les deux situations. Le contexte national dans lequel prend place la lutte contre la délinquance visible semble plus important qu'on ne l'avait envisagé.

⁹⁶ *Ibid.*

Dans un premier temps, les quartiers étudiés présentent des différences irréductibles : ce sont des espaces tributaires de leurs histoires nationales respectives. On ne peut pas comparer ces zones infra-urbaines sans être confronté à la question de la race. Je reprends les mots du sociologue J. Gauthier, citant l'ouvrage de la philosophe M. Bessone publié en 2013⁹⁷ : « Nous utilisons le terme « racial » dans une acception constructiviste, en rupture avec le sens biologique de la notion de « race » : « la race est un concept opérant, la race comme catégorie est un genre réel, qui nous permet de désigner les pratiques raciales associées. L'on doit pouvoir utiliser le concept de race pour poser un diagnostic social et pour déconstruire les hiérarchies et les dominations existantes » (Bessone, 2013, 114). »⁹⁸. Dans deux quartiers marqués par la diversité ethnique, le « diagnostic social » ne peut se faire sans prendre en compte les races, les groupes ethniques apparents, en tant que catégories sociales présentes sur les terrains.

A La Guillotière, les populations qui sur lesquelles se concentre le travail policier sont issues des anciennes colonies. Sur les 21 interactions⁹⁹ observées, 11 concernaient des personnes semblant appartenir au groupe ethnique « arabe » (associé au Maghreb) ; 10 au groupe ethnique « noir » (associé à l'Afrique sub-saharienne). Ces termes renvoient uniquement à la couleur de peau des personnes vues ; celles-ci seront dites « racisées », par opposition aux personnes dites « blanches » parce que perçues comme telles, et qui sont quantitativement majoritaires en France et en Allemagne¹⁰⁰. 100 % des interactions sur le terrain lyonnais ont eu lieu entre des policiers blancs et des hommes racisés. Majoritairement Algériens et Tunisiens place Gabriel-Péri, Sénégalais et Maliens place Mazagran. Ce sont eux, des hommes racisés de moins de 40 ans, qui sont l'image de la délinquance à La Guillotière. Or on sait qu'a eu lieu une installation massive, plus ou moins désirée, de populations issues des

⁹⁷ Voir BESSONE Magali, *Sans distinction de race ? Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques*, Vrin, 2013.

⁹⁸ GAUTHIER Jérémie, « Origines contrôlées. Police et minorités en France et en Allemagne », *Sociétés contemporaines*, 2015/1 (N° 97), p. 101-127.

⁹⁹ J'utilise le terme d'« interaction » pour englober les échanges verbaux, les contrôles d'identité, les fouilles et les contrôles routiers, c'est-à-dire les échanges polices-populations qui ont lieu à l'initiative des agents. J'appelle par ailleurs « personne contactée » toute personne vers qui les agents se dirigent, indépendamment du déroulement du contrôle. Les façons dont s'incarnent ces termes seront précisées dans les parties II et III de ce mémoire. Les chiffres utilisés sont par ailleurs uniquement issus de mes observations de terrain, ils représentent une photographie des rapports polices-populations sur une période temporelle courte et n'ont pas vocation à être extrapolés.

¹⁰⁰ Je m'en tiens à cette catégorisation générale par manque de connaissances en *critical race / ethnicity / ou postcolonial studies*, champ(s) académique(s) en construction en Europe et sujet(s) à de nombreux débats. Ce manque de précision terminologique me permet cependant de faire ressortir la proximité des vécus des personnes rencontrées sur les deux terrains.

anciennes colonies après les indépendances. La politique de regroupement familial y a concouru à partir des années 1970. Les liens entre délinquants d'aujourd'hui et travailleurs immigrés d'hier sont palpables. Mais ce lien entre pays d'origine et pays d'accueil ne semble pas être fait : à part les travailleurs sociaux et des personnes assumant un engagement politique de gauche, rencontrées sur le terrain, le potentiel rôle des continuités historiques semble exclu du débat public.

A Sankt Pauli, les personnes qui constituent le public-cible de la police semblent aussi appartenir à des minorités ethniques, mais sont relativement nouvelles sur place. Sur les 11 interactions observées, 6 concernaient des personnes noires. Sur le terrain hambourgeois, 54,5 % des interactions ont eu lieu entre des policiers blancs et des hommes noirs. Ces « nouvelles » populations immigrées, présentes depuis une quinzaine d'année dans le port hanséatique, sont majoritairement issus de Gambie, de Guinée et de Guinée-Bissau. Le lien entre l'Allemagne et leur pays d'origine semble être fondé sur des relations familiales et amicales, sur un réseau d'interconnaissances. C'est le cas pour une majorité des parcours migratoires à l'échelle individuelle. Mais le cas lyonnais présente face au cas hambourgeois cette spécificité de concentrer des populations anciennement colonisées par la France elle-même. On trouve donc dans les deux *hot spots* des étrangers, au sens juridique du terme, mais dont la relation avec le pays d'accueil n'est pas comparable. Lors des observations, nombreux sont les hommes rencontrés sur le terrain lyonnais qui parlent, entre autres langues, le français ; ils l'ont appris à l'école. Les autres parlent arabe dans les différents dialectes de leurs régions ou pays d'origine, ou des langues vernaculaires d'Afrique sub-saharienne ; il est probable que le français n'était plus obligatoire lorsqu'ils ont été scolarisés, ou qu'ils n'ont pas été scolarisés dans les établissements (souvent privés) qui ont maintenu l'enseignement du français après les indépendances. Sur le terrain hambourgeois, les hommes rencontrés qui sont eux-aussi des étrangers aux yeux de la loi, parlent anglais et des langues vernaculaires d'Afrique sub-saharienne. On constate donc, à travers la question de la langue, que les parcours migratoires des personnes rencontrées ne sont pas les mêmes et n'ont pas la même ampleur historique.

Cette différence explique peut-être pourquoi la question du racisme potentiellement à l'origine des contrôles est nettement plus présente à Sankt Pauli (voir illustrations 10a, b et c). Les personnes qui semblent le plus souvent contrôlées sont noires et étrangères, tandis qu'à La Guillotière, l'appartenance ethnique apparente des personnes contrôlées est au moins double (Arabes et Noirs) et ne se superpose pas systématiquement au fait d'avoir une nationalité étrangère. Il faut préciser qu'on trouve parmi les habitués de Park Fiction une population

inexistante sur le terrain lyonnais : des Allemand.es blanc.hes, d’au moins cinquante ans, qui « traînent », à l’instar des jeunes hommes noirs. En écoutant de la musique sur des enceintes, iels consomment drogues et alcools dans l’espace public, et ce, plus ostensiblement que les personnes racisées. Iels ne rentrent pourtant pas dans le public-cible de la police hambourgeoise : iels cachent le joint lorsque les policier.ères passent et ces dernier.ères continuent leur route, iels ne se penchent pas sur leur cas. J’ai observé sur l’ensemble des observations un unique cas où la police est allée à la rencontre d’une personne à la fois présente tous les jours et non-racisée :

24 mai 2023 – 13h45-14h10 – Park Fiction

[Version abrégée de l’interaction¹⁰¹] Deux policiers (blancs, moins de trente ans) procèdent au contrôle de deux hommes (noirs, environ trente ans) devant l’église. [...] Un des hommes noirs s’énerve et déclare : « A quel point c’est raciste ?! » (« How racist is that ?! »). Il demande en anglais pourquoi son ami et lui font l’objet d’un contrôle et non pas les autres personnes installées à Park Fiction. Le policier répond en anglais qu’ils « traînent », ce qui est suspicieux. [...] Un homme (blanc, environ cinquante ans) arrive à Park Fiction pendant le contrôle. Il porte un pull au couleur du FC Sankt Pauli. Il se rapproche du contrôle et dit distinctement : « Ah, mauvaise couleur de peau. » (« Ach so, falsche Hautfarbe. »). Il rejoint le groupe d’ « habitué.es » blanc.ches. [...]

14h10-14h15

Après une courte concertation, les quatre policier.ères se dirigent rapidement vers l’homme blanc qui a sous-entendu que le contrôle était un contrôle au faciès. Les policières [arrivées au cours du premier contrôle] se chargent cette fois du contrôle d’identité, auquel l’homme se soumet sans rechigner. Elles utilisent un carnet pour consigner de façon manuscrite les informations recueillies sur la carte d’identité de l’homme. Lorsqu’il demande la raison du contrôle, elles répondent explicitement que c’est son commentaire insinuant que la police pratique le racial profiling¹⁰². Une des policières renvoie en souriant la balle de basket qui a

¹⁰¹ J’abrège le compte-rendu de certaines interactions pour mieux illustrer mon propos à un moment précis de mon argumentaire : ces interactions mettant en lumière plusieurs thématiques, elles sont utilisées à plusieurs reprises jusqu’à être rendues dans leurs versions complètes.

¹⁰² Expression générique qui désigne les pratiques discriminatoires d’une autorité, particulièrement de la police, elle englobe et dépasse l’expression française de « contrôle au faciès ». Sur le terrain hambourgeois, elle est utilisée à plusieurs reprises en anglais par des locuteur.ices natif.ves de l’allemand.

roulé à ses pieds. Les policier.ères remarquent que l'homme habite dans le quartier, abandonnent le contrôle et repartent par la Antonistraße.

On reviendra sur cette interaction. L'élément qui nous intéresse ici est que l'homme n'a pas été inquiété ni fouillé. Il est vraisemblable qu'il habite dans le périmètre de *gefährlicher Ort*, ce qui fait qu'il ne peut pas légalement recevoir d'interdiction d'y séjourner. Dès lors que les policier.ères prennent conscience de cette information, iels mettent fin l'interaction, et ce, avec cordialité. Les agent.es ne sont pas entré.es en contact avec la femme blanche qui est venue se placer près des hommes noirs pendant le contrôle. Quelques minutes après le départ des agent.es, tout le monde reprend ses activités, légales ou non. Alors que de nombreuses personnes blanches sont présentes tous les jours sur le terrain hambourgeois, cette interaction avortée est la seule dont la police est à l'origine et qui concerne une personne blanche qui elle-aussi « traîne ».

Dans le public-cible lyonnais, on compte des Français nés en France, des Français nés hors du territoire métropolitain, des potentiels Français de par leurs filiations qui cherchent ou non à le devenir, des demandeurs d'asile, des personnes en attente de leur titre de séjour... Dans le public-cible à Sankt Pauli, on trouve des Noirs étrangers : certains ont un titre de séjour, d'autres une autorisation provisoire de séjour (*Duldung*), d'autres encore sont vraisemblablement en situation de séjour irrégulier. Ils ne sont ni Allemands, ni blancs, ni métisses, et c'est ce qui les différencie des autres personnes rencontrées sur le terrain. Penser l'action policière en termes d'opposition entre majorité oppressante et minorité opprimée semble alors plus évident. Cependant, il ne faut pas sous-estimer la puissance de l'imaginaire « anti-flics » à Sankt Pauli. La thématique d'un potentiel racisme au sein des forces de police, symbolisé par les contrôles au faciès, est ancrée dans le paysage urbain. On ne peut pas se promener à Sankt Pauli sans apercevoir un slogan anti-police. Alors que 100 % des personnes abordées par les policier.ères lyonnais.es étaient racisé.es, La Guillotière ne porte pas sur ses murs, panneaux de signalisations et autres lampadaires publics la critique de l'institution policière.



10a : Panneau en bois « Arrêtez les contrôles racistes ! » - rambarde ouest du Balduintreppe



Illustration 10b : Rambardes est du Balduintreppe – La critique de la police sur les murs du Gefährlicher Ort



Illustration 10c : Station d'information sur les liens entre politique de « gefährlicher Ort » et racisme structurelle – Au pied du Balduintreppe

« Scheißbullen », affiche de la journée internationale contre les violences policières, un tag rappelant l'acronyme « A.C.A.B. » (voir illustration 10b) ... Voilà ce qui recouvre les murs autour du Balduintreppe, lieu où se concentrent les patrouilles. La tradition punk et autogestionnaire du quartier porte aujourd'hui des revendications anti-racistes. Dérrier police, conçue comme bras armée de l'Etat allemand, est une constante de la culture politique hégémonique à Sankt Pauli. A La Guillotière, si certains groupes sociaux défendent les mêmes idées, celles-ci n'ont pas irriguées l'imaginaire commun du quartier.

L'activité touristique représente une deuxième différence importante entre les deux

terrains. Park Fiction, à l'instar du quartier de Sankt Pauli, est un lieu hautement touristique. Cela explique vraisemblablement pourquoi 3 des 11 interactions observées concernaient des étrangers. Je les ai catégorisé comme tels car ils ne parlaient pas allemand : deux hommes blancs, parlant une langue slave ; un homme vraisemblablement originaire d'un pays du Moyen-Orient. Ces hommes ont été contrôlés le même jour¹⁰³ alors qu'ils avaient une pratique touristique du *gefährlicher Ort* : il faisait beau, les deux hommes blancs se promenaient dans la Hafensstraße une bière à la main ; l'homme racisé profitait du point de vue avec celle qui semblait être sa petite-amie, elle aussi racisée, mais qui parlait allemand. Lors de ces contrôles d'identité, qui n'ont pas eu de suite, les policières ont expliqué aux hommes que le lieu était *dangereux* : à cause du deal qui y prend place, ces hommes rentraient dans la catégorie des personnes suspectes (vraisemblablement suspectes d'avoir acheté et non vendus de la drogue). A Lyon, si le quartier de La Guillotière attire aussi des personnes qui ne résident pas dans la ville, la place Mazagran ou la place Gabriel-Péri n'ont pas le statut d'étape au sein d'un circuit touristique. Ces espaces publics sont donc fréquentés par des populations moins diverses que l'est Park Fiction : par les hommes qui « traînent » et par les personnes qui vivent ou travaillent dans les rues voisines. Cela explique peut-être en partie pourquoi les interactions dont la police est à l'initiative concernent uniquement des personnes racisées.

La troisième différence notable en les deux *hot spots* réside dans leur mode d'émergence. Les origines de la politique policière spécifique aux deux quartiers sont elles aussi différentes. A Sankt Pauli, des actes de violence ont entraîné une réaction des pouvoirs publics il y a vingt ans de cela. Le cadre de « *gefährlicher Ort* » a ensuite aussi été utilisé contre une nouvelle forme de délinquance, le trafic de stupéfiants. A La Guillotière, il semble que différents types de délinquance aient cours depuis des années et qu'il ait fallu que quelques acteurs travaillent à constituer cette situation en problème public pour que les pouvoirs publics réagissent. L'augmentation de la présence policière, allant de pair avec une augmentation des prérogatives des agents, a dû passer à Hambourg par un circuit législatif précis et long. L'instauration d'une politique de *hot spot* a été l'objet de débat au sein des instances de la ville, élues démocratiquement : le problème public de la délinquance visible a été constitué officiellement en problème politique. Les représentants de tous les partis élus à l'assemblée ont été amenés à se positionner sur cette politique policière et ont pu faire valoir leurs visions idéologiques respectives d'un même problème. Dans une certaine mesure, le débat

¹⁰³ Le 9 juin 2023 ; 16h05-16h20 dans la Hafensstraße ; 17h40-17h55 à quelques mètres de Park Fiction, côté Hafensstraße.

est toujours en cours. Lors de la création du concept de « *Gefahrengebiet* », la droite, à travers le parti CDU, était au pouvoir ; elle était alors critiquée par le parti de gauche SPD. Ce parti est désormais au pouvoir, et sa politique policière, parce qu'elle se situe dans la continuité de celle de son adversaire politique traditionnel, est critiquée par le groupe parlementaire du parti *Die Linke* (parti de gauche radicale). Grâce au type de document « petite questions écrites », il est possible de retracer les débats parlementaires à propos de l'action policière à Sankt Pauli jusqu'au début des années 2000 : de tels documents concernant La Guillotière sont introuvables. La métropole de Lyon publie bien ses actes¹⁰⁴, mais aucun document n'aborde à la fois le quartier et l'institution policière. Inversement, certaines des « petite question écrite » ont pour objet unique l'action policière à Sankt Pauli. Un député de *Die Linke* va jusqu'à questionner directement le pouvoir exécutif sur les contrôles au faciès¹⁰⁵. Il considère dès l'introduction de la question que leurs existences est une évidence :

Introduction aux questions :

La Task Force Criminalité liée aux stupéfiants [Task Force Betäubungsmittelkriminalität] existe désormais depuis plus de cinq ans. Depuis sa première intervention en avril 2016, elle a effectué 6.199 interventions prioritaires [Schwerpunkteinsätze], dont plus de la moitié à St. Pauli. Durant cette période, elle a procédé à 43.273 contrôles d'identité à St. Pauli et a donc statistiquement contrôlé presque deux fois chaque habitant de St. Pauli. Mais cette donnée statistique ne doit pas faire oublier que seuls des groupes très spécifiques sont pris pour cible par la police : les personnes noires et les personnes de couleur [Schwarze Personen und People Of Color].

*Je pose la question au Sénat : [...]*¹⁰⁶

Les critiques envers l'action de la police, qui sont liées à des différences idéologiques, sont donc thématiques au sein des instances démocratiques de la ville-Etat. A Lyon, le débat quant à la marche à suivre ne semble pas avoir de place : il a lieu entre des individus, porteurs d'une mission de service public ou non. Les échanges entre voisin.es ont lieu dans la rue, ceux entre

¹⁰⁴ Ces actes sont consignés sur le site « Agora – Le portail des actes de la Métropole de Lyon », consultable à l'adresse suivante : <https://agora.grandlyon.com/portail/seances?role=usager&format=html> (dernière consultation le 12/07/2023).

¹⁰⁵ Voir « Drucksache 22/4688 - Schriftliche Kleine Anfrage des Abgeordneten Deniz Celiz (DIE LINKE) vom 27.05.21 », consultable à l'adresse suivante : https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/76041/taskforce_btm_in_st_pauli.pdf (dernière consultation le 15/02/2023).

¹⁰⁶ *Ibid.* ; traduction M.A., certains concepts difficiles à traduire ont été repris dans la langue originale entre crochets.

M. Darmanin, ministre de l'Intérieur et M. Doucet, maire de Lyon, dans des bâtiments publics ; toutes donnent leur avis dans la presse locale. Pas de parlement, pas d'agora à Lyon ou dans le quartier pour permettre l'émergence d'un consensus. Les tenants de deux types de réponses, l'augmentation des sanctions juridiques par le truchement d'une présence policière renforcée, ou l'accompagnement vers une activité légale par le truchement des associations, s'affrontent directement.

Questions raciales, tourisme et processus démocratiques apparaissent comme les aspects principaux de la différenciation des deux terrains. Mais ceux-ci présentent aussi une certaine équivalence : les mêmes phénomènes urbains s'y incarnent.

S'il est nécessaire de parler de l'enjeu des races dans ces quartiers, c'est qu'ils sont tous les deux, à leur façon, des espaces centraux privilégiés par les personnes immigrées. La « [p]roximité du centre, [et l'] accueil traditionnel de nouveaux arrivants »¹⁰⁷ sont deux éléments que l'on retrouve à Sankt Pauli et à La Guillotière. Pour les personnes immigrées, les deux quartiers et, particulièrement les deux terrains d'observation en leur sein, représentent des lieux-ressources : « [...] les immigrés trouvent là des informations sur leur région d'origine et sur leur famille restée « au bled », ils y discutent de la difficulté de vivre dans un pays étranger et viennent trouver auprès de leurs compatriotes un « système de pertinence, une manière commune de penser comme tout le monde » qu'ils n'ont guère le loisir d'éprouver dans leur vie quotidienne. Certains prennent conseil pour régler des problèmes administratifs, font écrire des lettres, transmettre un message, ou simplement viennent chercher du travail auprès de compagnons bien informés. ». Cette définition de ce que j'appelle un lieu-ressource frappe par son actualité : les gens rencontrés lors des observations m'ont fait part de l'importance des deux espaces dans leur quotidien pour les raisons évoquées ci-dessus. Seule la problématique de l'emploi semble avoir perdu en pertinence : c'est l'unique élément de la description de Rautenberg, datant de la fin des années 1980, que les gens rencontrés n'ont pas évoqué comme une des raisons de leur présence sur les terrains d'observation. La question du travail n'était pas absente des conversations, mais c'est par son impossibilité qu'elle était thématifiée. Rappelons que les économies françaises et allemandes ont des structures bien différentes, et à ce jour, des droits du travail aussi assez différents. A Sankt Pauli, j'ai pu rencontrer des personnes qui « traînent » à Park Fiction mais qui ont bien des activités salariées, souvent plusieurs contrats de quelques heures par semaine. Certaines personnes mêlent activités déclarées et travail

¹⁰⁷ RAUTENBERG Michel, « Formes et pratiques du commerce ethnique autour de la Place du Pont à Lyon », article déjà cité.

dissimulé, sans pour autant participer au trafic de drogues. Certaines sont en congé maladie longue durée, d'autres en pré-retraite. Les personnes, souvent blanches et/ou issus des vagues d'immigrations du XX^{ème} siècle (Turquie, Ex-Yougoslavie...) n'ont pas fait part de difficultés à financer leur vie quotidienne. A l'inverse, Place Mazagran et place Gabriel-Péri, les hommes qui « traînent » et avec qui j'ai été en contact rendent tous compte d'une incapacité à accéder à l'emploi : pour la plupart d'entre eux, cela est dû au fait qu'ils n'ont pas l'autorisation de travail nécessaire. Pour ceux qui disposent d'un statut juridique permettant de travailler en France, ils témoignent de leur manque de qualification et/ou du manque de demandes d'emplois peu qualifiés. La distinction face à l'emploi que l'on retrouve sur les deux terrains est celle qui touchent les jeunes hommes noirs, originaires d'Afrique subsaharienne et qui sont en moyenne arrivés depuis moins de cinq ans : ce groupe est une constante des deux terrains. Si les gens qui « traînent » sur les deux terrains disent venir pour la convivialité entre pairs qu'ils permettent, la souffrance liée à la précarité économique a cependant été plus exprimée, bien que timidement, sur le terrain lyonnais.

Les deux quartiers ont pour deuxième similitude d'être des espaces géographiquement centraux en cours de gentrification. La Guillotière et Sankt Pauli étaient à la fin du XX^{ème} des centres-villes pauvres. En géographie, le phénomène d'appauvrissement des centres urbains a été désigné sous le terme d'« effet donut » : il a caractérisé un temps la plupart des villes des pays industrialisés, des Etats-Unis à la France en passant par le Brésil. Les « vieilles villes » renvoyaient alors non pas à l'image des quartiers attirants par leur charme historique, mais à celles des zones centrales dont le bâti se délabrait peu à peu.

L'« effet donut » ou « effet beignet » décrit le processus socio-spatial par lequel le centre de l'agglomération se vide de sa « substance », ne laissant dans la ville-centre que les populations les plus pauvres. Cet effet résulte de deux dynamiques : la suburbanisation résidentielle des classes moyennes (« white flight ») et la suburbanisation des emplois (« edge cities ») à partir des années 70.¹⁰⁸

Mais avec les changements économiques des années 1990-2000, ces centres-villes connaissent un nouvel essor. Ils bénéficient des dynamiques de revitalisation urbaine : réhabilitation du bâti résidentiel, requalification des zones d'activités industrielles et artisanales vers de nouvelles activités économiques, embellissement de l'espace public... Ces éléments contribuent à la

¹⁰⁸ Extrait de la définition de « Donut (effet) » du site Géoconfluence, consultable à l'adresse suivante : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/donut-effet> (dernière consultation le 6/04/2023).

hausse des prix de l'immobilier, et ainsi à l'arrivée de populations plus aisées. Comme on l'a vu dans les portraits des quartiers, la coexistence de populations au statut socio-économiques différents est aujourd'hui une donnée des deux terrains. Cette coexistence est symptomatique des espaces gentrifiés ou en voie de gentrification, définie comme suit :

*La gentrification désigne une forme particulière d'embourgeoisement d'un espace populaire qui passe par la transformation de l'habitat, des commerces ou de l'espace public. Il s'agit d'une transformation sociale qui se traduit par une transformation matérielle et symbolique de l'espace. C'est aussi un processus d'appropriation d'un espace populaire par des groupes sociaux généralement issus des classes moyennes et supérieures et, parallèlement, une dépossession des habitants des classes populaires. [...] Au-delà des logiques de production capitaliste de la ville, cela pose la question du rôle des politiques publiques dans ces processus d'appropriation des espaces populaires au profit de groupes sociaux dominants. [...]*¹⁰⁹

La gentrification n'a pas les mêmes rythmes partout. On peut penser qu'elle est plus avancée à Sankt Pauli qu'à La Guillotière, mais cela reste difficile à affirmer du fait des multiples critères à prendre en compte. La question des squats peut être un moyen d'approcher la question du rythme de la gentrification. Les deux quartiers sont des espaces privilégiés par les militant.es de gauche, militant.es qui utilisent des locaux vides pour loger des populations précaires, se loger soi-même et organiser des activités militantes. A Sankt Pauli, ceux-ci existent depuis plusieurs décennies et hébergent désormais des populations variées, présentant parfois de grands écarts de statuts socio-économiques. On observe une forme d'institutionnalisation de ce type d'habitat : les logements rénovés par les ancien.nes habitant.es ont une certaine esthétique, sont peu chers et « bien situés » ; ils ne sont plus menacés d'expulsion et ont souvent des statuts juridiques sécurisants (associations, coopératives...), ce qui participe à leur attractivité. A La Guillotière, ces lieux ne jouissent pas du même statut : en partie insalubres, ils sont actuellement menacés d'expulsion. Les bâtiments anciens doivent être rasés afin de construire des logements neufs, entraînant la disparition de logements accessibles à des populations précaires. C'est le cas de l'Espace Communal de la Guillotière, situé à quelques mètres de la place Mazagran (voir annexe 1, « Communiqué à propos de l'expulsion de l'ECG » en date du 28/06/2023, et annexe 2, « Communiqué de clôture du 4^{ème} colloque du Réseau International d'Etudes sur la Production de l'Espace (RIEPE) » en date du 30/06/2023). L'ECG est cité par les personnes

¹⁰⁹ Extrait de la définition de « Gentrification » du site Géoconfluence, consultable à l'adresse suivante : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/gentrification> (dernière consultation le 6/06/2023).

rencontrées place Mazagran. La distribution alimentaire du vendredi fait partie de leur quotidien : elle leur donne une raison de quitter la place pour quelques temps, de « faire un tour », et elle leur donne accès à un repas supplémentaire¹¹⁰. A l'aune de cet exemple, on peut penser que le phénomène de gentrification est encore pleinement à l'œuvre à La Guillotière. Le parc immobilier y est en cours de requalification, étape qui semble avoir déjà été dépassée à Sankt Pauli. Il est intéressant de noter qu'à La Guillotière, les espaces militants prennent plutôt la forme de locaux commerciaux : quelques bars, cafés et restaurants se sont implantés autour des place Gabriel-Péri et Mazagran et tentent de faire vivre une culture alternative à travers des événements (lectures, ateliers, causeries...), tout en tenant un fond de commerce qui se doit d'être rentable. Cette différence s'explique vraisemblablement par l'existence de législations et d'outils juridiques distincts en Allemagne et en France. Toujours est-il que ces lieux représentent des espaces-ressources pour les populations qui « traînent » : nourriture à petits prix voire gratuites, espaces chauffés et abrités, accès gratuit à l'eau courante et à l'électricité... Et comme on l'a vu, ces populations sont en partie immigrées et en situation irrégulière. Sur les terrains d'observations, il apparaît donc que les politiques d'aménagement urbain, les politiques migratoires et la politique de lutte contre la délinquance visible sont intrinsèquement liées : les pouvoirs publics les pensent parfois de façon synchronique et elles touchent en premier lieu une même catégorie de population.

Ainsi, La Guillotière et Sankt Pauli ont pour similitudes d'être des espaces diversifiés : par les activités (commerciales ou non) présentes sur les terrains, par les acteurs qui investissent ces quartiers, et par les problèmes que leurs coexistences entraînent. On y trouve une concentration de populations différentes, par opposition aux quartiers résidentiels des périphéries urbaines, plutôt caractérisés une homogénéité sociale et une activité économique réduite (quantitativement et qualitativement). La Guillotière et Sankt Pauli ont cette particularité d'être considérés par les pouvoirs publics (et par un segment de la population lyonnaise) comme des quartiers « à problèmes », alors qu'ils ne sont pas relégués spatialement. Leur cas s'oppose une vision répandue des quartiers « sensibles » comme banlieues, espaces

¹¹⁰ Plusieurs personnes rencontrées sur les deux terrains d'observation disent se nourrir une seule fois par jour, deux fois lorsque des formes de solidarité le permettent. Par exemple, j'ai pu observer un même phénomène au Balduintreppe et place Mazagran : des femmes noires cuisinent des plats traditionnels d'Afrique sub-saharienne qu'elles apportent dans des sacs ou des poussettes. Elles vendent des assiettes à l'unité que les hommes qui « traînent » se partagent souvent. Cette pratique bien particulière se déroulant dans l'espace public rapproche à nouveau les deux terrains d'observation. La seule différence perçue est que la femme à Sankt Pauli s'installe au cœur de la zone où la présence policière est renforcée (table, chaise, napperon) et attend que les clients viennent à elle, sa fille d'une dizaine d'années est parfois aussi présente ; la femme à La Guillotière circule sur la place et la quitte une fois en avoir fait le tour.

excentrés en marge des institutions, de leurs contrôles et de leurs aides. Pour autant, les populations qui constituent le public-cible de l'action policière viennent bien d'espaces marginalisés. Ce public est majoritairement composé de personnes ayant quittées des pays qui, à l'échelle internationale, sont en position de faiblesses (politique, économique, diplomatique...). A l'échelle métropolitaine, le même phénomène de polarité entre centre et périphéries est observable : la majorité des personnes qui occupent l'espace public quotidiennement sont des jeunes hommes racisés, à La Guillotière comme à Sankt Pauli, qui habitent dans les arrondissements ou communes périphériques de l'est des métropoles. Que ce soit Vaulx-en-Velin et Vénissieux, ou Billstedt et Bergedorf, parmi ceux qui ont un usage quotidien des espaces étudiés, on retrouve des gens qui logent dans des grands ensembles. Le soir, ils rentrent là où la population est presque exclusivement issue de l'immigration ou immigrée, là où les taux de chômage et d'insalubrité immobilière sont les plus hauts des agglomérations etc. Dans les deux quartiers, j'ai pu rencontrer des individus qui habitent aussi sur les terrains d'observations. Or lorsque c'est le cas, ils habitent dans des logements qui n'appartiennent pas au parc immobilier privé : en foyers d'hébergement, en logements sociaux (habitations à loyer modéré), dans des squats (légalisés à Sankt Pauli) ... Ils habitent parfois chez des ami.es ou de la famille. Sur le terrain lyonnais, les personnes rencontrées thématisent d'elles-mêmes leur mode de vie dans des habitats (collectifs) à bas prix, mais qui n'offrent souvent ni la pérennité ni la tranquillité d'un logement du parc immobilier privé. Ainsi, il semble bien que les personnes qui constituent le public-cible des polices à La Guillotière comme à Sankt Pauli appartiennent à une même classe sociale défavorisée. Pour ces gens qui sont présents sur place tous les jours, ces deux espaces remplissent à Lyon comme à Hambourg des fonctions similaires : gagner de l'argent par une activité illégale pour certains, être entre pairs pour tous.

1.4. Quel(s) problème(s) à régler ?

Si Sankt Pauli et La Guillotière sont considérés comme des quartiers « sensibles » par les pouvoirs publics, et par capillarité, par les forces de police, les objets concentrant l'action policière ne sont pas les mêmes des deux côtés du Rhin. La police peut être définie comme « [l']ensemble [des] organes et [des] institutions de la force publique, chargés [*sic*] d'assurer le maintien de l'ordre public en empêchant que des infractions soient commises et en recherchant,

constatant et permettant de réprimer les infractions commises »¹¹¹. Elle a pour mission de faire respecter l'ordre public, établi par différents textes de lois et différentes instances. Cet « ordre » se révèle variable : d'un pays à un autre, certaines pratiques ne sont pas poursuivies juridiquement et n'attirent donc pas l'attention des forces de police en patrouille. Cette sous-partie traite des réglementations en France et en Allemagne quant à des pratiques observées lors des terrains (alcools, drogues, prostitution/travail du sexe). Elle n'a pas la prétention de rendre compte exhaustivement des différentes réglementations et des controverses liées à leurs évolutions, elle permet simplement de préciser les contextes sociojuridiques des deux terrains et d'esquisser une partition des pratiques policières observées.

Le cas le plus évident est celui de l'alcool. En France, « l'ivresse manifeste dans un lieu public (dans la rue, un parc...) est interdite »¹¹², mais « la vente et la consommation d'alcool sur la voie publique ne sont pas interdites »¹¹³. Des réglementations locales peuvent venir préciser ce cadre à travers un arrêté préfectoral ou municipal notamment. Mais elles doivent alors « être limitée dans le temps et dans l'espace » : pour une période ou dans une zone prédéfinie, la vente et la consommation d'alcool peuvent être interdite. Il y a plus d'un an, un arrêté municipal (qui n'a pas été retrouvé) interdit la consommation d'alcool. On peut penser que cet arrêté a été pris dans le cadre des mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19. Un homme, qui s'avère être un élu du 7^{ème} arrondissement, consomme de l'alcool place Mazagran et subit un contrôle de police¹¹⁴. Sa version des faits et celle des policiers municipaux ne sont pas les mêmes : la presse locale se fait le relais de cette confrontation des versions. Le syndicat policier FO publie des tweets qui laissent penser que l'élu a voulu abuser de son statut ; celui-ci répond à l'inverse qu'il a voulu se présenter aux agents et leur faire part de son soutien.

A La Guillotière, il n'existe pas, à ma connaissance, de réglementation spéciale interdisant la consommation d'alcool lorsqu'ont lieu les observations. Pourtant, dans les faits, cette interdiction a cours :

¹¹¹ Définition C de « Police » du CNRTL, consultable à l'adresse suivante : <https://www.cnrtl.fr/definition/police> (dernière consultation le 1/03/2023).

¹¹² Extrait de la page « Ivresse – Alcoolisme » du site Service Public, consultable à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20104> (dernière consultation le 8/06/2023).

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ Voir l'article et sa modification du site d'information locales LyonMag, intitulé « Lyon : contrôlé avec de l'alcool sur la voie publique, un élu échappe deux fois à l'amende (maj) », mis en ligne le 27/05/2022 et consultable à l'adresse suivante : <https://www.lyonmag.com/article/123354/lyon-controle-avec-de-l-alcool-sur-la-voie-publique-un-elu-echappe-deux-fois-a-l-amende-maj> (dernière consultation le 8/06/2023).

25 avril 2023 – 18h30-18h45 – Place Mazagran

[Version abrégée de l'interaction] Deux policiers et une policière de la police municipale arrivent en voiture depuis la rue Jangot et se garent sur la place. [...] Kamel me dit à voix basse que la policière a vu la bouteille de vin rosé qu'il cache sous sa veste. Elle n'a rien dit car, d'après Kamel : « Ils m'ont pris pour des 200 grammes de shit, ils vont pas m'emmerder pour une bouteille de rosé ». Un de ses amis de la place est obligé de le réprimander pour qu'il ne ressorte pas la bouteille tant que les agent.es de police ne sont pas parti.es.

Les trois policier.ères font le tour de la place ; iels discutent avec un groupe de cinquantenaires blancs installé à une des tables. Je suppose qu'iels s'assurent que ces personnes ne consomment pas d'alcool. Iels s'adressent ensuite à quelques personnes (environ trente ans, blanches) assises sur les marches devant le jardin partagé, là où l'on trouve les derniers rayons de soleil. Ces personnes boivent de la bière dans des verres estampillés « Court-Circuit ». Le grand policier leur dit que la consommation d'alcool n'est pas autorisée dans l'espace public et qu'elles doivent donc se tenir dans le périmètre de la terrasse du Court-Circuit. Les personnes se déplacent de quelques mètres comme demandé et s'asseyent sur des chaises, à l'ombre. [...]

Cet exemple est extrêmement frappant dans un contexte de comparaison franco-allemande. Le statut juridique de l'espace n'a pas pu être clarifié. Mais d'une certaine manière, il n'est pas déterminant. Dans la pratique, on ne boit pas d'alcool dans l'espace public en France. Les parcs et les squares affichent cette interdiction sur leurs portes. La consommation est alors reportée à des espaces où l'on peut s'installer mais qui ne sont pas fermés la nuit, comme les berges des fleuves. A Paris, à Lyon ou à Nantes, cette pratique « sur les quais » est commune, avec les dangers qu'on connaît. La consommation d'alcool dans l'espace public a donc en France, et visiblement sur le terrain lyonnais, un statut ambigu. Par défaut, elle est autorisée, elle est parfois tolérée, d'autres fois réprimée, et le cadre légal de cette politique n'est pas clair pour les consommateur.ices : iels s'adaptent à ce que les agent.es disent ou à ce qu'iels laissent faire. Dans le cas de la place Mazagran, on observe une nette différence entre les « gars de la place », qui connaissent les policier.ères municipaux et inversement, et les usager.ères ponctuel.les de la place, ou plus précisément du bar-restaurant le Court-Circuit. De fait de leur absence de connaissance des missions dont les agent.es ont la charge, ici faire respecter l'interdiction de consommer de l'alcool dans l'espace public, iels doivent adapter leur comportement. A l'inverse, il semble que la policière ait, elle, adapté son comportement, connaissant l'auteur de

l'infraction, infraction qui paraît par ailleurs minime face aux délits auxquelles les agent.es sont confronté.es sur le même terrain. On observe donc que par l'habitude de l'interaction entre une partie du public-cible et une partie des agent.es de police, les comportements des deux partis s'adaptent jusqu'à l'émergence d'un nouveau statu quo, somme toute harmonieux. Un accord tacite est passé, non pas malgré, mais bien grâce au rapport interpersonnel qu'instaure le travail policier.

Sur le terrain hambourgeois, nul besoin de connaître les policier.ères individuellement pour pouvoir boire de l'alcool sans risquer de remarques, voire de contravention. La possibilité de consommer de l'alcool dans l'espace public semble être légalement justifiée par défaut par l'article 2, paragraphe 1, de la Loi Fondamentale :

Toute personne a droit au libre épanouissement de sa personnalité, dans la mesure où elle ne porte pas atteinte aux droits d'autrui et qu'elle ne transgresse pas l'ordre constitutionnel ou la loi morale. [traduction M.A.]¹¹⁵

Certains Länder ont voulu instaurer une interdiction de cette pratique, mais leurs tribunaux administratifs respectifs ont décidé qu'une telle mesure n'était pas assez juridiquement justifiée. Ce fut par exemple le cas pour le Land du Baden-Württemberg : l'interdiction a été jugée insuffisamment fondée¹¹⁶. Il apparaît moins courant, juridiquement et socialement moins acceptable, pour une autorité publique allemande d'interdire la consommation d'alcool sur la voie publique. On a par ailleurs vu qu'à Sankt Pauli, l'économie de la nuit était hissée au statut de patrimoine culturel, économie dont le pilier principal est la consommation d'alcool. Alors que le cadre juridique en place à La Guillotière quant à la question de l'alcool n'a pas pu être clairement identifié, on trouve dans les rues de Sankt Pauli des panneaux rappelant les règles en vigueur (voir illustrations 11) : ce n'est pas la consommation d'alcool qui est sujette à une réglementation, mais la déambulation en possession de contenants en verre. Les bouteilles en verre sont interdites sur la voie publique les soirs de week-ends. Cette interdiction est incluse dans un cadre réglementaire propre à Sankt Pauli, celui de zone où les armes sont interdites (« *Waffenverbotszone* »). Ce cadre met sur le même plan les armes par nature (pistolets,

¹¹⁵ Voir la page du ministère de l'Intérieur allemand « Gesetze im Internet », consultable à l'adresse suivante : https://www.gesetze-im-internet.de/gg/art_2.html (dernière consultation le 17/07/2023).

¹¹⁶ Voir l'article du magazine hebdomadaire *Der Spiegel*, intitulé « Wie ein Doktorand das Alkoholverbot kippte » (« Comment un doctorant a fait chavirer l'interdiction de l'alcool »), en date du 28/07/2009, consultable à l'adresse suivante : <https://www.spiegel.de/lebenundlernen/uni/freiburg-wie-ein-doktorand-das-alkoholverbot-kippte-a-638879.html> (dernière consultation le 17/07/2023).

couteaux...) et les armes par destination que peuvent devenir les bouteilles en verre : leur contenu n'est pas réglementé. Par ailleurs, la consommation d'alcool est visiblement omniprésente. A Park Fiction, comme dans les rues avoisinantes, l'on va et l'on vient avec des boissons à la main, le fait qu'elle soit alcoolisée ou non ne change rien. Les agent.es de police ne prêtent pas attention à la consommation d'alcool des personnes présentes. On constate donc que ce qui préoccupe la police hambourgeoise est la possibilité d'affrontements violents, et non l'ivresse manifeste en soi. Indépendamment de la question juridique, interdire l'ivresse manifeste à Sankt Pauli serait à la fois un fiasco économique et un rocher de Sisyphe pour les agent.es de voie publique.



Illustration 11a : Panneau rappelant la réglementation en vigueur dans le quartier rouge – dans la continuité du Balduintreppe, Balduinstraße

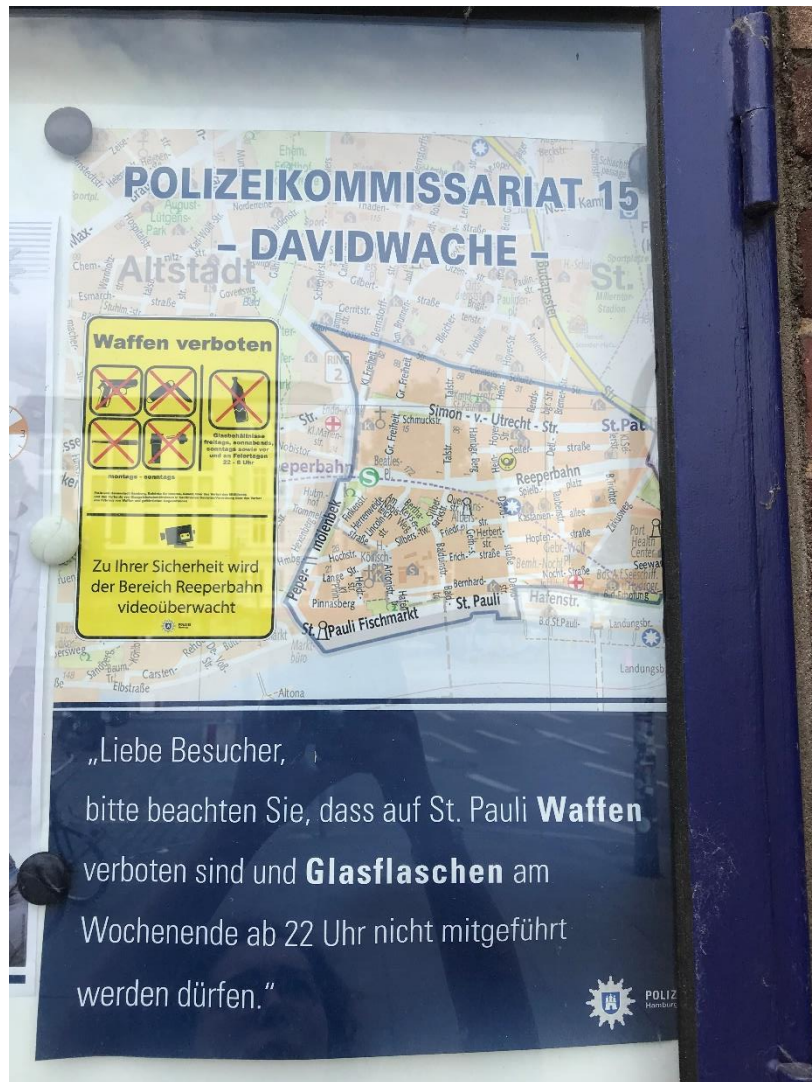


Illustration 11b : Note rappelant la réglementation en vigueur dans le quartier rouge, affichée sur la façade du commissariat 15 – n° 31 Spielbudenplatz

Les populations qui consomment de l'alcool dans l'espace public sont plus diverses qu'à La Guillotière : de la *Feierabendbier*¹¹⁷ ponctuelle entre collègues à la consommation quotidienne et continue de personnes vraisemblablement alcooliques, celle d'une partie des « habitué.es » de Park Fiction, en passant par les pique-niques entre ami.es nécessitant quelques packs de bière, la consommation d'alcool dans l'espace public n'est pas constituée en problème public. Elle ne fait pas partie des pratiques qui attirent l'attention des policier.ères. Je n'ai observé aucune interaction police-populations liée directement à la consommation d'alcool. A une unique reprise, un homme qui était en état d'ivresse flagrante hurlait à Park Fiction ; certaines

¹¹⁷ Le mot n'a pas d'équivalent en français : il désigne la bière que l'on boit après la journée de travail.

personnes présentent commençaient à le regarder et à se sentir mal à l'aise. La patrouille qui passait par là lui a demandé de ne pas crier, ce qu'il a accepté, et les agent.es sont reparti.es. La police hambourgeoise porte donc son attention sur les conséquences qu'une consommation excessive d'alcool pourrait avoir, mais ne cherche aucunement à endiguer cette consommation. La gestion de la consommation d'alcool sur la voie publique, dont les agent.es de terrain sont les artisan.es, est pour ainsi dire opposée à Guillotière et à Sankt Pauli.

Le travail du sexe représente une autre différence entre la France et l'Allemagne, ici entre La Guillotière et Sankt Pauli. Au moins depuis la loi pour la sécurité intérieure (LSI ou loi Sarkozy II) adoptée en 2003, la législation française en matière de prostitution mise explicitement sur la répression. Cette loi crée le délit de « racolage passif », et toute forme de racolage passe du statut d'infraction à celui de délit. Depuis 2016, la pénalisation des clients a été introduite dans le droit français : la politique répressive en matière de prostitution a franchi une nouvelle étape. Cette évolution juridique a des conséquences visibles sur le terrain lyonnais. Mme Gonachon évoque la thématique : la police lyonnaise, notamment à travers les agent.es en civil travaillant à La Guillotière, continuent de s'informer et de lutter contre les réseaux de proxénétisme. Mais le phénomène est désormais minime¹¹⁸ à La Guillotière : c'est un dossier « en veille », que les autorités ont toujours en tête mais qui n'est pas (ou plus) l'objet d'enquêtes actives. A l'échelle du 7^{ème} arrondissement, un déplacement forcé des prostituées, qui se nomment elles-mêmes travailleuses du sexe (TDS), a eu lieu au cours de ces vingt dernières années. Alors qu'à l'époque, elles étaient présentes la nuit au nord du 7^{ème} arrondissement, dans le secteur Guillotière-Jean Macé (voir illustration 8), les TDS ont été repoussées par décisions préfectorales et interventions policières vers le sud du 7^{ème} arrondissement, jusqu'à arriver dans le quartier Gerland¹¹⁹. Pratiquant dans des camions, elles ont été « expulsées » récemment de l'impasse dans laquelle elles stationnaient, au sud de Gerland¹²⁰. Cette impasse est située entre un parc public et des équipements sportifs : plus au sud, on trouve directement les eaux du Rhône. La situation des TDS est tout autre à Sankt Pauli. Ces femmes font partie du folklore

¹¹⁸ Un.e camarade d'étude témoigne. Iel habite rue Sébastien Gryffe, à quelques mètres de la place Mazagran. D'après cette personne, le bar au rez-de-chaussée de son immeuble sert de lieu de rencontres entre des prostituées et des clients ; il suffit que la porte reste ouverte pour s'en rendre compte.

¹¹⁹ Un camarade d'étude plus âgé témoigne : lorsqu'il est arrivé au début des années 2010 à l'ENS de Lyon, les TDS étaient encore présentes autour de la station de métropolitain Debourg. La station Gerland se situe au sud de la station Debourg et est la dernière station sur le territoire de la ville de Lyon au sud de cette ligne de métropolitain.

¹²⁰ Voir, à titre d'exemple, l'article du quotidien *20minutes*, intitulé « Lyon : « Ils veulent juste qu'on disparaisse » ... Les prostituées de Gerland réagissent à l'annonce de l'expulsion », mis en ligne le 15/04/2023 et consultable à l'adresse suivante : <https://www.20minutes.fr/societe/4032685-20230415-lyon-veulent-juste-disparaisse-prostituees-gerland-reagissent-annonce-expulsion> (dernière consultation le 8/07/2023).

local. Leur activité est même hissée au statut de patrimoine culturel, comme le rappelle une plaque commémorative sur le flanc ouest de la station de police Davidwache (voir illustration 12a). Ces femmes racolent donc directement face à la station, de l'autre côté de la chaussée : il n'y a pas d'opposition entre travail policier et travail du sexe (voir illustration 12b). Kolya, travailleur social et habitant de Sankt Pauli, raconte comment il a plusieurs fois vu des agents de police hommes¹²¹ devoir accompagner des clients, disant avoir été escroqués lors d'une prestation sexuelle, dans les maisons closes afin d'établir un procès-verbal. L'écart est flagrant. On trouve en Allemagne un cadre légal faisant de la prostitution un travail (avec des droits et des devoirs pour les travailleur.euses du sexe), qui permet une économie du tourisme sexuel dynamique à l'échelle infra-urbaine de Sankt Pauli. A l'inverse, l'approche répressive française mène à une invisibilisation des prostituées à Lyon : elles sont forcées à un recul géographique vers des zones inhabitées. La gestion policière de la prostitution est donc un nouvel élément de différenciations des terrains : légalité et visibilité assumées à Sankt Pauli, repoussement continu jusqu'à l'apparente disparition du phénomène à La Guillotière.

¹²¹ Les femmes et les personnes mineures sont interdites dans les maisons closes de la Reeperbahn.



*Illustration 12a : Plaque rappelant la fresque « Adoration et prostitution »
recouverte lors des travaux d'agrandissement du commissariat 15 –
Façade ouest du commissariat 15, Davidstraße*



Illustration 12b : Vue de l'arrière du commissariat 15 face au trottoir le plus occupé par les travailleuses du sexe

Le cas qui nous intéresse alors est celui de la marijuana : c'est l'objet qui concentre de façon équivalente le travail des policières lyonnaises et hambourgeoises. Hormis la consommation, la possession, l'achat comme la vente de marijuana sont répréhensibles en Allemagne (voir illustration 13). Le *gefährlicher Ort* étudié a été instauré exclusivement pour lutter contre le deal de rue en tant que forme particulière de la délinquance visible, comme le rappelle un échange entre un parlementaire et un membre du sénat de Hambourg :

Introduction aux réponses [du sénat] :

Sous l'appellation Task Force Stupéfiants [Betäubungsmittel, abrégé BtM] sont allouées des ressources policières destinées à la lutte contre la criminalité perceptible dans l'espace public liée à la drogue et ses effets, ressources qui sont pilotées au niveau régional et intensifiées en fonction des points chauds. La mise en œuvre de mesures préventives et répressives a pour objectif d'empêcher et de poursuivre les infractions à la loi sur les stupéfiants dans les points chauds identifiés et d'empêcher l'apparition de nouveaux points chauds par des effets de déplacement. Pour ce faire, des forces de police en uniforme et en civil sont affectées en fonction de la situation locale. Le nombre d'agents en uniforme et en civil ainsi que les heures de travail effectuées par chacun d'entre eux sont enregistrés. Une étude statistique des motifs d'intervention impliquant des forces de police en civil n'est pas effectuée.

La forte présence policière mise en œuvre dans le cadre de la Task Force BtM vise en outre à réduire la visibilité de la criminalité liée à la drogue en augmentant la pression par les contrôles et doit ainsi contribuer à renforcer le sentiment de sécurité des riverain.es.

Selon l'évaluation de la police, les mesures ciblées prises jusqu'à présent par la Task Force BtM ont été efficaces, ils ont permis en particulier d'éviter une extension des points chauds identifiés. Afin de consolider et de maintenir le succès de la police, il est nécessaire de poursuivre l'engagement de la Task Force BtM. [traduction M.A.]¹²²

La présence policière renforcée au sud de la Reeperbahn a une unique mission, clairement énoncée, qui justifie son déploiement : la lutte contre le trafic (visible) de stupéfiants. A La Guillotière, cet objectif est lui aussi identifié lors des observations : lutter contre le deal et la consommation de produits stupéfiants est l'objectif principal poursuivi lors des patrouilles place Mazargan. Mais comme on l'a montré plus haut, le renforcement de la présence policière y est justifié par un état de délinquance général, fait de vente à la sauvette, d'attroupements, incivilités, de rixes... Place Gabriel-Péri, ce sont ces infractions qui nécessitent l'intervention des effectifs policiers. C'est pourquoi, on y reviendra, les policiers.ères lyonnais.es prêtent aussi attention aux personnes qui circulent en voiture (à la recherche de délits liés au véhicule ou à son utilisation peut-être, ou au transport de cigarettes de contrebande ou de stupéfiants) et aux vols et aux recels d'objets volés. Ces thématiques ne sont pas prises en charge par leurs

¹²² Extrait de « Drucksache 22/4688 - Schriftliche Kleine Anfrage des Abgeordneten Deniz Celiz (DIE LINKE) vom 27.05.21 », consultable à l'adresse suivante : https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/76041/taskforce_btm_in_st_pauli.pdf (dernière consultation le 15/02/2023).

homologues directs à Sankt Pauli. On constate surtout que les policier.ères sont confronté.es à La Guillotière à un trafic inexistant à Hambourg (et a priori en Allemagne) : le trafic de cigarettes. On touche là à la spécificité la plus évidente du terrain lyonnais : le trafic de cigarettes est la forme délinquance la plus visible, encore aujourd'hui. On peut penser que ce trafic n'est pas décorrélé de la politique française en termes de lutte contre le tabagisme. L'Etat a choisi depuis plusieurs années d'augmenter le prix du tabac afin d'inciter à l'arrêt de cette consommation. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le prix du tabac est par ailleurs indexé sur le taux l'inflation : « Concrètement, chaque année, l'Etat taxe les produits du tabac selon l'évolution des prix à la consommation constatée au cours de l'année précédente. « Ca [*sic*] serait assez paradoxal que la hausse des cigarettes soit moins élevée que l'inflation, car cela signifierait que finalement le prix baisserait », s'est justifiée la Première ministre, Elisabeth Borne. La cheffe du gouvernement a également indiqué que l'objectif de l'exécutif est, in fine, de voir « le prix du paquet de vingt unités atteindre 11 euros en 2024 ». Dans le détail, le prix du tabac en France a augmenté de 70% sur 10 ans. Un paquet de cigarettes coûtait 5 euros en 2004. Après l'Irlande, la France est le pays de l'Union Européenne où le tabac coûte le plus cher. »¹²³. En Allemagne, le prix moyen du paquet de cigarettes est actuellement de 7,30 euros¹²⁴ ; les paquets ne sont pas neutres (noirs et non aux couleurs des différentes marques), les publicités pour le tabac sont autorisées, on peut acheter du tabac aux caisses de la plupart des supermarchés... On peut donc supposer que l'accessibilité de ce produit va à l'encontre de l'émergence d'un marché de contrebande. Ou à l'inverse, qu'à Lyon, l'accès de plus en plus empêché au tabac amène la demande restante à se reporter sur le marché de contrebande, créant indirectement une charge supplémentaire pour les agent.es de police sur le terrain. Le trafic est donc pluriel à La Guillotière tandis qu'il est unique à Sankt Pauli. Les législations et réglementations en vigueur sur l'alcool et le travail du sexe dans l'espace public, voire sur la vente de tabac, étant nettement moins contraignantes à Hambourg qu'à Lyon, l'action des agent.es sur le terrain hambourgeois est de fait délestée d'une partie des objets occupant les policier.ères lyonnais.es.

1.5. Le deal et les dealers : la pratique délinquante qui dépasse les frontières

¹²³ Extrait de l'article « Prix du tabac en France en 2023 » sur le site Journal du Net, en date du 3/05/2023, consultable à l'adresse suivante : <https://www.journaldunet.com/patrimoine/guide-des-finances-personnelles/1421603-prix-du-tabac-les-tarifs-en-france-en-2023/> (dernière consultation le 3/07/2023).

¹²⁴ *Ibid.*

La seule mission que partagent officiellement et visiblement les policiers sur les deux terrains s'avère être la lutte contre le trafic de drogues dans l'espace public. Précisons que la drogue dont il est ici question est la marijuana et son dérivé, le haschich. Il est vraisemblable que d'autres drogues soient consommées sur les terrains d'observation. Le trafic d'autres substances ou leurs saisies par les forces de police n'ont cependant pas été observées. La constitution du deal en problème public est le fait de politiques dites répressives. Sur le terrain hambourgeois comme lyonnais, les policiers ont pour mission de gêner le trafic par la régularité des patrouilles et de concourir ainsi à l'asphyxie des points de vente. Le site Vie publique évoque les chiffres suivants quant à la « première photographie sur l'insécurité et la délinquance en 2021 » : au sein des crimes et délits en hausse, on trouve « le nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants avec une augmentation de 13% et de 38% pour usage du fait notamment de la mise en place d'une amende forfaitaire »¹²⁵. A l'inverse de la situation allemande, l'usage (la consommation) est en France répréhensible. Elle l'est d'autant plus depuis 2020 avec l'apparition d'une nouveauté juridique : l'amende forfaitaire délictuelle pour usage de stupéfiants. Cette amende est constatée par les forces de l'ordre par procès-verbal électronique. Le paiement, dû sous 15 jours, vaut reconnaissance de culpabilité.

La politique répressive française en matière de stupéfiants se fait donc de plus en plus dure, et sort du circuit judiciaire classique. Elle va de pair avec la rhétorique martiale de l'actuelle ministre de l'Intérieur : « faire la guerre contre les consommateurs »¹²⁶, « harceler sans relâche les trafiquants de drogue »¹²⁷... La ligne directrice est claire. L'organisation politique française est telle que la ligne développée par le ministre de l'Intérieur est celle qui doit être appliquée sur l'ensemble du territoire national. La France est donc en guerre contre les drogues. Le champ sémantique de la guerre irrigue l'ensemble des propos du ministre quant à la question des stupéfiants : « Si l'on considère les priorités fixées il y a un an, c'est-à-dire *la*

¹²⁵ Extrait de l'article « Insécurité : les chiffres de la délinquance en 2021 » sur le site Vie Publique, publié le 27/01/2022, consultable à l'adresse suivante : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/283521-insecurite-les-chiffres-de-la-delinquance-en-2021> (dernière consultation le 8/03/2023).

¹²⁶ Article du média RTL, intitulé « INVITE RTL – « Il faut faire la guerre contre les consommateurs de drogue », affirme Gérard Darmanin », mis en ligne le 27/06/2023, consultable à l'adresse suivante : <https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/invite-rtl-il-faut-faire-la-guerre-contre-les-consommateurs-de-droque-affirme-gerald-darmanin-7900278460>

¹²⁷ Article du journal *Le Figaro*, présenté comme « entretien exclusif », intitulé « Gérard Darmanin : « Harceler sans relâche les trafiquants de drogue », mis en ligne le 16/08/2021 : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/gerald-darmanin-contre-le-fleau-de-la-droque-il-n-y-a-aucune-fatalite-20210815> (article réservé aux abonnés.es).

reconquête de la rue pour empêcher que ces trafics minent nos quartiers et nos villages, *nous avons gagné une bataille dans cette guerre difficile et très ancienne*. Pour les six premiers mois de l'année [2021], 57 tonnes de cannabis ont été saisies. C'est une augmentation de 37% par rapport à la même période de l'année 2020, qui était déjà une année record [...] » [italiques M.A.]¹²⁸. Le positionnement du gouvernement français actuel ne laisse que peu de places à d'autres discours, comme celui de la légalisation. Le ministère considère que « légaliser serait une lâcheté »¹²⁹, notion définie par le CNRTL comme un « manque d'énergie ou de vigueur morale [...] qui témoigne d'une abdication devant l'effort ». Cette position politique n'est donc pas exempte de considérations morales. L'explicitation de cette position, dans un article de presse, ne l'est pas non plus : « Quand bien même on légaliserait, vous croyez que les dealers marseillais ouvriraient une petite boutique en déclarant leurs impôts à l'Urssaf ? Bien sûr que non. Ils ont été habitués au 'black', à ne pas être imposés, à brasser beaucoup d'argent qu'ils blanchissent souvent à l'étranger", argue-t-il. Et le ministre de prévenir : « Les gens malhonnêtes ne deviendront pas soudainement honnêtes parce que nous aurons baissé la garde. » ». La lutte contre les drogues est donc une guerre morale. Cette dernière remarque du ministre est particulièrement intéressante. Elle donne à voir les délinquants non seulement comme des individus enfreignant la loi, mais aussi comme des gens foncièrement mauvais et donc asociaux : à l'image des monstres devant être ostracisés de la cité antique, il n'y a pas de retour possible à la vie de la cité pour les dealers. J'ai abordé le sujet de la légalisation de la marijuana avec des personnes rencontrées sur le terrain, en évoquant le fait qu'en Allemagne, elle est actuellement en cours de préparation. Les (ex-)dealers ne croient pas dans le fait que la légalisation serait une solution viable. Kamel s'est fait son opinion, il est contre la légalisation : « Y'aura rien pour *les gars comme nous*, on va se faire ken. [« niquer », se faire avoir] »¹³⁰. Kamel exprime ici un enjeu majeur de la légalisation, celui du modèle économique qu'elle pourrait prendre. On voit se dessiner en creux une opposition entre les « petits dealers » qui vendent au détail et les grandes structures, comme les fermes de plusieurs dizaines d'hectares au Canada, qui tendent à se développer après une décision politique de légalisation. Les premiers n'auront pas accès à ce nouveau marché de l'emploi, d'après Kamel, quand bien

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ Article du média TF1 Info, intitulé « Légaliser serait une lâcheté » : Gérald Darmanin intransigeant sur le cannabis », en date du 25/02/2021, consultable à l'adresse suivante : <https://www.tf1info.fr/politique/cannabis-legaliser-serait-une-lachete-gerald-darmanin-intransigeant-sur-la-consommation-de-drogue-2179253.html> (dernière consultation le 13/05/2023)

¹³⁰ 28 avril 2023 – 18h – Place Mazagran ; je souligne.

même ils le voudraient. Ces propos, tenus par une personne concernée par la politique de légalisation (en tant qu'ancien dealer) laisse percevoir un malentendu politique profond : le ministre aurait une vision des dealers qui ne correspond pas à leur réalité socio-économique. L'expression « les gars comme nous » n'a pas été explicitée par Kamel, vraisemblablement par pudeur. Je suppose que les gars comme lui sont des jeunes hommes français racisés, issus de quartiers défavorisés, qui ont été dès leur jeunesse en contact avec des personnes délinquantes, et qui, une fois adulte, ne trouvent ni emploi ni formation. Pour cette population qui n'est pas insérée dans le marché de l'emploi, la légalisation représente une menace. Tandis que le ministre la perçoit comme des malfaiteurs qui resteraient prisonniers de leurs *habitus* immoraux en cas de changement de législation, Kamel et d'autres se perçoivent comme des gens qui n'ont pas eu de chance et pour qui l'ascenseur social restera fatalement en panne.

Au moment de la rédaction de ce mémoire, le gouvernement de coalition formé à l'automne 2021 en Allemagne esquisse activement les contours de la légalisation de la marijuana. Ce point faisait partie du contrat de coalition mis place entre sociaux-démocrates (SPD), écologistes (Bündnis 90/Die Grünen) et libéraux (FDP). Les deux voisins européens sont donc plus que jamais en train de prendre des directions opposées. « Harcèlement » en France sur fond de luttes idéologiques et réglemmentarisme ou « pragmatisme » en Allemagne. Le délégué fédéral en charge des drogues (*Bundesdrogenbeauftragte*) Burkhard Blienert (SPD) parle de « changement de paradigme » : « Avec le contrat de coalition, nous nous sommes mis d'accord sur un changement de paradigme dans la politique en matière de drogues et de dépendances : moins de répression, plus de protection et d'aide. »¹³¹ (traduction M.A.). Lors un échange avec Sarah El Haïry, alors secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement, tenu devant l'Assemblée nationale en janvier 2022, François-Michel Lambert, député du groupe Libertés et territoires, tient ces propos :

En Europe, la politique prohibitionniste et moraliste de la France constitue une exception. Portugal, Espagne, Italie, Suisse, Allemagne, Belgique et Pays-Bas : tous nos pays frontaliers adoptent la seule voie qui compte, la légalisation. Notre pays s'isole quand notre Président de la République traite les partisans de la légalisation d'irresponsables et de bien-

¹³¹ Extrait de l'article du journal *Zeit Online* intitulé « Regierung beginnt fachliche Vorbereitung für Cannabislegalisierung », en date du 6/05/2022 et consultable à l'adresse suivante : <https://www.zeit.de/politik/2022-05/cannabis-bundesregierung-legalisierung-konsultationsprozess> (dernière consultation le 3/02/2023).

pensants. Irresponsables, Olaf Scholz et sa coalition en Allemagne ? »¹³²

Ces propos, tenus par un homme politique, mettent en exergue le particularisme de la France quant à la question de la marihuana. Ils exemplifient aussi cette coutume de la sphère politique française qui consiste à regarder ce que fait le voisin allemand, l'autre membre du « couple » ou du « moteur » franco-allemand. La comparaison avec la politique allemande est utilisée par ce député afin de souligner l'aspect idéologique de la politique répressive française. Le Sénat a publié une « Note sur la dépénalisation et la légalisation du cannabis » en juillet 2022, mettant en rapport les politiques de dix pays (dont deux états fédérés, la Californie et l'Angleterre). On y trouve le tableau suivant à propos de l'Allemagne :

TABLEAU DE SYNTHÈSE

	Textes de référence	Dans quelle liste de référence le cannabis est-il classé ?	La consommation du cannabis est-elle interdite ?	Quelles sont les conséquences de la détention d'une faible quantité de cannabis destinée à une consommation personnelle ?	La vente du cannabis est-elle interdite ?	La culture du cannabis est-elle interdite ?	Observations
ALLEMAGNE	Loi sur les stupéfiants du 28 juillet 1981 (modifiée)	Liste I des stupéfiants dont la circulation est illicite	Non. Pas d'interdiction légale.	Abandon des poursuites ou absence de sanction pénale en cas de « faible quantité » destinée à l'usage personnel, fixée par les directives des ministères de la Justice des <i>Länder</i> : 6 g dans la majorité des <i>Länder</i> et jusqu'à 15 g à Berlin.	Oui. La vente est sanctionnée d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 5 ans ou d'une amende. La peine minimale est de 1 an de prison en cas de « quantité non négligeable ».	Oui. La culture est sanctionnée des mêmes peines que la vente et la détention d'une quantité moyenne ou non négligeable. Abandon des poursuites ou absence de sanction si la culture concerne une faible quantité destinée à l'usage personnel.	La légalisation (« vente contrôlée aux adultes de cannabis à des fins récréatives dans des établissements agréés ») fait partie de l'accord de coalition de novembre 2021. Un projet de loi est annoncé au 2 ^e semestre 2022.

Illustration 13 : Synthèse de l'état de la législation allemande sur le cannabis en juillet 2022
(source : <https://www.senat.fr/lc/lc306/lc306.pdf>)

Ce document, « instrument de travail » au « caractère informatif »¹³³, nous apprend que la tolérance est la ligne directrice affichée par les ministères de la Justice des *Länder*. La hiérarchie ministérielle allemande donne des impulsions qui sont aux antipodes de celle donnée par la hiérarchie ministérielle française. On remarquera par ailleurs qu'en Allemagne, les ministères de la *Justice* s'expriment sur la politique en matière de stupéfiants, tandis que c'est le ministère

¹³² Extrait de la transcription du discours suivie d'une séquence de questions-réponses intitulé « Déclaration de Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement, sur la légalisation du cannabis : évolutions européennes, blocages français, à l'Assemblée nationale le 6 janvier 2022 » ; consultable à l'adresse suivante : <https://www.vie-publique.fr/discours/283377-sarah-el-hairy-06012022-legalisation-du-cannabis-evolutions-europeennes> (dernière consultation le 1/06/2023).

¹³³ « Note sur la dépénalisation et la légalisation du cannabis », Direction de l'initiative parlementaire et des délégations, publié en juillet 2022 : <https://www.senat.fr/lc/lc306/lc306.pdf>.

de l'Intérieur qui donne le la en France. A Berlin, la possession de 15g grammes de marihuana n'appelle pas à des poursuites judiciaires : l'équivalent d'environ 150 euros est encore considérée comme relevant de la consommation personnelle. La vente en Allemagne peut être punie d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 5 ans. En France, c'est la peine de prison qui est prévue pour les « petits dealers », elle peut atteindre 10 ans si les « clients » sont mineurs¹³⁴. Les « gros trafiquants » s'exposent eux à des peines allant jusqu'à 30 ans d'emprisonnement et des milliers d'euros d'amende. L'achat est lui aussi plus lourdement condamné en France :

Achat groupé, petits partages entre amis... Quels sont les risques ?

Si vous êtes désigné par un groupe d'amis pour acheter la drogue que vous vous partagerez ensuite, méfiez-vous ! Aux yeux de la loi, cette pratique est assimilée à du trafic, et non à un simple usage. Théoriquement, le Code pénal punit cet agissement d'un emprisonnement qui peut aller jusqu'à 10 ans et une amende de 7 500 000 € ! Dans la pratique, ce maximum n'est jamais atteint dans le cas de partage ou d'achat groupé, mais la peine prononcée reste toujours beaucoup plus sévère qu'en cas d'usage simple.

L'offre comme la demande, les dealers comme les consommateurs, sont sanctionnés sévèrement en France. Il transparaît de la comparaison des législations en vigueur, au premier semestre 2023, qu'avant même la légalisation de la marihuana, la législation allemande est moins répressive que son homologue française.

Mais le deal pose une autre question aux pouvoirs publics : quelle place ont les étrangers dans la société ? Cette forme de délinquance visible est en effet pratiquée, sur les deux terrains, par des hommes noirs qui n'ont pas la nationalité allemande ou française : ils sont présents jours après jours place Mazargan et au Balduintreppe. Le terrain lyonnais a cette spécificité d'accueillir en plus des personnes arabes, qui pratiquent le trafic de cigarettes. Je n'ai pas pu faire un recensement du statut légal des différentes populations présentes sur les terrains, entre les ressortissants du pays, et immigrés avec ou sans titre de séjour, celui-ci pouvant lui-même présenter différentes formes plus ou moins contraignantes. Mais de ce qu'on m'a dit et de ce que j'ai pu observer, la politique de lutte contre le trafic de stupéfiants est en lien avec la politique migratoire. Ce lien est extrêmement compliqué à mesurer. La façon dont les agents la

¹³⁴ D'après la page « Trafic de drogue : les peines encourues » du site du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), mis à jour le 12/08/2020 et consultable à l'adresse suivante : <https://www.cidj.com/vie-quotidienne/justice/trafic-de-drogue-les-peines-encourues> (dernière consultation le 9/02/2023).

hiérarchie policière et les décideur.euses politiques, conçoivent, ou non, un rapport entre la lutte contre les stupéfiants et la lutte contre l'immigration (illégale) n'a pas pu être creusée : aborder cette question nécessiterait d'avoir accès à des documents internes aux différentes institutions concernées. Je m'en tiendrai donc aux éléments que j'ai pu consigné par le travail d'observations. Attrapés pour trafic de stupéfiants, les hommes racisés non ressortissants du pays risquent l'expulsion hors du territoire national concerné. A Sankt Pauli, ce lien est dénoncé ouvertement comme une double peine : être étranger et être pauvre mènerait au deal, et exposerait donc aux politiques policières en matière de stupéfiants et en matière d'immigration (voir illustration 14). Le panneau au pied du Balduintreppe, dont je ne connais ni la date d'installation ni les fabricant.es, reprend la phrase d'accroche des dealers, phrase des plus banales utilisées dans nombres de conversations : « Hallo, alles gut? ». L'anglais est ensuite utilisé pour dénoncer un pan de la politique migratoire allemande : le manque de délivrances d'autorisations de travail pousserait les personnes migrantes à la délinquance. La dernière phrase, en allemand, reprend un slogan politique inscrit sur les murs de Sankt Pauli (voir illustration 10a).



Illustration 14 : Panneau installé au pied du Balduintreppe – des autorisations de travail contre la fin du deal de rue - St. Pauli Hafenstraße

Pour ce qui est du travail des agent.es, la question du titre de séjour semble bien présente. Par l'observation des interactions polices-populations, il n'est cependant pas possible de déterminer si le séjour potentiellement illégal de la personne contrôlée est l'élément déclencheur de l'interaction. Les policier.ères hambourgeois.es contrôlent exhaustivement l'identité des personnes contactées, nous y reviendrons. La législation allemande présente une particularité absente de la législation française : l'obligation de faire enregistrer son lieu de résidence auprès des autorités communales (*Anmeldung*, une des formes de *Meldepflicht*). L'adresse déclarée lors d'un contrôle d'identité est vérifiée par les agent.es au regard du *Melderegister*, qui consigne le séjour de toute personne, temporaire ou permanent, un le territoire administratif (ici la ville-Etat de Hambourg). Cet outil juridique peut permettre indirectement de repérer des personnes en situation de séjour irrégulière. Or cette vérification semble systématique. Par ailleurs, aucune arrestation n'a été observée sur le terrain hambourgeois et aucun propos émanant des forces de police tenant à la question de l'immigration n'a été entendu. Il m'est donc impossible de dire si, à Sankt Pauli, un lien existe dans la politique policière en matière de stupéfiants et celle en matière d'immigration. C'est pourtant ce que pensent nombre de personnes concernées et de riverain.es. Un homme originaire de Gambie déclare : « *They are deporting as hell people from Gambia.* »¹³⁵. Un accord aurait été passé entre le gouvernement gambien et le gouvernement allemand favorisant le rapatriement des ressortissants gambiens. L'homme raconte que cet accord vaut aussi pour des personnes qui ne sont pas connues des services de police, qui « n'ont rien fait », et que la semaine avant notre échange, plusieurs personnes ont été arrêtées sur leur lieu de travail (à Hambourg, à Stuttgart et à Francfort) et forcés de rentrer en Gambie. On trouve sur les murs de Sankt Pauli des stickers qui font eux aussi ce lien (voir illustration 15). La politisation de la question de la délinquance visible prend alors une autre dimension : elle présente la lutte contre le trafic de drogue comme un prétexte pour mener à bien une politique migratoire répressive, désignée comme raciste.

¹³⁵ 9 juin 2023 – 18h – Park Fiction ; « Ils [les autorités fédérales allemandes] déportent à fond les gens originaires de Gambie. ».

Unter dem Vorwand der 'Drogenbekämpfung'
werden auf St. Pauli, aber auch in St.
Georg & der Sternschanze täglich eine
Vielzahl von Personen kontrolliert,
schikaniert & vertrieben.
Diese diskriminierenden
Polizeipraktiken sind
kein Fehlverhalten einzelner Polizist:innen,
sondern Ausdruck von institutionellem
Rassismus in der Polizei.

*Illustration 15 : Modèle de sticker
dénonçant la politique de hot spot comme
légitimation d'un racisme institutionnel
(source : Google image)*

Sur le terrain lyonnais, on ne trouve pas de prise de position similaire dans l'espace public. Mais parmi les habitué.es, les hommes noirs semblent partager cette position. Suite à l'arrestation de l'un d'eux, un de ses amis, originaire du Mali, m'explique à ma demande la raison de cette arrestation¹³⁶. D'après lui, il n'y a pas de problème, son ami va revenir : « Il n'y a pas de raison particulière, il est noir, juste il a pas eu de chance. Ça aurait pu être n'importe qui [parmi le groupe d'hommes maliens contrôlés]. C'est comme ça, on est pas les bienvenus en France. ». Si le contexte militant de Sankt Pauli donne à voir une critique systémique de la police (et de l'Etat) qui n'est pas aussi visible à La Guillotière, les membres du public-cible sur les deux terrains ont intériorisé l'idée que leur couleur de peau serait un motif de contrôle, voire d'arrestation. Une autre arrestation ayant eu lieu sur le terrain lyonnais traduit un lien entre contrôle « de routine » en zone sensible et politique migratoire.

26 avril 2023 – 12h15-12h45 - Place Gabriel-Péri

[Version abrégée de l'interaction] Un camion de la police nationale est stationné sur l'esplanade, côté 3^{ème} arrondissement. Trois agents (blancs, environ quarante ans) sur Service interdépartemental de sécurisation des transports en commun (SISTC) sont situés à l'arrêt de tramway. Ils ne se déplacent pas et n'interagissent avec personne pendant environ 15 minutes. Puis ils se dirigent vers la bouche de métropolitain, trois mètres plus loin. Deux habitués de la place Gabriel-Péri (arabes, environ trente ans)¹³⁷ saluent les agents. Un policier échange

¹³⁶ 28 avril 2023 – 18h – Place Mazagran ; l'homme arrêté est à nouveau présent place Mazagran le jour suivant.

¹³⁷ Je reconnais les deux hommes, l'un s'est fait saisir sa marchandise la veille (cigarettes de contrebande).

quelques mots avec le premier homme, il lui dit de « rester tranquille aujourd’hui ». Ils ont l’air de se connaître.

Le même policier s’approche du deuxième homme et lui prend son téléphone des mains : le policier sourit et le pousse dans les escaliers de la bouche de métropolitain. [...] Un policier le fouille ; il découvre une carte Vélo’v (système de location de vélos en libre-service lyonnais) sur laquelle est inscrit un nom de femme. Il passe un appel téléphonique et a la confirmation que cette carte a été volée, sa propriétaire l’a signalé aux services de police.

Trois autres policiers (blancs, environ cinquante ans) apparaissent de l’autre côté des portiques, dans la station de métropolitain. L’un d’eux passe le portique pour rejoindre le contrôle. Un des policiers vus en surface prend l’homme contrôlé en photographie de très près¹³⁸. [...] L’agent lui pose ensuite des questions. Je comprends que l’homme est algérien et qu’il habite à Vénissieux. Il a énormément de mal à parler le français. [...] L’homme implore la bienveillance des agents en soulignant qu’il n’a rien fait. [...] En faisant référence à la carte Vélo’v volée, il dit : « Tu vois on a bien fait de te contrôler. ». L’homme commence à montrer des signes d’angoisse, son corps s’agite alors qu’il était resté calme jusqu’à présent. [...] L’homme est menotté, le policier dit à l’agent ayant passé le portique « récupère le ». Les trois agents qui étaient déjà dans la station emmènent l’homme au camion garé en surface, en passant par la station et l’autre bouche de métropolitain. Le policier passe à nouveau un appel téléphonique pour rendre compte de la situation, il parle d’une « OQT »¹³⁹. Je quitte les lieux.

Ce contrôle d’identité n’a pas d’élément déclencheur direct. Il est probable que l’homme contrôlé est connu des policiers (j’ai pu le voir quotidiennement pendant la phase d’observation). Ces derniers appartiennent à une police des transports, précisément au Service interdépartemental de sécurité des transports en commun (SISTC) : ce type d’unité de la police nationale est spécifique aux grandes agglomérations (Lyon, Marseille et Lille) et est placée sous

¹³⁸ La distance est tellement faible qu’il ne peut pas s’agir de photographier le visage de cet homme. Observée à plusieurs reprises, il me semble que cette technique est une authentification par l’iris. Cette forme que prend le contrôle d’identité implique que l’image prise est comparée à un fichier, dans lequel figure vraisemblablement déjà l’iris de l’homme contrôlé.

¹³⁹ OQTF, obligation de quitter le territoire français : obligation de quitter la France par ses propres moyens dans un délai de trente jours, prise par le préfet, en cas de refus de délivrance de titre de séjour. D’après la page dédiée du site Service Public, consultable à l’adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18362>.

l'autorité de la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP)¹⁴⁰. Je n'ai pas pu identifier si ces agents patrouillaient dans le cadre de la BST ou si leur présence correspondait au service normal de ce type d'unité. La police des transports a pour mission de lutter contre toute forme de délinquance dans les transports en commun. Elle a aussi pour mission de « réaliser des contrôles d'identité sur l'ensemble du réseau : pour surveiller les personnes connues des services de police et susceptibles de commettre un délit, mais aussi pour lutter contre l'immigration clandestine. »¹⁴¹. Pour les polices des transports, le contrôle d'identité a donc bien une double fonction, qui semble être à l'œuvre lors de l'interaction observée : le contrôle apparemment discrétionnaire semble entraîner des conséquences en termes migratoires. S'il existe une police ferroviaire fédérale en Allemagne (*Bahnpolizei*), celle-ci n'est active que sur le réseau ferroviaire et ses gares, et non sur le réseau de transports en commun. A l'échelle du Land de Hambourg, il n'existe pas d'unité de police spécialisée dans les transports. Ainsi, le lien entre lutte contre la délinquance visible et lutte contre l'immigration illégale apparaît comme un élément commun des deux terrains : ce lien est fait explicitement sur le terrain hambourgeois dans une perspective militante, tandis qu'il pourrait être à l'œuvre sur le terrain lyonnais dans les pratiques de contrôle des agent.es. Il pourrait aussi l'être sur le terrain hambourgeois, sans que je ne l'aie perçu. N'ayant pas d'interlocuteur.ices policier.ères, il ne m'est pas possible de saisir les raisons d'un contrôle dans une zone « sensible », où les contrôles sont démultipliés, et donc d'étayer cette hypothèse. Ce qui peut être affirmé est que les personnes racisées et étrangères, présentes sur les deux terrains, sont les premières à se dire harceler par la police.

1.6. Conclusion partielle

Cette partie nous a permis d'établir un « état des lieux » des deux quartiers. On constate que la constitution de la délinquance visible en problème public est le fruit de plusieurs types de politisation qui se superposent. A un premier niveau d'analyse, on observe une différence dans la politisation au sens de « donner à quelque chose un caractère politique », c'est-à-dire

¹⁴⁰ Voir la page « La police des transports et ferroviaire : missions, recrutement » sur le site non officiel Police-Nationale.net, consultable à l'adresse suivante : <https://www.police-nationale.net/police-transport/#escadrons-compagnies-republicaines-securite> (dernière consultation le 9/06/2023).

¹⁴¹ *Ibid.*

en faire un objet de débat appelant des mesures de la part des pouvoirs publics. Elle se fait à Sankt Pauli sur le temps long, au sein des organes démocratiques de la ville et vise par le circuit législatif à la définition d'un consensus quant au cadre légal de la politique de *hot spot* pour le Land de Hambourg. A Lyon, cette première politisation se fait sur une courte période temporelle d'environ trois ans, dans un espace non identifiable et pluriel, que l'on pourrait appeler « l'éther du débat public » : réseaux sociaux et conférences de presse sont les supports principaux du débat, amenant à l'émergence d'un problème public. Celui-ci a lieu à Hambourg entre des député.es élu.es afin de représenter l'ensemble de la population hambourgeoise, tandis qu'il a lieu à Lyon entre un collectif militant, la préfecture, la mairie centrale et finalement le ministère de l'Intérieur. L'émergence d'un problème public est donc le fruit acteur.ices différent.es sur les deux terrains, qui se rencontrent dans des espaces presque opposés : les bancs de la *Bürgerschaft* de Hambourg, et les lignes de divers médias à portée locale ou nationale à Lyon.

A un second niveau d'analyse, la constitution de la délinquance visible en problème public est le fruit d'une politisation au sens de « lecture idéologique d'un phénomène » : elle nourrit les oppositions politiques. Ce type de politisation est apparent dans le cas hambourgeois : les partis politiques, dont l'existence se fonde sur des oppositions ou des affinités idéologiques, se confrontent pour faire valoir *leur* vision de la délinquance visible et des mesures, policières ou non, qu'ils souhaitent par conséquent voir appliquer. A Lyon, cette politisation semble ne pas avoir voix au chapitre : la pression à agir, émanant à la fois du terrain infra-urbain et de la capitale, évacue l'aspect idéologique que revêt la décision de renforcer la présence policière. En effet, le ministre de l'Intérieur exhorte le maire de Lyon, qui considère que la politique de *hot spot* policier ne peut se suffire à soi-même, à « faire moins d'idéologie politique »¹⁴². Cet appel, par son imprécision conceptuelle, comporte une double difficulté : que faire dans un système démocratique des voix dissonantes (celles de certain.es élu.es locaux, d'habitant.es non audibles, ou des travailleur.euses sociaux par exemple) ? Et peut-on faire des politiques, ici des politiques policières, sans idéologie ? En France, comme dans de nombreux pays à travers le monde, le travail policier devient actuellement un objet politique à part entière (politisation au premier sens). Cela induit, peut-être nécessairement, qu'il devienne un objet de controverses idéologiques (politisation au deuxième sens).

Une troisième forme de politisation semble avoir lieu : non pas celle de la lutte contre la délinquance visible, mais celle de la délinquance elle-même. J'appelle ici politisation dans un

¹⁴² Extrait de l'article de *ActuLyon* en date du 9/09/2022, article déjà cité.

troisième sens la possibilité de concevoir un objet comme inscrit dans un ensemble de structures socialement déterminées, acception qui est étroitement liée aux deux sens précédents. Sur le terrain hambourgeois, la question des origines de cette délinquance et ainsi des structures sociales qui la favorise est ouvertement posée, dans l'espace public comme à l'assemblée. Sur le terrain lyonnais, cette forme de politisation de la délinquance n'est pas palpable. Dans la mesure où ceux qui se plaignant des effets de la délinquance visible ont été les moteurs de sa constitution en problème public, les doléances exprimées par certain.es riverain.es et commerçant.es de La Guillotière tendent peut-être à invisibiliser d'autres perspectives.

Plusieurs types de politisations donc, dont chacune d'elle montre déjà des différences notables entre les terrains. Qu'en est-il des pratiques policières ? Peut-on relier ces politisations à des partitions de l'action policière distinctes sur les terrains ? Dans une deuxième partie, l'ethnographie comparée des pratiques policières va nous permettre de mettre en lien les constitutions de la délinquance visible en problème public avec les formes que prennent les interactions polices-populations à Sankt Pauli et à La Guillotière.

2. L'action policière renforcée comme réponse : ethnographie comparée des pratiques policières dans le cœur des deux quartiers « sensibles »

2.1. Qui est la police ? Forces en présence à Lyon et à Hambourg

De part et d'autre du Rhin, l'organisation des services de police présente des différences de taille. Les deux nations se sont construites sur des modèles opposés, centralisme français et fédéralisme allemand. L'émergence de l'institution « police » exemplifie ces dynamiques historiques.

Elle a été en France le fruit d'une succession de choix politiques émis par le pouvoir central¹⁴³. On peut noter le moment clé de la réforme de 1941 qui crée la police nationale et lui

¹⁴³ Pour une histoire des polices résumées par la police nationale elle-même, voir l'onglet « Notre histoire » sur le site Devenir Policier, consultable à l'adresse suivante : <https://www.devenirpolicier.fr/nous-decouvrir/notre->

donne les contours qu'elle a encore aujourd'hui. En France, les évolutions de l'Etat-nation jusqu'à sa forme contemporaine et celles du *policing* sont étroitement liées : les changements de régimes entraînent la création ou la suppression de postes en province, dont les détenteurs ont pour mission de rendre compte au pouvoir central de l'état de la délinquance sur leurs territoires respectifs. Ils ont aussi pour mission d'appliquer les directives venant de Paris. La succession de régimes depuis la Révolution Française donne lieu à une diversité d'appellations et de découpages du territoire. Mais le principe fondamental d'organisation des forces de l'ordre semble être resté le même depuis le XIX^{ème} siècle. A partir d'une certaine concentration d'habitants, un représentant nommé par le pouvoir central est en charge de la sécurité dans un territoire de province ; autour de lui se forme une administration d'Etat. Dans les zones où le seuil du nombre d'habitants n'est pas atteint, une autre institution, aujourd'hui appelée la gendarmerie, a la charge des pouvoirs de police. Cette institution est elle aussi étatique, la gendarmerie étant placée sous l'autorité du ministère des Armées et sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (en fonction des missions). La sécurité semble ainsi pensée à l'échelle nationale depuis le XIX^{ème} siècle : le contrôle du territoire et la lutte contre les velléités de coups d'Etat ou d'indépendance représentent les premières missions des forces de l'ordre françaises. Or ces missions sont intrinsèquement liées au maintien de l'existence de l'Etat en France. Aujourd'hui, la France est découpée en sept zones de défense et de sécurité, dont la plupart sont plus grandes que les nouvelles régions administratives issues de la réforme territoriale de 2016. Lyon est le centre de commandement de la zone de défense Sud-Est (recouvrant les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes), la deuxième zone de défense la plus peuplée après la zone Ile-de-France : ces zones ont été pensées par le pouvoir central pour permettre une intervention des forces de l'ordre en un temps record. Par ailleurs, la zone Sud-Est représentant un foyer de population majeur, le poste de préfet y est dédoublé : le préfet de zone, aussi appelé préfet du Rhône, travaille avec le préfet délégué pour la défense et la sécurité.

L'Etat allemand, dans sa forme actuelle, est nettement plus jeune que l'Etat français. Pendant des décennies, empereurs, rois, grands-ducs, princes-électeurs, ducs, landgraves, et princes cohabitent plus ou moins pacifiquement sur un vaste territoire germanique. La fête de Hambach en 1832 symbolise le moment où l'opposition libérale au royaume de Bavière appelle à l'unité de la nation. Après plusieurs guerres et traités de paix, l'unification de l'Allemagne arrivera en 1871, tandis que la France avait entamé sa construction étatique bien plus tôt. Or le

XX^{ème}, avec deux Guerres mondiales puis l'émergence de deux blocs antagonistes durant la Guerre froide, modifie largement les frontières de l'Etat allemand, son organisation, et finalement son identité nationale. La République Fédérale d'Allemagne est aujourd'hui un agencement d'Etats qui se sont donnés une Loi Fondamentale commune et des institutions fédérales, sans renoncer à leur autonomie. L'organisation actuelle de la police allemande est tributaire de cette histoire. De nos jours, tandis qu'en France, la sécurité et par conséquent la répartition des effectifs policiers, sont pensés à l'échelle nationale, c'est à l'échelle du Land, de l'Etat fédéré, que la police fonctionne en Allemagne. Les politiques policières, recouvrant le recrutement et la formation des agent.es, le choix des priorités en matière de sécurité, la politique budgétaire de l'institution, ou encore l'organisation interne en différentes unités, sont l'apanage des Länder. Le politiste Hermann Groß écrit :

Le terme "police" au singulier n'a guère de sens lorsqu'on considère l'architecture de la sécurité en Allemagne. Dans la structure fédérale de l'État, il existe, outre les deux polices nationales - la police fédérale, qui s'appelait jusqu'en 2005 la police fédérale des frontières, et l'Office fédéral de la police criminelle (BKA) - 16 polices des Länder qui forment ensemble "l'épine dorsale" du paysage sécuritaire¹⁴⁴ allemand. [traduction M.A.]¹⁴⁵

Il ressort de cet extrait que jusqu'en 2005, la RFA n'avait pas de police nationale à proprement parler : une police organisée par le pouvoir fédéral avait pour mission le contrôle extérieur du territoire (les frontières) et les autres polices, dépendantes des Länder, se chargeaient du contrôle intérieur. Cette répartition des tâches et des espaces n'a pas fondamentalement changée. La police est *Ländersache* depuis la loi fondamentale de 1949. A l'instar des politiques éducatives, chaque Land est libre, dans le respect de ses propres institutions démocratiques et dans le cadre des lois fédérales, de définir et d'appliquer ses politiques policières. Par élection ou par nomination, le processus de sélection des personnes responsables des services de police se déroule uniquement à l'échelle du Land. Il en est de même pour les policier.ères.

C'est pourquoi les institutions en charge du *policing* sont présentes sur les espaces qu'elles administrent et sur ces espaces uniquement. C'est pourquoi aussi je n'ai vu aucun agent

¹⁴⁴ Adjectif à comprendre dans son sens premier, c'est-à-dire « conforme à la notion de sécurité publique ».

¹⁴⁵ GROß Hermann, „Polizei(en) und innere Sicherheit in Deutschland – Strukturen, Aufgaben und aktuelle Herausforderungen“, *Aus Politik und Zeitgeschichte*, Nr. 21-23/2019, 15.05.2019. Consultable en ligne à l'adresse suivante : <https://www.bpb.de/shop/zeitschriften/apuz/291178/polizei-en-und-innere-sicherheit-in-deutschland/> (dernière consultation le 11/06/2023).

de la *Bundespolizei* (police fédérale) lors des observations de terrain : le pendant allemand de la police nationale n'a pas pour mission habituelle de concourir au maintien de l'ordre public. La *Bundespolizei* a un rôle d'auxiliaire auprès des polices de chaque Land : elle forme un contingent supplémentaire, une aide potentielle à laquelle les Länder peuvent ponctuellement faire appel dans des situations particulièrement tendues (par exemple la tenue du G20 à Hambourg en 2017). L'implication d'effectifs policiers fédéraux, parce qu'extraordinaire, est le symbole d'une situation conflictuelle qui dépasse les capacités des effectifs de chaque Land. Ce travail de soutien reste minoritaire : les effectifs policiers fédéraux ont d'autres missions qui composent le gros de leur activité (le contrôle des frontières, la sécurité ferroviaire, maritime et aérienne, la lutte contre la criminalité internationale, l'intervention en cas d'état d'urgence...) ¹⁴⁶.

Dans cette configuration de la répartition des missions, la couleur politique du Land devient alors un facteur déterminant de l'action policière. Celle-ci correspond au(x) parti(s) détenant le pouvoir exécutif et formant le gouvernement de chaque Etat fédéré (*Landesregierung*, appelé *Senat* dans les villes-Etats). L'exemple de la marijuana est parlant : la tolérance des Länder de la moitié nord de l'Allemagne s'oppose à la politique plus répressive des Länder de la moitié sud, en premier lieu de la Bavière, le fief de la CDU-CSU (parti traditionnel de la droite conservatrice). Cette différence de tolérance face à une forme de délinquance s'instaure comme fait culturel. On peut par exemple citer les paroles du rappeur Sido, un des leaders de la scène rap allemande, dans son titre « Marie und Jana » :

[...] ich kam ganz günstig dran

Ich nehm sie überall mit hin, ich fahr sogar nach Bayern

Doch weil man sie da nicht mag bewahr' ich sie an meinen Eiern [...] ¹⁴⁷

Dans cet extrait, le chanteur souligne la différence de tolérance entre les Länder : alors qu'il a pu se procurer le produit illicite facilement dans un Land qui n'est pas évoqué, il sait qu'en Bavière, il doit le cacher soigneusement. La différence de tolérance entre Länder, dans un contexte où la marijuana est illégale à l'échelle fédérale, devient un savoir commun, un élément

¹⁴⁶ Voir la page « Unsere Aufgaben » de la police fédérale allemande, consultable à l'adresse suivante : https://www.bundespolizei.de/Web/DE/03Unsere-Aufgaben/unsere-aufgaben_node.html (dernière consultation le 11/06/2023). Ce n'est pas par hasard si la mission « soutien policier des Länder et des administrations régionales » est le dernier point de la liste, l'organisation fédérale de la RFA réglemente cette hiérarchisation.

¹⁴⁷ Texte de la chanson « Marie und Jana » de Sido, disponible sur le site Genius, consultable à l'adresse suivante : <https://genius.com/Sido-marie-and-jana-lyrics> (dernière consultation le 11/06/2023).

d'un imaginaire partagé. Lors du travail d'observation à Hambourg, j'ai assisté à une discussion à ce sujet¹⁴⁸. Des personnes qui « trainent » à Park Fiction et y consomment de la marijuana se racontent leurs expériences en tant que consommateur.ices dans différents Länder : à Stuttgart¹⁴⁹, la police serait très attentive à cette pratique délinquante et la sanctionnerait systématiquement, tandis qu'à Berlin¹⁵⁰, fumer de la marijuana dans la rue serait un acte banal. Malgré la présence policière quotidienne pesante à Park Fiction, Hambourg dans son ensemble serait un espace où les consommateur.ices ne se sentent pas en danger : consommer un produit illégal dans l'espace public n'y est pas vécu comme une prise de risque. Par la structure fédérale de l'organisation du pays, une palette de positionnements de l'activité policière peut émerger. Ainsi, il peut sembler plus compliqué de comparer l'action policière entre deux Länder allemands qu'entre deux régions françaises. C'est la remarque que m'ont fait spontanément plusieurs personnes allemandes rencontrées à Hambourg. Les polices allemandes apparaissent plus influencées par les traditions politiques de leur Land respectif que par le regroupement de ces Länder en une organisation fédérale. L'histoire des deux pays a donc une influence indéniable sur les forces aujourd'hui en présence à Lyon et à Hambourg.

A Hambourg, le sénateur de l'Intérieur et du Sport (*Senator der Behörde für Inneres und Sport*) nomme le président de la police (*Polizeipräsident*) (voir illustration 16). Les tenants de ces deux postes sont les responsables de la définition des politiques policières : accompagnés par leurs administrations dans le processus de conceptualisation et soumis *a posteriori*, le cas échéant, au contrôle de l'Office hambourgeois de protection de la constitution (*Landesamt für Verfassungsschutz*), ils n'ont à rendre compte de leur action qu'envers le gouvernement régional (*Senat* à Hambourg) et la population hambourgeoise. La sécurité publique à Lyon, et par conséquent à La Guillotière, relève à l'inverse de la responsabilité de plusieurs acteurs, situés à différents niveaux hiérarchiques et disposant de marges de manœuvres stratégiques dissemblables. Le maire de la ville et les maires des 3^{ème} et 7^{ème} d'arrondissements, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), et les préfets, préfète du Rhône et préfet délégué pour la défense et la sécurité, ont des prérogatives de police et sont donc tous co-responsables de la gestion de la délinquance visible à La Guillotière. La fonction de préfet est-elle équivalente à celle du président de la police hambourgeoise ? Dans sa composante

¹⁴⁸ 5 juin 2023 – 16h45 – Park Fiction

¹⁴⁹ Gouverné par la droite depuis les années 1950, le Land de Bade-Wurtemberg est dirigé par le parti écologiste depuis le début des années 2010.

¹⁵⁰ Berlin, ville-Etat comme Hambourg, est majoritairement dirigée par la gauche depuis les années 1950.

policière, elle est définie comme suit : « Il est chargé de la direction et du contrôle des services de police ainsi que de la coordination opérationnelle de l'ensemble des forces participant à la sécurité : services de police et de gendarmerie nationale. [...] Il exerce le pouvoir réglementaire dans certaines matière [sic] touchant au maintien de l'ordre public, à la police des étrangers, à la police générale, à la circulation routière et à la sécurité civile. ».¹⁵¹ Ses responsabilités sont donc plus larges que celle du *Polizeipräsident*, qui est en charge d'une seule entité, la *Polizei Hamburg*. Le territoire relevant de l'autorité du préfet est composite, on y trouve d'autres acteurs ayant un pouvoir de police (comme les maires des différentes communes). Celui du *Polizeipräsident* forme une unité clairement identifiable, le territoire du Land.

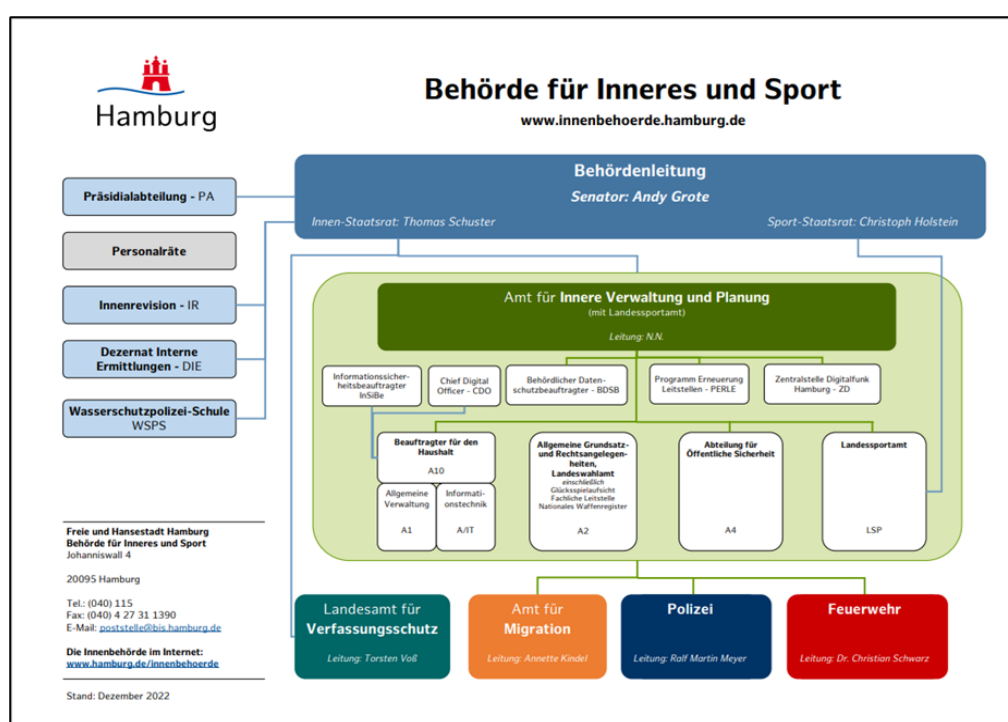


Illustration 16 : Organigramme de l'administration de l'Intérieur et du Sport de Hambourg (source :

<https://www.hamburg.de/contentblob/102210/18978e19551c4fb5f631c529391c14b1/data/organigramm-bis.pdf>)

¹⁵¹ Extraits de la page de présentation du préfet délégué pour la défense et la sécurité sur le site de la préfecture du Rhône, consultable à l'adresse suivante : <https://www.rhone.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefecture/Le-prefet-de-la-zone-de-defense/La-prefet-delegue-pour-la-defense-et-la-securite/Presentation> (dernière consultation le 17/04/2023).

On trouve en France une institution inexistante en Allemagne : la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP). Service déconcentrée de la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP), une des directions de la Direction générale de la police nationale (DGPN), elle gère en premier lieu les effectifs policiers nationaux à l'échelle des régions mais concourt plus largement aux politiques de sécurité : « La direction départementale de la sécurité publique du Rhône supervise l'ensemble des services de sécurité publique de l'agglomération lyonnaise et contrôle l'activité et le fonctionnement des *circonscriptions de sécurité publique du département*, à savoir : les 9 arrondissements de Lyon (environ 480 000 habitants) ; les 15 communes suivantes : Bron, Caluire et Cuire, [...], Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne ; les deux [*sic*] circonscriptions suivantes : Villefranche-sur-Saône, Limas, Arnas, Gleize, Givors, Grigny. [...] La sécurité publique du Rhône lutte contre toutes les facettes de l'insécurité d'une agglomération de 1 350 000 habitants environ, soit les 3/4 de la population du Rhône. » [italiques M.A.]¹⁵². Cette direction est placée sous une double autorité : celle des préfets en matière de sécurité publique, et celle des procureurs de la République en matière de police judiciaire. Pour le terrain d'observation lyonnais, situé au milieu de l'agglomération lyonnaise, sont donc responsables une multiplicité d'acteurs, dont les prérogatives et les zones de compétence se superposent en partie.

¹⁵² Extrait de la page dédiée à la DDSP sur le site de la préfecture du Rhône, consultable à l'adresse suivante : <https://www.rhone.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefecture/Le-prefet-de-la-zone-de-defense/La-prefet-delegue-pour-la-defense-et-la-securite/La-Direction-Departementale-de-la-Securite-Publique-DDSP> (dernière consultation le 19/05/2023).

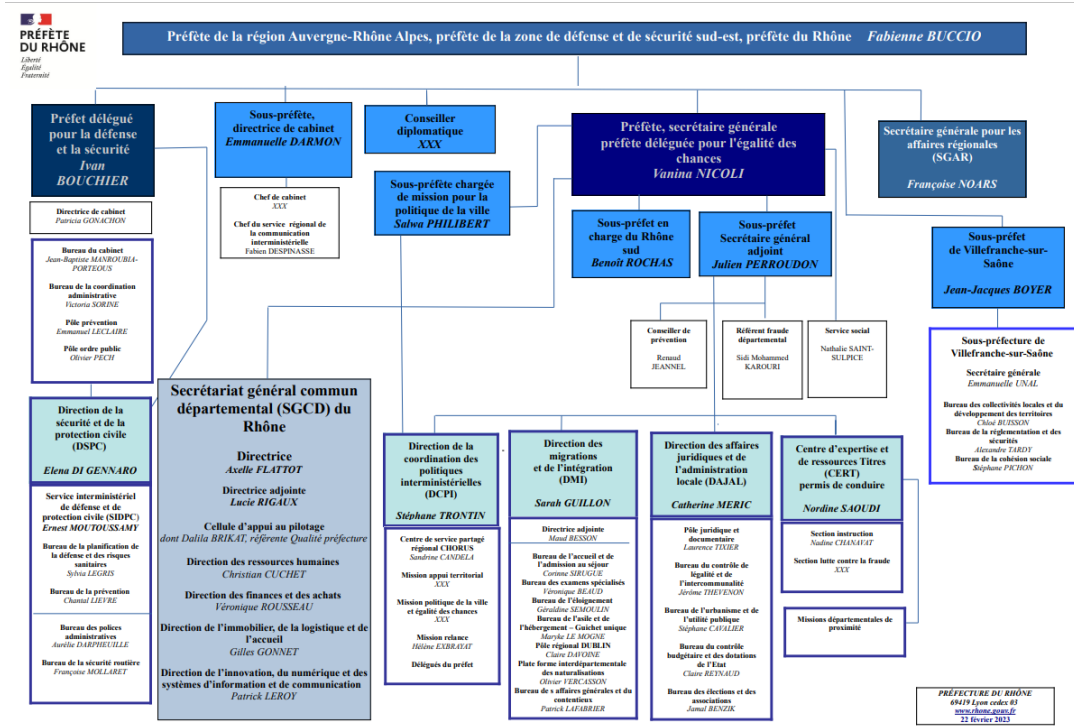
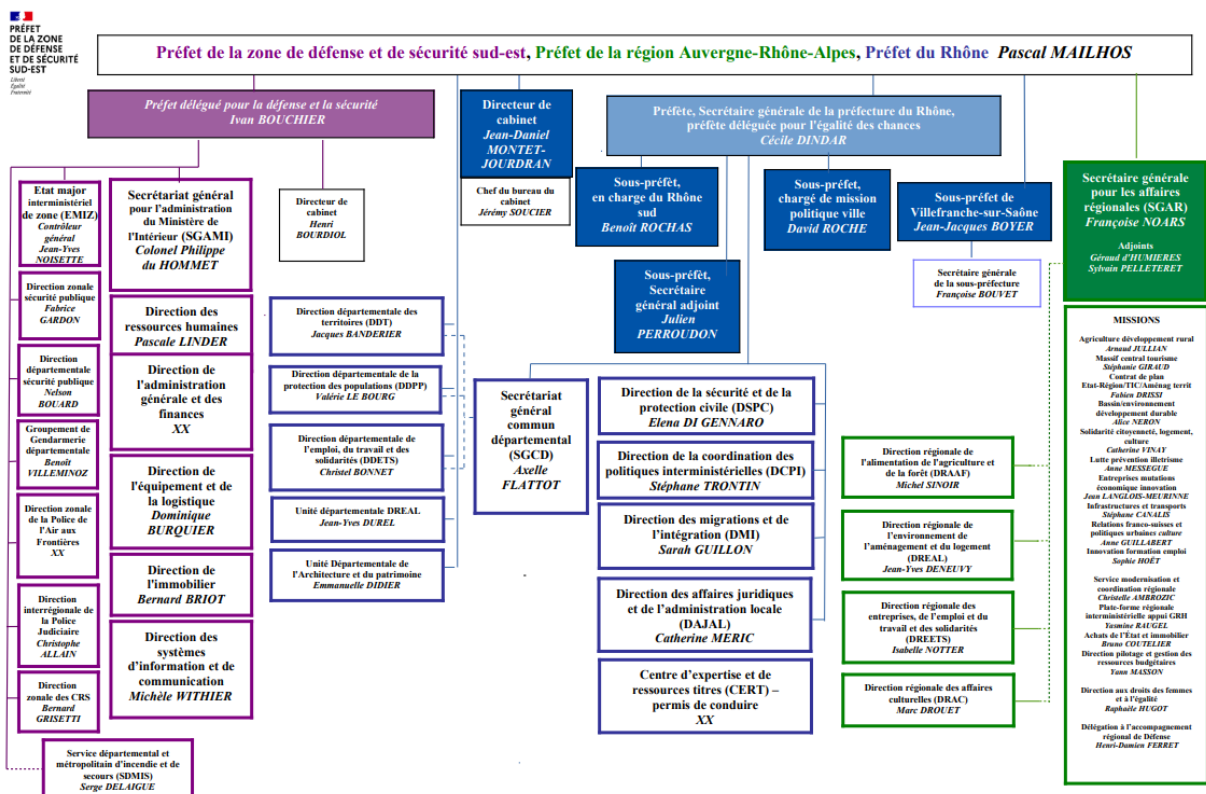


Illustration 17a : Organigramme de la préfecture du Rhône – février 2023



Le préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône (octobre 2021)
Rattachement hiérarchique
Rattachement fonctionnel - - - - -

Illustration 17b : Organigramme de la préfecture du Rhône – octobre 2021

Ces organigrammes donnent à voir une certaine complexité au sein d'une partie seulement des services responsables des politiques policières lyonnaises. Le poste le plus haut est composé de trois casquettes, correspondant à trois découpages territoriaux imbriqués les uns dans les autres. Différentes couleurs pour différents niveaux hiérarchiques (illustration 17a) ou pour différentes zones de compétence (illustration 17b), différents traits pour distinguer rattachement hiérarchique et rattachement opérationnel (illustration 17b). L'architecture de la sécurité à Lyon est complexe. On a vu que la gestion de la délinquance visible à La Guillotière est largement influencée par le pouvoir central, comme le montre les interventions du préfet du Rhône ou les visites du ministre de l'Intérieur, dont il est le supérieur hiérarchique. Inversement, le Land de Hambourg est autonome dans ses choix. On y trouve la *Landespolizei* hambourgeoise, au sein de laquelle est représenté l'ensemble des services de police. Ses deux corps principaux sont la *Schutzpolizei*, qui intervient (parfois en habits civils), et la *Kriminalpolizei*, qui enquête. On trouve à Hambourg un troisième corps, la *Wasserpolizei*, qui a des missions équivalentes à celles de la *Schutzpolizei*, mais sur l'eau¹⁵³. Au sein de la *Schutzpolizei*, en plus des policiers.généralistes, on trouve six brigades spécialisées grâce auxquelles l'ensemble des missions permettant d'assurer l'ordre public sont couvertes¹⁵⁴. A Lyon, on trouve *a minima* des agent.es de surveillance de la voie publique (ASVP), des agent.es de la police municipale et de la police nationale, dont des membres de CRS, et des brigades spécialisées, comme la Brigade spécialisée de terrain (BST), la Brigade anti-criminalité (BAC) ou les agent.es du service interdépartemental de sécurisation des transports en commun (SISTC). A l'échelle des fonctionnaires de terrain, on constate donc à nouveau un plus grand nombre d'unités et une plus grande complexité de la structure organisationnelle lyonnaise.

En plus de l'enchevêtrement des compétences et des territoires, la situation lyonnaise a pour particularité de présenter une seconde organisation inexistante à Hambourg : la police municipale. Le statut de ville-Etat a ceci de particulier de fusionner l'échelon communal et l'échelon du Land : il n'y a pas de municipalité hambourgeoise équivalente à celle lyonnaise, donc pas de police municipale (appelée « communale » dans certaines villes allemandes) et la *Polizei Hamburg* est directement rattachée au ministère de l'Intérieur et du Sport du Land (appelé *Behörde* à Hambourg). Or les agent.es des polices municipales française sont recruté.es

¹⁵³ Le recrutement et la formation pour ce corps spécialisé sont sensiblement les mêmes que pour la *Schutzpolizei*. Par ailleurs, n'intervenant pas sur le terrain étudié, il n'en sera pas question dans ce travail.

¹⁵⁴ Voir la page « Schutzpolizei » du site Karriere – Polizei Hamburg, consultable à l'adresse suivante : <https://karriere-polizei.hamburg.de/schutzpolizei/> (dernière consultation le 9/01/2023).

et affecté.es à l'échelle d'une commune, à l'instar de la police hambourgeoise. On pourrait alors penser que la police municipale, en tant qu'institution, entretient un rapport plus privilégié avec son terrain. Ce n'est pas la conclusion à laquelle arrive en 2012 la Commission sénatoriale des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Son rapport d'information portant sur les polices municipales fait état de nombreux dysfonctionnements : « Selon l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire est chargé de la police municipale qui « a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ». Sur le terrain, cependant, les compétences apparaissent beaucoup plus floues, entraînant une confusion entre la police municipale et la police nationale (statut des personnels, modes opératoires, coopération entre les différents intervenants, augmentation progressive des pouvoirs judiciaires des polices municipales). »¹⁵⁵. La police municipale connaît un nouvel essor depuis les années 2000 : « Leurs effectifs ont continué de croître, leur déploiement géographique à se diversifier, leur équipement à se développer et leurs missions à s'élargir jusqu'à s'assimiler, dans certains cas, à celles des forces nationales. »¹⁵⁶. Alors qu'elle représente pour certain.es la possibilité d'une police de proximité, plus proche du terrain et des citoyen.nes et assumant un rôle de lien social, le rapport de la Cour des Comptes dresse un bilan mitigé. « Une banalisation de l'armement, une diffusion de l'armement létal », « un développement des doctrines axées sur l'intervention », « au-delà de la tranquillité publique, une évolution de certaines polices municipales vers les missions des forces de sécurité de l'Etat », « l'évaluation de l'activité et de la performance des polices municipales, un « angle mort » pour l'Etat », « un contrôle externe à renforcer »¹⁵⁷... Ces quelques citations extraites du rapport en donnent la tonalité générale. Les polices municipales, qui sont encore en cours de constitution dans certaines villes, ne remplissent pas des missions qui échapperaient aux forces de la police nationale, ni ne redessinent les contours du rapport polices-populations : elles tendent à remplir les mêmes missions et à faire leur les pratiques professionnelles des forces nationales. Profusion des acteur.ices de la sécurité et prédominance de l'échelle nationale d'un côté, autonomie du Land et minimalisme organisationnel de l'autre, tel est le paysage des forces

¹⁵⁵ Extrait de la présentation du rapport d'information sénatorial « De la police municipale à la police territoriale : mieux assurer la tranquillité publique », en date du 26/09/2012, consultable à l'adresse suivante : <https://www.vie-publique.fr/rapport/32751-de-la-police-municipale-la-police-territoriale-tranquillite-publique> (dernière consultation le 9/07/2023).

¹⁵⁶ Extrait du rapport de la Cour des Comptes « Les polices municipales », en date du 20/10/2020, consultable à l'adresse suivante : <https://www.vie-publique.fr/rapport/276784-les-polices-municipales> (dernière consultation le 9/07/2023).

¹⁵⁷ *Ibid.*

en présence à Lyon et à Hambourg.

Suite à cette présentation, une question subsiste : qui définit les *hot spots* ? Il apparaît que ceux-ci sont le fruit d'une concertation complexe à Lyon, où le jeu des acteur.ices est difficile à saisir. Cette indéfinition laisse la place à des discours pouvant être contradictoires. Ainsi Mme Gonachon explique que le rôle de la préfecture est avant tout « un rôle de coordination »¹⁵⁸ entre les différentes administrations qui concourent à la sécurité publique. Elle est là pour « permettre le dialogue »¹⁵⁹. Les politiques policières, dont l'établissement de *hot spots*, seraient le fruit d'une co-construction entre des membres qui travaillent à différentes échelles géographiques et ont des prérogatives diverses, idéalement complémentaires. Mais d'autres acteur.ices ne tiennent pas le même discours. J'ai rencontré place Gabriel-Péri une travailleuse sociale, membre d'un collectif d'associations venant en aides aux personnes migrantes¹⁶⁰. D'après elle, la présence policière renforcée sur cette place, qu'elle déplore, est le fruit de la volonté de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer. On se rappelle de ce riverain d'un certain âge habitant place Mazagran pour qui la permanence du deal de rue est la preuve de la complicité entre dealers et des élu.es locaux. Il semble que la multiplicité des acteur.ices prenant part aux politiques policières entraîne des interprétations différentes d'un même phénomène. Ces interprétations rappellent le phénomène de politisation, au sens d'idéologisation, d'un même objet. A Hambourg, l'établissement de *hot spots* émane d'un choix de la police, représenté par son président. Il est encadré par la loi de police de Land, dont un article de 2014 rend compte : « Il n'est pas nécessaire d'obtenir une décision favorable du juge pour désigner une zone dangereuse [*Gefahrengebiet*]. La mesure ne doit pas non plus obligatoirement être rendue publique. Une durée précise n'est pas non plus prévue. Toutefois, la loi prévoit que la mesure doit être levée si les "connaissances de la situation" [*Lageerkenntnis*] de la police changent. » (traduction M.A.)¹⁶¹. Depuis la modification de la loi de police hambourgeois en 2016, de nouveaux *gefährliche Orte* ne peuvent plus être instaurés. Dans la pratique, l'expertise du président de la police hambourgeois est le gradient

¹⁵⁸ Entretien avec Madame Gonachon dans les locaux de la préfecture du Rhône 18 rue de Bonnel à Lyon, le 25 avril 2023.

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ 26 avril 2023 – 17h-17h30 – Place Gabriel-Péri ; il sera à nouveau question de cet échange dans la partie 3.2.B « Faire la police, un travail social ? Comment on s'adresse aux personnes marginalisées et aux délinquants »

¹⁶¹ Extraits de l'article « Jeder kann durchsucht werden » du quotidien *TAZ*, en date du 5/01/2014, consultable à l'adresse suivante : <https://taz.de/Polizeirecht-und-Gefahrengebiete/!5051451/> (dernière consultation le 6/06/2023).

principal de l'action policière¹⁶². Il n'y a pas d'instance qui limite sa capacité décisionnelle tant qu'il a l'aval de son supérieur, le sénateur de l'Intérieur et du Sport, et que la justice n'est pas saisie (voir illustration 16).

On constate donc une différence majeure entre Lyon et Hambourg : une pluralité d'acteurs doivent se concerter à La Guillotière, en appartenant à des chaînes hiérarchiques en partie distinctes ; le quartier de Sankt Pauli est à l'inverse soumis à l'autorité d'une seule institution, le gouvernement de la ville de Hambourg à travers sa police. La définition des politiques policières est le fruit d'échange entre un nombre beaucoup plus réduit d'acteurs qu'à Lyon, acteurs qui sont ancrés à un même donné, le territoire du Land. On se retrouve donc en Allemagne face à une police structurellement *plus proche* de son terrain.

Il semble pertinent d'évoquer ici la question de l'accessibilité des polices car elle permet d'exemplifier certaines conséquences de leurs deux structures organisationnelles. Lorsque l'on recherche des informations sur internet à propos de la police à Lyon, les résultats se concentrent sur des données limitées et pratiques, permettant de localiser et de contacter les forces de police. Ces données renvoient automatiquement aux services de la police nationale dont les commissariats lyonnais. Ces derniers sont présentés dans différents résultats, chaque résultat renvoyant à la page des mairies d'arrondissement dédiée à la sécurité. Le premier lien proposé renvoie à la page dédiée à l'hôtel de police, siège de la DDSP, sur le site officiel de la ville de Lyon¹⁶³. La « police à Lyon » n'a pas de page web, elle n'informe pas sur son mode de fonctionnement, puisqu'elle n'existe pas. Inversement, comme on vient de le montrer, la « police à Hambourg » est une institution à part entière, puisque c'est même la police *de* Hambourg. En répétant l'expérience de la recherche internet, on tombe donc sur la page de la police de Hambourg¹⁶⁴. On y trouve nombre d'informations dès la page d'accueil : l'actualité de l'action policière, des articles « de fond », des demandes d'aide de la part de la police pour identifier des délinquants, et même une pièce radiophonique pour apprendre à identifier les arnaques téléphoniques... On pourrait penser que cette différence dans l'accès à l'information est uniquement due à la différence structurelle des polices ici comparées. Mais le deuxième lien

¹⁶² D'après les propos de Prof. Dr. Rafael Behr (*Akademie der Polizei Hamburg*) lors d'une de nos conversations.

¹⁶³ Le lien est le suivant : <https://www.lyon.fr/lieu/commissariat-de-police/hotel-de-police> ; l'expérience fonctionne avec différents moteurs de recherche.

¹⁶⁴ Le lien est le suivant : <https://www.polizei.hamburg/>.

proposé renvoie à l'équivalent terme à terme de la page de la ville de Lyon citée précédemment¹⁶⁵. Or là aussi, plus d'informations sont mises à disposition. On trouve un premier onglet avec le numéro d'urgence de la police, la description du déroulement d'un appel standard et des liens vers une première orientation en ligne des justiciables ; on trouve un deuxième onglet renvoyant au site de la police ; puis on trouve les onglets renvoyant au site du musée de la police et à celui de l'académie de police. A partir d'un unique lien officiel, on peut donc se faire rapidement une image de l'ensemble de l'institution policière, ce qui n'est pas le cas pour la situation lyonnaise.

La différence en termes d'accessibilité des polices ne s'arrête pas là. La liste de contacts proposés par la *Polizei Hamburg* semble ne pas vouloir prendre fin¹⁶⁶ : numéro d'urgence, numéro de fax d'urgence pour les personnes sourdes, numéro d'urgence des pompiers pour les personnes sourdes, numéros des différents commissariats regroupés en une carte interactive, standard téléphonique, ligne directe relative aux drogues, ligne informative relative à l'extrémisme de droite ; deux numéros pour le service « presse et relations publiques »¹⁶⁷, contact du service « gestion des plaintes et questions disciplinaires », personnes référentes pour les personnes « lesbiennes, gays, bi, trans* et inter* (LSBTI*) », service de lutte contre la cybercriminalité économique, contact du délégué à la protection des données au sein de la police, service de demandes d'informations relatives à la protection des données, service de demandes d'informations selon la loi hambourgeoise sur la transparence. Les possibilités de prises de contact sont multiples et, après les numéros d'urgence, ces contacts sont conçus pour l'information des populations. Leur existence semble être fondée sur la volonté d'entretenir et de soigner le rapport polices-populations. Aucun équivalent n'existe pour le terrain lyonnais. On peut souligner que la police hambourgeoise semble politiser elle-même ce rapport polices-populations, c'est-à-dire concevoir son propre travail comme inscrit dans un ensemble de structures socialement déterminées. En réservant une ligne téléphonique aux personnes LGBTI*, elle assume (au moins en partie) le fait que son public n'est pas homogène, qu'il est composé de groupes positionnés différemment dans l'espace sociale. Non seulement la police hambourgeoise donne divers moyens d'être contactée, mais elle semble aussi s'efforcer de faciliter cette prise de contact pour des groupes socialement marginalisés.

¹⁶⁵ Page dédiée à la police sur le site de la ville de Hamburg : <https://www.hamburg.de/polizei/>.

¹⁶⁶ Page « Kontakt » de la police hambourgeoise : <https://www.polizei.hamburg/kontakt>.

¹⁶⁷ A partir de ce service, les numéros de téléphone sont aussi accompagnés des adresses postales et des adresses mails, voire des horaires d'ouverture des services.

Pour ma recherche, j'ai pu faire appel au service presse et relations publiques, plus précisément à la section « renseignements et demandes d'ordre général » ; ce service me paraissait correspondre à mon désir d'acquérir toute information quant au *gefährlicher Ort BtM Sankt Pauli*. J'ai donc envoyé un courrier électronique à l'adresse mail disponible pour demander à entrer en contact avec une personne à même de m'expliquer la politique de *hot spot* à Sankt Pauli (voir annexe 3). Celui-ci a été transmis une personne travaillant à l'*Akademie der Polizei*¹⁶⁸ : ma demande a été classé comme une demande scientifique, à laquelle des membres de la communauté scientifique seraient les plus à même de répondre. La réponse, négative, est justifiée ainsi : « Je suis au regret de vous informer qu'en raison de ressources limitées en termes de personnel et du traitement des tâches définies comme prioritaires par la direction, il n'est actuellement pas possible de soutenir votre travail scientifique. » (traduction M.A.). La prise de contact ne m'a pas permis d'accéder à ma demande. En l'absence de services presse et relations publiques au sein des polices présentes à Lyon, je me suis adressée au directeur de la DDSP du Rhône par courrier postal¹⁶⁹ (voir annexe 4). La réponse fut elle-aussi négative, mais sans être justifiée¹⁷⁰.

J'ai pu rencontrer une seule personne du métier, en poste à la préfecture du Rhône : Madame Patricia Gonachon, commissaire générale, directrice de cabinet du préfet délégué pour la défense et à la sécurité. Comment ai-je pu entrer en contact avec Mme Gonachon ? Un ami de jeunesse de mon père a été préfet. Je l'ai connu étant enfant et l'ai contacté sans grande difficulté : il m'a dit connaître un préfet qui avait été en fonction dans le Rhône. Il a demandé à ce collègue de me contacter. Je n'ai pas eu de nouvelles dudit collègue pendant plus de deux mois. J'avais donc abandonné cette possibilité lorsqu'un lundi matin, je reçois un appel téléphonique de cet homme, qui se dit tout à fait prêt à m'aider. Nous discutons un long moment car il souhaite bien comprendre ma démarche : il me conseille de ne pas évoquer les entretiens avec des agent.es, mais de demander seulement à rencontrer une personne disposée à m'expliquer la politique de *hot spot* à La Guillotière. Il me demande de lui faire parvenir dans la journée un curriculum vitae et une lettre expliquant ma démarche. Il a transmis ces documents le jour même à M. Ivan Boucher, préfet délégué pour la défense et la sécurité dans

¹⁶⁸ Il a été transmis à Matthias Preiksich, membre de l'équipe des délégué.es en charge de l'égalité des droits de la police de Hambourg.

¹⁶⁹ Je remercie à nouveau mon directeur, M. Roché, qui grâce à son expertise, a su me dire pour le terrain lyonnais à qui je devais m'adresser et comment je devais le faire.

¹⁷⁰ En février 2023, je demandais à mener des entretiens avec des agent.es de police, ce à quoi j'ai par la suite renoncé.

le Rhône. Le lendemain, je recevais un mail de Mme Gonachon se présentant et se déclarant prête à me rencontrer. Deux points me semblent intéressants à souligner : sans un premier contact d'ordre personnel, je n'avais aucune possibilité d'être reçue à la préfecture ; la chaîne de contacts est composée exclusivement d'hommes (blancs, de plus de cinquante ans) travaillant dans la haute fonction publique.

Ainsi, la structure organisationnelle de la sécurité publique apparaît bien plus complexe à Lyon qu'à Hambourg : elle donne à voir une multiplicité d'administrations en charge de la sécurité, dont l'ordonnancement hiérarchique peu transparent nourrit des discours contradictoires au sein de la population. A Hambourg, cette structure est assez simple et rappelle un organigramme triangulaire traditionnel, dont les agent.es observé.es sur le terrain serait la base uniforme. Ces différentes structures correspondent à des possibilités d'accès à l'information asymétriques entre les deux terrains de recherche : à un même degré de confidentialité, la police hambourgeoise semble prête à produire plus d'informations que les polices présentes à Lyon ; identifier un.e interlocuteur.ice au sein des coresponsables des politiques policières pour le terrain lyonnais apparaît laborieux.

2.2. Où est la police ? Zonages de l'espace et brigades *ad hoc*

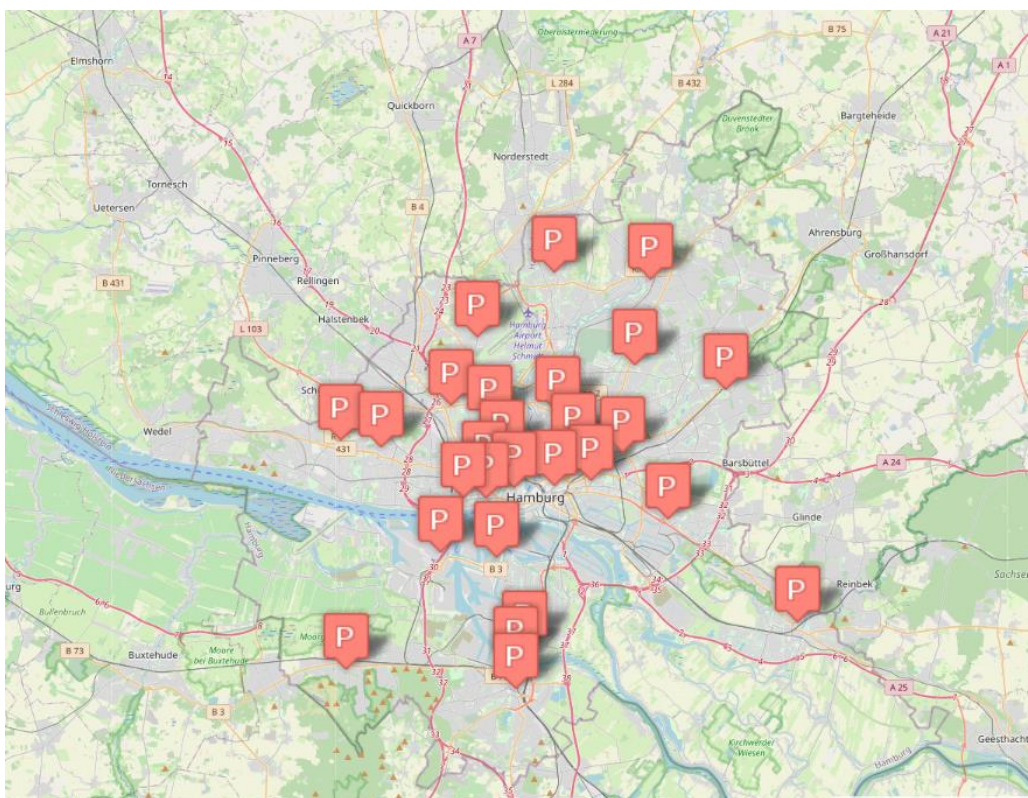
A – Implantation géographique à l'échelle des deux métropoles

La localisation des effectifs à l'échelle des métropoles est un levier d'action permettant de mieux contrôler ces territoires : on pourrait penser que plus de proximité entre les espaces où se déploie la délinquance visible et les espaces sanctionnant cette délinquance, incarnés notamment par les commissariats, permettrait un contrôle plus strict. Pour repérer les postes de police, j'ai utilisé les portails officiels des villes de Lyon et de Hambourg. On constate à nouveau une différence dans l'accès à l'information. La ville de Hambourg propose un portail, le *Behördenfinder*, qui recense toutes les administrations et services publics de la ville, dont les commissariats, et permet d'accéder à leurs coordonnées depuis un même site internet¹⁷¹. La

¹⁷¹ Portail de la ville de Hambourg permettant de trouver un organisme public, consultable l'adresse suivante : <https://www.hamburg.de/behordenfinder/> (dernière consultation le 4/05/2023).

ville de Lyon ne s'est pas dotée d'un outil semblable¹⁷².

On trouve sur le territoire de la ville-Etat 24 commissariats généraux et 3 commissariats de la police maritime. Un commissariat de police maritime, situé à l'embouchure de l'Elbe, est par ailleurs conjoint avec la police maritime du Land de Schleswig-Holstein. Sur le territoire hambourgeois se trouvent donc 27 commissariats, qui sont numérotés de façon discontinue. Puisqu'il n'y a pas de police municipale au sens français du terme, il n'y a pas non plus de *poste* de police ; ce terme renvoie en France uniquement aux bâtiments des polices municipales. Répartis sur l'ensemble du territoire hambourgeois, les commissariats sont tout de même plus nombreux au nord de l'Elbe : la densité de population est plus élevée sur la rive nord que sud. A l'inverse, les commissariats de la police maritime sont plutôt situés au sud de l'Elbe, là où une partie conséquente du territoire de la ville est occupée par le port et diverses industries. Les commissariats les plus éloignés du terrain d'observation sont situés à environ 15km de Park Fiction : le commissariat 35 dans le *Stadtteil* Poppenbüttel (nord-est) et le commissariat 47 dans le *Stadtteil* de Neugraben (sud-ouest).



*Illustration 18 : Les commissariats de police à l'échelle du Land de Hambourg
(source : <https://www.hamburg-magazin.net/behoerden-in-hamburg/polizei/>)*

¹⁷² Site officiel de la ville de Lyon : <https://www.lyon.fr/>.

Sankt Pauli est le seul quartier hambourgeois où la carte interactive mise à disposition par la ville place par défaut deux commissariats sous le même figuré ponctuel, du fait de leur proximité géographique¹⁷³ : il apparaît comme le quartier parmi les 104 qui composent la ville présentant la plus haute densité en termes de commissariats de police, ce qui le place déjà dans une situation particulière vis-à-vis des autres quartiers. Plus dangereux et plus rebelle, il semble nécessiter une présence policière plus forte que les autres *Stadtteile*. Or Hambourg et ses environs font partie des hauts-lieux de la production cinématographique et télévisuelle allemande. Un genre à part entière y est produit, le *Küstenkrimi* : la série policière dont l'action se déroule près de la mer¹⁷⁴. Certains commissariats hambourgeois ne remplissent plus seulement leur rôle de lieu de travail pour les forces de police, ils jouissent aussi d'une image publique en servant de décor à ces séries policières. Cet attribut original des commissariats concourt à l'attractivité de la ville, qui le met en avant. Dans le magazine de la ville, on trouve les descriptions suivantes : « Le commissariat de police 21 est responsable de la sécurité à Altona. Le commissariat est connu grâce la série "Notruf Hafenkante" diffusée sur la chaîne ZDF¹⁷⁵. »¹⁷⁶ ; « Lorsque l'on entend parler du commissariat de police 14, on pense certainement tout de suite au célèbre commissariat de la série Großstadtrevier sur ARD¹⁷⁷. Mais à part le nom du commissariat de police 14, il n'y a aucun point commun, même au niveau du bâtiment, entre la série et la réalité. »¹⁷⁸ (traduction M.A.). Par l'ampleur des diffusions télévisuelles, ces commissariats hambourgeois sont donc potentiellement connus dans toute l'Allemagne. De surcroît, le commissariat en charge du terrain d'observation, situé à 650 mètres de celui-ci, se place en tête des locaux de police touristiques. Le *Polizeikommissariat 15* est le seul commissariat hambourgeois qui porte un nom en plus de son immatriculation officielle : la Davidwache. Situé sur la Reeperbahn, les touristes prennent jour et nuit des photos-souvenirs

¹⁷³ Carte du *Behördenfinder* localisant les commissariats de police, consultable à l'adresse suivante : <https://www.hamburg.de/behördenfinder/info/11251788/n0/> (dernière consultation le 8/05/2023).

¹⁷⁴ On trouve même des sous-genres en fonction des territoires infrarégionaux où se déroule l'action : *Ostseekrimi*, *Nordseekrimi*, *Ostfrieslandkrimi*, *Syltkrimi*. La région qui s'étend environ de Hambourg à Flensburg (du sud au nord) et de Bremerhaven à la frontière polonaise (d'ouest en est) offre ainsi des paysages privilégiés par ce type de production.

¹⁷⁵ La ZDF, *Zweites Deutsches Fernsehen*, est la deuxième chaîne publique et nationale allemande.

¹⁷⁶ Extrait de la page dédiée au commissariat 21 du site *Hamburg Magazin*, consultable à l'adresse suivante : <https://www.hamburg-magazin.net/polizeikommissariat-21/> (dernière consultation le 4/03/2023).

¹⁷⁷ ARD, *Arbeitsgemeinschaft der öffentlich-rechtlichen Rundfunkanstalten der Bundesrepublik Deutschland*, est un groupement fédéral de neufs radiodiffuseurs régionaux allemands, qui diffuse la première chaîne nationale de télévision, *Das Erste*.

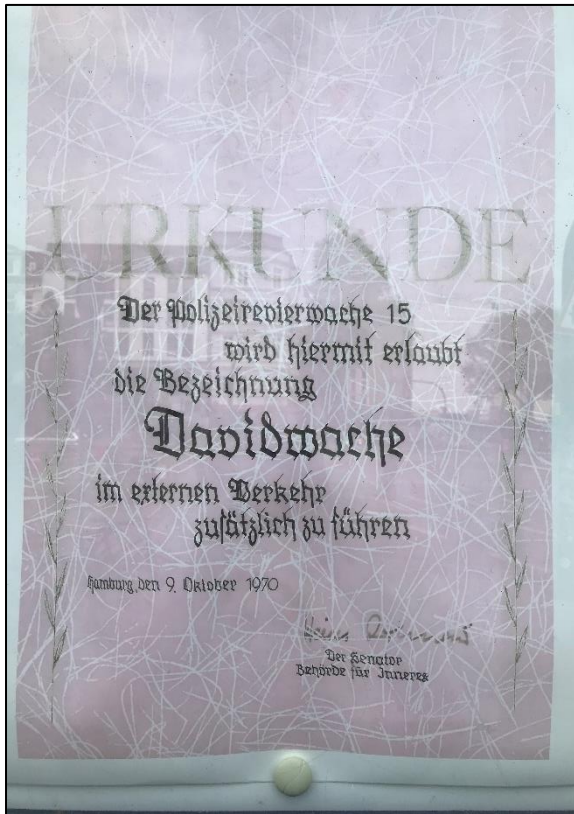
¹⁷⁸ Extrait de la page dédiée au commissariat 14 du site *Hamburg Magazin*, consultable à l'adresse suivante : <https://www.hamburg-magazin.net/polizeikommissariat-14/> (dernière consultation le 4/03/2023).

devant le bâtiment. Le magazine de la ville le présente ainsi : « La Davidwache existe dans le même bâtiment à St. Pauli depuis 1914 et abrite la police de sécurité [*Schutzpolizei*] et la police judiciaire [*Kriminalpolizei*]. Le commissariat de police 15 est situé dans le quartier de St. Pauli à Hambourg et a la charge de la plus petite zone de sécurité d'Europe, d'une superficie de 0,92 km². Ainsi, le commissariat de police 15 est responsable de seulement 14 000 habitants de la ville hanséatique. Mais le commissariat ne peut pas se plaindre d'un manque de travail, car la Reeperbahn se trouve à proximité immédiate et relève donc de la compétence du commissariat. Celle-ci est visitée chaque jour par des milliers de personnes venues du monde entier, ce qui génère naturellement du travail. » (traduction M.A.)¹⁷⁹. La Davidwache est un bâtiment ancien, présentant une architecture travaillée en briques rouges typique de la ville portuaire (voir illustrations 19).

¹⁷⁹ Extrait de la page dédiée au commissariat 15 du site *Hamburg Magazin*, consultable à l'adresse suivante : <https://www.hamburg-magazin.net/polizeikommissariat-15/> (dernière consultation le 4/03/2023).



*Illustration 19a : La Davidwache, un bâtiment historique
devenu attraction touristique*



19b : Reproduction de l'acte officiel autorisant l'appellation « Davidwache », dans la vitrine du commissariat



Illustration 19c : Faire de la pub grâce à la Davidwache – Clôture de chantier de la société immobilière hambourgeoise Sprinkenhof dans la rue Große Freiheit

L'enseigne lumineuse bleue et blanche indiquant « POLIZEI » (voir illustration 19a et 19c) se fonde la nuit dans le paysage de la Reeperbahn, composé d'autres néons indiquant stands de Curry Wurst et cinémas X : le commissariat 15 est un élément du patrimoine local. La Davidwache a donc deux particularités : être en charge d'un territoire extrêmement réduit (bien que celui-ci soit très animé) et être un lieu d'intérêt touristique au rayonnement au moins national, en partie international.

Qu'en est-il du terrain lyonnais ? Une carte interactive recensant les services publics lyonnais existe et permettrait d'établir l'inscription spatiale des services de police¹⁸⁰. Mais elle est peu maniable, difficilement lisible et n'est pas à jour. On compte à l'échelle de la ville neuf commissariats de la police nationale, correspondant aux neuf arrondissements lyonnais. Or ce chiffre ne signifie pas que l'on trouve neufs bâtiments répartis de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire. Cela a été vérifié pour les commissariats en charge de La Guillotière. Le commissariat de police du 7^{ème} arrondissement, anciennement situé dans le même pâté de maison que la mairie d'arrondissement, place Jean-Macé, a déménagé dans le 8^{ème} arrondissement¹⁸¹ ; lors de ce déménagement, les deux commissariats d'arrondissement ont par ailleurs fusionné¹⁸². Le commissariat du 3^{ème} arrondissement, qui s'étend sur 6,35km², existe toujours au 11 rue Saint-Jacques, dans le 3^{ème} arrondissement. Mais il a fusionné avec le commissariat du 6^{ème} arrondissement¹⁸³, qui s'étend sur 3,77km². Le commissariat du 1^{er} arrondissement est aussi celui du 4^{ème}, les deux services sont désormais situés place Louis-Pradel (à quelques mètres de la mairie centrale). On trouve donc six commissariats, au sens de bâtiment abritant les services de police nationale, sur l'ensemble du territoire lyonnais. Les deux en charge de La Guillotière sont des commissariats « doubles », en charge de deux arrondissements.

¹⁸⁰ Plan interactif officiel de la ville de Lyon : <https://cartes.lyon.fr/adws/app/f44362dd-9509-11e6-9d74-4f886d9d3edc/index.html> (dernière consultation le 8/03/2023).

¹⁸¹ Voir la page de la mairie du 7^{ème} arrondissement de Lyon annonçant le déménagement du commissariat, consultable à l'adresse suivante : <https://mairie7.lyon.fr/actualite/securite/votre-commissariat-demenage> (dernière consultation le 8/03/2023).

¹⁸² Du fait du manque de source, je n'ai pas pu clarifier en quoi consiste cette fusion en termes d'organisation des effectifs et de l'action policière. Le fait est qu'un seul commissariat (une adresse postale, un numéro de téléphone) est désormais en charge de deux arrondissements. Voir notamment la page « Commissariat de police de Lyon – 7^{ème} et 8^{ème} arrondissement » du site national Service Public : <https://annuaire.service-public.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/96400aa0-eb58-46fd-9184-e04afdd2293a> (dernière consultation le 8/03/2023).

¹⁸³ Voir la page de la mairie du 6^{ème} arrondissement de Lyon annonçant la fermeture « jusqu'à nouvel ordre » du commissariat, consultable à l'adresse suivante : <https://mairie6.lyon.fr/lieu/commissariat-de-police/commissariat-de-police-3eme-et-6eme-arrondissements> (dernière consultation le 8/03/2023).

On trouve neuf postes de la police municipale, qui sont eux situés dans les arrondissements dont ils ont la charge. Les postes des 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements subissent cependant des « contraintes en effectif » d'après les pages qui leur sont dédiées par leur mairie respective, les citoyen.nes sont donc invité.es à utiliser le numéro unique de la police municipale lyonnaise. Le poste de police qui existait au 2 rue Gilbert Dru, entre les places Mazagran et Gabriel-Péri, a été fermé. Les bâtiments des forces de police les plus près et en charge du terrain sont alors les suivants : le commissariat du 3^{ème} et 6^{ème} arrondissement, qui se trouve à 350 mètres de la place Gabriel-Péri, et le poste de la police municipale rue Boyer, à 700 mètres de la place Gabriel-Péri et à environ 650 mètres de la place Mazagran. Ce poste et ses homologues des autres arrondissements ne sont ouverts que de 10h à 17h30. Les commissariats du 7^{ème} et du 8^{ème}, avec leurs services d'investigation, sont désormais réunis dans un hôtel de police. Ce bâtiment est situé à environ deux kilomètres du terrain d'observation. Il a été inauguré une seconde fois, après rénovation, en 2021 par l'actuel ministre de l'Intérieur (voir illustrations 20). D'après les propos tenus par les habitué.es de la place Mazagran et les bribes de conversations des agent.es de police entendues, l'action policière à La Guillotière s'organise autour de ce bâtiment : lorsqu'une personne est arrêtée, elle y est conduite en voiture ; inversement, l'usage massif de véhicules à moteur par les policier.ères lyonnais.es peut être un signe de l'éloignement de leurs locaux professionnels¹⁸⁴. Le même bâtiment abrite la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), la Direction Zonale de Police Judiciaire Sud-Est, et la Direction Zonale des C.R.S. Sud-Est.



Illustration 20a : L'hôtel de police de Lyon après rénovation – 40 rue Marius Berliet

¹⁸⁴ Voir la sous-partie 2.4.A. « Augmenter les patrouilles ».



Illustration 20b : Le maire de Lyon et le ministre de l'Intérieur lors de l'inauguration de l'hôtel de police rénové – Octobre 2021

En conclusion, certains postes de police municipale ont déménagé et leurs adresses n'ont pas été mises à jour sur les différents sites officiels. Il semble cependant qu'aucun poste n'ait fermé. L'absence de mise à jour des adresses vaut aussi pour les commissariats lyonnais, qui eux sont passés de neuf à six bâtiments. On observe une nette dynamique de concentration des services nationaux de police, ce qui implique *de facto* un éloignement des terrains d'intervention.

Ainsi, les locaux des forces de police n'ont pas la même inscription spatiale sur les deux terrains : à Sankt Pauli, l'unique commissariat en charge du *gefährlicher Ort* est situé au cœur même de cette zone ; à La Guillotière, le poste municipal s'est éloigné du terrain mais reste atteignable à pied, le commissariat du 7^{ème} arrondissement a été déplacé dans un tout autre quartier. Et le commissariat du 3^{ème} est désormais le commissariat du 3^{ème} et du 6^{ème} arrondissement, de sorte que le territoire dont il a la charge a augmenté et représente près de 10km². Celui du commissariat de police 15, la Davidwache, est près de dix fois plus petit. Les deux organisations spatiales des bâtiments de police corroborent l'idée d'une police hambourgeoise *plus proche* du « quartier sensible » étudié que son homologue lyonnaise. La Davidwache a par ailleurs une existence publique : elle appartient au patrimoine historique et culturel de la ville, statut qui lui donne une place dans les circuits touristiques et qui participe

peut-être à (re)dorer l'image de l'institution policière dans son ensemble. L'hôtel de police rue Berliet dans le 8^{ème} arrondissement lyonnais, inauguré par le ministre en personne, n'a pas d'existence publique ; quand il est connu, c'est pour être le nouveau lieu des gardes à vue.

B – *Gefährlicher Ort* à Hambourg : requalifier l'espace et y déployer des pratiques policières ciblées

On trouve actuellement quatre *Gefährliche Orte* à Hambourg. Ces zones elles-mêmes témoignent de situations en partie opposées, alors que leur existence est fondée sur le même cadre juridique. Deux zones correspondent à la *Hansaplatz* et aux rues alentour, dans le quartier de Sankt Georg, quartier situé au nord-est de la gare centrale. Ces zones sont codifiées selon la catégorisation policière en « gefährlicher Ort PK 11 BTM 1 » et « gefährlicher Ort PK 11 BTM 2 »¹⁸⁵. Le trafic de drogues est la raison officielle de l'établissement de ces *hot spots*. D'après Kolya, travailleur social au Drob Inn¹⁸⁶ et habitant de Sankt Pauli, la répression du travail du sexe illégal est l'autre activité principale des agent.es en poste à Sankt Georg. On observe ainsi une nette ségrégation socio-spatiale, à laquelle des politiques policières différenciées viennent se superposer : à Sankt Pauli, les travailleuses du sexe (TDS) sont des femmes, majoritairement issues des pays de l'Europe de l'Est et travaillant légalement dans le fameux quartier rouge¹⁸⁷ ; à Sankt Georg, ce sont plus souvent des personnes transgenres, venues des pays du Sud global, sans autorisation de travail, et dont certaines sont toxicomanes. Rappelons que la brigade BST créée pour le terrain lyonnais a pour mission de patrouiller jusqu'au quartier de la Part-Dieu

¹⁸⁵ « PK » signifie « Polizeikommissariat », le nombre qui suit correspond au numéro du commissariat en charge de la zone. « BTM » signifie « Betäubungsmittel », produits stupéfiants, et correspond à la raison de l'établissement de ces *hots spots*.

¹⁸⁶ Centre d'aide et d'accueil des consommateur.ices de drogues, comprenant des salles de consommation ; voir la page de la ville de Hambourg présentant l'institution : <https://www.hamburg.de/behoerdenfinder/info/11448526/>.

¹⁸⁷ Le travail du sexe est une composante si importante de l'économie de Sankt Pauli, formant un secteur professionnel à part entière, que les TDS ont manifesté dès juillet 2020 pour une réponse politique à leur précarisation, dans un contexte de fermeture des maisons closes face à l'épidémie de Covid-19 ; voir notamment l'article du quotidien local MOPO en date du 31/05/2021, intitulé « Les putes de Hambourg en détresse : le travail du sexe encore interdit - ce qui pousse beaucoup d'entre elles dans l'illégalité », consultable à l'adresse suivante : <https://www.mopo.de/hamburg/hamburgs-huren-in-not-sexarbeit-noch-verboden-das-treibt-viele-in-die-illegalitaet-38433258/> (dernière consultation le 21/05/2023).

inclus, le quartier de la principale gare lyonnaise¹⁸⁸. Les « quartiers de la gare » sont souvent des lieux de forte délinquance. A Lyon comme à Hambourg, la lutte contre celle-ci passe par un renforcement de la présence policière et les espaces concernés par ces mesures forment un continuum spatial (les quartiers sont proches voire limitrophes). Mais à Hambourg, les équipes en charge de Sankt Georg ou de Sankt Pauli s’y dédient exclusivement, alors qu’à Lyon, les deux espaces, La Guillotière et la Part-Dieu, sont sous la responsabilité de la même brigade.

Les deux autres *gefährliche Orte* hambourgeois se trouvent dans le quartier de Sankt Pauli, de part et d’autre de l’avenue Reeperbahn. Celui au nord de l’avenue vise à endiguer les violences entre individus. La Reeperbahn est connue pour sa vie nocturne, les bagarres, notamment entre personnes alcoolisées, y sont fréquentes ; elles sont aussi l’incarnation de tensions entre trafiquants. Cette zone porte le nom de « gefährlicher Ort PK 15 Gewalt » : la notion de violence (Gewalt) est large et correspond aux formes plurielles de débordements violents qui y ont lieu entre et au sein de différents publics. A l’inverse, le terrain où ont eu lieu les observations est officiellement dénommé « gefährlicher Ort PK 15 BtM » (*Betäubungsmittel*, produits stupéfiants) : la présence quotidienne des agents a un unique but affiché, lutter contre le deal de rue, incarné par les hommes noirs stationnaires autour du Balduintrepp. La police hambourgeoise donne avec précision les limites du *gefährlicher Ort* qui nous intéresse lors d’une séance de « questions – réponses » à l’assemblée :

« „gefährlicher Ort PK 15 BTM“

Nördliche Begrenzung:

Clemens-Schultz-Straße ausschließlich Gehwege, Hauseingänge und Fahrbahn, von der Budapester Straße bis zur Straße Große Freiheit einschließlich

westliche Begrenzung: Große Freiheit bis zur Reeperbahn, Reeperbahn bis zur Holstenstraße (ausschließlich), Reeperbahn bis zur Lincolnstraße, Lincolnstraße einschließlich, Lincolnstraße bis zur Antonistraße ausschließlich Trommelstraße, Antonistraße sowie Antoni-Park einschließlich bis zum St. Pauli Fischmarkt

südliche Begrenzung: St. Pauli Fischmarkt beginnend ab Antoni-Park, St. Pauli Hafensstraße bis Davidtreppe

Östliche Begrenzung: Davidstraße einschließlich bis Spielbudenplatz, Spielbudenplatz einschließlich, Reeperbahn bis Millerntorplatz 1, Millerntorplatz 1 bis Budapester Straße »¹⁸⁹

¹⁸⁸ Voir l’article de l’hebdomadaire généraliste lyonnais *Tribune de Lyon* en date du 7/02/2022, article déjà cité.

¹⁸⁹ Extrait du document « Drucksache 21/7638 – Schriftliche Kleine Anfrage der Abgeordneten Christiane Schneider (DIE LINKE) vom 19.01.17 », document déjà cité.

Cette zone constitue un découpage au cœur du territoire du commissariat 15 : la surveillance policière est extrêmement ciblée. Ce découpage s'ajoute au zonage préexistant, qui répartit le territoire dont le commissariat à la charge, déjà extrêmement petit, en quatre zones : à chacune de ces zones est attribuée un policier référent (voir illustration 21).



Illustration 21 : Affiche « Vos policiers de quartier du commissariat 15 », dans la vitrine du commissariat

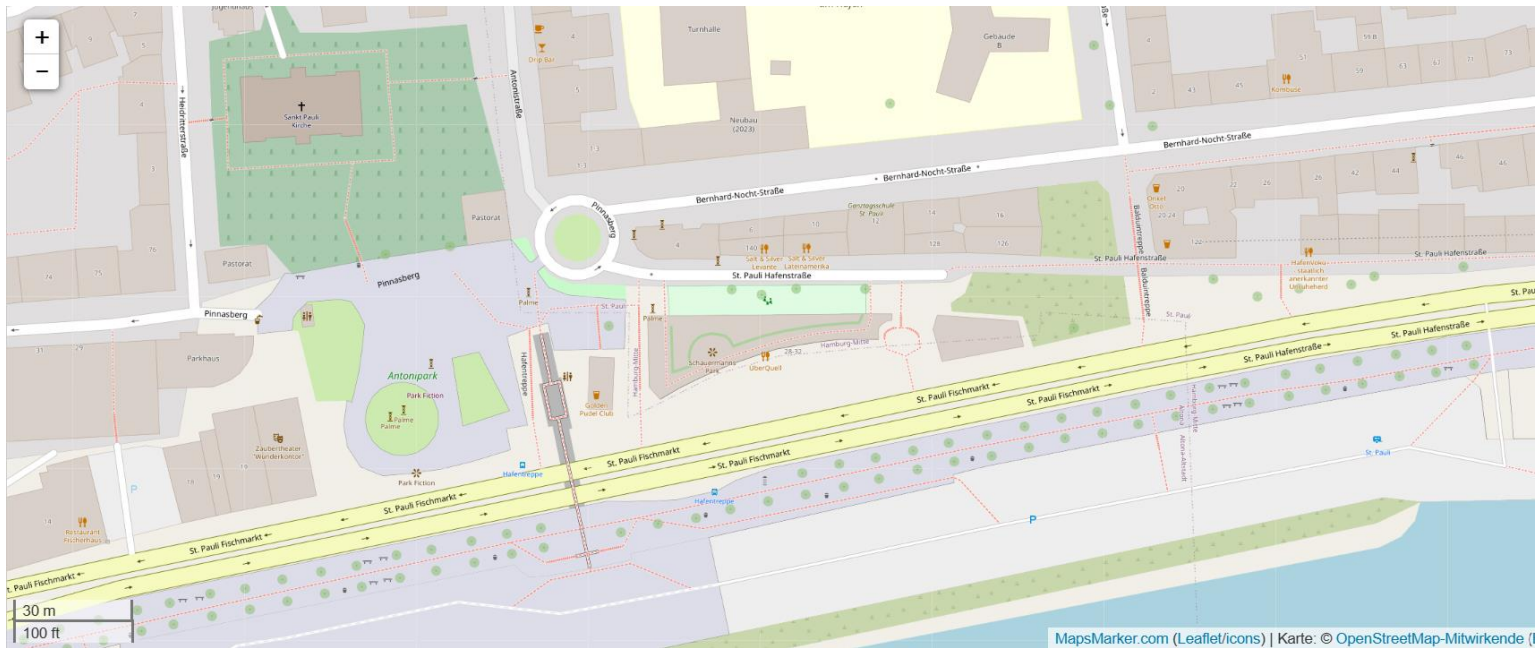


Illustration 22 : Le terrain d'observation hambourgeois – loisirs à Park Fiction et deal au Balduintreppe

L'instauration d'une « zone dangereuse » permet aux policiers de contrôler l'identité de toute personne qui y est présente, sans avoir besoin d'un motif immédiat (comportement de la personne, déclaration de témoins...) et d'inspecter ce que cette personne transporte (ce qui prend la forme d'une fouille corporelle). Le cadre juridique développé pendant deux décennies et toujours critiqué ne permet « que » ça : cibler des personnes sans avoir besoin de justifier ce ciblage dès lors que l'interaction polices-populations a lieu dans une « zone dangereuse ».

Pour lutter contre le deal de rue dans le sud de Sankt Pauli, une unité spéciale, appelée *Task Force Drogen*, semble avoir été créée. Cette unité représente la traduction de la politique de *hot spot* en termes d'effectifs policiers : c'est elle et uniquement elle qui patrouille quotidiennement sur le terrain d'observation et a la charge de contrôler les potentiels dealers et clients (voir illustration 22). Or il s'avère que la *Task Force Drogen* n'est pas au sens propre une unité de police¹⁹⁰. Elle forme un service parmi d'autres composant le travail policier à Hambourg (tenir l'accueil du commissariat, effectuer des tâches administratives...). Sa création n'a pas nécessité le recrutement d'effectifs supplémentaires, elle a été intégrée au travail

¹⁹⁰ Cette information, qui ne transparait dans aucun document consulté, m'a été transmise par M. Zurawski, sociologue au sein de la *Forschungsstelle für strategische Polizeiforschung* à Hambourg. Je l'en remercie.

policiers en tant que tâche additionnelle. Chaque « zone sensible » hambourgeoise dispose d'un tel service. Les agents y sont affectés seulement un temps, de sorte que les agents qui patrouillent au nom de la *Task Force* changent régulièrement. On ne peut donc pas y faire carrière, il n'y a pas de possibilité d'avancement prévue puisque qu'elle est constituée en service et non en unité. Le terme d'unité renvoie à l'inverse, du moins en théorie, à une équipe professionnelle stable dans le temps, au sein de laquelle on trouve une organisation hiérarchique, avec un.e responsable d'unité à sa tête (voir plus bas).

Le *gefährlicher Ort PK 15 BtM* représente donc un territoire très restreint, dans lequel la présence policière renforcée passe par le service *Task Force*. Celui-ci a pour unique mission de contrôler les potentiels contrevenants à la législation sur les produits stupéfiants : en cela, son action est extrêmement ciblée. De plus, cette configuration où un territoire infra-urbain est soumis à une présence policière accrue, dont l'action se concentre sur un type de délinquance, n'est pas spécifique au terrain d'observation : les *gefährliche Orte* hambourgeois fonctionnent tous de la sorte et visent ainsi à lutter contre des formes de délinquance ancrées dans des zones infra-urbaines précises du fait de leurs contextes sociaux et urbanistiques respectifs.

C – Brigade spécialisée pour le quartier « chaud » lyonnais : créer une brigade, dont le périmètre d'action requalifie l'espace

Pour le *hot spot* lyonnais de La Guillotière, le processus de renforcement de la présence policière ne se déroule pas selon la même logique qu'à Sankt Pauli. C'est du fait de la création d'une Brigade spécialisée de terrain (BST) que la zone infra-urbaine étudiée peut être considérée comme un *hot spot* dans une perspective policière.

Cette zone ne fait pas l'objet d'un découpage policier antérieur à l'implantation de la brigade : des politiques ciblées ont pu exister pour une partie du terrain étudié, on l'a vu, mais celles-ci sont toujours plurielles et mêlent politiques sociales et politiques de sécurité. Créer une nouvelle brigade affectée à ce territoire représente alors un changement qualitatif de politique. Ce changement se veut aussi quantitatif : la BST, composée d'agents nouveaux sur le terrain, existe grâce au recrutement d'effectifs supplémentaires au sein de la police nationale. Le préfet du Rhône présente le fait de créer de cette brigade « sans avoir recours aux effectifs

des commissariats »¹⁹¹ comme un élément constitutif de cette politique de *hot spot*. Ce changement qualitatif et quantitatif dans l'approche du quartier « à problèmes » est présenté, en premier lieu par le préfet, comme une nécessité absolue : « La création de cette brigade avait été annoncée en décembre, après des mois d'une intense polémique sur la sécurité dans le quartier, les riverains exigeant plus de présence policière et pressant le maire de Lyon d'apporter des solutions concrètes en matière d'urbanisme. Afin de faire retomber la pression, l'État avait un temps mobilisé sur place une compagnie de CRS. C'est donc désormais cette BST spécialisée qui va prendre le relais du quotidien, « un tournant dans l'action que nous menons » a estimé le préfet Mailhos. »¹⁹². A La Guillotière, l'Etat s'implique dans la gestion (ultra) locale de la délinquance à travers la création d'une BST ; c'est cette implication qui constitue le « tournant » dans la gestion de la délinquance visible.

Les 31 agent.es de la BST sont par ailleurs volontaires. Iels sont déjà en poste ailleurs et demandent leur mutation dans un quartier « sensible » : travailler dans la BST est le fruit d'un choix et non d'une obligation, à l'inverse du service *Task Force Drogen* à Sankt Pauli. La BST doit donc représenter une forme d'avancement pour ces agent.es : un meilleur salaire, un travail plus stimulant, le droit à certains aménagements de service... Cette question mériterait un travail approfondi ; en l'état, je ne sais pas ce qui pousse les agent.es à se porter volontaires. Mais comme toute décision humaine, il y a nécessairement des facteurs identifiables permettant d'expliquer ce choix conscient. On peut affirmer que le travail de la BST est plus diversifié que celui de la *Task Force Drogen* de Sankt Pauli : « Ils interviendront en lien avec les services des douanes et de la police aux frontières pour, explique le préfet, s'attaquer aux trafics illicites (cigarettes notamment) et aux filières d'immigration clandestine. »¹⁹³. S'il s'agit de contrôler les trafiquants de drogue place Mazagran, et les trafiquants de cigarettes place Gabriel-Péri, un objectif supérieur est officiellement poursuivi : la lutte contre l'immigration clandestine. J'utilise ici l'adjectif « supérieur » dans la mesure où la lutte contre l'immigration clandestine représente un défi plus important en termes de travail policier que l'interpellation des trafiquants : elle nécessite de grands efforts de la part des services d'enquête et une coordination internationale. On pourrait considérer que les trafics ne sont « que » les symptômes de cette immigration, forme première d'infraction à la loi, racines de la délinquance visible qu'il faudrait

¹⁹¹ Extrait de l'article du journal hebdomadaire *Tribune de Lyon*, en date du 7/02/2022, article déjà cité.

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ *Ibid.*

alors combattre. Les pratiques policières observées semblent corroborer cette vision (voir plus bas). Indépendamment de cette potentielle hiérarchisation des missions, la BST à La Guillotière a officiellement des missions plus vastes que la *Task Force Drogen*.

Comment s'organise la présence de ces effectifs sur le terrain ? La Guillotière est le quartier qui concentre l'attention médiatique et le discours des autorités publiques, mais il faut rappeler que la BST patrouille dans un secteur assez vaste allant jusqu'à la gare Part-Dieu (3^{ème} arrondissement de Lyon). Ce sont donc un peu plus de 2km² dont la BST a la charge. On peut estimer que ce territoire représente près de 10 fois la superficie du territoire dont la *Task Force Drogen* a la charge à Sankt Pauli. Au sein de ce territoire, mon travail d'observation s'est concentré sur les deux places qui « font parler d'elles » (voir illustration 23). Ceci dit, la BST n'est pas seule sur ce territoire. Une répartition des effectifs dans le temps est prévue : « La BST devrait également se coordonner avec les services de police municipale, laquelle assurera une présence en matinée tandis que les fonctionnaires nationaux resteront sur place le soir et la nuit jusqu'à 1 h du matin. »¹⁹⁴. Cette répartition planifiée, qu'a rappelée Mme Gonachon en introduction de notre entretien, ne correspond pas aux observations que j'ai faites : les policiers municipaux sont aussi présent.es l'après-midi, parfois jusqu'à la fin de mes observations (18h) voire après. Cette répartition apparaît comme un accord de principe entre les différents co-gérant.es de la politique de *hot spot* : pourquoi une telle répartition a été conçue et pourquoi elle n'est pas réellement appliquée, cela reste en suspens. Kamel¹⁹⁵, qui a l'habitude d'être en contact avec les forces de police, me raconte qu'il parlait souvent avec les agent.es en service lorsqu'il était en garde à vue. On lui aurait expliqué la répartition des tâches policières hebdomadaires : les créneaux de patrouilles à La Guillotière seraient 9h-14h, 14h-19h, 19h-2h ; les agent.es devraient réaliser par semaine trois services de jour, deux services de nuit et choisir un service complémentaire, entre la charge de la garde à vue, le secrétariat et faire du maintien de l'ordre notamment. *In fine*, le travail au sein d'une BST ne semble pas se distinguer foncièrement de celui au sein d'autres unités de police. Mais cette brigade est-elle une unité à part entière ? La BST est présentée comme une unité regroupant des agent.es de la police nationale et des agent.es de la police municipale. En réalité, lorsqu'il parle de BST, le préfet fait uniquement référence aux nouveaux agent.es de la police nationale envoyé.es à La Guillotière. La BST travaille alors *avec* la police municipale : deux niveaux de compétences

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ Voir le document en annexe « Portraits des personnes rencontrées sur les terrains ».

politico-administratifs se fondent sur ce terrain bien particulier. Plus précisément, le renforcement de la présence policière prend la forme d'une superposition de brigades, aux statuts propres, dont l'action est coordonnée par la préfecture.

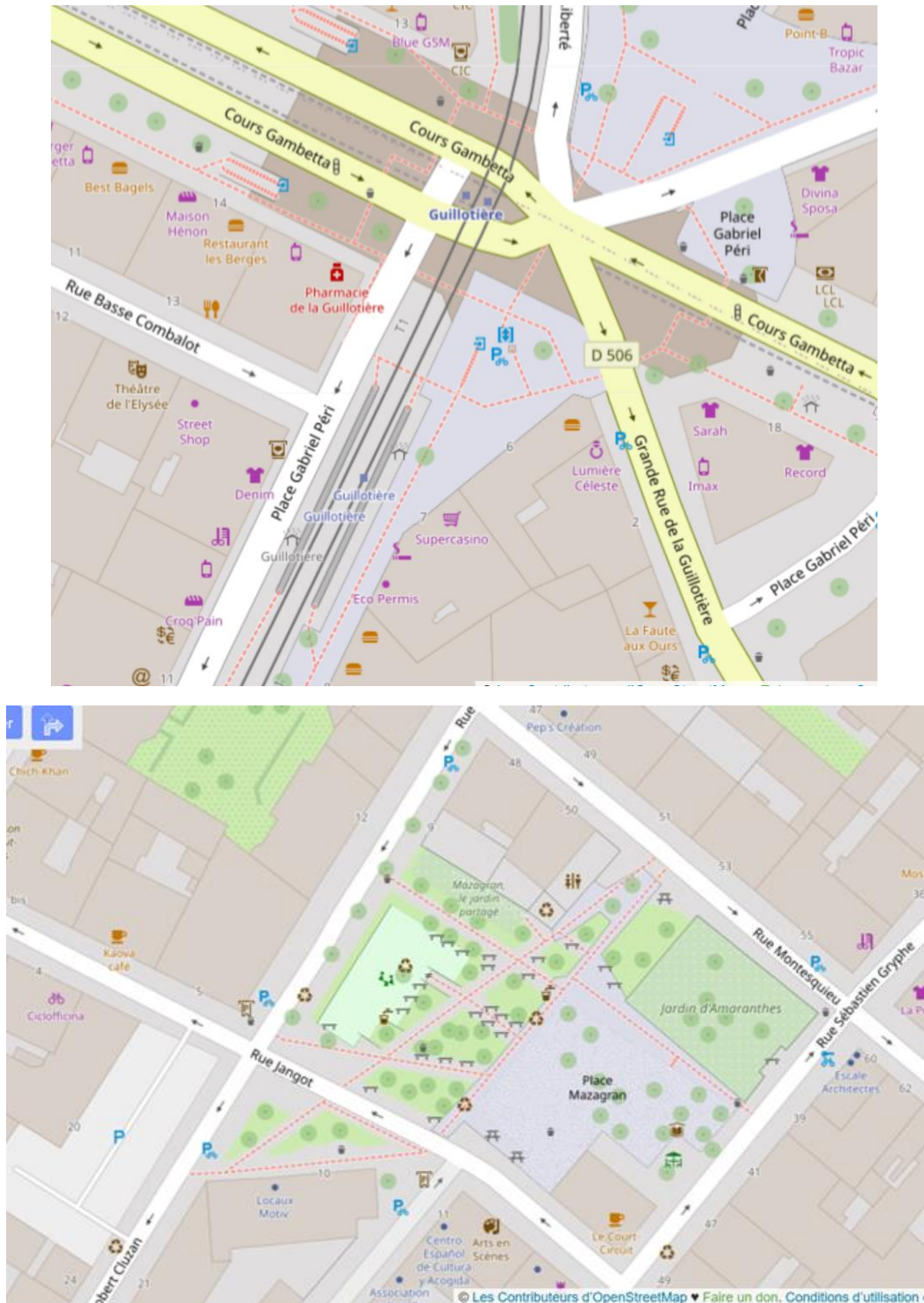


Illustration 23 : Le terrain d'observation lyonnais – trafic de cigarettes place Gabriel-Péri, loisirs et deal place Mazagran

La BST Guillotière-Part-Dieu est donc une unité nouvelle de la police nationale créée *ad hoc*. Mais elle n'est pas la première du genre dans la métropole lyonnaise, puisque le même type d'unité spéciale existent déjà à Vaulx-en-Velin, à Vénissieux, à Rillieux et dans le 8^e arrondissement de Lyon. Ces quartiers correspondent au concept de banlieues : ils sont majoritairement composés de grands ensembles, habités par des populations défavorisées et d'origine étrangère. On constate donc qu'un type d'unité qui apparaissait auparavant dans les espaces marginalisés de la métropole lyonnaise est désormais présent en plein centre de la ville de Lyon.

Ainsi, on trouve un même principe de zonage infra-urbain offrant un cadre au renforcement de la présence policière à La Guillotière et à Sankt Pauli. Mais c'est finalement le seul point commun dans l'organisation de cette présence : l'action des agent.es hambourgeois.es est ciblée et limitée à une zone extrêmement petite à Sankt Pauli, tandis qu'elle reste pluridisciplinaire et s'étend sur plusieurs kilomètres carré pour les agent.es lyonnais.ses. Les équipes affectées à ces « zones sensibles » présentent elles aussi une organisation opposée : agent.es expérimenté.es et volontaires dans l'équipe de la BST, recruté.es *ad hoc* en interne au sein de la police nationale ; effectifs tournants de la *Task Force Drogen*, non pas unité mais service obligatoire au sein de la *Landespolizei* de Hambourg. L'Etat français joue un rôle déterminant dans les politisations de la délinquance visible à La Guillotière, ce qui engendre les différences en termes d'organisation des effectifs décrites ci-dessus.

2.3. Posture de la chercheuse

Avant d'aborder le cœur de ce travail, la comparaison des pratiques policières observées, il me faut expliciter certains points liés à la méthode de l'observation. Plusieurs thèmes quant à ma position dans ces micro-espaces sociaux que forment les terrains choisis ont émergé pendant les observations. Confrontée à ces thèmes, j'ai donc travaillé ma posture de chercheuse pendant que je la découvrais à travers les yeux des personnes rencontrées. Ils sont principalement issus de mes interactions avec les habitué.es, mais peuvent, il me semble, éclairer dans un second temps mon rapport avec les agent.es de police.

Tout d'abord, je suis perçue comme une femme. Ce point est, il me semble, décisif dans l'accès aux terrains. On l'a vu, l'immense majorité du groupe « habitué.es » est en fait composé

d'hommes. Mes premières interactions avec les habitués, lyonnais comme hambourgeois, ont eu lieu sur le mode de la séduction : on complimente mon apparence, on veut apprendre à me connaître, on veut discuter avec moi... Le fait d'être désirable aux yeux des habitués les pousse à venir me parler, première impulsion que j'ai pu utiliser pour diriger les conversations vers les thèmes qui m'intéressaient pour ma recherche. Lorsque les interactions ne se déroulent pas sur le mode de la séduction (par exemple, Mamadou¹⁹⁶ me dit de but en blanc qu'il est trop vieux pour moi, qu'il veut donc « juste » discuter), le fait d'être perçue comme femme joue en ma faveur : on me fait plus rapidement confiance. Sur le terrain lyonnais, certains habitués m'ont demandé si je travaillais pour la police. Je pense qu'ils ont plus facilement accepté l'idée que je sois véritablement là pour un travail universitaire parce que j'étais physiquement très éloignée des policiers, majoritairement des hommes blancs de plus de trente ans, dont ils ont l'habitude.

Cela me mène à une deuxième considération sur mon travail de terrain dans son aspect incarné : je suis un corps racisé. J'ai les cheveux bruns et bouclés et les yeux sombres. Les observations se sont déroulées entre avril et juin : il faisait 12°C lorsqu'elles ont commencé à Lyon et 25°C lorsqu'elles ont fini à Hambourg. En restant dehors sur de longues plages horaires, j'ai bronzé : mon apparence a changé à travers la pratique même de l'observation. C'est aussi le cas des habitués qui ne sont pas racisés, rencontrés sur le terrain hambourgeois, dont la présence quotidienne dans un espace découvert modifie la couleur de peau. En juin, je ressemblais donc plus aux gens qui « traînent » sur les places étudiées, qu'à ceux qui en ont une pratique ponctuelle, dans leur temps libre. Quand on considère que nombres d'habitués se sentent victimes de racisme, le fait de ne pas être associé par mon apparence au groupe dont émanerait cette discrimination a vraisemblablement joué en ma faveur. Lors d'un contrôle observé à La Guillotière, un homme qui était en train de se faire contrôler a même cherché en moi un soutien. Je rends ici une partie de ce contrôle, « le contrôle dans la bouche de métro »¹⁹⁷ :

26 avril 2023 – 12h15-12h45 - Place Gabriel-Péri

[Version abrégée de l'interaction] Un des policiers vus en surface prend l'homme contrôlé en photographie de très près. Il lui dit : « La prochaine fois, tu fermes ta gueule, tu dis rien. Tu

¹⁹⁶ Voir le document en annexe « Portraits des personnes rencontrées sur les terrains ».

¹⁹⁷ Ce contrôle est évoqué dans une version abrégée, mettant en avant le rapport polices-populations qui s'en dégage, dans la sous-partie 1.5. « Le deal et les dealers : la pratique délinquante qui dépasse les frontières ».

nous prends pour des cons ! ». L'agent lui pose ensuite des questions. Je comprends que l'homme est algérien et qu'il habite à Vénissieux. Il a énormément de mal à parler le français. Il me regarde et me demande en arabe si je parle arabe, ce à quoi je réponds : « La, désolé... ». L'homme implore la bienveillance des agents en soulignant qu'il n'a rien fait. Le même policier lui dit : « Oh j'ai été gentil, je t'ai pas plaqué par terre. ». [...]

Alors que j'assiste à toute la scène de l'autre côté des escaliers (ce qui représente moins de trois mètres de distance entre moi et le contrôle), l'homme, visiblement épouvanté, a l'espoir que je parle aussi arabe et puisse traduire ses propos. S'il a pu penser que je parlais arabe, c'est parce qu'il m'a associée par mon physique à la communauté arabophone dont il fait partie. Or je ne maîtrise que quelques mots, comme *la*, signifiant « non ». Les policiers, eux, n'ont aucunement prêté attention à ma présence, vraisemblablement parce qu'ils me perçoivent comme une femme¹⁹⁸ avant de me percevoir comme potentiellement arabophone, voire étrangère. Sur le terrain hambourgeois, je suis bien étrangère : on me demande d'où je viens, et lorsque je réponds que je suis française, on interroge mon *Migrationshintergrund*. Les personnes présentes sur le terrain hambourgeois sont issues de pays plus variés qu'à La Guillotière, indépendamment de leur nationalité : pays d'Europe du Sud et d'Europe de l'Est, Afrique subsaharienne, Moyen Orient. Parce que l'Allemagne, par opposition à la France, n'est pas un pays privilégié par les personnes migrantes venant du Maghreb, je ne suis pas perçue comme « issue de l'immigration » au même titre qu'à La Guillotière. A Sankt Pauli, on pense d'abord que je viens d'Espagne, d'Italie, ou d'Amérique du Sud. En tous cas, le fait de ne pas être allemande me rend intéressante aux yeux des habitués : cette donnée biographique offre un premier thème de discussion et me place dans leur imaginaire de « leur côté », celui des personnes qui connaissent de près un autre pays, une autre culture.

« Faire du terrain » est un défi en termes d'intelligence sociale ; consulter des ouvrages méthodologiques aide, mais ne permet pas de se préparer mentalement et physiquement à l'expérience elle-même. La première difficulté rencontrée a été d'expliquer ma présence. Le point commun des personnes rencontrées lors du travail de terrain est qu'elles ne sont pas « en emploi », qu'elles ont un niveau de formation faible voire inexistant, et qu'elles occupent leurs

¹⁹⁸ Cette réflexion est inspirée des travaux en sociologie de la déviance interrogeant la question du genre au sein des populations délinquantes, condamnées par la justice ou non. Voir notamment les travaux cités dans la bibliographie de F. Adler, A. R. Gover *et al.*, et R. J. Simon. Les femmes sont statistiquement moins perçues comme délinquantes, donc moins interpellées et condamnées, indépendamment de leurs pratiques illégales réelles.

journées en venant dans les espaces étudiés¹⁹⁹. Elles se connaissent, parfois depuis des années ; moi, je suis apparue du jour au lendemain, ce que les habitués ont cherché à comprendre. J'ai donc dû expliquer mon travail pour être acceptée, mais m'en tenir au minimum pour ne pas (re)créer une frontière entre classes sociales. Cette intelligence sociale consiste ensuite à « avoir du tempérament », ou du moins à donner cette impression : refuser les avances sexuelles ou les propositions de consommation (alcool et marijuana), ou à l'inverse, oser demander une cigarette pour entamer une discussion. Il m'a fallu « avoir du répondant » pour me faire une place dans les terrains, ce qui souvent faisaient rire les interlocuteurs et me faisaient gagner leur respect, voire leur confiance.

Le travail d'observation participante consiste dans son ensemble à trouver *la bonne distance*. Demander des informations ou diriger la conversation vers les points qui m'intéressent, sans monopoliser la parole ou donner l'impression d'interroger les personnes ; savoir ne pas relancer la conversation quand les personnes n'ont plus envie de parler de ce qui fait qu'elles font aujourd'hui partie du public-cible des polices (délinquance, origines supposées) ; savoir supporter le silence ou exprimer mon refus de parler quand je n'ai plus l'énergie nécessaire à la continuation de la discussion ou quand je dois prendre des notes... Sur chaque terrain, un homme, constatant mon état d'épuisement mental, m'a incité à dire que je travaillais et n'avais pas le temps de discuter avec tous ceux qui se présentaient à moi. Inversement, il m'a aussi fallu savoir par moment « ne rien faire », et ainsi m'adapter aux comportements des personnes rencontrées pour qu'elles m'acceptent comme un membre temporaire de leur communauté.

Ainsi, le fait de me retrouver dans un rapport de proximité avec les « gars de la place » a pour avantage considérable de me donner accès à des informations sur le travail quotidien des polices, et sur le rapport qu'elles entretiennent avec les populations présentes tous les jours sur les terrains. Ce rapport nourri au fil du temps implique qu'elles me considèrent comme « l'une des leurs », sans que je puisse dire ce que signifie précisément cette expression. On me salue matin et soir, on est bienveillant avec moi, on prend ma défense lors des discussions, on m'offre des cigarettes et de la nourriture... C'est du fait de cette relation que j'ai pris moins de photos des terrains que je l'avais prévu : je ne voulais pas attirer l'attention sur ma recherche, et risquer de paraître intrusive. La pratique de la photographie est apparentée à la posture de la personne

¹⁹⁹ Quelques personnes rencontrées sur le terrain hambourgeois ont bien des emplois à temps partiel et/ou une activité professionnelle non-déclarée, mais elles sont extrêmement minoritaires. De plus, elles ne viennent pas tous les jours à Park Fiction, ce qui les place hors de la catégorie « habitués » que j'ai établie.

extérieure, qui documente un fait nouveau. C'est explicitement le cas à Park Fiction, où les personnes qui prennent des photographies du lieu (et donc potentiellement des personnes qui s'y trouvent) sont presque exclusivement des touristes. Être vue en train de prendre des photographies m'aurait associée au mieux à une *étrangère*, au pire à une ennemi. On m'a fait à plusieurs reprises la remarque, uniquement sur le terrain lyonnais, que je pourrais être une indicatrice de la police. L'explication de ma présence par une recherche de terrain pour un mémoire de master pourrait être une couverture. Dans ce contexte où une certaine méfiance se fait sentir aux premiers jours de terrain, j'ai préféré renoncer à prendre certaines photographies. Puisque cette méfiance s'est plus faite sentir sur le terrain lyonnais, c'est aussi celui-là que j'ai le moins photographié. Les photographies réalisées ont été prises dans les rares moments où je pensais ne pas être visibles par les « gars de la place ».

N'ayant eu presque aucune interaction avec des agent.es de police, je n'ai pas été confronté aux mêmes thématiques face à cette population que j'observais. C'est la question même de la possibilité du rapport avec les agent.es qui s'est posée. Sur le terrain lyonnais, l'allure militaire des agent.es et leurs propos souvent agressifs m'ont fait renoncer à leur adresser la parole, alors que quelques habitués de la place Mazagran m'ont incité à le faire. L'agressivité constatée chez les agent.es lyonnais.se est une constante des observations. Elle n'est pas directement liée à ma posture de chercheuse, à ma pratique des « zones sensibles » dans le cadre de ma recherche : je fais donc le choix de ne pas l'aborder exhaustivement ici. Elle est thématisée plus bas dans ce mémoire, notamment dans la sous-partie 3.3. « Que faire face à la critique ? ». Evoqué ici, ce titre paraît trompeur : je n'ai jamais commenté le travail des agent.es, même auprès des habitué.es. Mais les deux fois où j'ai essayé d'interagir avec des agent.es lyonnais.ses, ces tentatives semblent avoir été perçues comme des critiques, qu'il s'agissait pour les agent.es de condamner. Hausser le ton, poser des questions supposément rhétoriques, puis interrompre la conversation et m'ordonner de quitter les lieux, voilà comment se sont déroulés mes deux interactions avec des policiers sur le terrain lyonnais. Suite à ces expériences, je n'ai plus cherché l'interaction, ni à Lyon, ni à Hambourg.

A Lyon, les agent.es dont j'ai observé le travail semblent ne pas m'avoir perçue du tout. Leur regard ne s'arrêtait pas sur moi, alors que je me trouvais la plupart du temps à moins de trois mètres d'eux (et des personnes avec qui ils entraient en contact). J'ai pu les observer et les écouter sans éveiller leur attention²⁰⁰. A Hambourg, j'ai à l'inverse été contactée dès le

²⁰⁰ A force de voir les agent.es en patrouille plusieurs fois par semaine, certains visages me sont devenus familiers. A titre d'anecdote, j'ai croisé par hasard un agent de la police municipale, habillé en civil dans la rue, après la

premier jour d'observation par des agent.es en patrouille²⁰¹ : j'ai été perçue comme une cliente potentielle à la recherche de marijuana. Cette interaction non souhaitée a influencé mon protocole d'observation, comme je l'explique dans l'introduction de ce mémoire. Elle m'a amené à réfléchir sur ma posture de chercheuse, et non de justiciable, raison pour laquelle je l'aborde sous l'angle méthodologique. Observer de près les agent.es en patrouille n'est pas aussi simple à Sankt Pauli qu'à La Guillotière : j'ai voulu me comporter de la même manière qu'à La Guillotière, mais pour les agent.es hambourgeois.es, ce comportement était suspect. Suivre les équipes en patrouille à quelques mètres de distance et prêter attention à leurs faits et gestes est considéré comme louche. C'est ce qui, selon leurs propres dires, a décidé les agent.es à venir me parler et à me poser une série de questions leur permettant de vérifier ou d'infirmer leur soupçon.

Le dernier jour d'observation sur le terrain hambourgeois, j'ai fait une expérience diamétralement opposée, qui m'a poussé à réinterpréter cette première et unique interaction : j'observe au même endroit, à la même distance, une patrouille qui interagit avec deux hommes parlant entre eux une langue slave²⁰²; les agent.es contrôlent leur identité, les informent que le deal de rue rend suspecte toute personne qui séjourne dans l'espace public dans cette rue, et repartent. J'ai observé toute la scène sans bouger et sans détourner le regard, alors même que je croisais le regard des agent.es à plusieurs reprises. Il ne fait aucun doute qu'ils m'ont vu. Mais en passant devant moi, aucun.e des agent.es ne m'a adressé la parole ni même regardé. Le premier jour, j'ai spontanément évité le contact, en détournant le regard et en essayant de ne pas croiser le chemin de la patrouille : cela faisait de moi une suspecte. Le dernier jour, il me semble que le fait de rester stoïque face à elleux m'a fait entrer sans que j'en ai conscience dans la catégorie « personne critique de l'institution policière ». Cette catégorie existe dans la mesure où je l'ai observé moi-même : des individus se postent près des contrôles, sur le terrain hambourgeois, et observent ce que font les policier.ères²⁰³. S'ils ne témoignent pas nécessairement d'une défiance envers les agent.es, ils assument vouloir être présents pour porter assistance à la personne contrôlée, si celle-ci en exprime le besoin. Cette attitude laisse

phase d'observation et en dehors de la zone de terrain. Je lui ai adressé la parole, il ne m'a pas reconnu et a écourté la conversation.

²⁰¹ 22 mai 2023 – 15h30-15h45 – en bas du Balduintrepp, St. Pauli Hafensstraße.

²⁰² 9 juin 2023 - 16h05-16h20 - dans la Hafensstraße ; cette interaction polices-populations est évoquée dans la partie 1.3. « Portraits croisés des deux quartiers : pertinences et limites de la comparaison ».

²⁰³ Voir la sous-partie 3.3. « Que faire face à la critique ? ».

transparaître une solidarité *par défaut*, entre des personnes qui ne se connaissent pas, face aux représentant.es de l'ordre public. *A posteriori*, j'ai conclu que mon langage corporel lors de ce dernier jour d'observation avait été catégorisé comme correspondant à cette attitude par les policier.ères. Cette attitude n'appelle pas de réaction de leur part, tant qu'iels ne sont pas pris.es à partie, ce qui me semble expliquer pourquoi iels ne m'ont pas contactée.

Ainsi, le travail de terrain s'est révélé être plus dur à mener que je ne l'avais prévu. S'il a été une phase indubitablement passionnante de ce travail de recherche, il a été compliqué à mettre en place. La proximité avec « les gars de la place » n'avait rien d'évident et m'a fait douter de l'honnêteté de ma démarche, de sa scientificité d'une part, mais aussi de mon intégrité vis-à-vis d'eux. Ils ne constituent qu'un des deux termes de la relation que je tente d'interroger, et sont pourtant ceux avec qui j'ai presque exclusivement été en contact. J'en suis arrivée à observer les policier.ères d'une part, et à discuter avec les habitués (membres des publics-cibles ou non) d'autre part. J'ai par ailleurs découvert à quel point l'ethnographie est une pratique physique. Le corps et l'esprit fatiguent parfois plus vite sur le terrain d'observation que derrière un ordinateur et mon corps joue un rôle indéniable dans mon travail de terrain. Ce rôle du corps de la chercheuse me semble autant important dans le rapport aux habitués que dans le rapport aux agent.es de police, dans les sur-interactions que dans l'absence d'interaction. Je peux analyser ce rôle mais je n'ai pas de contrôle dessus. Je peux changer mon attitude mais pas le support de cette attitude.

2.4. Que fait la police ?

A- Augmenter les patrouilles

L'observation a révélé, sans grande surprise, que la politique de *hot spot* policier passe à La Guillotière comme à Sankt Pauli par l'augmentation des patrouilles. Or les façons dont cette pratique s'incarne sur les terrains sont tout à fait distinctes.

Augmenter les patrouilles signifie à La Guillotière : avoir plus d'agent.es présent.es en même temps et avoir des agent.es présent.es sur des plages horaires élargies. On l'a vu, la présence policière renforcée à La Guillotière passe par le recrutement d'effectifs supplémentaires, par la création d'une BST, et par une présence des forces de police jusqu'au milieu de la nuit, grâce à une répartition dans le temps de la présence des effectifs nationaux et

municipaux. Cette forme de renforcement de la présence policière n'est pas nouvelle. En septembre 2011, Claude Guéant, alors ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, tient à Paris un discours adressé aux préfets. Il explique : « Pour accroître la présence des forces de sécurité sur la voie publique, un nouveau concept a été développé : les patrouilleurs. Depuis la généralisation de ce dispositif à l'ensemble du territoire le 1er juillet dernier, le nombre de patrouilles sur le terrain a progressé de 5%. C'est un bon début, et je vous en remercie, mais il n'est pas encore suffisant. Vous devez donc vous engager dans cette réforme, aux côtés de votre directeur départemental de la sécurité publique. C'est pourquoi je vous demande d'établir, à échéance régulière, un point précis du déploiement des patrouilleurs, et tout particulièrement des patrouilleurs à pied. »²⁰⁴. L'augmentation de la pratique policière qu'est la patrouille est issue d'une volonté politique qui a aujourd'hui au moins dix ans. Le ministre n'évoque pas les « zones sensibles » dans ce discours, de sorte que cette augmentation des patrouilles doit être appliquée à l'ensemble du territoire nationale : la patrouille apparaît en soi comme une technique encouragée par le pouvoir central.

En 2011, le ministre appelle de ses vœux l'augmentation des patrouilles à pied. Or suite aux observations, la première différence notable en termes de techniques policières est l'usage des engins motorisés. A La Guillotière, une partie significative de la présence policière passe par les voitures de police : la circulation de ces véhicules sur mon terrain était tellement élevée que j'ai fait rentrer ce nouvel élément dans ma fiche d'observation. Si le terrain hambourgeois se prête moins bien à la circulation automobile du fait de sa configuration en semi-cul de sac, l'usage de la voiture par les policiers français est cependant le fruit d'une volonté politique affichée. Dans ce même discours en septembre 2011, le ministre annonce « la suppression de 3.148 emplois dans les forces de sécurité : 1.682 dans la police et 1.466 dans la gendarmerie »²⁰⁵. Or il présente dans ce même discours, qui évoque à plusieurs reprises le « contexte budgétaire contraint »²⁰⁶, des dépenses nouvelles : « [...] il s'agit, d'abord, d'un plan en faveur des véhicules, afin que les forces de sécurité disposent, en 2012, de 4.400 *véhicules neufs*, qui seront commandés fin 2011 et en 2012. C'est un effort de 100 millions d'euros, effort

²⁰⁴ Extrait de la transcription du discours intitulé « Déclaration de M. Claude Guéant, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, sur les grandes lignes du budget du ministère pour 2012, la politique de l'immigration et le renforcement de la présence des forces de sécurité sur la voie publique, à Paris le 29 septembre 2011. », consultable à l'adresse suivante : <https://www.vie-publique.fr/discours/183137-declaration-de-m-claude-gueant-ministre-de-linterieur-de-loutre-mer> (dernière consultation le 14/04/2023).

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ *Ibid.*

qui permettra d'augmenter de 70% le nombre de véhicules livrés par rapport à 2010. *Il contribuera à la visibilité des forces de sécurité sur la voie publique, puisque j'ai demandé aux directeurs généraux de la police nationale et de la gendarmerie nationale d'orienter cet effort de façon très significative vers les véhicules sérigraphiés.* Vous voyez donc qu'il est possible d'augmenter les moyens des services opérationnels dans un contexte budgétaire contraint. » [italiques M.A.]²⁰⁷. La « visibilité des forces de sécurité sur la voie publique » est un objectif en soi, auquel la voiture de police, parce que « sérigraphié[e] » contribue. Les observations à La Guillotière vont dans ce sens : les passages de voitures de polices sont très nombreux. J'ai pris en compte les véhicules qui roulaient lentement et circulaient dans au moins deux rues du périmètre d'observation, afin d'exclure les véhicules qui ne font que passer par La Guillotière pour atteindre un autre espace. J'ai dénombré 56 passages de véhicules de police²⁰⁸ en dix jours d'observation, indépendamment des véhicules en stationnement : 23 passages place Mazagran et 33 place Gabriel-Péri. Ces passages ne mènent pas nécessairement à une patrouille à pied, de sorte qu'on pourrait considérer qu'il s'agit de deux formes de patrouilles distinctes. Place Mazagran, les passages prennent l'aspect d'un tour de la place, à vitesse basse, tour parfois même redoublé. L'hypothèse d'un usage des véhicules à des fins informationnelles semble peu probable, dans la mesure où la vidéosurveillance se généralise dans ce même but et où les agent.es de police en civil déjà présents ont pour mission principale la collecte d'information (auxquelles les agent.es en tenue n'auraient pas accès²⁰⁹). L'impulsion donnée dans les années 2010 liant « visibilité » de la police et véhicules motorisés semble toujours à l'œuvre.

Le stationnement des véhicules motorisés semble être un autre moyen de revendiquer une certaine exclusivité de l'usage de l'espace : la présence des « forces de l'ordre » lyonnaises est indiquée par les véhicules aux couleurs de l'institution. Ces véhicules stationnent dans l'espace public ; place Gabriel-Péri, leur présence est presque discontinue. On notera que nombreux trottoirs de la place du Pont ne sont pas surélevés, ce qui représente un avantage pour les personnes à mobilité réduite, pour celles qui transportent enfants et/ou courses (qui apparaissent nombreuses lors du travail d'observation), et pour la police : il est très fréquent qu'un véhicule stationne à la sortie même du métro ou devant le Mac Donald, là où les gens

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ Véhicules sérigraphiés « police nationale », « police municipale », « CRS » et un véhicule sérigraphié « Ville de Lyon » transportant des policier.ères en tenue.

²⁰⁹ Je tiens cette explication du rôle des caméras et des agent.es en civil de Mme Gonachon, ce pour quoi je la remercie.

sont sensés circuler. Sur l'esplanade, côté 3^{ème} arrondissement, j'ai pu observer à plusieurs reprises des camions de CRS (environ 2x3 mètres), stationnant parfois les uns à côté des autres²¹⁰. Les voitures, moins massives et plus maniables, y stationnent aussi mais n'hésitent pas à aller au plus près du public-cible, là où la place est plus étroite côté 7^{ème} arrondissement. Par l'usage massif des véhicules motorisés, la police a à Lyon une emprise spatiale qui vient s'ajouter à celle des vendeurs à la sauvette. Rien de tel n'est observable à Sankt Pauli : les rares fois où j'ai vu un véhicule de police stationné hors d'une place de parking, c'était sur la Reeperbahn, les jours de grandes affluences (les week-ends, donc hors des créneaux d'observation) et il n'y avait qu'un seul véhicule stationné à des dizaines de mètres à la ronde.

Un élément particulièrement marquant est ressorti de l'observation de l'usage des véhicules par les policiers lyonnais : le respect du code de la route n'est pas primordial. Place Gabriel-Péri, les véhicules sont régulièrement stationnés sur la voie de tramway, entraînant des embouteillages dans les cinq rues et avenues desservant la place. Voici une scène observée qui est paradigmatique de cet usage lyonnais de la voiture de police :

4 avril 2023 – 16h – Place Gabriel-Péri

Trois voitures de la police nationale sont stationnées sur la voie de tramway, rue de Marseille, de sorte qu'un tramway est bloqué en amont de l'arrêt de tramway, au milieu du carrefour. Les voitures arrivant depuis le Rhône contournent le tramway, ce qui crée un embouteillage conséquent au milieu de la place. La situation de congestion se résout au bout d'une dizaine de minutes, lorsque les véhicules de police se dirigent vers différentes rues.

Ces stationnements n'ont pas pu être expliqués par une intervention d'urgence, nécessitant la proximité du véhicule : le bruit des klaxons augmentant, un agent²¹¹ finit par déplacer le véhicule. Les véhicules circulent parfois à contre sens, même dans des portions de rue à une voie unique. Sur le terrain hambourgeois, les véhicules motorisés des forces de l'ordre sont presque inexistantes. En dix jours d'observation, j'ai vu une voiture et un camion de police

²¹⁰ Le maximum atteint est de quatre camions de CRS stationnant en même temps, le 24 avril 2023, 14h45-15h05, Place Gabriel-Péri.

²¹¹ Je n'ai pas observé de policière femme conduire les véhicules malgré la fréquence de leurs passages.

stationner en contre-bas de la Hafenstrasse²¹² et un véhicule sérigraphié faire une fois le tour du rond-point situé entre Park Fiction et la Hafenstrasse²¹³. L'usage de la voiture apparaît comme un moyen d'augmenter les patrouilles, ou du moins la visibilité des patrouilleur.euses, utilisé exclusivement par les agent.es lyonnais.es.

Qu'en est-il des patrouilles pédestres ? Augmenter les patrouilles signifie à Sankt Pauli augmenter la fréquence des patrouilles, c'est-à-dire des passages de policier.ères dans l'espace public. A La Guillotière, il semble que ce soit plus le nombre d'agent.es par patrouille qui augmente que le nombre de patrouilles lui-même. Ce constat vaut pour les lieux des observations continues (place Mazagran et Park Fiction). Les relevés de la présence policière (place Gabriel-Péri et Balduintreppe) permettent d'établir une autre forme de distinction : les agent.es sont présent.es sur de larges plages horaires sur la place lyonnaise, tandis qu'iels circulent continuellement autour du lieu de deal hambourgeois. Il paraît alors plus compliquer de parler de « patrouille » au sens de « ronde » pour le cas lyonnais que pour le cas hambourgeois.

Les patrouilles, qui sont uniquement pédestres à Sankt Pauli, prennent toujours la même forme. Les agent.es partent de la Davidwache ; iels passent vraisemblablement par différentes rues pour atteindre le Balduintreppe ; puis iels arrivent systématiquement du même côté de Park Fiction, créant une « entrée » au rond-point. Les agent.es se déplacent toujours en patrouille, au sens d' « équipe effectuant une ronde », leurs déplacements sont prévisibles pour ceux qui les observent : les agent.es font le tour de Park Fiction d'est en ouest, en passant le long du point de vue. Cette régularité dans leurs déplacements implique que des personnes s'éloignent ou quittent le parc, parfois pour quelques minutes seulement, pendant qu'iels sont de l'autre côté de celui-ci ; les habitué.es, dealers ou non, restent elleux la plupart du temps là où iels sont installé.es. Je présente ci-dessous plusieurs observations qui donnent à voir le même comportement de la part des agent.es. Cet effet de liste est voulu : les patrouilles ont un caractère répétitif à Sankt Pauli, les agent.es passent et repassent, et la plupart du temps, c'est cela à quoi se résume la présence policière renforcée²¹⁴.

²¹² 24 mai 2023 – 18h – Balduintreppe.

²¹³ 5 juin 2023 – 15h20 – Park Fiction.

²¹⁴ Nils Zurawski, sociologue et directeur du centre de recherche de la police à Hambourg (FosPol), s'étonne lui-aussi de ce constat. Il compare les patrouilles à des « promenades ». En effet, si les agent.es n'étaient pas en tenue, leur comportement les associerait à toute autre personne profitant des aménités du lieu.

22 mai 2023 – 16h – Park Fiction

[premier jour d'observation sur le terrain hambourgeois]

Une pièce de théâtre à destination des enfants, intitulée « Qui a peur du requin blanc ? » (« Wer hat Angst vor dem weißen Hai? »²¹⁵) et produit par une association de quartier, va être jouée sur le terrain de basket. Le décor compte une piscine qui a été remplie en se raccordant au réseau d'eau public. Deux policiers et une policière [la patrouille qui est venue ma rencontre 30 minutes auparavant] se tiennent en retrait, le long du jardin de l'église. Iels regardent la pièce débiter. Trois policiers (blancs, environ trente ans) arrivent depuis l'Elbe à Park Fiction. Ils font le tour de la place. Ils rejoignent leurs collègues et rient en regardant la pièce.

16h15 : Les six policiers.ères ont disparu pendant que je leur tournais le dos.

16h30 : Une patrouille de trois agents repasse au niveau de l'entrée de Park Fiction et prend la passerelle menant à l'Elbe.

23 mai 2023 – 16h15-16h20 – Park Fiction

Deux policiers et une policière arrivent depuis le rond-point. Iels font le tour du parc à pied à un rythme soutenu. Iels ralentissent une fois après avoir dépassé les toilettes publiques. Iels s'arrêtent et se concertent quelques minutes puis reviennent dans Park Fiction. Iels passent à côté des gens qui sont installés et repartent par la Antonistraße.

23 mai 2023 – 17h-17h02 – Park Fiction

Un policier et une policière arrivent depuis le rond-point. Iels passent au milieu du parc. Iels interagissent rapidement avec deux adolescents (je n'ai pas pu entendre leur conversation). Les quatre membres de l'interaction rient. Les agent.es repartent vers la Hafenstraße.

24 mai 2023 – 15h42-15h46 – Park Fiction

Un policier et une policière (blanc.ches, moins de trente ans) arrivent depuis la Hafenstraße. Iels font le tour du parc. Iels passent devant un groupe de jeunes (moins de vingt ans) qui boivent de l'alcool et fument. Iels ont une courte interaction avec une personne assise que je ne vois pas. Iels passent devant le barbecue en cours devant la clôture de l'église. Iels discutent

²¹⁵ Ce titre fait référence au jeu allemand datant du 18^{ème} siècle « Qui a peur de l'homme noir ? », équivalent du loup touche touche français. La pièce thématise, sur un ton humoristique et adapté aux enfants en très bas âge, les questions de la xénophobie, du sexisme, des peurs irrationnels (il s'avère que le requin est gentil) et des *fake news*.

quelques minutes avec un parent et son enfant en chaise roulante. Iels repartent par la Antonistraße.

L'augmentation de la présence policière dans le *Gefährlicher Ort PK 15 BTM* passe par l'augmentation de la fréquence des patrouilles : des agent.es passent à Park Fiction en moyenne toutes les une heure et demie. 40 patrouilles ont été observées en dix jours d'observation. Lors de ces patrouilles, les agent.es circulent dans l'espace public : iels ne restent pas immobiles²¹⁶, iels ne fouillent pas la végétation et fouillent rarement des personnes. Une même patrouille passe souvent plusieurs fois par jour (ou par service) sur le terrain d'observation. On constate une régularité dans les circuits effectués : toutes les patrouilles arrivent de l'est du parc. Les gens, habitué.es ou non, arrivent elleux aussi majoritairement de ce côté du parc. La police hambourgeoise n'a donc pas une pratique alternative de l'espace. On ne constate pas d'occupation de l'espace par le stationnement de véhicules ou par l'immobilité des agent.es. Certaines patrouilles sont si rapides que j'ai hésité à les catégoriser comme telles : il arrive que les agent.es s'arrêtent quelques secondes à « l'entrée » de Park Fiction et repartent directement, il arrive aussi qu'iels passent sans même regarder ce qui se passe dans le parc.

Les patrouilles place Mazagran ont des déroulements plus divers qu'à Sankt Pauli : il est moins aisé de systématiser l'ensemble des observations pour faire émerger la forme que prend *la* patrouille habituelle. A de rares occasions, les agent.es arrivent à pied. Ce sont alors des agent.es de la police municipale. Tout statut confondu, les agent.es arrivent la plupart du temps en voiture, se garent à différents endroits (places de parking dans la rue Capitaine Cluzan, parking d'une vingtaine de places à l'angle, sur la chaussée ou sur la place elle-même) puis inspectent la place. Leurs déplacements sont aléatoires, ils semblent être motivés par l'intuition : les agent.es se séparent ponctuellement au gré de leurs recherches, iels font des allées et venues sur la place et semblent utiliser leur vision périphérique pour savoir où se situent leurs collègues pendant qu'iels scrutent le sol. Il y a une chose qu'iels font systématiquement (et que ne font pas du tout les agent.es hambourgeois.es) : inspecter la végétation. Il me semble que l'augmentation des patrouilles va de pair une pratique que j'appelle « bêchage » :

²¹⁶ L'unique fois où j'ai vu des agent.es rester immobiles plusieurs minutes sans être en train de discuter avec des justiciables, iels discutaient entre elleux, formant un cercle clos (sans regarder les personnes présentes). Iels semblaient se raconter le déroulement de leurs patrouilles (trois équipes de deux agent.es) et partager un moment de convivialité avant de continuer leurs rondes respectives ; 9 juin 2023 – 15h50-16h – Park Fiction.

5 avril 2023 – 11h30-11h40 – Place Mazagran

Une voiture de la police nationale s'arrête à l'angle des rues Jangot et Capitaine Cluzan²¹⁷. Trois policiers en sortent. Ils ratissent du pied les espaces végétalisés. Ils ne trouvent rien, ne parlent à personne et repartent.

4 avril 2023 – 12h30-13h – Place Mazagran

Une voiture de la police municipale passe lentement rue Jangot, en provenance de la rue Sébastien-Gryphe. Elle se gare à l'angle. Cinq agents (hommes, blancs, âgés d'environ quarante ans²¹⁸) sortent du véhicule et se dirigent vers la place Mazagran. Deux agents retournent au véhicule et récupèrent une pince à déchet (longue tige métallique à l'extrémité de laquelle se trouve une pince mécanique). Les cinq agents ratissent du pied ou à l'aide de cette pince les espaces végétalisés de la place. Ils ne regardent pas seulement entre les plantes, ils grattent voire creusent aussi la terre.

Un agent ne le fait pas, il semble superviser le travail de ses collègues. Il porte un cache-nez qui masque son visage. Il échange quelques mots, de façon informelle, avec plusieurs personnes installées sur la place, tout en continuant à se déplacer lentement.

Les autres agents, qui cherchent de la drogue, fouillent tous les recoins de la place : ils passent leurs mains ou l'outil à travers les grillages des jardins partagés. Les cinq agents s'approchent de l'escalier, un homme qui est assis les salue, un policier lui répond tout en continuant d'avancer. Il observe la boîte à dons²¹⁹. Deux agents reprennent le « bêchage » des espaces végétalisés, sans rien trouver. Après plusieurs minutes où chaque agent erre dans différentes directions, les cinq agents se retrouvent au milieu de la place. Ils se dirigent alors lentement vers leur véhicule.

Alors qu'ils allaient quitter les lieux, un des agents s'adresse au conducteur d'une voiture qui passe. Le ton monte. Deux agents procèdent alors à un contrôle routier, deux autres agents

²¹⁷ Quand il est question de « l'angle » sans précision de rue, c'est de cet angle qu'il s'agit. Il est particulièrement investi par les dealers et quand des agents sont présents, ils investissent particulièrement cette partie de la place. C'est aussi la partie de la place qui permet de stationner un véhicule (sur le petit parking ou sur le trottoir) sans bloquer la circulation routière. Finalement, et surtout, c'est l'angle depuis lequel on a la meilleure vue sur la place, comprise comme vue dégagée, malgré le mobilier urbain et la végétation.

²¹⁸ En l'absence de précision, les agents de police observés sur le terrain lyonnais présentent tous ces caractéristiques.

²¹⁹ Aussi appelée *free box* ou *give box*, c'est souvent une étagère couverte installée dans l'espace public par des personnes privées et qui permet l'échange d'objets en tous genres (une version élargie des arbres à livres en somme). Cette pratique est nettement plus répandue en Allemagne qu'en France (*Schenkbox* ou *Tauschbox*).

observent le contrôle, le cinquième agent observe la place. Le contrôle ayant lieu directement sur la chaussée, un embouteillage se forme rue Jangot. Le contrôle s'achève. Les voitures circulent et les policiers remontent dans leur véhicule après un court temps d'échange.

Ces observations condensent les caractéristiques principales des patrouilles de police place Mazagran. Le « bêchage » est systématiquement pratiqué (aucune drogue n'a été saisie grâce à cette pratique pendant mes observations) ; l'usage de la voiture est un élément majeur des patrouilles (pour le déplacement des agent.es même dans une zone limitée et pour le stockage de matériels) ; les patrouilles montrent une pluralité de motifs et des formes de contrôles, en fonction de la situation (fouilles d'individus, contrôles routiers).

La composition des patrouilles, en tant que groupe de policier.ères, présente elle-même de nettes différences. A Sankt Pauli, elles sont composées au maximum de trois agent.es. Dans l'immense majorité des cas, elles sont composées de deux agent.es : sur les 40 patrouilles observées, 30 sont à deux, 8 à trois, et 1 agent passe une fois seul. C'est lors d'une situation de descente de police qu'a été observé le plus grand nombre d'agent.es au même endroit au même moment : il y en avait alors 10, une patrouille de 2 policières, trois patrouilles de 2 policiers et 2 agents de la douane²²⁰. A La Guillotière, la répartition du nombre d'agent.es par patrouille est inverse : aucune patrouille ne comprend moins de 3 agent.es. 24 groupements d'agent.es ont été observés : j'entends ici l'ensemble des agent.es vu.es, toutes unités de rattachement confondues ; un groupement est parfois composé de plusieurs patrouilles (au sens d'équipe) qui n'apparaissent comme telles qu'une fois que les agent.es quittent les lieux d'observation. Sur ces 24 groupements, 12 sont composés de 3 agent.es ; 5 de 4 agent.es ; 2 de 5 agent.es ; 1 de 6 agent.es ; 1 de 7 agent.es ; 1 de 8 agent.es ; 1 de 11 agent.es ; 1 de 15 agent.es. Ramener à la totalité des heures d'observation, les agent.es patrouillent en moyenne toutes les deux heures et demie, ce qui représente à peu près deux patrouilles par jour. Sur le terrain hambourgeois, le double de patrouilles a été observé par jour. L'augmentation de la présence policière à La Guillotière est bien une augmentation du nombre d'agent.es présentes en même temps dans la « zone dangereuse ». A Sankt Pauli, ce renforcement se fait uniquement par l'augmentation de la fréquence des patrouilles.

La composition des patrouilles lyonnaises et hambourgeoises se différencie aussi par la

²²⁰ 24 mai 2023 – 18h – Balduintreppe. Sur la question des descentes de police, voir sous-partie suivante II.4.B. « Pratiques policières majoritaires et techniques spécifiques ». La descente en question y est détaillée.

proportion de femmes²²¹ dans chaque équipe. Dans la « zone dangereuse » hambourgeoise, certaines patrouilles sont exclusivement féminines, j'ai pu en dénombrier 5 (5 fois deux agentes) ; la plupart sont mixtes. Sur 40 patrouilles, 25 comprennent au moins une femme, 6 en comprennent 2. En dix journées d'observation, il n'y a qu'un jour où je n'ai pas vu de policières sur le terrain lyonnais. C'est par ailleurs le jour où il n'y a eu qu'un unique passage d'agents, ce qui, relativement aux autres journées, constitue un cas exceptionnel. Sur le terrain lyonnais, les équipes sont un jour sur deux exclusivement masculines. Lorsqu'elles comptent des femmes, elles sont systématiques en minorité : sur les 8 équipes comprenant des femmes, 6 équipes comprenaient une seule femme. Les deux cas restants, où 3 puis 4 policières ont été observées, correspondent à des cas de descentes : plusieurs équipes sont réunies au même endroit pour une action coordonnée, formant des groupes d'environ 15 agent.es. Les femmes policières représentent alors moins d'un tiers des effectifs²²².

Ainsi, l'augmentation des patrouilles dans les deux « zones sensibles » ne s'incarne pas du tout de la même manière sur les deux terrains : les patrouilles à La Guillotière passent par l'usage de véhicules motorisés, alors que les agent.es se déplacent exclusivement à pied à Sankt Pauli. A Lyon, les patrouilles sont réalisées par des équipes plus grandes, tandis qu'à Hambourg, elles sont plus régulières (plus fréquentes dans le temps et uniformes dans l'espace). Les patrouilles circulent continuellement entre la Hafenstraße et Park Fiction, alors qu'elles prennent différentes formes à La Guillotière. La présence paraît continue place Gabriel-Péri, et prend plutôt la forme d'interventions place Mazagran : les agent.es viennent, fouillent et bêchent pendant plusieurs minutes, puis repartent.

²²¹ Par soucis de praticité, j'ai catégorisé comme « femme » les agent.es qui présentent des caractéristiques représentatives de la féminité stéréotypique : les cheveux longs (attachés) et le maquillage sont des attributs qu'on retrouve chez toutes les agentes hambourgeoises observées ; sur le terrain lyonnais, j'ai dû me fonder sur les traits du visage ou sur la voix, car les agentes présentaient bien plus rarement ces caractéristiques.

²²² Ce constat quantitatif rappelle les propos d'un fonctionnaire homme, travaillant dans une Brigade anticriminalité, recueillis par M. Darley et J. Gauthier et présentés dans leur article « Bon flic bon genre ». Voir GAUTHIER J. et JOBARD F. (dir.), *Police : questions sensibles*, Presses Universitaires de France, coll. « La vie des idées », 2018. p. 79 :

« Faut pas féminiser plus que ça, une ou deux ça suffit : c'est pratique dans certains cas, sur les filatures le mec est moins vigilant quand il a une nana derrière lui, ou on a certaines personnes qui veulent parler qu'à une femme. Mais si on arrivait à 50 % de nanas, on perdrait un peu notre image. C'est un peu misogyne, j'en ai conscience, mais on n'est pas assistante sociale : quand on intervient, faut que ce soit propre, carré et que ça fasse mal quand il faut que ça fasse mal. Pour moi, faut qu'on conserve ça, les grosses bagnoles, les costauds, tout ça. La finalité reste l'interpellation, qu'on fasse du flagrant délit ou autre chose, donc faut qu'il y ait cette crainte, quelque part on est des chasseurs ».

B- Pratiques policières majoritaires et techniques spécifiques

Les différences ne s'arrêtent pas là. L'observation a aussi révélé des divergences notables dans les pratiques policières majoritaires. J'entends par « majoritaire » les pratiques qui ont été observées à chaque patrouille, indépendamment des situations de contrôles plus ou moins tendus, et qui semblent alors faire partir du répertoire d'action classique de chaque police. On a montré qu'à très fine échelle, le problème qui occupent les agent.es à La Guillotière et à Sankt Pauli est le même : des hommes noirs vendent de la marijuana dans l'espace public (place Gabriel-Péri, on trouve en plus des hommes arabes qui vendent des cigarettes de contrebande). Pourtant, la manière dont les agent.es donnent forme à la lutte contre les trafics n'est pas la même.

A Sankt Pauli, les agent.es cherchent directement à interpellier les personnes qui fument de la marijuana et/ou qui sont en possession du produit. On l'a vu, les personnes noires qui occupent régulièrement l'espace public à Sankt Pauli se disent plus contrôlées que les autres, indépendamment de leur comportement²²³. Dix jours d'observations ne permettent pas d'évaluer précisément cette hypothèse. Mais il a en effet été constaté que les personnes noires contactées, représentant 6 personnes sur les 11 interactions observées, n'ont rien fait d'autre que d'être là. Par opposition, les personnes blanches et allemandes contactées, 2 parmi les 11 interactions observées, ont « fait quelque chose » : un homme a expressément dénoncé le contrôle en cours comme étant raciste²²⁴ ; un autre homme était en train de fumer de la marijuana²²⁵. Il semble que le fait d'être en train de fumer déclenche la prise de contact des agent.es avec des personnes non-racisées :

23 mai 2023 – 15h26-15h30 – Park Fiction

Trois policiers (blancs, environ trente ans) arrivent à Park Fiction depuis la Hafenstrasse. L'inscription « Polizei » sur leur casquette et sur leur gilet pare-balle, en blanc sur fond noir,

²²³ Voir le contrôle suivi d'une obligation de quitter les lieux, rendu dans la sous-partie I.3. « Portraits croisés des deux quartiers : pertinence et limites de la comparaison » ; 24 mai 2023 – 13h45-14-10 – Park Fiction.

²²⁴ Voir le même contrôle.

²²⁵ L'homme a environ vingt-ans, il est blanc et installé seul dans le Schaueremannspark, cette étendue d'herbes entre Park Fiction et la Hafenstrasse (voir illustration 22). 8 juin 2023 – 17h30

est clairement lisible. Leur tenue est par ailleurs composée de partie jaune fluo, augmentant leur visibilité. Ils se dirigent vers le milieu de la place, où un homme est assis seul dos à eux. Les policiers s'apprêtent à mettre des gants. L'un prend ce que l'homme tient dans la main et qu'il est en train de fumer. Avec un collègue, ils reniflent la chose. Il semble que ça ne soit pas de la marijuana, ils rangent leurs gants et redonnent ce qui est vraisemblablement une cigarette à l'homme assis. Ils échangent encore quelques mots, hochent la tête et repartent.

Ils font le tour de l'îlot central. Trois jeunes filles partent (blanches, moins de vingt ans) ; d'après mon interprétation de la scène, elles étaient en train de consommer de la marijuana et préfèrent partir avant que les agents de police passent près d'elles. Les agent.es passent devant les quelques personnes présentes sans les regarder avec insistance. Ils regardent les bacs à fleurs installés le long l'église sans les toucher. Ils continuent leur chemin vers le Schauermannspark de l'autre côté du rond-point.

Il me semble que les agent.es hambourgeois.es prêtent attention aux personnes en train de fumer, pratique qui déclenche l'interaction. S'il s'avère que la personne est en train de consommer la substance illégale, iels procèdent dans un second temps au contrôle d'identité. Lorsque cette étape est franchie, la suite de la procédure apparaît prédéfinie : la personne est fouillée, par un.e agent.e du même genre apparent que la personne contrôlée, et reçoit un *Platzverweis* (voir illustration 24²²⁶). Le *Platzverweis* (« mesure » ou « injonction d'éloignement ») est une obligation légale de quitter immédiatement un espace, ici la zone catégorisée *gefährlicher Ort PK 15 BtM* jusqu'au lendemain matin 7h. Cet outil à disposition des forces de police n'est pas spécifique aux « zones dangereuses ». Le *Aufenthaltsverbot* forme la version étendue de cette mesure : la personne qui en fait l'objet n'a pas le droit d'être présente dans la zone pour une durée plus longue, pouvant aller jusqu'à 6 mois.

²²⁶ Ce flyer, récupéré sur le sol à Park Fiction après un contrôle d'identité, fait mention la zone « *Gefährlicher Ort Gewalt PK 15* », l'autre *hot spot* policier de Sankt Pauli ; il ne correspond pas à la zone où la mesure d'éloignement a été prise. Par ailleurs, il est daté d'avril 2022, ce qui laisse penser que les limites des *hot spots* évoluent régulièrement. Il apparaît que les agent.es n'ont pas toujours en leur possession le flyer adéquat.

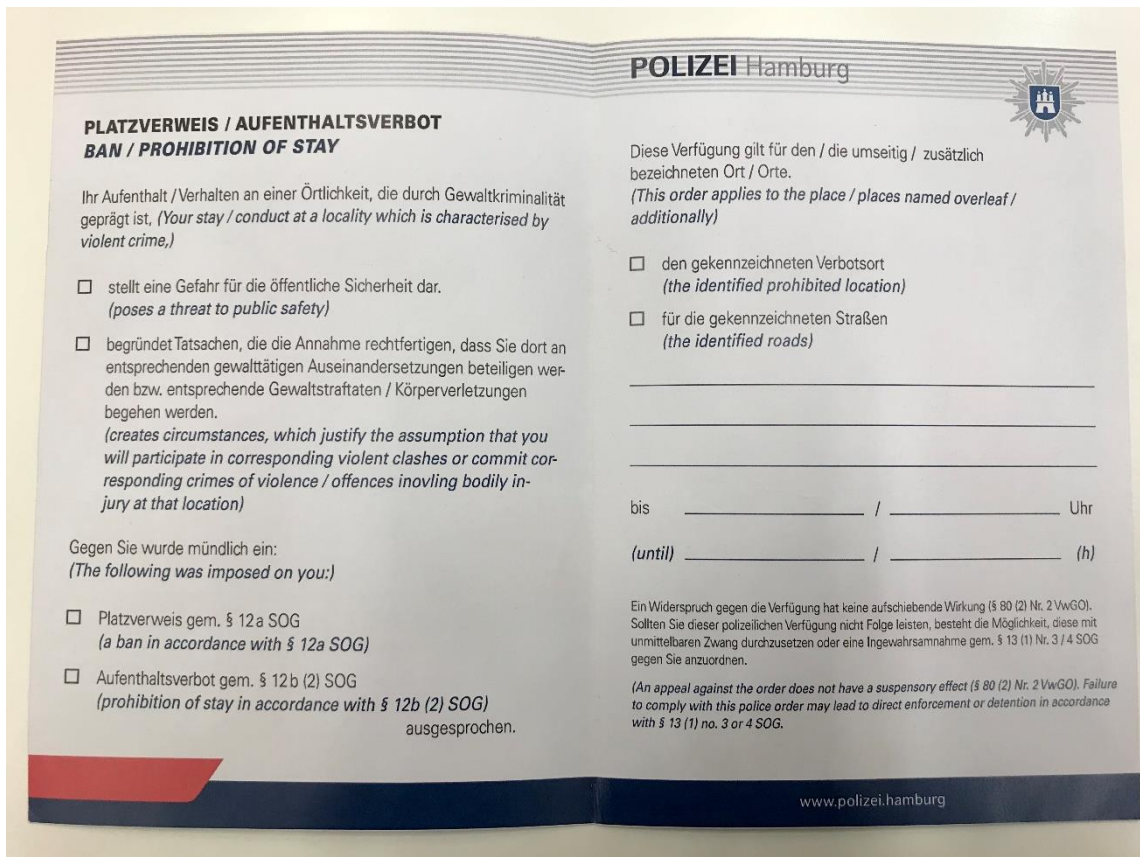
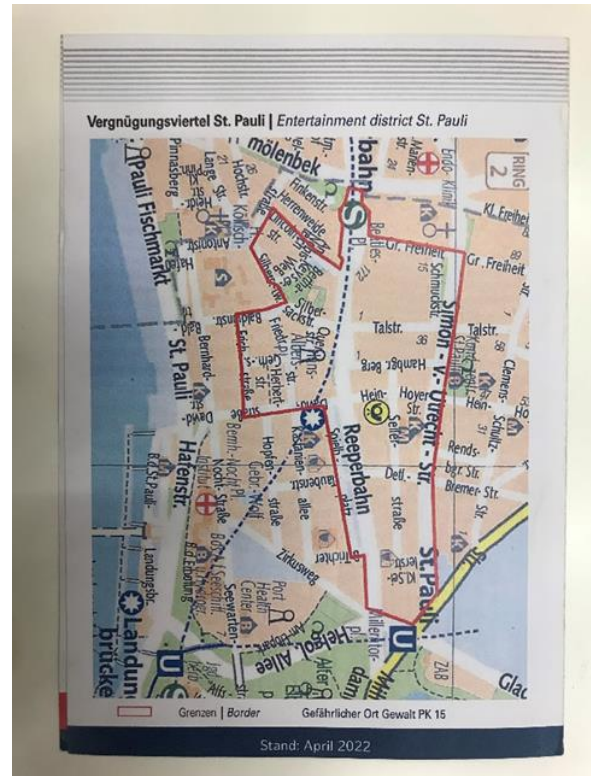
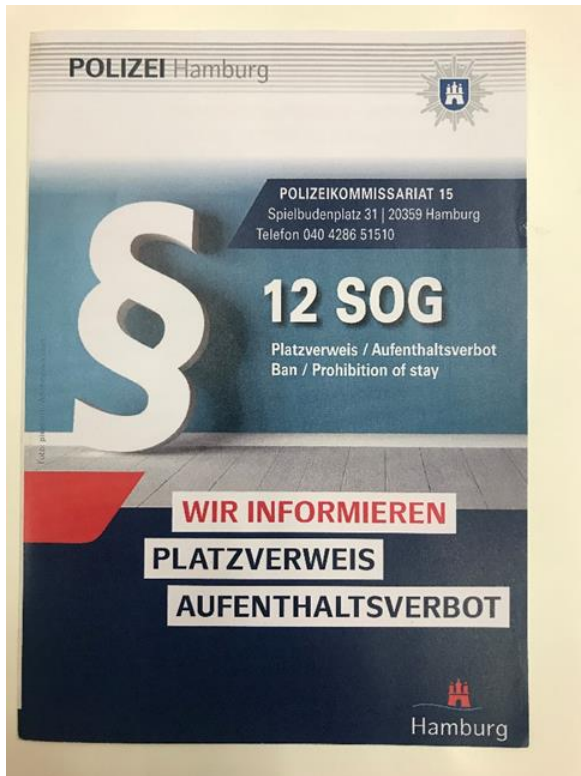


Illustration 24 : Flyer de la police de Hambourg présentant le Platzverweis et le Aufenthaltsverbot, à destination des personnes qui en font l'objet

Ces outils légaux n'existent pas sous cette forme, à ma connaissance, en France. Les agent.es lyonnais.es ordonnent aussi aux personnes contrôlées et fouillées de quitter les lieux, mais cet ordre prend la forme de cris : il semble que la (potentielle) force soit leur seul outil.

Par ailleurs, les policier.ères hambourgeois.es ne cherchent l'effet de surprise que quand iels ont pour mission de contrôler une personne en particulier. J'ai observé une seule fois un comportement des agent.es qui ne correspondait pas à la patrouille habituelle. Et il semble qu'il avait pour but de faire respecter un *Platzverweis*, et non de prendre une personne en flagrant délit de vente ou de consommation de produit stupéfiant :

9 juin 2023 – 15h42-15h47 – Park Fiction

Alors que je me dirige vers le Balduintreppe pour relever la présence policière, je croise deux agents (blancs, environ trente ans) dans la Bernhard-Nocht-Straße qui marchent d'un pas rapide vers Park Fiction. Je fais donc demi-tour et les suis. Ils s'arrêtent un instant à l'angle de la rue, cachés derrière le bâtiment qui donne sur le rond-point. Puis ils se dirigent rapidement vers un homme (noir, environ vingt ans). Ils lui demandent de décliner son identité, le jeune homme présente un papier. L'un des agents lui explique quelque chose, il utilise ses mains pour rendre son propos plus vivant ; son collègue vérifie quelque chose sur une tablette pendant ce temps. Il semblerait que le jeune homme doive quitter les lieux. L'agent et le jeune homme se sourient mutuellement alors que le jeune homme part.

L'effet de surprise est minimal : l'homme contrôlé ne paraît ni surpris, ni anxieux à l'arrivée des agents, qui ne sont que deux. Ils expliquent exhaustivement la raison de la prise de contact, de sorte que l'homme accepte la demande des agents. L'effet de surprise est une technique minoritaire pour les agent.es hambourgeois.es. Leur tenue sont d'ailleurs visibles de loin, alors que celle des agent.es lyonnais.es sont bleu foncé et noir, et se mêlent au paysage urbain.

La police de Hambourg rend compte de son action, ce qui permet de mettre en évidence le recours aux techniques encadrées juridiquement. Sous la forme de rapports annuels, de publications sur son site internet ou lors des séances de « questions-réponses » parlementaires, la police a elle-même un discours sur son action. On trouve donc des données sur le nombre d'actes réalisés par les patrouilles (voir illustration 25).

PK 15 BTM	21.12.2016– 31.12.2016	01.01.2017– 31.03.2017
Identitätsfeststellungen	33	1.149
Platzverweise	2	72
Aufenthaltsverbote	13	396
Gewahrsamnahmen	5	32
Durchsuchungen mitgeführter Sachen	6	189

Illustration 25 : Tableau comparatif du nombre de mesures prises par les agent.es de police dans la zone « PK 15 BtM » entre le 21/12/2016 et le 32/03/2017 (source :

https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/57294/gefaehrliche_orte_in_hamburg.pdf)

La police hambourgeoise explique recenser les mesures prises mois par mois. Elle peut ainsi établir des statistiques très précises, qui sont rendues publiques. Alors qu'un député demande des données encore plus précises, limitées précisément à mon terrain d'observation, le sénat répond que l'échelle est cette fois trop fine :

Député : Wie viele Personalienfeststellungen, Ingewahrsamnahmen und Inhaftierungen gab es seit Anfang 2016 im Bereich Hafensstraße, Bernhard-Nocht-Straße, Balduinstraße, Park Fiction? (Bitte nach Tagen, Anzahl und Art der Maßnahme aufschlüsseln.)

Sénat : Statistische Daten im Sinne der Fragestellung werden von der Polizei nur für den gesamten Bereich des Gefahrengebietes „BtM-Kriminalität St. Pauli“ erhoben; eine Erhebung zu bestimmten Straßenzügen oder Plätzen erfolgt nicht.

Mes observations concordent avec les chiffres publiés : les fouilles (« *Durchsuchungen mitgeführter Sachen* ») sont moins nombreuses que les contrôles d'identité (« *Identitäts- ou Personalienfestellung* »). Sur 11 interactions observées, 6, donc plus de la moitié, ne sont pas suivies d'une fouille. 2 fouilles ont été observées (celles de deux hommes noirs) ; 1 fouille a vraisemblablement eu lieu sans que je puisse l'affirmer car je suis arrivée pendant le contrôle ; 2 personnes (hommes noirs) se sont enfuies avant que les agents ne puissent les contrôler (alors que les deux hommes fouillés sont ceux qui n'ont pas bouger lors de la même interaction). Sur les 9 personnes qui ont en effet répondu à la prise de contact des agent.es, toutes ont dû décliner leur identité et donner leur lieu de résidence. Il n'y a pas eu de conséquence lorsqu'elles n'avaient pas de documents pour attester de leurs propos. Ainsi, l'observation de terrain a mis en lumière la prédominance des contrôles d'identités dans les pratiques policières à Sankt

Pauli : ils sont de loin la pratique majoritaire des agent.es hambourgeois.ses.

A l'inverse, les policier.ères patrouillant à La Guillotière pratiquent majoritairement la fouille : cette pratique constitue dans l'absolu la pratique la plus utilisée à La Guillotière, et les agent.es lyonnais.ses l'utilisent nettement plus que les agent.es hambourgeois.ses. Iels fouillent, puis iels contrôlent l'identité de la personne. Ou plus souvent, comme iels interagissent la plupart du temps avec les mêmes personnes jour après jour, iels les fouillent seulement. Je présente ci-dessous trois scènes ayant eu lieu à différents endroits sur le terrain lyonnais, où les agent.es contactent des personnes avec différents profils et semblent chercher différentes choses (cigarettes, drogues et objets volés). Ces trois exemples, il me semble, permettent d'illustrer la prépondérance de la pratique de la fouille indépendamment d'autres facteurs, comme le (micro-)lieu, la personne contactée ou la chose recherchée.

5 avril 2023 – 10h²²⁷ – Place Gabriel-Péri

Une camionnette vide de la police municipale est stationnée sur le trottoir. Cinq agent.es de la police municipale, dont une femme, sont placées à la sortie du métropolitain, côté 7^{ème} arrondissement. Un agent aborde sur les escaliers de la bouche de métro un jeune homme apparemment d'origine arabe qui sort du métro. Il inspecte son sac à dos. Il est autorisé à continuer son chemin au bout de quelques secondes à peine.

7 avril 2023 – 14h55-15h20 – Place Mazagran

Une voiture de la police nationale arrive par la rue Capitaine Cluzan. Quatre agents en sortent et se dirigent directement vers la « sortie »²²⁸. Cinq hommes et une femme y sont installés : ils fouillent les hommes mais demandent à la femme de se vider ses poches. Ils approchent leurs mains des poches en question sans procéder à une fouille. Ils remontent dans leur véhicule.

Alors qu'ils semblaient partir, ils s'arrêtent à l'angle (10 mètres plus loin), ressortent du véhicule et fouillent un homme (noir, environ trente ans) qui est debout à côté d'un vélo. Trois

²²⁷ Cette observation a été faite au 3^{ème} jour de terrain, avant que je ne réduise la plage horaire des observations. Je n'ai pas revu de contrôle de ce type par la suite (personne contrôlée alors qu'elle sort du métropolitain).

²²⁸ L'endroit que j'appelle « sortie » se situe à la limite ouest de la place, sur la rue Capitaine Cluzan : il représente l'extrémité d'un sentier, qui est matérialisé par des murets bas, sur lesquels s'installent des personnes. La végétation y est particulièrement dense et haute, de sorte que la sortie constitue un des rares endroits de la place à l'abris des regards.

policiers se postent autour de lui. L'un d'eux se penche sur le vélo : il relève les informations inscrites sur le cadre et passe à appel pour vérifier si le vélo est déclaré comme volé. Un homme (noir, entre vingt et trente ans) s'approche afin de demander pourquoi son ami est encore immobilisé à l'angle. Un des agents lui demande alors à plusieurs reprises : « Oh monsieur, il est à qui le vélo ? ». Le jeune homme indique une autre personne présente sur la place, qui confirme que c'est bien son vélo. Les agents repartent en voiture.

25 avril 2023 – 12h-12h20 – Place Gabriel-Péri

[Version abrégée de l'interaction] Une camionnette de la police municipale est stationnée rue Basse-Combalot. Trois policiers municipaux en sortent et se dirigent vers l'arrêt de tram. Ils se dispersent le long de l'arrêt de tramway et regardent le contenu des poubelles. Un agent (blanc, environ quarante ans) se dirige vers un homme qui se tient debout à l'arrêt de tram (maghrébin, environ trente ans). Il le fouille sans contrôler son identité, trouve une demi-cartouche de cigarettes dans sa sacoche, la confisque et lui fait signe de circuler. L'interaction dure moins de trois minutes.

De l'autre côté de la voie de tramway, une scène similaire en tous points a lieu en même temps : un agent fouille un homme, trouve quelques paquets et lui fait signe de circuler. [...]

Le travail policier dans un quartier « sensible » comme La Guillotière apparaît presque mécanique, dans la mesure où la fouille est pratiquée de façon systématique. Les saisies n'entraînent pas nécessairement une arrestation, c'est même rarement le cas. Plus de trente fouilles ont été dénombrées : certaines ayant lieu en parallèle et toutes étant rapides, je n'ai pas pu toutes les consigner. Sur les 30 fouilles réellement observées, 3 ont mené à des arrestations à La Guillotière ; sur les 3 fouilles observées à Sankt Pauli, aucune n'a mené à une arrestation. A La Guillotière, le comportement des agent.es traduit le fait que les formes de délinquance à contrer et les délinquants eux-mêmes sont tous les jours les mêmes. Le déroulement des deux dernières fouilles évoquées montre que les policiers.ères comme les délinquants sont habitués à être en contact les uns avec les autres. Les policiers savent qui fouiller : les délinquants reviennent jour après jour, ce que j'ai pu observer. On voit tous les jours les mêmes visages. Ce contact répété semble engendrer des automatismes dans les pratiques policières : la fouille est, ou est devenue, la pratique standard. Elle est réalisée et subie de façon machinale, les délinquants ne s'en étonnent ni ne s'en offusquent. Ils semblent simplement être embêtés de perdre les produits qu'ils pensaient vendre dans la journée. Les saisies semblent ne pas avoir

grande importance du côté policier : rien n'est consigné pendant les fouilles, les délinquants ne sont pas inquiétés et les policiers ne paraissent pas tirer de satisfaction de ces saisies. La rapidité de l'interaction est saisissante : en quelques minutes, policiers comme délinquants reprennent le cours de leurs « activités ». Ces observations corroborent les résultats obtenus à l'échelle de quatre villes par une équipe franco-allemande : « Les policiers français n'appliquent pas le Code pénal aussi strictement qu'ils le pourraient et ferment les yeux sur des délits mineurs. Par conséquent, dans le cas français, on se trouve face à un formalisme paradoxal, avec une dimension de contrôle de la criminalité fortement revendiquée d'un côté, et une sous-application récurrente de la loi, mais aussi une utilisation instrumentale du droit dans un mode de « justicier de la rue » (J. Van Maanen, « The Asshole »²²⁹, [...]) de l'autre. »²³⁰. Le contexte de *hot spot* n'entraînerait donc pas de changement qualitatif dans la pratique de la fouille et plus largement du contrôle.

La pratique de la descente de police, aussi appelée *razzia*, a été catégorisée en « technique spécifique » : à l'inverse des patrouilles et de leurs corolaires, contrôles et/ou fouilles, elle n'est utilisée que ponctuellement, nécessitant la coordination d'effectifs plus nombreux et vraisemblablement la définition d'un objectif précis (arrêter telle personne en un court laps de temps, saisir une quantité de drogues plus importantes que par les fouilles individuelles...). J'ai été témoin à deux reprises d'une telle pratique sur le terrain hambourgeois :

24 mai 2023 – 18h – Balduintreppe

Une descente est en cours : aucun dealer potentiel ou avéré est présent, seulement des agent.es des forces de l'ordre. Deux agents de douane, reconnaissables à leur uniforme estampillé Zoll, sont présents : l'un a dans la main un sachet qui semble contenir une grosse barrette de haschich. Ils ont avec eux un chien de détection qui n'est pas en laisse et qui renifle avec vivacité la végétation et le mobilier de fortune (palettes en bois).

Huit policier.ères sont aussi présent.es. Ce sont toustes des agent.es que j'ai vu circuler sur le

²²⁹ VAN MAANEN John, « The Asshole », dans Peter K. Manning, John Van Maanen (eds), *Policing. A View from the Street*, New York, Random House, 1978, p. 221-237.

²³⁰ DE MAILLARD Jacques, HUNOLD Daniela, ROCHE Sébastien, OBERWITTLER Dietrich, ZAGRODZKI Mathieu, « Les logiques professionnelles et politiques du contrôle. Des styles de police différents en France et en Allemagne », *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 2, 2016, pp. 271-293.

terrain pendant la journée. J'arrive à les reconnaître car iels sont regroupé.es en équipe, en groupe d'agent.es circulant ensemble : une patrouille de deux policières et trois patrouilles de deux policiers. Iels sont positionné.es en observateur.ices pendant que les agents de douane, ou plutôt le chien, cherche(nt) les substances illicites : iels se tiennent en retrait de l'action, au bord des sentiers, ce qui permet à des personnes de continuer à circuler. Une voiture et un camion de police sont garés derrière le bras de verdure, dans la rue St. Pauli Fischmarkt, là où le trottoir est particulièrement large. L'intervention dans son ensemble ne représente donc pas un frein à la circulation.

25 mai 2023 – 16h50-17h05 - Balduintreppe

Alors que je me dirige depuis Park Fiction vers le Balduintreppe pour procéder au relevé, plusieurs hommes noirs font le trajet inverse. Une descente est en effet en cours au pied de l'escalier : quatre policier.ères, réparti.es en deux binômes d'une femme et un homme, inspectent visuellement la végétation. Iels n'ont pas d'outil et ne creusent pas la terre. Quelques hommes (noirs, environ trente ans) regardent la scène depuis la cour intérieure située en le n° 122 et le n° 116 de la Hafenstrasse. Le temps que je fasse le tour du pâté de maison, les agent.es sont parti.es.

Les descentes sur le terrain hambourgeois ont lieu uniquement au Balduintreppe ; relativement aux descentes lyonnaises, elles mobilisent peu d'agent.es. On peut d'ailleurs s'étonner du comportement des agent.es : soit iels « ne font rien », c'est-à-dire qu'iels soutiennent simplement par leur présence la recherche de stupéfiants effectuée par des douaniers ; soient iels inspectent visuellement la végétation, sans pratiquer le « bêchage » des agent.es lyonnais.es. L'usage du chien de détection porte ses fruits. Mais cette technique spécifique semble être l'apanage de la douane et non de la Task Force Drogen. Elle n'a d'ailleurs été observée qu'une seule fois, à l'instar de la présence des douaniers. Ces interventions sont finalement peu intrusives : les agent.es n'occupent pas l'espace et n'interpellent pas les dealers.

Sur le terrain lyonnais, trois épisodes observés peuvent être qualifiés de « descente ». Ils donnent à voir les descentes effectuées par les policier.ères lyonnais.es comme nettement plus intrusives, plus longues et plus impressionnantes que celles réalisées par les agent.es hambourgeois.es. On l'a vu, les patrouilles sont plus massives à La Guillotière ; les descentes le sont aussi.

26 avril 2023 – 16h30-17h – Place Mazagran

Quatre agents de la police nationale arrivent à pied depuis la rue Montesquieu. Un camion de CRS arrive depuis la rue Capitaine Cluzan et se gare sur parking à l'angle sud-ouest de la place. Les quatre policiers se dirigent vers cet angle, ils échangent des regards avec les jeunes hommes noirs qui y sont regroupés (de loin, j'estime qu'ils sont une dizaine). Un policier est au téléphone pendant l'ensemble de l'intervention. Les policiers fouillent deux hommes énergiquement. Certaines personnes présentes sur la place commencent à s'éloigner, voire à quitter la place. Un agent de la CRS fume en regardant la scène.

Deux autres camions de CRS arrivent rue Jangot, dont un circule à contre-sens dans la rue Sébastien Gryphe. Sept CRS viennent s'ajouter aux quatre policiers présents. Un mouvement de masse en direction du Court-Circuit a alors lieu : certains s'installent sur la terrasse du bar-restaurant, d'autres partent. Ceux qui restent assis sur la place se font contrôler (je n'arrive pas à recenser les interactions car elles sont trop nombreuses). Une dizaine d'enfants est en train de jouer dans l'aire de jeux, accompagnés par des éducatrices ou assistantes maternelles. Plusieurs enfants sortent de l'aire de jeux et passent entre les personnes contrôlées et les agents contrôlant. Quelques agents fouillent la végétation, notamment autour du muret de la « sortie » rue Capitaine Cluzan. Ils grattent la terre à quelques centimètres d'un homme noir qui semble dormir sur le muret. Ils ne lui adressent pas la parole.

Un homme (noir, environ trente ans) est arrêté : il est emmené devant un camion de CRS et fouillé par deux agents, tandis que trois autres les entourent. Un couple de personnes âgées, habillées élégamment, s'adresse en souriant aux CRS en train de fouiller l'homme. Le couple a l'air de féliciter les agents. J'entends un agent de la CRS dire à la radio qu'ils vont se mettre en route pour « Marius Berliet », le commissariat central. Les trois camions repartent avec l'homme. Les hommes qui « traînent » reviennent progressivement sur la place, roulent et fument des joints.

Cette scène donne à voir la banalité des descentes de police à La Guillotière : les enfants jouent, le CRS fume. Aucune tension n'est palpable, hormis chez les « gars de la place » qui se décident à quitter temporairement les lieux. Dix agents des forces de police arrivent rapidement de différents côtés de la place : ils semblent rechercher un effet de surprise. Mais les habitués sont appelés ainsi car ils sont autant habitués aux patrouilles qu'aux descentes. Moi que ne l'étais pas avant le terrain, je me suis demandé ce qu'il allait advenir de l'homme arrêté. Un de ses

camarades m'a alors répondu qu'il allait revenir le lendemain, ce qui a en effet été le cas²³¹. Chacun a repris ses activités une fois la descente terminée. On peut souligner que les rares personnes qui commentent ouvertement la scène sont des personnes qui semblent saluer l'action policière. On a vu que la constitution de la délinquance visible en problème public était liée à des politisations opposées sur les deux terrains, politisations émergeant des groupes disposant un certain capital social : injonction des habitant.es de La Guillotière, rejet général des habitant.es de Sankt Pauli. Les personnes extérieures, qui commentent les interactions polices-populations, semblent bien incarner sur le terrain ces processus de politisations²³².

Les agent.es sont désormais nombreux, ce que réclamaient « La Guillotière en colère ». La pratique de la descente entraîne alors une certaine disproportion dans les forces en présence, comme le montre la scène suivante :

27 avril 2023 – 15h30-15h45 – Place Gabriel-Péri

Un contrôle est en cours derrière l'arrêt de tramway, côté Grande rue de la Guillotière. Deux voitures et une camionnette de la police municipale sont garées sur le trottoir. Un homme (arabe, environ quarante ans) est assis sur le rebord de l'arrêt. Onze policier.ères (blanc.ches, quatre femmes, entre quarante et cinquante ans) l'entourent : sept se tiennent à environ trois mètres de lui, forment un demi-cercle fermé par l'arrêt de tramway, regardent les gens qui passent dans le peu d'espace encore disponible ; quatre se tiennent près de lui et semblent vérifier son identité.

Une policière arrive avec un poteau de voirie à la main et une sacoche de laquelle dépasse une cartouche de cigarettes. Ces objets sont emmenés dans la camionnette de police. Je reconnais le grand policier d'un certain âge apprécié par certains habitués de la place Mazagran : avant de monter dans la voiture, il fouille l'homme dont les mains sont posées sur la carrosserie. Trois agent.es partent avec lui dans le véhicule. Les différentes patrouilles prennent congé, certain.es agent.es se font des accolades. [...]

²³¹ Voir sous-partie I.5. « Le deal et les dealers : la pratique délinquante qui dépasse les frontières ».

²³² Voir la partie III, notamment la sous-partie III.3. « Que faire face à la critique ? ».

Cette scène a été qualifiée de « descente » parce qu'elle correspond à la réunion de nombreux agent.es et à la réalisation d'un objectif précis, ici apparemment arrêter cet homme. La position des agent.es laisse penser que l'homme est dangereux ou a fait quelque chose de grave. Onze agent.es forment une sorte de cordon sanitaire autour d'un homme, environ trois quarts de la surface du trottoir est inaccessible : cela donne au contrôle un aspect sensationnel. Les gens passent, regardent et ne disent rien. Il est possible que cette absence de commentaires soit due à une peur de la police, qui me semble être à l'œuvre sur le terrain lyonnais et absente du terrain hambourgeois. En effet, la dernière descente observée donne à voir les agent.es lyonnais.es comme prêt.es à faire usage de la force. Lors de mes observations, cette force ne se laisse pas aisément distinguer de la violence :

27 avril 2023 – 17h45-18h – Place Mazagran

La police municipale effectue une descente. Deux agents arrivent en moto depuis la rue Montesquieu. Douze autres agents répartis dans quatre véhicules arrivent depuis la rue Capitaine Cluzan. Deux de ces véhicules sont stationnés sur la route. Des voitures klaxonnent, les policiers se retournent mais marchent tout de même vers la « sortie ». Ils fouillent trois hommes (noirs, environ trente ans) et ordonnent après chaque fouille, infructueuse, « Casse-toi ! ». Un homme, qui semble ivre, ne veut pas se soumettre à la fouille. Les policiers le poussent violemment, ses affaires tombent par terre, il a du mal à les rassembler, un policier lui assène : « On t'a dit de dégager ! ».

Trois agents se déploient dans l'allée menant au centre de la place. L'un d'eux a un pistolet à impulsion électrique (taser) en main, au moins deux agents ont un flashball à leur ceinture. Une voiture de police arrive depuis la rue Jangot, trois agents viennent s'ajouter aux effectifs déjà présents. Sur les dix agents présents, trois sont des femmes. Iels furètent : iels grattent les espaces végétalisés, regardent les habitués. Les policier.ères parlent ponctuellement entre elleux par petits groupes. Une sixième voiture de police s'arrête sur la chaussée rue Jangot, à la limite sud de la place. Personne n'en sort. Les agents de la cinquième voiture arrivée s'en approchent et discutent avec les agents qui sont dedans, pendant que les quatorze autres agent.es se dirigent vers leur véhicule respectif. Les policier.ères quittent lentement les lieux.

A l'aune de cet exemple, on constate que la pratique de la descente n'est pas synonyme d'un

plus haut « rendement » : pas de drogue saisie, pas de dealer interpellé. La présence massive et soudaine des effectifs n'entraîne pas un effet de surprise au sein de la population-cible. La descente n'a donc pas d'effet mesurable. Par ailleurs, l'usage de la force, en poussant les individus ou en ayant des propos acerbes, s'appliquent à toutes les personnes contactées, indépendamment de leur disposition à se soumettre ou non à la fouille. Les policiers ne sont pas seulement armés, ils (trois policiers hommes) ont des armes que l'on voit portées lors de manifestations. Des armes qui peuvent être semi-léthales voire léthales. Ils apparaissent comme prêts à faire usage de leurs armes alors que la situation est des plus banales : pas de rixe, pas d'attroupement. Au regard du déroulement de la première descente, qui, elle, a mené à une arrestation, on a du mal à comprendre la raison de l'usage réel et suggéré de la contrainte physique. Aucun contact physique autre que les palpations lors des fouilles n'a été observé sur le terrain hambourgeois. Aucune arme n'a été tenue en main par les agents hambourgeois. L'usage de la force, réelle ou suggérée, physique ou verbale, apparaît comme une technique spécifique aux pratiques policières lyonnaises.

L'utilisation des caméras de vidéo-surveillance est une dernière technique policière qui mériterait d'être analysée. Par manque d'accès à cette partie du travail policier, j'ai renoncé à creuser cette thématique. On m'a bien dit qu'une caméra amovible avait été nouvellement installée place Mazagran, près des toilettes publiques, mais je n'ai pas réussi à la localiser. Place Gabriel-Péri, plusieurs caméras sont déjà installées, mais il est probable qu'elles étaient déjà présentes avant le renforcement humain de la présence policière. Mme Gonachon a cependant abordé d'elle-même ce thème comme le pan technique actuellement en expansion pour la sécurité à Lyon, et particulièrement à La Guillotière : il permettrait de délester le travail des agents. L'intervention physique de la police ne serait alors déclenchée que si les images donnent à voir une situation nécessitant la présence immédiate des agents. Mais on l'a vu, le maire de la ville est réticent à l'idée de généraliser la surveillance de l'espace public, ardemment souhaité par le ministre de l'Intérieur²³³. A Hambourg, le *gefährlicher Ort* autour de la Hansaplatz à Sankt Georg est doté depuis juillet 2023 d'un système de vidéo-surveillance « intelligente ». Les images captées sont désormais automatiquement traitées par des algorithmes qui détectent les mouvements suspects : « Il s'agit de "se coucher, tomber, tituber, donner des coups de pied, frapper, pousser, bousculer, adopter une posture agressive et une

²³³ Voir la sous-partie I.2. « Pression citoyenne et volonté politique : origines d'un phénomène rapide à La Guillotière ».

posture défensive", a expliqué un porte-parole de la police de Hambourg à netzpolitik.org. »²³⁴. Pour les deux métropoles, l'usage de la vidéosurveillance représenterait l'avenir du travail policier, allant de pair avec une baisse des patrouilles. L'usage de l'intelligence artificielle ne semble pas encore être à l'ordre du jour à La Guillotière, et parallèlement, l'usage de la vidéosurveillance n'a pas cours sur le terrain d'observation hambourgeois (bien que ce soit le cas dans les rues voisines, à proximité immédiate de la Reeperbahn). Il est possible que cette absence de caméras sur le terrain hambourgeois soit dû au rejet émanant des riverain.es de cette technique en particulier²³⁵, et de l'institution policière en général. Il apparaît qu'à l'échelle infra-urbaine considérée, la question de la vidéosurveillance est un facteur de politisation de l'action policière : les tenant.es de différentes idéologies politiques y voient une aubaine ou un fléau.

2.5. Conclusion partielle

Le travail d'observation a permis d'établir un grand nombre de différences entre les pratiques policières lyonnaises et hambourgeoises, alors même que le cœur de l'activité des policier.ères sur les terrains est formé par la lutte contre le trafic de stupéfiants. Ces différences touchent directement à ce que j'ai appelé le « renforcement » de la présence policière.

La première différence est celle de l'approche numéraire. On observe à La Guillotière des patrouilles beaucoup plus grandes qu'à Sankt Pauli. Est-ce un fait ancré dans les pratiques de l'institution ? Ou une particularité du traitement des quartiers « chauds » ? Quoiqu'il en soit, la présence des policier.ères est nettement plus massive : plus nombreux.ses et plus statiques, particulièrement Place Gabriel-Péri, l'action des agent.es lyonnais.ses ne peut être ignorée par personne. A Sankt Pauli, ce renforcement passe par une hausse de la fréquence des patrouilles. L'action de la police se fait plus discrète, de sorte que l'on peut tout à fait être dans cette partie de l'espace public sans remarquer qu'il est un *hot spot* policier. Mais cette présence est aussi plus continue, certaines patrouilles étant espacées de quelques dizaines de minutes à peine. Or

²³⁴ Extrait de l'article « Polizei Hamburg will ab Juli Verhalten automatisch scannen » du site militant de gauche tumulte.org, en date du 20/07/2023, consultable à l'adresse suivante : <https://tumulte.org/2023/06/articles/polizei-hamburg-will-ab-juli-verhalten-automatisch-scannen/> (dernière consultation le 27/07/2023).

²³⁵ On se rappellera l'importance de la question de la protection des données (*Datenschutz*) dans le processus législatif donnant naissance aux *gefährliche Orte* ; on parlera plus aisément de « droit à la vie privée » dans un contexte francophone.

à l'échelle d'une journée, la régularité des patrouilles forme aussi une sorte d'occupation de l'espace public, occupation qui à l'inverse de la situation lyonnaise, ne laisse pas de traces. Cette visibilité et cette discrétion des agent.es sont très vraisemblablement dues aux deux politisations de l'action policière : elles rappellent les positions exprimées par le passé par les habitant.es des quartiers. A La Guillotière, les gens qui réclamaient l'intervention de l'Etat seraient aujourd'hui satisfaits, Mme Gonachon dit avoir eu les premiers retours positifs des riverain.es. A l'inverse, les patrouilles en petits groupes ne sont toujours pas au goût des habitant.es de Sankt Pauli, nous y reviendrons.

Il semble que l'implantation de nombreux commissariats à Hambourg, et particulièrement à Sankt Pauli, permette un travail plus proche du terrain : la Davidwache est atteignable en quelques minutes de marche, et les patrouilles sont toutes pédestres. A l'inverse, l'éloignement du nouvel hôtel de ville et la surface dont la BST a la charge à Lyon semble nécessiter l'usage de véhicules à moteur. Mais on peut aussi penser que les véhicules sérigraphiés si utilisés à La Guillotière sont également un moyen d'augmenter la visibilité de l'institution policière, indépendamment de son action : l'importance de la voiture de police sur le terrain lyonnais est peut-être un signe des continuités idéologiques entre différents ministres de l'Intérieur.

La pratique du zonage de l'espace d'un côté, et la création d'une brigade spécialisée de l'autre, illustrent le poids des traditions institutionnelles de chaque pays. Hambourg a recours à ses propres effectifs, auxquels elle attribue un service supplémentaire, sous le contrôle des parlementaires ; Lyon reçoit des effectifs supplémentaires à travers la préfecture, représentante de l'Etat, et doit composer avec la vision des politiques de sécurité de l'actuel ministre de l'Intérieur.

Mais alors que le renforcement de la présence policière sur les deux terrains a pour objectif principal de lutter contre le trafic de stupéfiants, cette approche ne semble pas porter ses fruits. On constate que les gens consomment de la marijuana dès que les policier.ères ont le dos tourné. A Park Fiction, ce sont d'ailleurs plus souvent les habitué.es, racisé.es ou non, qui fument dans l'espace public, que les dealers. La consommation de marijuana y est plus visible que place Mazargan, les consommateur.ices se cachent moins malgré les patrouilles plus régulières. Toutes ces différences peuvent peut-être être résumées par l'esquisse de deux logiques : il s'agirait à La Guillotière d'augmenter les effectifs policiers et de les armer, une mesure dissuasive fondée sur la peur de la sanction voire de la contrainte physique, tandis qu'il s'agirait à Sankt Pauli d'augmenter le nombre de patrouilles et d'augmenter leurs marges de

manœuvre (relativement aux autres parties du territoire), mesure dissuasive fondée sur angoisse de la surveillance et des poursuites judiciaires.

3. Concevoir le policier, apercevoir le délinquant : ce que les polices disent d'elles-mêmes et de leur rapport aux populations

De nettes différences de pratiques ont pu être observées entre les deux terrains. Aux vues des éléments précédents, il apparaît que la confiance ne règne pas entre les polices et l'ensemble de la population. Les groupes sociaux qui se font le plus entendre critiquent la police. A Lyon, cette critique a d'abord été de l'ordre de l'insatisfaction face au travail policier, dans un contexte de demande de sécurité et de fermeté. A Sankt Pauli, cette critique ancienne se fonde sur un positionnement idéologique par essence opposé à l'institution policière. Dans cette troisième partie, il s'agit de comparer les discours que les polices portent sur elles-mêmes, sur leurs travaux et sur les publics que ce travail implique de rencontrer. Ces discours ne sont pas à comprendre comme des miroirs exactes des institutions. Cependant, toute institution existe aussi par les discours qu'elle porte, ou portés sur elle, et ce qu'elle décide alors d'en faire : ils font partie de son existence sociale. Nous avons déjà vu que l'action des polices était organisée différemment entre les deux pays : les Länder sont entièrement responsables de la définition de leurs politiques policières ; en France, l'échelon national joue un rôle déterminant. Il faut donc à nouveau comparer des documents qui ne sont pas produits ni diffusés à la même échelle géographique : celle du Land hambourgeois et celle du territoire national français.

Par l'analyse comparée de discours, à travers les documents officiels traitant du recrutement, de la formation et de la « réalité du terrain », je souhaite identifier les éléments qui pourraient expliquer certaines différences observées dans les pratiques policières. Par ailleurs, ces discours officiels seront mis en regard des propos tenus sur les terrains, propos de policier.ères, de personnes contacté.es et de passant.es : tous éclairent les rapports polices-populations dans les deux *hot spots* par-delà les pratiques observées. Ils montrent par ailleurs que les opinions favorables ou défavorables aux politiques de *hot spots* ne sont pas l'apanage de tel ou tel groupe social, qu'il serait aisé de distinguer à travers des positionnements politiques différents.

3.1. Devenir policier : ce que recrutement et formation disent du futur *ethos* professionnel

A- Les prérequis

Se pencher sur le recrutement et la formation des policier.ères allemand.es et français.ses permet de comprendre ce que les deux institutions considèrent comme important pour devenir agent.e de police. En France et en Allemagne, des travaux existent, traitant exhaustivement la question de la formation, notamment de la place qu'est donnée à l'usage de la violence (Moreau de Bellaing 2015, Derin et Singelstein 2022, Abdul-Rahman *et al.* 2023). Ici, il ne s'agit pas de comparer exhaustivement ces pans de politiques policières, mais de donner à voir ce qui, dès les discours portés par les institutions sur le recrutement et la formation, permettrait d'expliquer les différences observées sur les terrains.

Les prérequis nécessaires pour candidater à la formation de policier.ère, au grade le plus bas, sont des conditions de statut administratif. On les retrouve de façon identique dans les deux villes et dans les deux pays : l'âge et la nationalité. Il faut avoir au moins 18 ans et avoir la nationalité du pays. On passe alors un concours, qui, s'il est réussi, mène à une formation rémunérée. En France, les candidat.es doivent en plus « être en règle avec le Service national, Journée Défense et Citoyenneté (JDC, ex JAPD) »²³⁶ : ce critère, à l'instar de cette obligation vis-à-vis de l'Etat, n'existe pas dans l'Allemagne fédérale.

La police française met en avant le critère de condition physique : celle-ci est présentée comme le point le plus important de la phase de recrutement, le critère plus exigeant et donc celui le plus discriminatoire du concours. C'est le point qui est le plus évoqué quantitativement et le plus explicité qualitativement : « Conseils : « S'informer sur l'institution et le ministère de l'Intérieur. / Suivre l'actualité et lire la presse. / S'aider de l'expérience de nos e-ambassadeurs. / Apporter une attention à sa tenue vestimentaire. / S'exprimer correctement. / Et surtout... rester soi-même ! / **Ne négligez pas le sport** »²³⁷. Ce dernier conseil est visuellement extrait de

²³⁶ Extrait de l'onglet « Cadet de la République » sur la page Devenir Policier, consultable à l'adresse suivante : https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/cadet-de-la-republique#cdt_access (dernière consultation le 8/06/2023). La mise en page sous forme de liste a été supprimée mais la mise en gras appartient à la mise en page originale. La page a disparue pendant la phase de rédaction de ce mémoire. Les éléments cités se retrouvent cependant à l'adresse suivante : <https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/CADET-PA/cadet-de-la-republique>.

²³⁷ *Ibid.*

la liste qui le précède et est complété par des conseils précis à propos de l'entraînement physique au concours (vidéos montrant les exercices à savoir réaliser, données chiffrées sur la rapidité de course attendue...). Parmi les conditions d'accès à la formation de cadet de la République, statut des policier.ères en formation, on trouve ensuite le critère de « bonne moralité, le bulletin n° 2 du casier judiciaire ne devant comporter aucune mention incompatible avec l'exercice des fonctions envisagées ». Ce bulletin est l'un des trois qui constitue un casier judiciaire française, seulement le troisième peut être consulté par les individus eux-mêmes et sans motivation. Y sont inscrits les condamnations pour crimes et délits, aussi celles prononcées par des juridictions étrangères. De nombreuses exceptions sont prévues, les mentions sont reportées au bulletin numéro 3, consignant les actes juridiques de faible gravité. La police nationale attend « courage, dévouement et intégrité ». La présentation de « Nos valeurs » a un fort contenu moral, qui dépasse l'activité de faire appliquer la loi *stricto sensu* : dignité, exemplarité, loyauté sont de mise²³⁸. Un critère quant au passé judiciaire des candidat.es existe aussi pour la formation hambourgeoise. Il n'est cité qu'à partir du moment où l'on télécharge les documents de candidature²³⁹. Le.a candidat.e doit alors d'ellui-même lister tous les rapports qu'iel a eu avec la justice, indépendamment de l'issu du processus judiciaire et de la gravité des faits. Parallèlement à cette autodéclaration, iel doit signer une autorisation d'ouverture d'information judiciaire. Les documents de la police hambourgeoise ne mentionnent aucun critère de moralité, de tenue « correcte ». L'enquête administrative prévue dans le recrutement en France est justifiée ainsi : « Destinée à s'assurer de la bonne moralité du candidat, comme c'est le cas pour le recrutement de tous les fonctionnaires de police. »²⁴⁰. Le passé judiciaire est donc un critère dans le recrutement des policier.ères hambourgeois.ses comme français.ses ; mais il paraît plus exigeant de côté hambourgeois, et est associé à la notion de moralité dans le discours français.

Regardons comment les polices présentent leur métier. En France, l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions) est l'organisme public national d'orientation professionnelle. Il constitue une base de données massive, dont les établissements scolaires français se font le relais. La « fiche métier gardien / gardienne de la paix » donne un

²³⁸ Voir l'onglet « Nos valeurs – Notre organisation » sur le site Devenir policier, disponible à l'adresse suivante : <https://www.devenirpolicier.fr/nous-decouvrir/nos-valeurs-notre-organisation> (dernière consultation le 9/05/2023).

²³⁹ Voir la page de services en ligne de la ville de Hamburg, onglet « travail et formation », puis « candidature formation ou études police Hamburg », consultable à l'adresse suivante : <https://serviceportal.hamburg.de/HamburgGateway/Service/Entry/PolBew#requirements> (dernière consultation le 9/05/2023).

²⁴⁰ Onglet « Cadet de la République » sur la page Devenir Policier, page déjà citée.

aperçu synthétique des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de gardien.ne de la paix. L'encart « compétences requises » débute par le critère « droiture et travail en équipe. Il est détaillé ainsi : « L'engagement au service de l'État et la droiture morale sont des valeurs importantes pour faire carrière dans la police nationale. Le sens du travail en équipe est également indispensable pour mener à bien toutes les missions. »²⁴¹. On retrouve la notion de moralité présente dans les documents de la police nationale. L'Etat, qui est juridiquement une personne morale, est mentionné avant les citoyen.nes : ceux que j'appelle « justiciables » dans ce mémoire ne sont évoqués qu'à deux reprises dans ce document officiel, dont une sous la mention « personnes interpellées ». Le paragraphe suivant est intitulé « Sang-froid et diplomatie », mais rien n'est dit de la manière dont ces prérequis s'incarnent. Patience, capacité d'écoute, communication, sens du service public et de la justice... sont des termes qui pourraient permettre d'explicitier ces grandes notions. Il s'avère qu'on les retrouve en partie dans la fiche « gardien / gardienne de la police municipale » : là sont évoqués « sens relationnel », « disponibilité », la volonté d'« être utile aux autres »²⁴². Le métier de policier.ère municipale est décrit comme un métier relationnel, par opposition à celui de policier.ère « tout court », c'est-à-dire national.e, dont l'action est dépeinte « à sens unique ». D'après ces documents officiels, il y aurait dès le recrutement une différence entre l'agent.e de la police nationale et l'agent.e de la police municipale.

Le travail de policier.ère de terrain est par essence un travail relationnel : il est fondé sur la mise en relation des policier.ères et des délinquant.es ou des victimes. C'est d'autant plus vrai dans un *hot spot*, où l'agent.e a pour mission d'entrer en contact avec des individus. L'Onisep décrit comme suit les rapports polices-populations : « Un certain courage et une très bonne condition physique s'imposent aux gardiens de la paix. Qu'ils surveillent, contrôlent ou procèdent à des arrestations, il doivent [*sic*] faire preuve de sang-froid et de diplomatie. *Il faut savoir exercer son autorité pour faire respecter les règles et les interdits.* Pour cela, il est important d'être stable, de résister à la provocation, au stress, de garder son calme en toutes circonstances.... Et posséder de bonnes capacités d'adaptation face à des personnes et des

²⁴¹ Fiche métier « Gardien / gardienne de la paix » sur le site de l'Onisep, consultable à l'adresse suivante : <https://www.onisep.fr/ressources/Univers-Metier/Metiers/gardien-gardienne-de-la-paix> (dernière consultation le 9/05/2023).

²⁴² Fiche métier « Gardien / gardienne de police municipale » sur le site de l'Onisep, consultable à l'adresse suivante : <https://www.onisep.fr/ressources/Univers-Metier/Metiers/gardien-gardienne-de-police-municipale> (dernière consultation le 9/05/2023).

situations toujours différentes. »²⁴³. Les difficultés liées au travail policier sont abordées dès le début de la fiche : policier.ère n'est pas un métier facile, il peut nécessiter l'engagement des forces physiques et psychologiques des agent.es, ce qui n'est pas tu. Or on remarquera que c'est sous l'angle de la « résistance » qu'est ici abordée la difficulté du métier. Il faut être prêt à « résister à la provocation, au stress », être capable de « garder son calme en toutes circonstances »... Se dessine une image des agent.es comme distinct.es voire extérieur.es au reste de la société, qui elle, constitue l'objet de leurs activités. Ainsi, qu'iels « surveillent, contrôlent ou procèdent à des arrestations », iels doivent « agir sur » et se situent par là même dans une position d'agentivité conflictuelle. Il s'agit d'arrêter les délinquant.es.

Cette représentation de la profession comporte implicitement une certaine représentation des publics auxquels l'agent.e sera confronté.e. Il ne s'agit pas de nier la violence, potentielle comme avérée, des individus auxquels les agent.es sont confronté.es. Il faut cependant noter que c'est uniquement l'image d'un environnement fondamentalement hostile qui prédomine dans cette fiche, adressée aux potentielles recrues. Une section à part entière, intitulée « Une position parfois difficile », est dédiée à la violence à laquelle les agent.es peuvent être confronté.es : « Quelle que soit l'affectation, le quotidien reste difficile : agressions, infractions, vols, voire meurtres, font partie de l'univers du métier. ». Ainsi la violence apparaît comme omniprésente : les agent.es en seront *a minima* les témoins, *a maxima* les objets. Elle est énoncée comme une composante du métier, à laquelle n'est présentée ni alternative ni solution. Si la nécessité d'une « très bonne condition physique » est annoncée explicitement, celle d'une bonne condition mentale ou psychologique ne l'est qu'indirectement par l'expression « être stable ». Or il semble que pour faire face à des situations de violence quotidiennes, un arsenal psychologique solide aurait toute sa place dans les prérequis à la fonction de gardien.ne de la paix.

Rien de semblable dans les documents hambourgeois. La police hambourgeoise décrit le métier de policier comme « ton défi »²⁴⁴. La page de présentation utilisée, équivalente à celle de la police nationale, est rédigée à la deuxième personne : par ce choix de syntaxe, l'institution s'adresse aux candidat.es en tant qu'individu. Cette présentation commence par un questionnement : « Tu as le sens du contact, tu es sportif et tu aimes travailler en équipe ? Tu

²⁴³ Fiche métier « Gardien / gardienne de la paix » sur le site de l'Onisep, page déjà citée ; je souligne.

²⁴⁴ Page de recrutement de la police de Hambourg, consultable à l'adresse suivante <https://karriere-polizei.hamburg.de/> (dernière consultation le 25/05/2023).

aimes le défi dans le fait que chaque jour et chaque mission soient différents ? Alors l'éventail des tâches de la police de protection, de la police judiciaire ou de la police maritime à Hambourg pourrait être un véritable défi pour toi. »²⁴⁵ (traduction M.A.). L'idée que policier.ère est un métier relationnel est évoquée deux fois dès la première phrase (« *kontaktfreudig* » et « *[du] arbeitest gern im Team?* ») : le rapport à l'autre, à la fois rapport à la population et rapport aux collègues, apparaît comme plus important que les capacités physiques.

Les avantages du métier sont alors subsumés sous la mention « Un job, de multiples possibilités ». En plus de la sécurité de l'emploi, du fait de travailler à Hambourg²⁴⁶ et du statut de fonctionnaire, la police cite la possibilité « de développer [ses] compétences personnelles en continue, lors des interventions et des diverses formations internes proposées »²⁴⁷ (traduction M.A.). Elle présente le travail en équipe non seulement comme une réalité du métier, mais comme un de ses avantages : « Chez nous, Tu ne restes pas longtemps seul - de nombreux collègues Te soutiennent »²⁴⁸ (traduction M.A.). Le caractère relationnel du métier de policier.ère est l'élément le plus mis en avant. La tonalité générale de cette présentation recherche à stimuler l'envie des potentiel.les candidat.es : l'accent est mis sur ce que l'institution hambourgeoise peut apporter à ses futur.es agent.es. S'iels aiment le contact avec d'autres personnes et la diversité des tâches à accomplir, le métier de policier.ère à Hambourg sera alors une source d'épanouissement personnel. On constate ainsi que les polices françaises présentent le corps et les capacités physiques comme le cœur du métier de policier ; c'est particulièrement le cas de la police nationale. La police hambourgeoise, elle, met en avant l'envie d'être en contact avec autrui, de relever des défis jour après jour et de tirer une satisfaction personnelle de ces activités.

B- Durée et composition de la formation

A poste équivalent, les formations des policier.ères allemand.es et français.es

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ Tout un imaginaire existe autour de l'idée que Hambourg serait « la plus belle ville du monde ». La police hambourgeoise, en mentionnant simplement le fait de travailler à Hambourg comme deuxième avantage du métier, fait référence à cet imaginaire.

²⁴⁷ *Op. cit.*

²⁴⁸ *Ibid.* Je reprends les majuscules présentes dans le texte allemand.

présentent des différences notables. Les *Länderpolizeien* allemandes présentent une différence structurelle qui mérite d'être abordée ici : l'importance des études universitaires au sein des formations policières. Hambourg fait partie des *Länder* qui ont augmenté le niveau scolaire nécessaire pour pouvoir candidater en son sein : « [...] la formation traditionnelle de la police pour le service moyen de la police [*mittlerer Polizeivollzugsdienst*] avec un diplôme d'école secondaire [équivalent du brevet des collèges, M.A.] ou une formation professionnelle achevée est encore la règle en Bavière et dans le Bade-Wurtemberg ainsi que dans la plupart des *Länder* de l'est, tandis que de nombreux *Länder* de l'ouest ne forment plus que pour les services supérieurs [*gehobener und höherer Dienst*] dans le cadre de la « carrière en deux parties » [*Laufbahnabschnitt I et II*]²⁴⁹. Le recrutement se fait plus exigeant selon des critères scolaires. Cependant, dans tous les *Länder*, la formation initiale dure deux ans et demi²⁵⁰. Par ailleurs, l'avancement professionnel dans ce nouveau système de grades se fait par la reprise d'études au sein de l'académie de police de Hambourg. Les policiers hambourgeois ne sont pas simplement plus formés qu'avant, ils sont aussi plus diplômés.

A Hambourg, la formation des policiers (*Laufbahnabschnitt I*) est composée de 12 mois de formation initiale, puis de 18 mois de formation complémentaire. Cette dernière est elle-même composée d'un stage de 6 mois, puis d'une formation théorique spécialisée de 12 mois²⁵¹. La formation initiale de toutes les agents hambourgeois dure donc deux ans et demi. Pour accéder au grade supérieur (*Laufbahnabschnitt II*), une autre formation de trois ans est nécessaire, contenant deux stages de 6 mois. En France, les formations varient en fonction du poste désiré. Mais elles sont toujours nettement plus courtes. Deux types de postes sont accessibles sans diplôme, cadet de la République et policier adjoint²⁵². Le poste de cadet mène à l'emploi de policier adjoint : il comprend trois mois en lycée professionnel, sept mois en école de police et deux mois de stages. La formation dure donc un an avant la prise de poste

²⁴⁹ Page « *Polizeien in Deutschland* » de la Bundeszentrale für politische Bildung (bpb), mise en ligne le 14/06/2012, consultable à l'adresse suivante : <https://www.bpb.de/themen/innere-sicherheit/dossier-innere-sicherheit/76660/polizeien-in-deutschland/#footnote-target-5> (dernière consultation le 24/03/2023).

²⁵⁰ Voir la page « *Ausbildung Polizist:in (mittlerer Dienst)* » du site Ausbildung.de, consultable à l'adresse suivante : <https://www.ausbildung.de/berufe/polizist/> (dernière consultation le 24/03/2023).

²⁵¹ Voir « Drucksache 21/11654 - Schriftliche Kleine Anfrage des Abgeordneten Joachim Lenders (CDU) vom 16.01.18 », consultable à l'adresse suivante : https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/60871/wie_erfolgreich_ist_die_einstellungsoffensive_fuer_die_polizei_hamburg_eo30_0_ist_die_qualitaet_der_eingestellten_bewerberinnen_und_bewerber_fuer_den_p.pdf (dernière consultation le 24/03/2023).

²⁵² A l'inverse de la police de Hambourg, la police nationale française utilise uniquement les formes grammaticales masculines, que je reprends donc ici.

officielle²⁵³. Pour devenir policier adjoint affecté à la sécurité publique, il faut réaliser une formation de 18 semaines, donc 4 mois et demi. Elle est composée comme suit : « un module de formation générale de 16 semaines en école de police [...] un stage d'adaptation au site d'une durée de 2 semaines. ». Il est par ailleurs précisé que « l'incorporation intervient entre 6 à 12 mois après la réussite à la sélection ». L'avancement professionnel se fait ensuite par l'ancienneté et les mutations internes en cas de vacances de postes, et n'oblige qu'à des formations techniques ponctuelles.

La formation initiale des policiers, à laquelle peut prétendre toute personne qui passe la sélection d'entrée, est nettement plus longue à Hambourg : elle dure presque 7 fois plus longtemps que la formation française. On a à plusieurs reprises été confronté aux différences pratiques qu'entraînent les deux formes d'organisation de l'Etat allemand et de l'Etat français. Or la durée de la formation initiale des policiers ne varie pas en fonction du Land où elle a lieu. Cette différence entre la France et l'Allemagne a donc pour particularité de ne pas pouvoir être imputée aux deux types d'organisation des Etats et de leurs polices.

C- Quel équilibre entre contenu théorique et apprentissage sur le terrain ?

L'alternance entre un apprentissage théorique et un apprentissage par la pratique est une similitude de la structure des formations des polices françaises et allemandes. On a vu que la formation théorique était plus courte en France et qu'il en va de même pour les stages de terrain. On a par ailleurs établi que l'activité policière sur les deux terrains d'observation se concentre sur les trafics, particulièrement sur le trafic de marijuana. Regardons quel traitement est réservé à ce type de délinquance dans les formations, les futurs agents à La Guillotière et à Sankt Pauli étant appelé à être confronté quotidiennement à ce problème.

²⁵³ Onglet « Cadet de la République » du site Devenir policier, consultable à l'adresse suivante : <https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/CADET-PA/cadet-de-la-republique> (dernière consultation le 8/07/2023).

La police de Hambourg publie le contenu de la formation de ses agent.es. Dix heures sont consacrées aux drogues, et, entre autres, à ses « différentes significations dans divers pays » (voir illustration 26). Le contenu pédagogique démontre une certaine réflexivité de la part de la police hambourgeoise. Elle thématise la place des drogues ailleurs, dans d'autres contextes culturels, et la met en rapport avec sa signification en Allemagne.

2.4. Drogen und Umfeld			
Den Polizeivollzugsbeamten werden im Fach Drogen und Umfeld die Bedeutung und Auswirkungen des Drogenmissbrauchs und dessen Entstehungsbedingungen in der sozialen Gemeinschaft vermittelt und in einem Seminar die polizeilichen und gesellschaftlichen Ansätze zur Eindämmung der Drogenszene erläutert.			
Durch Informationen, Hinweise zum Verhalten und praktische Anschauung sind ihnen die Gefahren für andere und für sich selbst beim Einschreiten zu verdeutlichen.			
Grundausbildung, 1. und 2. Semester			
Lernziel	Lerninhalt	Std.	Anmerkungen
Der Polizeivollzugsbeamte soll ...			
... grundlegende Begriffe im Zusammenhang mit Drogen kennen.	1) Betäubungsmittel <ul style="list-style-type: none"> • der Begriff „Droge“ • der Begriff „Sucht“ • Entstehungsbedingungen von Sucht 	10	Im 5. Semester soll ein 2tägiges Drogen-seminar stattfinden.
... um die unterschiedliche Bedeutung von Drogen in verschiedenen Ländern wissen.	a) Bedeutung von Drogen <ul style="list-style-type: none"> • in den Herkunftsländern • bei uns • als Nutzpflanzen bzw. Hilfsmittel im technischen, medizinischen sowie religiösen und sozialen Bereich in verschiedenen Kulturen und zu verschiedenen Zeiten 		
... die gebräuchlichen legalen und illegalen Drogen kennen.	b) Legale Drogen <ul style="list-style-type: none"> • Alkohol, Nikotin, Coffein • Medikamente 		

Illustration 26 : Extrait du programme de la formation initiale de la police hambourgeoise – Introduction socio-historique au thème des drogues (source : <https://akademie-der-polizei.hamburg.de/resource/blob/637692/aa80192ea116740b41461ec189e2d0f7/berufsbildungsplan-do-data.pdf>)

Un tel contenu relève des sciences sociales. Tandis que le droit sanctionne, les sciences sociales expliquent. Elle nomme aussi « drogue » les substances légales que sont l'alcool, le tabac et la

caféine. En cela, elle reprend la définition médicale et non juridique de la drogue. De plus, le programme pédagogique comprend 16h de formation dédiées aux « changements sociaux dans la RFA », dont le but est énoncé : l'agent.e doit être capable de « développer une compréhension de la société libérale, ouverte, pluraliste et dynamique, comprendre les opportunités et les menaces pour les citoyens et saisir les causes et l'ampleur des conflits sociaux et savoir les évaluer pour l'action policière »²⁵⁴. Le document présentant l'ensemble de la formation initiale comprend 213 pages, il est mis en ligne par l'*Akademie der Polizei*. Etant daté du 4/11/2014, on peut supposer que le contenu pédagogique est modifié à intervalles réguliers.

Aucun document équivalent n'a été trouvé du côté français. Les informations disponibles sont générales. On peut lire que les 28 semaines en école de police, effectuées par les cadets de la République, sont composées d'une « formation professionnelle à l'exercice des missions de policier adjoint et [d'une] préparation aux épreuves du concours de gardien de la paix »²⁵⁵. La comparaison est donc asymétrique. Cependant, on constate que certains politiques français pointent un déséquilibre dans la formation des policiers français : « On mériterait d'avoir des policiers mieux préparés aux enjeux de la société. Leur formation devrait intégrer les sciences sociales »²⁵⁶ déclare le député Roger Vicot (Parti Socialiste). A Lyon, on voit s'esquisser une réflexion sur un rapport polices-populations plus désirable, qui passerait par un renforcement de l'apprentissage théorique. Le maire de la ville dit vouloir « outiller les agents pour aider les citoyens au quotidien »²⁵⁷ en les formant « à la communication non-violente, au secourisme, à la lutte contre les discriminations, au repérage des signaux de radicalisation, à la prise en charge des femmes victimes de violence. ». Le maire écologiste de la ville appelle de ses vœux l'instauration de formations complémentaires. Il dit donc implicitement le manque de connaissances des agent.es sur des

²⁵⁴ Extrait du document « Berufsbildungsplan für die Ausbildung zum Laufbahnabschnitt I », en date du 4/11/2014, mis en ligne par l'*Akademie der Polizei* de Hambourg, consultable à l'adresse suivante : <https://akademie-der-polizei.hamburg.de/resource/blob/637692/aa80192ea116740b41461ec189e2d0f7/berufsbildungsplan-do-data.pdf>

²⁵⁵ Onglet « Cadet de la République » du site Devenir policier, page déjà citée.

²⁵⁶ Extrait de l'article du quotidien *20minutes*, mis en ligne le 27/07/2023 et intitulé « Mais au fait, c'est quoi la « réforme de la police » dont parle la gauche ? », consultable à l'adresse suivante : <https://www.20minutes.fr/politique/4046941-20230727-fait-quoi-reforme-police-dont-parle-gauche> (dernière consultation le 27/07/2023).

²⁵⁷ Extrait de l'article du site LyonMag, mis en ligne le 23/02/2021, intitulé « « Communication non-violente », policiers à cheval ou à vélo : le plan des écologistes pour plus de sécurité à Lyon » : <https://www.lyonmag.com/article/113500/communication-non-violente-policiers-a-cheval-ou-a-velo-le-plan-des-ecologistes-pour-plus-de-securite-a-lyon>

thématiques telles que les discriminations ou les violences sexuelles et sexistes (VSS).

On peut en conclure que les contenus des formations policières ne sont pas les mêmes. Une compréhension plus globale des phénomènes de société, acquise lors de la formation, permettrait aux agent.es hambourgeois.es d'avoir une vision élargie de leur action.

La question du rapport entre apprentissage théorique et apprentissage par la pratique s'avère caduque lorsque l'on considère les deux « unités » travaillant sur les terrains d'observation : la BST comme *la Task Force BtM* ne sont pas des unités à part entière. Pour les intégrer, il ne faut pas suivre une formation spécialisée, comme c'est le cas pour les unités cynotechniques par exemple. Ces deux groupes ne désignent pas les professionnel.les qui les composent mais le terrain sur lequel ces professionnel.les opèrent. Cela explique pourquoi lors des observations, on ne voit que des membres de la police nationale ou de la police municipale d'un côté, et des membres de la police hambourgeoise de l'autre : le cadre de la BST ou de la *Task Force BtM* n'est pas visible. A Lyon, la BST permet de réunir des agent.es qui ont déjà de l'expérience professionnelle : soit du terrain lui-même par leur affiliation à la police municipale de Lyon, soit d'autres terrains et d'autres pratiques par leur affiliation à la police nationale. Les agent.es de la BST sont donc des agent.es comme les autres, mais qui ont été choisi.es ou ont demandé à être affecté.es à La Guillotière du fait de leur expérience professionnelle passée. Leur équipement est d'ailleurs celui d'une unité de voie publique « classique » : leur armement ou leur tenue ne permet pas de distinguer les membres d'une BST des membres d'un autre groupe opérationnel (voir illustration 27).



Illustration 27 : L'équipement des unités de voie publique en France

(source : <https://www.apvf.asso.fr/wp-content/uploads/2021/12/Les-unites-dintervention-sur-la-voie-publique.pdf>)

A l'aune de ces éléments, il paraît compliquer de définir la « spécialisation » propre à une BST. Lors d'un entretien mené le 21 octobre 2013, un membre de la direction de la Sécurité publique déclare à propos des Zones de sécurité prioritaire (ZSP) : « [...] on s'est dit : « On va rien inventer de nouveau, on va utiliser ce qui existe déjà et on va l'habiller ZSP. » En vieux fonctionnaires, on n'allait pas faire la révolution. C'était un choix, on est tous des vieux

fonctionnaires. On avait déjà des fonctionnaires territorialisés [les compagnies de sécurisation], on avait tout ce qu'il fallait. Après on a fait de la gesticulation : des stat', du suivi... On a adapté la commande politique au contexte local, on a pris des choses qu'on arrivait à maîtriser et qui correspondent à l'insécurité vécue dans le quartier. J'ai dit [à l'adjoint du procureur général] : « On va faire ce qui existe déjà, on va se contenter de ce qu'on fait, même si c'est une mairie de gauche, on va pas innover en matière de sécurité, à un moment y'a une limite ! »²⁵⁸. Les BST ont été créées pour être implantées dans des ZSP. Or on l'a vu, La Guillotière n'est pas catégorisée comme telle. Elle a « reçue » une BST de la part du ministère de l'Intérieur. Ces propos tenus par un cadre policier résonnent avec les observations de terrain : la BST à La Guillotière n'« innove » pas. Il est bien plus probable que les agent.es appliquent des procédures apprises sur d'autres terrains, et ce, de façon vraisemblablement plus agressive, mêlant « commande politique » et « contexte local ».

La *Task Force BtM* à Sankt Pauli fonctionne selon une logique inverse : elle représente l'une des stations par lesquelles les agent.es en formation doivent systématiquement passer²⁵⁹. Elle est conçue comme un apprentissage de terrain, et non comme la suite, voire l'aboutissement d'une carrière professionnelle de policier.ère. Il est possible que d'autres *Task Forces*, comme celle qui travaille à Sankt Georg, ne fonctionnent pas de la même manière. Le fait que le *hot spot* étudié soit utilisé comme terrain d'apprentissage explique pourquoi toutes les agent.es vu.es (à l'exception d'un) étaient jeunes. Ainsi, il semblerait que les agent.es hambourgeois.es soient mieux formé.es que leurs homologues lyonnais.es. Leur formation interdisciplinaire est plus longue et semble plus poussée. Sankt Pauli est alors un lieu où iels mettent en pratique les connaissances fraîchement acquises, entre pairs nouvelles recrues.

3.2. Deux conceptions du même métier ?

La comparaison des discours sur le recrutement et la formation des policier.ères permet de mettre en exergue des conceptions du métier de policier qui semblent différentes à Hambourg et à Lyon. Quel lien peut-on alors faire avec les observations de terrain ? Puisque La Guillotière

²⁵⁸ Extrait de l'article de M. Darley et J. Gauthier « Le travail policier face à la réforme – Une ethnographie de la mise en œuvre des « Zones de Sécurité Prioritaires » », *Politix*, 2018/4 (n° 124), p. 59-84.

²⁵⁹ Je tiens cette information de M. Zurawski.

et Sankt Pauli sont conçus comme des quartiers « tendus », il faudrait y redoubler d'efforts. Or ce qui est compris sous cette idée d'astreinte est directement lié à la conception du métier, hors des zones « sensibles ».

A- L'ancienneté, l'implicite dernière composante de la formation ?

Les profils des agent.es à La Guillotière et à Sankt Paul sont symétriquement opposés en termes d'âge. Toustes les agent.es lyonnais.ses ont plus de trente ans, toustes les agent.es hambourgeois, à l'exception d'un agent, ont au maximum une trentaine d'années. Ce constat surprend : on aurait tendance à penser que l'âge, et donc l'ancienneté au sein du corps de métier, permet d'acquérir l'expertise en termes de compétences professionnelles nécessaires à la gestion des « quartiers chauds ».

La Brigade spécialisée de terrain en action sur le terrain lyonnais est composée d'agent.es relativement âgé.es. Sachant que la limite d'âge pour les concours externes des métiers de police de voie publique est de 30 ans (à la date d'incorporation²⁶⁰), on peut penser que les agent.es observé.es travaillent au sein de la police depuis plusieurs années, voire qu'ils y ont fait la totalité de leur carrière professionnelle. Et comme on l'a vu, intégrer une BST se fait par un processus interne lors duquel l'ancienneté des agent.es joue vraisemblablement un rôle déterminant : on fait plus confiance à quelqu'un qui a de l'expérience. La BST a une lourde tâche, décrite comme suit par un chef de BST :

*[La BST], c'est une police qui ressemble un peu à jadis la police de proximité, mais dans un but plus répressif que préventif. On est là pour faire de l'anti-criminalité, de la lutte contre le deal de rue, les rodéos de scooters et de motos. On a un deuxième gros objectif : être une police connue de la population du secteur, avoir des relations privilégiées avec les gens pour avoir un max d'infos qui remontent [...] On a deux casquettes : être proches des gens du quartier et être craints par les délinquants.*²⁶¹

La BST aurait donc deux publics-cibles, impliquant alors deux modes d'interagir avec les

²⁶⁰ Voir l'onglet « Nous rejoindre » du site Devenir policier de la police nationale française, consultable à l'adresse suivante : <https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre> (dernière consultation le 9/04/2023).

²⁶¹ In MOREAU DE BELLAING Cédric, *Force publique. Une sociologie de l'institution policière*, Economica, coll. « Etudes sociologiques », 2015.

justiciables. Arriver à tenir cette double casquette semble être une posture qui s'acquière sur le temps long, posture qu'un « stage d'adaptation au site d'une durée de 2 semaines » ne permet pas de développer. D'après mes observations, ces agent.es expérimenté.es semblent confronter à un travail éternellement recommencé : à La Guillotière, la délinquance visible, du moins les trafics, perdure. Là, l'ancienneté des agent.es ne semble pas leur donner accès à des postes moins lourds, mais plutôt à une charge dont iels ne voient pas le bout. Le trafic de drogues est en France un chantier ancien. Des ministres de l'Intérieur successifs annoncent un retour à l'ordre, dans une rhétorique d'assainissement des banlieues et des corps des consommateur.ices. La France est pourtant le plus gros consommateur de marijuana en Europe. La politique répressive, qui connaît un regain du fait de la position de l'actuel ministre de l'Intérieur, est vaine. L'Etat le sait, l'Etat publie des contenus qui informent sur l'échec de sa propre politique. On peut ainsi lire sur le site Vie Publique les propos suivants :

*Malgré la mise en place d'un système de prohibition depuis plus de 50 ans, un des plus répressifs d'Europe, la France est le pays de l'UE qui compte en proportion le plus de consommateurs de stupéfiants" constate la commission "Cannabis" du Conseil économique, social et environnemental. La commission pointe **l'échec de la répression** face à une consommation de cannabis qui ne baisse pas en France. [...] Dans les quartiers les plus concernés par le trafic, la commission souligne un phénomène de "cartellisation" : les trafiquants assument une fonction sociale en lieu et place des services publics habituels et des acteurs sociaux.²⁶²*

Passons sur le fait que la Direction de l'information légale et administrative présente les dealers dans certains quartiers comme les nouveaux fonctionnaires : ce constat, bien que passionnant, est à la marge de mon sujet. Ce que cet extrait permet d'affirmer est que la politique répressive en matière de stupéfiants n'est pas seulement inefficace. Elle peut devenir nocive pour le rapport de certain.es agent.es à leur profession. Il me semble que c'est ce qui se joue dans l'observation suivante :

25 avril 2023 – 12h-12h20 – Place Gabriel-Péri

²⁶² Extrait de la page « Cannabis récréatif : le CESE favorable à une légalisation encadrée » sur le site Vie Publique, en date du 31/01/2023, consultable à l'adresse suivante : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/288005-cannabis-recreatif-le-cese-favorable-une-legalisation-encadree> (dernière consultation le 12/07/2023). La mise en gras est originale.

[Version abrégée de l'interaction] Un agent de la police municipale se dirige vers un homme qui se tient debout à l'arrêt de tram. Il le fouille sans contrôler pas son identité, trouve une demi-cartouche de cigarettes dans sa sacoche, la confisque et lui fait signe de circuler. L'interaction dure moins trois minutes. De l'autre côté de la voie de tramway, la même scène se déroule avec un autre agent et un autre homme.

Un agent (blanc, cinquante ans) fouille la poubelle devant laquelle je me tiens. Le bras dans la poubelle, il dit : « Putain ça fait chier. ».

Le policier se parle à lui-même, ces propos ne sont pas tenus dans le cadre d'une interaction polices-populations. Mais je suis tellement proche de lui, à trentaine de centimètres, qu'il est invraisemblable qu'il ne m'ait pas vu. Je suppose donc que ça ne lui posait pas de problème de tenir ces propos en ma présence. A mes yeux, ce sont des propos réflexifs sur son travail de policier : il n'est pas énervé ou rebuté, il est las. On peut supposer que cet agent est présent plusieurs fois par semaine dans le secteur Gabriel-Péri/Mazagran, et que la réitération des mêmes gestes engendre en lui un sentiment d'ennui. Fouiller des poubelles à la recherche de cigarettes de contrebande, alors même que les vendeurs reviennent tous les jours, est peut-être une pratique qui nuit à la motivation de certain.es agent.es. Cette hypothèse semble d'autant plus probable que le policier qui a dit « Putain ça fait chier. » fait partie de la classe d'âge d'agent.es la plus haute (entre cinquante et soixante ans) : c'est un agent qui approche de la retraite. En tant que policier municipal, il est par ailleurs probable qu'il travaille à Lyon depuis plusieurs années, et non depuis l'arrivée de fonctionnaires nationaux ces trois dernières années. Dans la mesure où la délinquance visible à La Guillotière est un phénomène ancien, cette exclamation semble pouvoir être interpréter comme un signe de perte de sens du travail policier, directement lié à la politique de *hot spot*. Cette scène rappelle les propos tenus par Nathalie Estiot, policière nationale qui a démissionné en 2020 : « J'ai passé plus de la moitié de ma carrière de flic en chasse à la boulette de shit. »²⁶³. Ces témoignages, voulus ou saisis par l'observation, montrent l'ancienneté au sein des polices françaises comme un poids : le travail répétitif, nourri par l'approche répressive de la délinquance visible, va jusqu'à peser sur certain.es policier.ères. On comprend alors peut-être mieux pourquoi la police de Hambourg

²⁶³ ESTIOT Nathalie, « Du côté de la police... », *Alternatives Non-Violentes*, vol. 201, no° 4, 2021, pp. 11-13.

présente le métier de policier.ère comme un défi sans cesse renouvelé et insiste sur la pluralité des missions à accomplir.

Mais l'ancienneté des agent.es, sur le terrain lyonnais, n'est pas uniquement chargée de déception : elle est aussi vectrice de convivialité avec les populations délinquantes :

27 avril 2023 – 15h30-15h45 – Place Gabriel-Péri

[Cette scène fait suite à l'arrestation d'un homme, entouré de onze agent.es, analysée en tant que descente] Deux policiers et une policière municipaux font partie d'une unité cycliste. Alors qu'ils reprennent leurs vélos, un homme (arabe, environ trente ans) leur dit distinctement : « Ah vous êtes sportifs ! ». Un des policiers semble reposer son vélo pour aller à sa rencontre, mais son collègue interrompt son geste en lui disant : « Non c'est bon, on l'a fait ce matin lui. ». Puis il demande à l'homme d'un ton cordial : « Bah il est où ton scooter ? », les deux hommes se serrent la main et se font une accolade. Les patrouilles partent dans différentes directions.

5 avril 2023 – 11h50-12h15 – Place Mazagran

Trois agent.es de la police municipale, dont une femme, arrivent à pied sur la place depuis la rue Montesquieu. Iels se dirigent vers la « sortie » et y fouillent un homme arabe et un homme noir. Iels ne contrôlent pas leur identité. Pendant ce temps, une voiture de la police nationale fait deux fois le tour de la place. Les agent.es passent au milieu de la place.

Un des policiers est particulièrement grand et paraît plus âgé que les autres (environ cinquante ans). Il fait une accolade à un jeune homme noir qui vient à sa rencontre. Les trois agent.es se dirigent vers « l'angle » où iels fouillent deux jeunes hommes noirs. Le grand policier trouve du haschich dans le sac à dos d'un des deux hommes. Il dit : « Bah alors, je t'ai demandé si t'avais quelque chose ! ». Il indique aux deux hommes qu'ils doivent partir, et réitère avec fermeté son propos, les hommes quittent alors la place. La policière déclare : « Je le connais lui, il était vers Blandan, il était complètement à l'ouest avant. ». Elle semble être à la fois surprise et satisfaite de l'état actuel du jeune homme en question.

Les agent.es se dirigent à nouveau vers le milieu de la place et abordent un groupe installé sur l'une des tables. Iels fouillent très lâchement les individus : iels soulèvent les pans de veste et regardent l'intérieur de sacs de course, mais ne semblent pas chercher à y découvrir quelque chose. La policière demande à un des individus, en indiquant sa bouteille en plastique : « C'est quoi ce mélange ? ». L'homme (blanc, cinquante ans) répond : « Oh moi j'ai cinquante ans !

On vend de l'alcool partout ici ça va ! ». Un jeune homme (trente ans, arabe) demande au grand policier ce qu'il va faire du haschich saisi ; celui-ci répond qu'il sera envoyé à un officier de police judiciaire puis détruit. Le jeune homme répond : « Ouais ouais, après le travail vous fumez aussi ! » ; l'ensemble des individus installés rigole et acquiesce. Le grand policier répond sérieusement : « Non, pas à la police municipale en tous cas ! ». Les trois agent.es saluent les individus, qui répondent eux-aussi avec cordialité. Les agent.es quittent les lieux à pied. Pendant cette interaction finale, la policière fume une cigarette.

Ces interactions montrent que l'aspect répétitif du travail dans le *hot spot* policier de La Guillotière amène à des relations de proximité entre agent.es et délinquant.es. La fouille peut être réalisée mécaniquement et être source de tension, elle peut aussi être réalisée légèrement et être un sujet de plaisanterie. L'habitude des contacts polices-populations dans ce *hot spot* fait naître une certaine complicité. La personne contactée à cause de sa bouteille fait valoir sa position, la consommation d'alcool est alors tacitement tolérée. L'agent n'est pas outré qu'on l'accuse de consommer de la marijuana, donc d'avoir lui-même un comportement délinquant. Il prend la remarque au sérieux et y répond en gardant une posture d'autorité. Il évoque lui-même une distinction entre police nationale et police municipale. En effet, les rapports de proximité, voire la complicité entre polices et délinquants, n'ont été observés qu'entre des agents municipaux et des habitués. Les agent.es nationaux n'ont jamais témoigné d'un mode d'entrer en contact avec les populations, délinquantes ou non, autre que l'agressivité.

Les jeunes agent.es en service dans le *gefährlicher Ort PK 15 BtM* de Sankt Pauli n'ont pas le temps d'être dégouté.es par les rondes quotidiennes et la recherche de sachets de marijuana. Les mêmes agent.es ne sont pas présent.es tous les jours, iels sont affecté.es à d'autres tâches et le service de patrouille n'est que l'une d'entre elle. La *Task Force BtM*, parce qu'utilisée comme cadre d'apprentissage, n'est pas une unité au sein de laquelle les agent.es restent et développent un rapport particulier au territoire et à ceux qui y sont présents. Pour autant, les agent.es ne semblent jamais dépassé.es par la situation : leur jeune âge, signe d'une expertise professionnelle en cours d'acquisition, n'est pas un frein à leur action. Aucun comportement semblable à ceux recensés à La Guillotière, émanant des agent.es, n'a été observé : pas de signe d'animosité ni de connivence. Les accolades, vues à plusieurs reprises à La Guillotière, semblent impensables à Sankt Pauli. On l'a vu, il est rare que les policier.ères fouillent des individus ; le contact physique entre police et populations, même justifié, même dans un *gefährlicher Ort*, est bien moins normalisé qu'à La Guillotière. Or les accolades vont

plus loin : ces contacts physiques sortent des pratiques policières standards, celles que l'on apprend dans les formations. Elles sont l'expression d'un apprentissage *sur et du* terrain dans son unicité. Les agent.es hambourgeois.es interagissent sur un mode apparemment neutre, rappelant la loi de police du Land et expliquant leur action.

L'ancienneté des agent.es semble donc bien jouer un rôle sur les terrains, particulièrement dans les rapports aux populations. Les agent.es municipaux lyonnais.es oscillent entre ras-le-bol, et attachement à *leur* terrain ; les agent.es nationaux, envoyé.es pour augmenter la pression sur les délinquant.es, sont unanimement à l'origine d'interactions conflictuelles avec les populations. En comparaison, les agent.es hambourgeois.es paraissent entretenir un lien moins fort avec le terrain, moins chaleureux mais aussi moins tendu.

B- Faire la police, un travail social ? Comment on s'adresse aux personnes marginalisées et aux délinquants

La police allemande pense la « désescalade » depuis une vingtaine d'années. Cette réflexion sur l'institution par l'institution se retrouve bien dans les documents officiels, qui insistent sur l'aspect relationnel du travail policier. Cette conception du métier de policier rapproche l'action policière de l'action sociale²⁶⁴.

Une définition du travail social a été donnée par les Nations unies dès 1959 : « Le travail social est une activité visant à aider à l'adaptation réciproque des individus et de leur milieu social, cet objectif est atteint par l'utilisation de techniques et de méthodes destinées à permettre aux individus, aux groupes, aux collectivités de faire face à leurs besoins, de résoudre les problèmes que pose leur adaptation à une société en évolution, grâce à une action coopérative, d'améliorer les conditions économiques et sociales. »²⁶⁵. La définition proposée quarante ans plus tard par la Fédération internationale des travailleurs sociaux énonce encore plus clairement

²⁶⁴ Pour un aperçu contemporain et historicisé du rapport entre travail policier et travail social en Allemagne, voir PÜTTER Norbert, BIEKER Rudolf (Hrsg.), *Soziale Arbeit und Polizei. Zwischen Konflikt und Kooperation*, Verlag W. Kohlhammer, 2021. L'ouvrage montre que malgré les différences d'objectifs et les incompréhensions qui peuvent exister, les deux corps de métier travaillent de plus en plus de concert.

²⁶⁵ Extrait de la brochure « travail social » du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, consultable à l'adresse suivante : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Brochure_le_travail_social.pdf (dernière consultation le 19/07/2023).

la dimension transformatrice du travail social. Le.a travailleur.euse social.e est présenté.e comme cherchant à « promouvoir le changement social, la résolution des problèmes liés aux relations humaines, la capacité et la libération des personnes afin d’améliorer le bien-être général. Grâce à l’utilisation des théories du comportement et des systèmes sociaux, le travail social intervient au point de rencontre entre les personnes et leur environnement. Les principes des droits humains et de la justice sociale sont fondamentaux pour le travail social ». Au vu de ces définitions internationales, il n’est précisé ni le type de professionnels concerné ni la clientèle visée. »²⁶⁶. Par les observations, une différence colossale a été identifiée entre les agent.es français.es et les agent.es allemand.es : iels ne communiquent pas de la même façon. Mes observations corroborent celles du sociologue J. Gauthier, qui écrit : « Du point de vue policier, l’investissement dans les tâches perçues comme relevant du travail social peut donc constituer une fenêtre d’opportunité [en Allemagne]. Vu de France, où la dimension sociale du travail policier est dévalorisée et considérée comme une faiblesse au profit de l’usage de la coercition, le contraste est saisissant. »²⁶⁷.

Les interactions polices-populations observées sur le terrain lyonnais sont marquées par l’agressivité, qui émanent des agent.es. Que l’échange ait lieu entre un délinquant avéré, connu des agent.es, un délinquant potentiel ou un passant, les policier.ères lyonnais.es semblent en permanence irrité.es et irritables. O.²⁶⁸ est convaincu que je devrais parler aux agent.es plutôt qu’aux habitué.es de la place. Lorsque j’exprime ma difficulté à aller à la rencontre des agent.es, par peur d’être agressée verbalement, O. me répond quelque peu embarrassé qu’en effet « ça dépend de leur humeur », mais que « Wallah, y’a des très très bons dèks [policiers] »²⁶⁹. Les rares moments où je les ai vu sourire sont des moments d’interactions entre collègues, après une remarque désobligeante à propos d’un « gars de la place ». L’interaction polices-populations « typique » à La Guillotière est celle où des agents fouillent un homme racisé, qui exprime alors son mal-être. Les policiers y répondent en haussant le ton (le tutoiement est standard) et en menaçant l’homme jusqu’à ce qu’il se taise. Sur le terrain hambourgeois, l’attitude des policier.ères est visiblement tournée vers la pédagogie : iels expliquent aux

²⁶⁶ In DAUPHIN Sandrine, « Le travail social : de quoi parle-t-on ? », Informations sociales, 2009/2 (n° 152), p. 8-10.

²⁶⁷ In GAUTHIER Jérémie, « Le policier et le culturel. Police et minorité à Berlin », Cultures et conflits, vol.107. n°3, 2017, pp.123-141.

²⁶⁸ O. m’a demandé de ne pas mentionner son nom dans mon travail. Voir détails en annexe dans les « Portraits des personnes rencontrées sur les terrains ».

²⁶⁹ 27 avril 2023 – 17h30 – Place Mazagran.

personnes contrôlées ce qu'iels sont en train de faire et pourquoi, quels sont les droits et les devoirs de chaque parti de l'interaction ; iels saluent les autres personnes présentes sur le terrain. Les liens entre police et travail social est plus fort en Allemagne. L'institution policière y travaille. En cela, on peut dire que la police politise son action (au troisième sens) : elle en fait un moyen, au pire, de ne pas conforter les effets de structures socialement déterminées, au mieux, d'améliorer à petite échelle la condition des personnes souffrant de ces structures.

Cet aspect de l'action policière a pu être observé sur le terrain, « même » dans une zone qui est pensée comme dangereuse. La séparation entre prévention (proche du travail social) et répression n'est pas nette, les deux approches se superposent sur le terrain hambourgeois.

7 juin 2023 – 13h15-13h25 – Park Fiction

Un policier (blanc, environ cinquante ans) arrive seul depuis la Antonistraße. Il porte un képi et une chemise à manches courtes, il n'a pas de gilet pare-balles. Il va vers un homme seul allongé (je ne vois pas son visage, il porte des vêtements sales et a un gros sac à dos). Il s'assoie à côté de l'homme et discute avec lui. Je le vois écouter l'homme et hocher la tête. Il lui donne une carte ; je suppose qu'y sont inscrit les coordonnées d'une institution d'hébergement d'urgence. Ils continuent quelques minutes à discuter et se saluent cordialement.

Le policier va jusqu'au point de vue et fait quelques pas avec un couple en discutant avec elleux. Puis il salue deux femmes allemandes (plus de soixante ans) installées le long de la clôture de l'église ; il s'enquière de l'état de deux hommes assis par terre (ils sont yougoslaves et visiblement usés par la consommation de drogues dures), qui font signe qu'ils vont bien. Il repart par la Bernhard-Nocht-Straße et salue une personne installée à la terrasse du nouveau café.

Ce policier fait visiblement du travail de prévention dans le sens que lui donne les travailleur.euses sociaux : il s'enquière des besoins des personnes présentes sur la place et propose une aide (ou non) en fonction des besoins exprimés. Il se dirige vers les personnes isolées ou les duos, et non les groupes. Il concoure par ailleurs à créer du lien social en échangeant quelques mots avec des personnes qui ne sont ni des délinquants potentiels ni des personnes en détresse.

8 juin 2023 – 14h45-14h50 – Park Fiction

Deux policiers et une policière (blanc.ches, environ vingt-cinq ans) arrivent depuis la Hafenstrasse. Iels font le tour du parc, une femme leur indique un homme allongé, elle semble dire qu'il a besoin d'aide (il s'avère que c'est le même homme auquel le policier venu seul la veille a donné une carte). Les deux policiers mettent des gants en plastique noir en s'approchant de lui. L'homme met du temps à percevoir leur présence et à se redresser, puis leur fait signe qu'il va bien. Les policiers retirent alors leurs gants et semblent s'excuser de l'avoir dérangé (en faisant un signe de la main et en baissant la tête).

Cette scène s'est répétée le jour suivant, ce qui montre que l'approche du policier venu seul n'est pas un hapax. Les agent.es en uniforme complet, qui sont là avant tout pour enrayer le trafic de drogues, entretiennent aussi un rapport de travailleur.euses sociaux aux personnes présentes.

A l'instar de cet homme vraisemblablement sans-abris, des personnes marginalisées sont aussi présentes à La Guillotière. Gilbert est la personne qui, place Mazagran, incarne le plus visiblement ce besoin d'accompagnement social (voire médical). Il traîne jour après jour sur la place avec des vêtements imbibés de ses excréments ; il représente une gêne pour les habitués, délinquants ou non, et pour les personnes qui utilisent ponctuellement la place. Les collaborateur.ices du Court-Circuit doivent régulièrement lui demander de quitter la terrasse pour que les client.es ne quittent pas le bar-restaurant. Les agent.es de police ne parlent pas à Gilbert, il est hors de leur public-cible. En réalité, les agent.es lyonnais.ses s'adressent presque exclusivement aux délinquants, et ce, de façon agressive.

La question de la langue permet d'illustrer cette différence de conception du métier de policier.ère entre Lyon et Hambourg. Le travail social est fondé sur la communication. Or sur les deux terrains, de nombreuses personnes ne parlent pas ou peu la langue du pays où elles se trouvent. A La Guillotière, ce frein à la communication est renforcé par le comportement des agent.es :

26 avril 2023 – 12h15-12h45 - Place Gabriel-Péri

[Version abrégée de l'interaction, celle du contrôle dans la bouche de métropolitain ; un homme algérien est contrôlé par des agents du SISTC, rattaché à la police nationale] Il a énormément de mal à parler le français. Il me regarde et me demande en arabe si je parle

arabe, ce à quoi je réponds : « La, désolé... ». L'homme implore la bienveillance des agents en soulignant qu'il n'a rien fait. Le même policier lui dit : « Oh j'ai été gentil, je t'ai pas plaqué par terre. ». En faisant référence à la carte Vélo'v volée, il dit : « Tu vois on a bien fait de te contrôler. ». L'homme commence à montrer des signes d'angoisse, son corps s'agite alors qu'il était resté calme jusqu'à présent. Il essaye de se défendre en arabe : il dit que dans sa culture, on salue les agents de police qu'on croise. Le policier tonne « en français ! ». L'homme est menotté, et embarqué [...].

L'homme contrôlé est visiblement soumis à une situation de stress intense. Les agents sont en capacité d'exercer une contrainte physique sur lui, ils le disent et s'en servent comme moyen de pression. A cela s'ajoute le fait que l'homme n'a pas les capacités langagières permettant de répondre à ces menaces, ce qui le place d'autant plus dans une situation de soumission face à l'autorité des policiers. L'agent ne cherche pas à comprendre l'homme, il exige de lui qu'il s'efforce de parler une autre langue que celle qu'il maîtrise. Devoir parler français est élevé au rang de condition *sine qua non* pour être entendu par les agent.es. Je n'ai assisté à aucune interaction à La Guillotière qui n'ait pas eu lieu en français. A l'inverse, lorsque les agent.es hambourgeois.es contactent des personnes qui ne parlent pas allemand (parce qu'étrangères), iels se mettent à parler anglais :

9 juin 2023 – 14h45-15h10 – Antonistraße, à quelques mètres de « l'entrée » de Park Fiction

[Version abrégée de l'interaction ; deux agents contrôlent un homme noir, tous ont entre vingt et trente ans] Le contrôle a d'abord lieu en allemand, l'homme noir semble pouvoir comprendre et s'exprimer dans cette langue. Puis il demande à l'agent qui dirige la conversation s'il peut continuer en anglais. L'agent essaye de le faire mais a du mal à s'exprimer, il commence à s'énerver. Le deuxième policier prend alors le relai et continue d'expliquer en anglais ce que son collègue voulait dire. Les policiers, tout comme l'homme contrôlé, ne parlent pas fort, de sorte que même si je me trouve à environ quatre mètres, je ne comprends que des bribes de la conversation.

A la fin du contrôle, alors que les agents sont près à partir, l'homme noir demande une précision. Je crois qu'il demande une précision entre Platzverweis (dont il semble être l'objet)

et Aufenthaltsverbot ; l'homme chercherait à savoir s'il peut être là dans les prochains jours. Les agents répondent : « Pas de soucis, mais si tu vas aux escaliers, on risque de te revoir parce qu'on est là jusqu'à 19h ». Ils rappellent que le deal de rue prend place au Balduintreppe et que « ce n'est bon pour personne ». Les trois hommes se saluent et les policiers partent vers Park Fiction.

Le rapport entre personne contrôlée et policier est ici assez cordial. L'homme contrôlé se sent assez en confiance pour demander une précision aux agents qui allaient partir. La communication n'est à aucun moment rompue : alors qu'un policier commence à montrer des signes d'énervement, à cause de sa maîtrise lacunaire de l'anglais, son collègue prend le relais. Il met sa maîtrise de l'anglais à disposition de la personne contrôlée et de son collègue, et montre ainsi qu'il a intégré le concept de désescalade à sa pratique professionnelle.

Même lorsqu'il n'y a pas de barrière linguistique qui vient entraver la communication entre policier.ères et délinquants, les interactions à La Guillotière sont brutales. Les policier.ères lyonnais.es, dans la plupart des interactions observées, n'ont pas seulement une approche éloignée du travail social, mais bien une approche qu'on pourrait qualifier d' « antisocial » : iels ne laissent pas seulement de côté les problèmes sociaux des personnes présentes dans le *hot spot*, iels nient la possibilité d'un rapport polices-populations autre que le rapport de soumission :

24 avril 2023 – 12h25-12h45 – Place Gabriel-Péri

[Version abrégée de l'interaction] Une voiture de la police nationale est stationnée sur l'esplanade, une autre à l'angle de la rue de Marseille et de la rue Basse-Combalot. Un contrôle est en cours à cet angle, devant la boutique de téléphonie. Six agents de la police municipale entourent un jeune homme (arabe, vingt ans) : trois sont tournés vers lui, trois sont tournés vers la route et continuent d'observer ; le jeune homme est encerclé et son visage exprime un sentiment de détresse. Il est autorisé à repartir, il s'arrête quelques mètres plus loin, à l'angle de la rue de Marseille et du cours Gambetta. Il parle en arabe avec un autre jeune homme (arabe, environ trente ans), fait un geste de la main en direction des policiers, il semble raconter ce qui vient de lui arriver et être en situation de désarroi.

[...] Les autres policiers ont une posture que l'on peut qualifier de martiale : ils se tiennent droits, les jambes écartées, ont les mains soit sur les hanches, soit dans leurs gilets pare-balles à hauteur de la poitrine, soit derrière le dos (ce qui rappelle la position du garde-à-vous). Un des agents fume sa cigarette électronique pendant l'ensemble du temps où je suis présente.

Deux hommes (arabes, environ trente ans) se dirigent vers le trottoir où vient d'avoir lieu la fouille du jeune homme. Ils semblent vouloir parler avec les policiers. Les six policiers se dirigent vers eux et les enjoignent de quitter ce trottoir. Ils crient à plusieurs reprises « Dégagez ! ». Deux agents poussent violemment les deux hommes sur la route, l'un d'eux chancelle ; les policiers les suivent sur quelques mètres sur la route. Quelques personnes s'arrêtent et commencent à prendre des photos et à filmer la scène. Le jeune homme qui avait été fouillé s'approche des deux autres hommes et est lui aussi poussé. Les trois hommes traversent alors la voie de tramway (rue de Marseille) et atteignent le trottoir opposé. Tout autour de la patrouille de police se forme un périmètre de vide. Les hommes qui occupent la place se sont rassemblés de l'autre côté de l'arrêt de tramway. Les policiers observent les passant.es et les personnes au volant des véhicules qui passent juste devant eux. [...]

27 avril 2023 – 14h45-15h – Place Mazagran

Une voiture de la police nationale arrive depuis la rue Sébastien Gryphe et s'arrêtent à « l'angle ». Deux policiers et une policière (blanc.ches, environ quarante ans) sortent du véhicule. Iels se dirigent vers un homme (noir, environ trente ans) : un policier lui tient les bras pendant que l'autre policier le fouille. Ils ne trouvent rien. Un policier fouille un deuxième homme parmi le groupe de cinq personnes installées au muret (tous des hommes noirs), il ne trouve rien, le groupe part.

Le policier rejoint son collègue à « l'angle » et ils inspectent le vélo posé à côté du premier homme. Ils demandent à qui il appartient, l'homme répond à un ami présent sur la place, les policiers lui demandent d'appeler son ami, ce qu'il fait. Le propriétaire du vélo (noir, environ trente ans) s'approche et se fait fouiller. Amadou²⁷⁰ s'approche et demande aux policiers pourquoi ils fouillent les gens. Un policier lui dit de s'éloigner et ajoute sur un ton de reproche : « Si tu travaillais, t'aimerais pas qu'on vienne te déranger pendant que tu travailles ! ». Amadou, énervé, s'éloigne.

²⁷⁰ Voir le document en annexe « Portraits des personnes rencontrées sur les terrains ».

Le premier homme est toujours à l'angle de la place entouré par les trois policier.ères. Après vérification du numéro de série et un appel téléphonique, un policier constate que le vélo n'est pas déclaré comme volé. Un policier demande alors à l'homme d'où il vient, il répond qu'il est né en Guinée. Il sort sa carte de séjour conservée dans la coque de son téléphone, il dit qu'il a un travail. Il ajoute que dans son pays, la police ne se comporte pas comme ça. Il se fait interrompre par les trois policier.ères en même temps qui lui répètent : « Tu parles mal ! ». Un policier dit ensuite à l'homme : « Fallait pas venir ici si tu voulais pas te faire fouiller. Que ça te plaise ou non, c'est comme ça. Ici on contrôle toutes les cinq minutes. Si tu voulais pas te faire contrôler, fallait pas venir ici. Maintenant tu repars et tu restes avec tes petits copains. ». L'homme se dirige vers le centre de la place en disant « A vos ordres ! ». Les agent.es remontent dans leur véhicule et font un tour de la place à basse allure.

D'après les propos du policier, le contrôle de police semble avoir pour fonction principale de décourager les hommes qui « traînent » de venir place Mazagran. La fouille précède systématiquement le contrôle d'identité, qui est réalisé rapidement. Le policier utilise le terme de « fouille » et de « contrôle » de façon interchangeable, ce qui laisse penser que ces deux techniques sont placées sur le même plan dans la pratique professionnelle des agent.es. Cette interaction n'a pas de conséquence juridique mais est chargée de violences verbale et symbolique. On retrouve la thématique de la différence culturelle évoquée par l'homme algérien contrôlé dans la bouche de métropolitain. Les agent.es lyonnais.es n'ont rien à répondre à cela, ils réagissent en renforçant leur position d'autorité par des déclarations péremptives et un langage corporel agressif (se rapprocher de la personne, hausser le ton, pointer du doigt...). Les « habitués » de la place le sont dans la mesure où ils savent que les agent.es interagissent sur ce mode. Par l'habitude, ils en viennent à ironiser à ce propos, comme le montre la réplique finale de l'homme contrôlé « A vos ordres ! ».

Le rapport de soumission n'est pas propre aux situations de contrôles. Il se retrouve dans toutes les interactions des policier.ères nationaux. Le *hot spot*, parce que la présence policière y est renforcée, démultiplie des exemples de la stratégie proactive des brigades spécialisées. Mes observations vont à nouveau dans le sens des travaux de J. Gauthier, qui écrit : « La population cible des stratégies préventives [allemandes] est celle des unités d'anticriminalité de la police française ; la « clientèle » dont nous parlions. Mais la stratégie engagée est inverse : elle s'appuie sur la prévention localisée primaire et non sur l'intervention réactive. Au sein de la police berlinoise, ce n'est pas le profil du « chasseur » qui est valorisé mais l'ancrage dans le

quartier, la capacité à résoudre des conflits autant que possible sans les porter devant les tribunaux, le service aux citoyens »²⁷¹ ; « La multiplication de brigades spécialisées dans l'anti-criminalité permet l'épanouissement d'une identité professionnelle du policier comme « chasseur » »²⁷². L'*ethos* professionnel qui transparait des documents officiels se retrouve, exacerbé, sur le terrain :

25 avril 2023 – 13h30-14h – Place Gabriel-Péri

Un véhicule de la police nationale est stationné sur le trottoir, entre l'arrêt de tramway, la bouche de métropolitain et le Mc Donald. Un agent se tient près du véhicule, deux agents sont à l'arrêt de tramway et regardent en direction de « l'esplanade », côté 3^{ème} arrondissement. Ils s'approchent de l'avenue : un agent se dirige directement vers un homme qui « traîne » (arabe, environ trente ans), qui s'éloigne lentement. L'agent le montre du doigt et s'adresse à un autre homme présent (lui aussi arabe, environ trente ans). Il dit : « Ah ça c'est un mec, tu diras à ton pote que c'est une mauviette ! ». L'agent se retourne rapidement vers ses collègues et rient avec eux. Ils partent soudainement vers l'autre côté de la place, reviennent quelques minutes plus tard d'un pas normal, remontent dans le véhicule et quittent les lieux.

Les déplacements saccadés des agents semblent constituer des feintes : surprendre ou intimider, la limite n'est pas claire. Les propos du policier, à connotation sexiste et homophobe, forment une mise au défi envers un autre homme, vraisemblablement vendeur de cigarettes de contrebandes. Ces propos sont porteurs d'une violence symbolique, dont le policier ne se cache pas : je me tiens à trois mètres de lui, entre les agents et les délinquants, et ma présence semble n'avoir aucune influence sur le déroulement de l'interaction. Cette interaction ne mène à rien dans la mesure où elle n'est liée ni à un contrôle ni à une fouille. Elle semble être une pure démonstration de force symbolique, celle du « chasseur ».

Je fais alors l'hypothèse que c'est justement parce que le travail social est dévalorisé dans la perspective policière française que j'ai rencontré à plusieurs reprises des travailleur.euses sociaux sur le terrain lyonnais. Sur le terrain hambourgeois, je n'en ai vu

²⁷¹ « Introduction – Légitimités policières, approches comparées », in GAUTHIER Jérémie, JOBARD Fabien (dir.), *Police : questions sensibles*, Presses Universitaires de France, coll. « La vie des idées », 2018, p.17.

²⁷² Extrait de l'article de J. Gauthier « Un art français de la violence policière », dans l'ouvrage susnommé, p.54.

aucun.e : iels sont régulièrement présent.es sur la Reeperbahn, à quelques centaines de mètres de Park Fiction, mais travaillent plutôt avec les personnes sans-abris, qui vivent sur l’avenue. Il me semble que les personnes migrantes, qui constituent le public-cible des travailleur.euses sociaux lyonnais.ses, trouvent des aides équivalentes au sein des réseaux militants de Sankt Pauli et des associations communautaires hambourgeoises (soutien de personnes immigrées pour des personnes immigrées). A cet égard, le *hot spot* hambourgeois présente une particularité révélatrice de différences culturelles plus profondes entre la France et l’Allemagne : la paroisse de Sankt Pauli, dont l’église et le jardin forment une des limites de Park Fiction, est un acteur social prépondérant dans le quartier²⁷³. En 2013, l’église a été aménagée par le voisinage pour accueillir plus de quatre-vingt personnes migrantes de différentes nationalités. Ces personnes sont aujourd’hui connues comme « le groupe de Lampedusa », île depuis laquelle elles étaient parties. A partir de l’église, tout un réseau s’est formé au sein de la société civile, mettant en lien anciens et nouveaux groupes militants de Sankt Pauli et d’autres *Stadtteile*, mais aussi des institutions publiques de la ville, comme le théâtre Thalia. Ce réseau a organisé diverses actions, dont des manifestations, et a obtenu du Sénat hambourgeois la régularisation de plus de cent-vingt personnes. A l’été 2023, la paroisse organise le « *Here to stay festival* » (« festival là pour rester »). Il comprend notamment une table ronde organisée dans l’église, avec des représentants politiques locaux, un avocat spécialiste du droit de la migration, et des membres de l’ONG *Sea-Watch*, table ronde animée par le pasteur de Sankt Pauli. Y sont discutées la politique migratoire de l’Europe et ses conséquences funestes, au moment même où le parlement européen vote en faveur du « pacte sur la migration et l’asile ». La paroisse de Sankt Pauli joue donc un rôle important dans la politisation (aux trois sens) de la question migratoire : elle fait le lien entre politique de *gefährlicher Ort* à sa porte, et *pushbacks* en mer Méditerranée. Elle plaide activement pour un droit à rester pour toutes, comme les ONG ou les collectifs d’inspiration anarchistes avec qui elle travaille. La paroisse de Sankt Pauli se fait travailleuse sociale et actrice politique.

A La Guillotière, et vraisemblablement en France, la séparation entre travail social et action policière est claire. L’action sociale est à la charge d’organismes spécialisés. Ceux-ci ont très souvent une forme associative, dont le fonctionnement est dépendant des subventions publiques (notamment des Agences régionales pour la santé, ARS). Frédéric Chevalier,

²⁷³ Voir la page de la *St. Pauli Kirche*, notamment la présentation du festival « *Here to stay* » dans l’onglet « Informer », consultable à l’adresse suivante : <https://www.stpaulikirche.de/here-to-stay-festival/> (dernière consultation le 20/07/2023).

coordonnateur du dispositif Ligne 37²⁷⁴ au sein de l'association Le Mas, explique en quoi consiste le dispositif Ligne 37, créé pour les places Mazagran et Gabriel-Péri : « Beaucoup de ces jeunes mineurs non-accompagnés rencontrés dans la rue connaissent des emprises médicamenteuses et sont susceptibles d'être sous l'emprise d'adultes. Certains sont très fragiles psychologiquement. *Pour la plupart, l'errance avait commencé dans leur pays d'origine. C'est un phénomène connu car on le trouve dans beaucoup de villes en France.* Pour autant, *c'est très complexe.* [...] Nous sommes une équipe éducative de 8 personnes : un médecin, une infirmière, un éducateur de la Protection judiciaire de la jeunesse, deux éducateurs, une psychologue, une salariée paire (dont les modes d'acquisition des compétences sont issus d'un vécu, pas d'un diplôme). [...] Notre manière de travailler est une innovation sociale, et une expérimentation. [...] Nous les [les mineurs isolés] abordons dans la rue en étant très attentifs et attentionnés. [...] Le premier des résultats est de gagner la confiance et de *nouer cette relation profonde de confiance dans la durée.* Cela commence à fonctionner. Nous voyons émerger des demandes de soins et d'hébergement. »²⁷⁵ [italiques M.A.]. Ce dispositif a donc pour ambition de trouver des solutions à des problèmes sociaux structurels : le phénomène est « connu », il n'est pas spécifique à La Guillotière et il nécessite la mise en rapport d'expertises diverses. Il rappelle le troisième sens de politisation, esquissé à la fin de la partie I de ce travail. L'action des personnes travaillant pour ce dispositif a pu être observée :

24 avril 2023 – 14h45-15h05 – Place Gabriel-Péri

Trois camions de CRS sont stationnés sur « l'esplanade ». Un policier, appartenant vraisemblablement à une CRS, se tient à côté d'un des camions et fume une cigarette. Il porte des lunettes de soleil et ne semble pas prêter attention aux personnes présentes. Il fait deux aller-retours vers le bureau de tabac situé à une vingtaine de mètres et revient finalement avec un paquet de cigarettes. Il échange avec deux collègues installés dans un des camions. Un quatrième camion se gare sur l'esplanade puis repart. Les trois conducteurs manœuvrent pour

²⁷⁴ « Rattaché au pôle addiction de l'association Le Mas et financé conjointement par la Ville, la Métropole de Lyon, l'ARS, la préfecture et le ministère de la Justice, il a été pensé à destination des jeunes migrants qui errent à la Guillotière, en particulier sur la place Gabriel-Péri. ». Extrait de l'article du journal en ligne Rue89Lyon, intitulé « Ligne 37 : « un pas de côté » pour les jeunes migrants de la Guillotière » et publié le 10/10/2022 (accès réservé aux abonnés.es). Le nom « Ligne 37 » fait référence au périmètre d'action du dispositif, situé à cheval entre le 3^{ème} et le 7^{ème} arrondissement de Lyon.

²⁷⁵ Article du journal local Rue89Lyon en date du 2/01/2023, intitulé « Ligne 37 », un dispositif inédit pour les jeunes migrants de la Guillotière », consultable à l'adresse suivante : <https://www.lyon.fr/actualite/projets-urbains/la-guillotiere-ligne-37-aide-les-jeunes-en-errance> (dernière consultation le 9/03/2023).

repositionner les camions, mais aucun agent n'en sort.

Pendant ce temps, de l'autre côté du cours Gambetta, un groupe de six personnes, dont cinq femmes, discutent avec les hommes qui se tiennent là (qui vendent vraisemblablement des cigarettes de contrebande). Les discussions durent plusieurs minutes, elles sont ponctuées de sourires. Une femme (blanche, environ quarante ans) échange son numéro de téléphone avec un homme (arabe, environ trente ans).

Cette scène représente concrètement la séparation à l'œuvre à Lyon entre travail policier et travail social. Les deux professions ne se croisent pas, elles semblent ici cohabiter sans entrer en contact, chacune d'un côté de la place.

Mais la séparation des missions ne se fait pas toujours de façon aussi paisible. Dans une même zone infra-urbaine, les activités des uns influent sur celle des autres : « Si les jeunes se trouvent majoritairement sur la place Gabriel-Péri, certains ont aussi trouvé refuge place Mazagran, toujours dans le quartier de la Guillotière. Un essaimage dû en grande partie à la présence régulière de cars de CRS sur la place Gabriel-Péri, avec lesquels les travailleurs sociaux devront composer. »²⁷⁶. D'après les observations de terrain, il n'y a pas seulement une répartition des tâches, où la police s'occuperait de sanctionner les pratiques illégales, et les travailleurs sociaux d'accompagner les personnes dans le besoin. Ces deux activités professionnelles, qui correspondent aussi à deux approches du même problème, la délinquance visible, entrent en concurrence. L'association Pause Diabolo fait de la réduction des risques (RDR) : ce type de travail social a pour but d'informer, en se concentrant parfois sur des populations particulières (jeunes, TDS, personnes sans-abris...) et de prévenir les conduites à risques. L'association Pause Diabolo fait des maraudes à La Guillotière tous les mercredis, de la place Raspail (au pied du pont de la Guillotière) à la place Bahadourian (dans le 3^{ème} arrondissement) en passant par la place Mazagran. Ses membres discutent avec les habitué.es et donnent du matériel permettant de réduire les risques sanitaires lors d'une consommation ou d'une pratique pouvant nuire à la santé des individus. De la distribution de seringues neuves à celle de préservatifs en passant par les flyers thématiques sur les violences sexuelles et sexistes (VSS), le domaine de la RDR est vaste. Deux membres bénévoles rencontrés place Mazagran témoignent : « Si on donne du matos [du matériel] quand les policiers sont là, la personne se

²⁷⁶ Extrait de l'article du média local Rue89Lyon, intitulé « « Ligne 37 », un dispositif inédit pour les jeunes migrants de la Guillotière », mis en ligne le 6/09/2022 (article réservé aux abonné.es).

fait contrôler direct après »²⁷⁷. Iels identifient les patrouilles quotidiennes comme un frein à leur action. Cette réalité de leur travail énerve l'un des bénévoles. Il raconte qu'avec l'équipe de maraude précédente, il a subi des intimidations de la part de la police. Les agent.es leur ont dit que leur action (distribuer du matériel de RDR) était illégale et qu'iels risquaient des poursuites judiciaires. Mais le bénévole affirme que la RDR est inscrite dans le Code de la santé publique. Il analyse donc cette attitude des agent.es comme un manque de formation en matière de santé publique, ou comme dû à des instructions de leur hiérarchie.

Toujours est-il que le renforcement de la présence policière représente pour les travailleur.euses sociaux une entrave à leurs pratiques (hormis, semble-t-il, pour le dispositif institutionnel Ligne 37). Une autre travailleuse sociale témoigne dans ce sens²⁷⁸. Rencontrée place Gabriel-Péri côté 3^{ème} arrondissement, elle tient avec d'autres personnes un stand présentant un collectif d'associations accompagnant les personnes migrantes dans leurs accès au droit (accès à la santé, à des aides financières, accompagnement juridique...). Pour elle, il y a une contradiction fondamentale entre la politique sociale et préventive, soutenue par la mairie, et la politique policière répressive, voulue par le ministère. Elle tente de nuancer son propos : il y aurait du moins un problème dans l'absence d'accord sur la répartition temporelle des deux approches (ce dont témoignent aussi les membres de Pause Diabolo). Elle explique que la présence policière renforcée peut desservir le travail des associations qu'elle présente : les personnes migrantes venant demander des informations sur les moyens de rester en France sont repérées par les agent.es de police, identifiées comme en situation de séjour irrégulière et s'exposent alors à des contrôles ciblés. C'est pour cette raison, explique la travailleuse sociale, que le collectif d'associations a la volonté de ne pas être perçu comme « institutionnel » : ses membres partagent le constat que le fait de ne pas être lié à l'Etat est un atout pour leur travail. Les personnes qui constituent leur public-cible sont plus enclines à se diriger vers elleux si elles ne les associent pas à l'Etat, et par capillarité, à la police.

Interrogé.es sur leur rapport à la police dans le cadre de leur travail, les bénévoles de Diabolo esquissent une différence entre les agent.es municipaux et ceux nationaux : « Les municipaux, ils nous connaissent, ceux de la police nationale ils veulent pas nous connaître. »²⁷⁹. Les policier.ères municipaux auraient plus de compréhension pour leur action.

²⁷⁷ 26 avril 2023 – 15h30 – Place Mazagran.

²⁷⁸ 26 avril 2023 – 17h-17h30 – Place Gabriel-Péri.

²⁷⁹ 5 avril 2023 – 16h – Place Mazagran.

Cette déclaration corrobore les observations que j'ai faites : lorsque les agent.es lyonnais.es prêtent attention aux besoins des « gars de la place », en prenant le temps de discuter avec eux indépendamment de leur mission de maintien de l'ordre public, iels appartiennent à la police municipale. Or ce constat ne vaut pas pour toutes les agent.es municipaux dont l'action a été observée : il se limite à une équipe de trois membres, dont le chef semble être le « grand policier ».

Il apparaît que la forme que prend le renforcement de la présence policière, ici la BST, participe à augmenter la tension sur le terrain : « L'invention de la BST tend à rompre avec les quelques initiatives gouvernementales précédentes d'un rapprochement entre police et population. Pourtant, le commissaire de la commune étudiée continue d'en parler en termes de police de proximité. C'est au fil de nos entretiens qu'il va finalement convenir d'une proximité non pas avec les habitants mais plutôt avec un territoire donné : celui où patrouillent inlassablement, à pied ou en véhicule, les équipages qui composent la BST. La BST occupe le territoire, au risque de générer un sentiment d'occupation. »²⁸⁰. Ces conclusions de la géographe M. Morelle résonnent amplement avec mes observations : la BST occupe bien le terrain²⁸¹. Ce type de brigade semble alors avoir la même action, indépendamment du terrain considéré : « Pas de prévention ni véritablement d'arrestations, la BST s'éloigne des orientations des expériences antérieures de police de proximité, sans avoir non plus les moyens de faire des enquêtes ni d'arrêter des trafiquants. En interrompant régulièrement la vente de drogues, mais aussi plus généralement des occupations d'espaces publics, elle incarne « une police des apparences » qui s'attache à la visibilité des infractions, et de supposées infractions. »²⁸². Le foisonnement des fouilles sur tout le terrain et la présence policière continue place Gabriel-Péri ne mettent pas fin à la délinquance. Les riverain.es semblent moins se plaindre, mais les hommes « traînent » encore, ils sont seulement plus régulièrement soumis à l'autorité policière. Ainsi, les deux polices présentent bien un rapport opposé au travail social, dans les *hot spots* étudiés comme en dehors. Ce rapport s'incarne quotidiennement dans les interactions polices-populations.

²⁸⁰ MORELLE Marie, « La fabrique de territoires policiers. Des pratiques professionnelles en débat dans une commune francilienne », *Droit et société*, 2017/3 (N° 97), p. 469-484.

²⁸¹ Voir la partie II.4. « Que fait la police ? ».

²⁸² *Ibid.*

Si on ne trouve pas à La Guillotière une société civile aussi organisée et revendicatrice qu'à Sankt Pauli, il existe bien un refus de la politique de *hot spot*. Ce refus est voilé, il ne prend pas dans l'espace public et médiatique la place qu'il prend à Sankt Pauli.



Illustration 28 : Graffitis sur la station de métropolitain Guillotière : « Nik la BST », « ACAB », « La police tue », « Free Palestine »

Cette photographie a été prise après une manifestation contre la réforme des retraites, en février 2023, c'est-à-dire avant que la phase d'observations n'ait lieu. La mention de la BST, à côté de slogans plus généraux et répandus internationalement, laisse penser qu'une partie de la population lyonnaise voit dans cette brigade le symptôme de maux plus profonds. Ce graffiti a été effacé pendant la nuit suivant sa réalisation. Il est la seule mention de la BST que j'ai observé sur les murs de La Guillotière.

On a donc vu que la police hambourgeoise avait une action se rapprochant du travail social, allant parfois même jusqu'à endosser pleinement ce rôle. La *Task Force* ne représente pas une rupture d'avec la réflexion fédérale sur la police, celle-ci intégrant les méthodes du travail social à son action. La BST affectée à La Guillotière, à l'instar de ses homologues sur le reste du territoire français, refuse, elle, toute assimilation au travail social. Elle s'éloigne des

tentatives de police de proximité engagées par des ministres de l'Intérieur antérieurs, sans pour autant faire décroître la délinquance visible. Malgré cette différence profonde, dans les deux quartiers, l'action policière est soumise aux critiques.

3.3. Que faire face à la critique ?

Intéressons-nous pour finir à la manière dont les agent.es réagissent face à ceux qui observent, commentent, voire critiquent leurs pratiques. A Lyon, j'ai « échangé » avec des agents de police à deux reprises, à l'occasion de deux contrôles routiers. Ces interactions ont eu lieu dans le quartier de La Guillotière, à quelques rues de l'espace délimité pour mon travail d'observation (près du pont de l'Université et de la place Jean-Macé). Elles ont été extrêmement désagréables. Il a suffi que j'observe de loin les contrôles pour qu'un agent vienne à ma rencontre et me demande de justifier ma présence. J'ai alors expliqué que j'étais curieuse de comprendre les interactions en cours. Le fait d'inciter les agents à m'expliquer ce qu'ils faisaient a représenté à leurs yeux une critique, voire une délégitimation de leur travail. On m'a enjoint de circuler, les agents étaient visiblement énervés par ma présence : j'ai quitté les lieux parce que j'ai eu peur.

A cause de la méthode choisie, celle de l'observation, ma démarche a pu être comparée par des personnes à qui je tentais de l'expliquer, à la pratique du réseau international d'associations militantes *Copwatch*. J'ai d'abord pensé que les agents lyonnais contactés voyaient en moi une « personne critique de l'institution », qui remettrait en cause leur travail à cause d'un positionnement idéologique. Or cette façon de communiquer a été observée à de nombreuses reprises, face à des justiciables semblant appartenir à des groupes sociaux variés : les agent.es haussent le ton, interrompent la conversation et ordonnent de quitter les lieux. La seule différence observée entre la façon de parler aux passent.es, qui s'arrêtent devant un contrôle comme moi, et les délinquants, est que les agent.es posent en plus quelques questions rhétoriques au milieu de l'interaction, lorsque l'interlocuteur.ice n'est pas perçu.e comme délinquant. Je pense que cela a été mon cas, car je suis perçue comme une femme ; je pense que c'est aussi le cas de l'homme dans l'observation suivante, perçu comme trop vieux pour participer à un quelconque trafic.

25 avril 2023 – 12h-12h20 – Place Gabriel-Péri

[Version abrégée de l'interaction] Un passant (arabe, environ quatre-vingts ans) se dirige vers un agent (blanc, environ quarante ans) et lui dit : « C'est pas bien, faut pas faire ça. ». Le policier répond que le trafic de cigarettes entraîne des problèmes climatiques, des tentatives d'homicides et nourrit la circulation d'armes. Le passant s'en étonne, le policier se rapproche du vieil homme, et déclare en haussant le ton et l'index pointé vers lui-même : « Oh monsieur, c'est qui le policier ? C'est qui qui travaille à La Guillotière ? ». Le vieil homme reprend les propos de l'agent : « Des tentatives d'homicides pour des cigarettes ? ». Le policier acquiesce. Le passant dit alors : « Ah oui ça c'est mal. ». Les deux hommes se séparent. Les trois policiers municipaux remontent le cours Gambetta et fouillent les poubelles autour de l'arrêt de bus.

Il apparaît compliqué de parler de l'action policière avec les agent.es pendant leur patrouille. L'agent utilise explicitement son expertise professionnelle comme argument d'autorité. Puisqu'il est policier, il sait nécessairement ce qu'il fait. La remarque du passant est perçue comme une remise en cause de son expertise, donc de la légitimité de son action. Le passant est finalement plus persuadé qu'il n'est convaincu : il accepte la perspective du policier parce que celui-ci répète avec conviction l'argument des homicides entraînés par le trafic de cigarettes. En réalité, le passant n'a pas compris la chaîne de causalité, puisque le policier ne l'a pas explicitée. Cette interaction apparaît comme un échange ni réussi ni raté, mais manifestement partiel.

On l'a vu, les policier.ères lyonnais.es municipaux créent des liens interpersonnels avec les délinquants. D'après mes observations, c'est uniquement lorsque ce rapport préexiste à l'interaction que celle-ci a des chances de ne pas s'envenimer. Dans ce cadre très réduit, les agent.es acceptent des commentaires sur leurs pratiques.

25 avril 2023 – 18h30-18h45 – Place Mazagran

Deux policiers et une policière de la police municipale arrivent en voiture depuis la rue Jangot et se garent sur la place. O. me signale le grand policier (blanc, plus de cinquante ans) : « Lui c'est un bon, c'est pas un fils de pute. ». O. explique qu'il trouve juste l'action de ce policier, il ferait des rappels à l'ordre pour assurer un bon vivre-ensemble. Kamel appuie les propos de O. : « Lui, il me connaît depuis dix ans. Avant il me disait « vous » et « Monsieur », maintenant

il me dit « elle est où ta bouteille Kamel ? » ». Kamel se réjouit de cette proximité. Il me dit à voix basse que la policière a vu la bouteille de vin rosé qu'il cache sous sa veste. Elle n'a rien dit car, d'après Kamel : « Ils m'ont pris pour des 200 grammes de shit, ils vont pas m'emmerder pour une bouteille de rosé ». [...]

Les policier.ères se redirigent les habitué.es. Un homme (noir, environ trente ans) s'énerve à cause de leur présence. Le grand policier lui dit : « Tu me dois le respect ! ». L'homme répond : « Emmenez-moi, j'ai pas peur, j'ai rien fait ! ». Le policier dit quelques mots en posant quelques doigts sur la poitrine de l'homme mais il ne hausse pas le ton. L'homme se calme. L'échange prend fin dans une atmosphère cordiale : les policier.ères saluent le groupe et repartent dans leur véhicule.

Cette scène est le seul exemple observé sur terrain lyonnais d'une interaction où la personne contactée s'énerve et où l'agent de police, lui, garde son calme. Cet hapax est frappant : les rapports polices-populations quotidiens à La Guillotière se font sur le mode de la défiance, voire de la soumission. Ici, l'agent réussit à faire valoir son autorité sans avoir recours ni à des menaces ni à une forme de violence symbolique (humiliation verbale par exemple). Il semblerait que l'expérience professionnelle de ce policier soit la raison de ce qu'on peut juger être une « bonne » interaction : le policier est en fonction depuis longtemps, il ne connaît pas seulement le terrain, il connaît les individus qui y « trainent ». Apparemment, il sait même quels propos tenir pour qu'ils se calment. C'est justement cette capacité à apaiser les tensions qui lui confère une réputation de « bon keuf » : parce que son comportement ne traduit pas une propension à la violence, il n'est pas craint mais respecté. Les habitués qui m'ont parlé de lui concourent à dire que son travail est juste *moralement*, qu'il permet un meilleur vivre-ensemble pour tout le monde, public-cible de la police compris. Ce policier n'est pas perçu comme l'apporteur de lois qui seraient partiales, mais comme une autorité morale concourant au bien commun.

A Sankt Pauli, le rapport aux personnes qui interrogent de près ou de loin l'action policière est tout autre. J'ai remarqué une pratique qui semble absente du *hot spot* lyonnais : des individus aux profils variés se postent à côté des contrôles en cours dans le *gefährlicher Ort*. Les agent.es les remarquent, leur demandent parfois ce qu'ils font, puis continuent le contrôle :

24 mai 2023 – 13h45-14-10 – Park Fiction

[Version abrégée de l'interaction] Deux policiers (blancs, moins de trente ans) se dirigent depuis la Hafenstraße vers quatre hommes (noirs, environ trente ans) appuyés sur la rambarde devant l'église. Les deux hommes noirs situés aux extrémités du groupe partent en courant et en riant dans des directions opposées. Les policiers demandent aux deux hommes restant pourquoi ils agissent ainsi, ceux-ci répondent que leurs connaissances n'ont pas leurs papiers sur eux et veulent s'éviter des complications administratives en fuyant. L'ensemble de l'interaction a lieu en anglais. Les policiers prennent connaissance de cette information et n'entreprennent rien (ni poursuite, ni appel de renfort). Une femme (blanche, environ cinquante ans) qui était assise avec d'autres personnes à quelques mètres, se lève et se place à côté d'un des hommes noirs, face aux policiers. Elle reste là pendant tout le temps de l'interaction. Les policiers lui demandent ce qu'elle fait, elle répond nonchalamment qu'elle souhaite écouter ce qui se dit, les policiers la laissent faire. [...]

La population de Sankt Pauli contrôle sur le terrain le travail policier, ce dont les agent.es s'accommodent. Cette femme a eu un comportement similaire à celui que j'ai tenté d'avoir à Lyon. Mais elle, par son langage corporel, se place ouvertement *du côté* des contrôlés et cela n'engendre ni pour elle ni pour eux un enveniment de la situation. Moi, à plusieurs mètres de distance, j'ai été perçu comme un problème par les agents réalisant des contrôles routiers.

A Sankt Pauli, les passant.es ne commentent pas seulement les contrôles qu'iels perçoivent, iels les critiquent publiquement et ce, en assumant un positionnement idéologique de gauche. Lorsque les agent.es se voient renvoyer l'image de leur institution comme le garant d'un ordre social injuste, iels se distancient de ce discours par le recours à l'ironie.

9 juin 2023 – 14h45-15h10 – Antonistraße, à quelques mètres de « l'entrée » de Park Fiction

[Version abrégée de l'interaction] Deux policiers (blancs, moins de trente ans) sont en train de contrôler l'identité d'un homme (noir, environ vingt-cinq ans). [...] Pendant l'interaction, les policiers me voient mais ne me parlent pas.

Une femme (vraisemblablement d'origine turque, environ trente ans) passe la tête par-dessus la rambarde de son balcon, en dessous duquel a lieu le contrôle ; elle crie en s'adressant aux

agents : « Eh, moi aussi je regarde de là-haut ! ». En quelques minutes, plusieurs personnes passent et commentent la scène. Un homme blanc d'environ cinquante ans, habillé élégamment, dit distinctement « Schwachsinn ! » (« quelle bêtise ! »). Un homme blanc d'environ soixante ans, sortant du jardin de l'église, dit sur un ton ironique « Oh, racial profiling ? » (« Oh, un contrôle au faciès ? »). Une femme blanche d'environ trente ans, habillée en noir et portant des chaussettes arc-en-ciel²⁸³, s'arrête à côté de moi et reste pendant toute la durée du contrôle. Pendant plusieurs minutes, elle va s'adresser avec agressivité aux policiers : « Vous n'avez pas autre chose à faire que saouler les gens ? Vous ne pouvez pas vous trouver un travail qui a du sens ? Vous ne voyez pas que personne ne vous aime ? ».

[...] A la fin du contrôle, les agents se tournent vers la femme aux chaussettes arc-en-ciel et lui disent : « Das war es schon ! » (« c'est tout, c'est fini ! »). Elle continue à les attaquer verbalement en marchant à leur rythme. Ils lui répondent : « Oui oui, bonne journée, profitez bien du soleil. » et s'éloignent par la Bernhard-Nocht-Straße. La femme va à Park Fiction où elle rejoint une amie et lui raconte la scène, toujours agacée.

Les critiques exprimées ici sont claires, elles vont jusqu'à ce qu'on appelle l'outrage à agent (*Beamtenbeleidigung*). Mais les agents ne se prennent pas au jeu, ils ignorent tous les commentaires et, en dernier recours, font de l'ironie. Sur le terrain lyonnais, cette scène est impensable. Les personnes n'ont pas le temps de critiquer le travail des agents, le commenter est déjà perçu comme un signe de défiance intolérable pour les agents. Les personnes dénonçant le contrôle semblent ici appartenir à différents groupes sociaux. Mais iels portent pourtant un seul et même discours sur l'action policière : la politique de *gefährlicher Ort* ne serait que l'incarnation d'un racisme systémique, couvert par la loi et incarné par les forces de police. C'est pourquoi je considère que l'on peut dire que l'ensemble de la société civile, à l'échelle de Sankt Pauli, joue le rôle d'instance de contrôle de l'action policière. On a rendu compte de situations à La Guillotière où les personnes délinquantes saluent les agent.es et se font finalement fouiller avec agressivité. A Sankt Pauli, il semble que le rejet de l'institution policière soit tellement fort que c'est l'inverse qui se passe :

²⁸³ Sa tenue, inspirée de l'esthétique *punk*, est représentative des personnes (catégorisées comme) critiques de l'institution policière. Ce style vestimentaire est abondamment visible dans l'espace public, dans différentes villes allemandes, et tout particulièrement dans le quartier de Sankt Pauli.

8 juin 2023 – 14h45-14h50 – Park Fiction

[Version abrégée de l'interaction] La patrouille continue son tour et passe devant la clôture de l'église, où je suis installée avec des habitué.es, tout en gardant une distance d'environ deux mètres. Un policier dit timidement « Moin ! » [« Salut ! » dans le parler hambourgeois], personne ne lui répond. La patrouille repart vers la Antonistraße.

Conclusion générale

Ainsi, on a montré que l'état de rapport polices-populations dans les quartiers de centres-villes de Sankt Pauli et de La Guillotière résulte des plusieurs formes différentes de politisation de la délinquance visible.

Cette politisation, au sens premier de « donner un caractère politique », est le fruit d'acteur.ices différent.es : le *gefährlicher Ort* hambourgeois est issu d'une logique *top-down*, voulue par des élu.es et débattue dans les instances démocratiques de la ville-Etat ; le renforcement de la présence policière à La Guillotière rappelle plutôt une logique *bottom-up*, poussée par un réseau actif de voisin.es et de commerçant.es, et actée en peu de temps par le ministre de l'Intérieur. Or cette politisation est rarement distinguable du deuxième sens que revêt cette notion, celle de « formation politique », menant à une lecture idéologique d'un même phénomène. Dès l'émergence des mesures spécifiques aux deux quartiers, on constate une différence dans la prise en charge des opinions contradictoires : ces mesures sont discutées au parlement à Hambourg, parce qu'elles entraînent des confrontations idéologiques ; elles ne le sont pas à Lyon, parce qu'il n'existe pas d'espace *neutre* permettant aux différentes conceptions des politiques de sécurité d'entrer en conversation les unes avec les autres (I).

C'est cette différence qu'on retrouve en filigrane dans les pratiques policières sur les terrains. L'ethnographie des pratiques policières a montré des agent.es bien plus violents à La Guillotière, violence aux multiples facettes. La forme même du *renforcement* de la présence policière traduit des conceptions différentes des territoires et de leurs occupant.es : le *gefährlicher Ort PK 15 BtM* paraît finalement bien libéral, comparé à la contre-occupation de La Guillotière par les agent.es nationaux à Lyon. A propos des pratiques de maintien de l'ordre

en France et en Allemagne un jour de manifestations international, O. Fillieule et F. Jobard écrivent : « Mais le point crucial qui les [les polices allemandes] distinguent des polices françaises en ce 1^{er} mai 2016 est le suivant : force reste *à la loi* ; force reste *dans la loi*. »²⁸⁴. Au quotidien, dans des zones infra-urbaines de quelques centaines de mètres carré, éloignées de plus de mille kilomètres l'une de l'autre, il en va de même. Des interactions polices-populations des plus banales aux plus houleuses, les agent.es hambourgeois.es n'utilisent jamais autre chose que les outils juridiques dont iels disposent ; les agent.es lyonnais.es utilisent ce qu'iels savent apparemment faire le mieux, intimider (II).

Cet écart dans les pratiques policières correspond à un gouffre entre les discours portés par les institutions policières françaises et hambourgeoises. Tandis que la première exige force physique, moralité et dévouement de ses recrues, la seconde leur propose travail en équipe et épanouissement personnel. A partir de ces deux conceptions d'un même métier, la politisation de l'action policière s'étend aux terrains. Les agent.es apprennent à prendre en charge, à leur échelle, des problèmes structureaux, ou à nier leur existence. L'« ouverture des polices [allemandes] à la critique et à la pluralité des savoirs »²⁸⁵ apparaît être le fondement des multiples différences établies par l'observation participante (III).

La comparaison des gestions de la délinquance visible dans zones infra-urbaines amène à distinguer bien plus les polices et leurs Etats respectifs, que les populations délinquantes et leurs pratiques de l'espace public. Le *hot spot* de Sankt Pauli, vivier d'une culture anti-autoritaire, serait alors l'incarnation paradigmatique de « cette singularité allemande »²⁸⁶, de ce « style de police qui tient à des facteurs avant tout politiques : la genèse de l'Etat allemand, la situation post-coloniale et le contrecoup des régimes autoritaires. »²⁸⁷. A l'heure où une partie du peuple français pleure la mort de Nahel Merzouk, adolescent franco-algérien tué à bout portant par un brigadier de police en juin 2023, apprendre de son voisin allemand devrait être une nécessité impérieuse pour l'Etat français.

²⁸⁴ FILLIEULE Olivier et JOBARD Fabien, « Le splendide isolement des forces françaises de maintien de l'ordre », in GAUTHIER J., JOBARD F. (dir.), *Police : questions sensibles*, Presses Universitaires de France, coll. « La vie des idées », 2018, p. 23.

²⁸⁵ « Légitimités policières, approches comparées », introduction à l'ouvrage susnommé, p. 14.

²⁸⁶ *Ibid.*

²⁸⁷ *Ibid.*

Bibliographie

ABDUL-RAHMAN Laila, ESPIN GRAUN Hannah, KLAUS Luise, SINGELNSTEIN Tobias,

Gewalt im Amt – Übermäßige polizeiliche Gewaltanwendung und ihre Aufarbeitung, Campus, 2023.

ADEN Hartmut,

« L'État protecteur, mobilisation de nouveaux acteurs et repli sécuritaire. Les politiques de sécurité et de prévention en Allemagne dans les années 1990 », *Déviance et Société*, vol. 25, n°4, 2001, pp. 459-477.

ADLER Freda,

Sisters in crime, the rise of the new female criminal, McGraw-Hill, 1975.

BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal, LEMAIRE Sandrine (dir.),

La Fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial, La Découverte, 2005.

DELTOMBE Thomas, RIGOUSTE Mathieu., « L'ennemi intérieur : la construction médiatique de la figure de l'« Arabe » », pp. 191-198.

BÄNZIGER Matthias,

Grundriss innovativer Polizeiansätze. Eine kritische Begutachtung verschiedener Strategien und Tätigkeiten und deren Implementierung in der Schweiz in Theorie und Praxis [thèse de doctorat], Archive SERVAL de l'Université de Lausanne, 2014.

BASCHET Jérôme, DORLIN Elsa, *et al.*,

Défaire la police, Éditions Divergences, 2021.

BELINA Bernd, WEHRHEIM Jan,

„Gefahrengebiete“: durch die Abstraktion vom Sozialen zur Reproduktion gesellschaftlicher Strukturen“, *Soziale Probleme*, 23(2), 2011, pp. 207-229.

BESSONE Magali,

Sans distinction de race ? Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques, Vrin, 2013.

-

BLANCHARD Pascal, BANCEL Nicolas (dir.),

Culture post-coloniale 1961-2006. Traces et mémoires coloniales en France, Autrement, 2005.

RIGOUSTE Mathieu., « L'armée et la construction de l'immigration comme menace », pp. 113-124.

BRAGA Anthony A., WEISBURD David L.,

Policing Problem Places: Crime Hot Spots and Effective Prevention, Studies in Crime and Public Policy, Oxford University Press, 2010.

CUSSON Maurice,

Prévenir la délinquance. Presses Universitaires de France, coll. « Criminalité internationale », 2009.

DARLEY Mathilde, GAUTHIER Jérémie,

« Le travail policier face à la réforme. Une ethnographie de la mise en œuvre des « Zones de Sécurité Prioritaires » », *Politix*, 2018/4 (n° 124), p. 59-84.

DAUPHIN Sandrine,

« Le travail social : de quoi parle-t-on ? », *Informations sociales*, 2009/2 (n° 152), p. 8-10.

DERIN Benjamin, SINGELNSTEIN Tobias,

Die Polizei: Helfer, Gegner, Staatsgewalt – Inspektion einer mächtigen Organisation, Econ, 2022.

ESTIOT Nathalie,

« Du côté de la police... », *Alternatives Non-Violentes*, vol. 201, no. 4, 2021, pp. 11-13.

FASSIN Didier,

La Force de l'Ordre : Une anthropologie de la police de quartiers, Editions du Seuil, coll. « La Couleur des idées », 2011.

FASSIN Didier, FASSIN Éric (dir.),

De la question sociale à la question raciale. Représenter la société française, La Découverte, 2006.

FORET Catherine,

« La concertation sur projet comme champ de bataille et processus politique – Retour sur l'opération d'aménagement de la place Mazagran (Lyon 7^{ème}) », *Millénaire3*, 2018.

FREYERMUTH Audrey,

« L'offre municipale de sécurité : un effet émergent des luttes électorales. Une comparaison des configurations lyonnaise, niçoise, rennais et strasbourgeoise (1983-2001) », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, no. 1, 2013, pp. 89-116.

GAUTHIER Jérémie,

« Le policier et le culturel. Police et minorité à Berlin », *Cultures et conflits*, vol.107. n°3, 2017, pp.123-141.

« Origines contrôlées. Police et minorités en France et en Allemagne », *Sociétés contemporaines*, vol. 1, n°97, 2015, pp. 101-127.

« Des corps étrange(r)s dans la police ? Les policiers minoritaires à Paris et à Berlin », *Sociologie du Travail*, vol. 53, n°4, 2011, pp. 460-477.

GAUTHIER Jérémie, JOBARD Fabien (dir.)

Police : questions sensibles, Presses Universitaires de France, coll. « La vie des idées », 2018.

GOVER Angela R., JENNINGS Wesley G. et TEWKESBURY Richard,

« Adolescent Male and Female Gang Members' Experiences with Violent Victimization, Dating Violence, and Sexual Assault », *American Journal of Criminal Justice*, juin 2009, vol. 34, no 1-2.

GROß Hermann,

„Polizei(en) und innere Sicherheit in Deutschland – Strukturen, Aufgaben und aktuelle Herausforderungen“, *Aus Politik und Zeitgeschichte*, Nr. 21-23/2019, 15.05.2019.

HUNOLD Daniela,

„Polizei im Revier: das Verhältnis von Polizisten und Jugendlichen vor dem Hintergrund des sozialräumlichen Kontextes“, *Soziale Probleme*, 23(2), 2011, pp. 231-262.

JOBARD Fabien, GROENEMEYER Axel,

« Déviances et modalités de contrôle : le réalisme sociologique de la comparaison franco-allemande », *Déviance et Société*, 29 (3), 2005, p. 235-241.

JOBARD Fabien, DE MAILLARD Jacques (dir.),

Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes, Armand Colin, 2015.

JOBARD Fabien, LEVY René, LAMBERTH John, NEVANEN Sophie,

« Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris », *Population*, 2012/3 (Vol. 67), p. 423-451.

KASTORYANO Riva (dir.),

Les Codes de la différence. Race, origine, religions. France, Allemagne, Etats-Unis, Presses de Sciences Po, 2005.

Article :

GALEMBERT Claire, « La gestion publique de l'islam en France et en Allemagne : les modèles nationaux à l'épreuve », pp. 175-202.

LE GOFF Tanguy,

« L'insécurité « saisie » par les maires. Un enjeu de politiques municipales », *Revue française de science politique*, 2005/3 (Vol. 55), pp. 415-444.

LOCH Dietmach,

« Pourquoi n'y a-t-il pas d'émeutes urbaines en Allemagne ? Les jeunes issus de l'immigration en France et en Allemagne entre (absence de) protestations et politique de la ville », *Swiss Journal of Sociology*, 34 (2), 2008, pp. 281-306.

DE MAILLARD Jacques,

Polices comparées, LGDJ, 2017.

DE MAILLARD Jacques, ROCHE Sébastien,

The Rise of comparative policing, Routledge, 2022.

DE MAILLARD Jacques, HUNOLD Daniela, ROCHE Sébastien, OBERWITTLER Dietrich, ZAGRODZKI Mathieu,

« Les logiques professionnelles et politiques du contrôle. Des styles de police différents en France et en Allemagne », *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 2, 2016, pp. 271-293.

DE MAILLARD Jacques, SKOGAN Wesley G.,

Police et société en France, Presses de Sciences Po, 2023.

MOHAMMED Marwan, MUCCIELLI Laurent,

Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours, La Découverte, 2007.

MOREAU DE BELLAING Cédric,

Force publique. Une sociologie de l'institution policière, Economica, coll. « Etudes sociologiques », 2015.

MALOCHET Virginie,

Les policiers municipaux, Presses Universitaires de France, 2007.

MORELLE Marie,

« La fabrique de territoires policiers. Des pratiques professionnelles en débat dans une commune francilienne », *Droit et société*, 2017/3 (N° 97), p. 469-484.

MOUHANNA Christian

La police contre les citoyens ?, Le Champ social, 2011.

MUCCHIELLI Laurent (dir.),

La Frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social, La Découverte, coll. « Sur le vif », 2008.

Articles :

MOUHANNA Christian, « 6. Police : de la proximité au maintien de l'ordre généralisé ? », pp. 77-87.

RIGOUSTE Mathieu, « 7. La guerre à l'intérieur : la militarisation du contrôle des quartiers populaires », pp. 88-98.

OBERWITTLER Dietrich, ROCHÉ Sebastian,

« Experiences, perceptions and attitudes - Variations of police-adolescents relationships in French and German cities », *European Society of Criminology News*, 2013/3.

PÜTTER Norbert,

« Polizei und kommunale Prävention – Zwischen Legitimationspflege und vernetzter Repression », *CILIP/Bürgerrechte und Polizei*, vol. 8, n°1, 2007, pp. 41.

PÜTTER Norbert, BIEKER Rudolf (Hrsg.),

Soziale Arbeit und Polizei. Zwischen Konflikt und Kooperation, Verlag W. Kohlhammer, 2021.

PÜTZ Robert, RODATZ Mathias,

« Kommunale Integrations- und Vielfaltskonzepte im Neoliberalismus. Zur strategischen Steuerung von Integration in deutschen Großstädten », *Geographische Zeitschrift*, vol. 101, n°3 et 4, 2013, pp. 166–183.

RAUTENBERG Michel,

« Formes et pratiques du commerce ethnique autour de la Place du Pont à Lyon », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, n°3-4/1989. Migrations, sous la direction de Philippe Videlier, 1989, pp. 109-123.

RICORDEAU Gwénola (dir.),

1312 raisons d'abolir la police, Lux Éditeur, 2023.

RINN Moritz,

Konflikte um die Stadt für Alle - Das Machtfeld der

Stadtentwicklungspolitik in Hamburg, 1. Auflage, Westfälisches Dampfboot, 2016.

ROBERT Philippe, ZAUBERMAN Renée,

Mesurer la délinquance, Presses de Sciences Po, coll. « La Bibliothèque du citoyen », 2011.

ROCHÉ Sebastian,

De la police en démocratie, Grasset, 2016.

« Délinquance des jeunes : des groupes actifs et éphémères », *Sciences Humaines*, 2002/7 (N°129), p. 22-22.

ROCHER Paul,

Que fait la police ? et comment s'en passer, La Fabrique, 2022.

ROUX Guillaume,

« Expliquer le rejet de la police en banlieue : discriminations, « ciblage des quartiers » et racialisation. Un état de l'art », *Droit et société*, 2017/3 (N° 97), p. 555-568.

SCHNEIDER Martin,

« Balduintreppe – Aneignungen und Inszenierungen eines Möglichkeitsraumes », *vokus. Volkskundlich-kulturwissenschaftliche Schriften*, cahier 2 20/2010, Université de Hamburg.

SIMON Rita James,

Women and Crime, D.C. Heath, 1975.

ULLRICH Peter, TULLNEY Marco,

„Die Konstruktion ‚gefährlicher Orte‘. Eine Problematisierung mit Beispielen aus Berlin und Leipzig“, *sozialraum.de*, 4(2), 2012.

VAN MAANEN John,

« The Asshole », in Peter K. Manning, John Van Maanen (eds), *Policing. A View from the Street*, Random House, 1978, p. 221-237.

VITALE Alex S.,

The End of Policing, Verso, 2017.

WEISS Harald, HENRION Hervé,

« La « police de proximité » en Allemagne », *Archives de politique criminelle*, vol. 33, no. 1, 2011, pp. 173-186.

ZAGRODZKI Mathieu,

« Police, prévention et implantation territoriale : une comparaison franco-américaine », *Informations sociales*, 2010/5 (n° 161), p. 108-116.

Sitographie

Articles de la presse française :

- *Presse et médias nationaux*

Article du journal *Le Monde*, mis en ligne le 17 juin 2021, intitulé « Affaire Steve Maia Caniço : le jeune homme est tombé dans la Loire au moment de l'intervention policière, selon le parquet » :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/06/17/affaire-steve-maia-canico-le-jeune-homme-est-tombe-dans-la-loire-au-moment-de-l-intervention-policiere-selon-le-parquet_6084592_3224.html

Article du journal *Le Figaro*, mis en ligne le 20/06/2021, intitulé « Fête de la musique : deux ans après la noyade de Steve à Nantes, le quai Wilson bouclé par les forces de l'ordre » :

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/fete-de-la-musique-deux-ans-apres-la-noyade-de-steve-a-nantes-le-quai-wilson-boucle-par-les-forces-de-l-ordre-20210620>

Portail du journal *Le Monde* dédié aux violences policières :

<https://www.lemonde.fr/violences-policieres/>

Article du quotidien financé par la publicité *20minutes*, en date du 5/10/2021, intitulé « Lyon : A la Guillotière, « c'est toujours le même bordel, c'est même de pire en pire » :

<https://www.20minutes.fr/societe/3140883-20211005-lyon-guillotiere-toujours-bordel-pire-pire>

Article du quotidien *20minutes*, mis en ligne le 15/04/2023, intitulé « Lyon : « Ils veulent juste qu'on disparaisse » ... Les prostituées de Gerland réagissent à l'annonce de l'expulsion » :

<https://www.20minutes.fr/societe/4032685-20230415-lyon-veulent-juste-disparaisse-prostituees-gerland-reagissent-annonce-expulsion>

Article du journal *Le Figaro*, mis en ligne le 16/08/2021, présenté comme « entretien exclusif », intitulé « Gérard Darmanin : « Harceler sans relâche les trafiquants de drogue » (article réservé aux abonnés.es)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/gerald-darmanin-contre-le-fleau-de-la-drogue-il-n-y-a-aucune-fatalite-20210815>

Article du média TF1 Info, en date du 25/02/2021, intitulé « Légaliser serait une lâcheté » :
Gérald Darmanin intransigeant sur le cannabis :

<https://www.tf1info.fr/politique/cannabis-legaliser-serait-une-lachete-gerald-darmanin-intransigeant-sur-la-consommation-de-drogue-2179253.html>

Article du média RTL, mis en ligne le 27/06/2023, intitulé « INVITE RTL – « Il faut faire la guerre contre les consommateurs de drogue », affirme Gérald Darmanin » :

<https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/invite-rtl-il-faut-faire-la-guerre-contre-les-consommateurs-de-drogue-affirme-gerald-darmanin-7900278460>

- *Presse locale et régionale*

Article de *BFM Lyon*, mis en ligne le 17/01/2021, intitulé « Tout comprendre. Insécurité à Lyon : pourquoi le quartier de La Guillotière est pointé du doigt » :

https://www.bfmtv.com/lyon/tout-comprendre-insecurite-a-lyon-pourquoi-le-quartier-de-la-guillotiere-est-pointe-du-doigt_AV-202111170295.html

Article du site d'informations locales *LyonMag*, mis en ligne le 12/10/2021, intitulé « Vis ma vie : la Guillotière en Colère invite le maire de Lyon à passer une journée avec des habitants du quartier » :

<https://www.lyonmag.com/article/118351/vis-ma-vie-la-guillotiere-en-colere-invite-le-maire-de-lyon-a-passer-une-journee-avec-des-habitants-du-quartier>

Article et sa modification du site *LyonMag*, mis en ligne le 27/05/2022, intitulé « Lyon : contrôlé avec de l'alcool sur la voie publique, un élu échappe deux fois à l'amende (màj) » :

<https://www.lyonmag.com/article/123354/lyon-controle-avec-de-l-alcool-sur-la-voie-publique-un-elu-echappe-deux-fois-a-l-amende-maj>

Article du site *LyonMag*, mis en ligne le 23/02/2021, intitulé « « Communication non-violente », policiers à cheval ou à vélo : le plan des écologistes pour plus de sécurité à Lyon » :

<https://www.lyonmag.com/article/113500/communication-non-violente-policiers-a-cheval-ou-a-velo-le-plan-des-ecologistes-pour-plus-de-securite-a-lyon>

- *Média spécialisé*

Article du site Journal du Net, en date du 3/05/2023, intitulé « Prix du tabac en France en 2023 » :

<https://www.journaldunet.com/patrimoine/guide-des-finances-personnelles/1421603-prix-du-tabac-les-tarifs-en-france-en-2023/>

Articles de la presse allemande :

- *Presse et médias nationaux*

Article du quotidien *TAZ*, en date du 5/01/2014, intitulé « Jeder kann durchsucht werden » :

<https://taz.de/Polizeirecht-und-Gefahrengebiete!/5051451/>

Article de *Deutsche Welle*, mis en ligne le 6/01/2014, intitulé « Umstrittenes Gefahrengebiet in Hamburg » :

<https://www.dw.com/de/umstrittenes-gefahrengebiet-in-hamburg/a-17344431>

Article du magazine hebdomadaire *Der Spiegel*, en date du 21/04/2022, intitulé « Uno-Menschenrechtler sieht „Systemversagen“ bei Polizeigewalt in Deutschland » :

<https://www.spiegel.de/politik/deutschland/deutschland-uno-menschenrechtler-sieht-systemversagen-bei-polizeigewalt-a-79ff544b-d49c-4652-a236-7b1557f24588>

Article du magazine hebdomadaire *Der Spiegel* en date du 28/07/2009, intitulé « Wie ein Doktorand das Alkoholverbot kippte » (« Comment un doctorant a fait chavirer l'interdiction de l'alcool ») :

<https://www.spiegel.de/lebenundlernen/uni/freiburg-wie-ein-doktorand-das-alkoholverbot-kippte-a-638879.html>

Article du journal *Zeit Online* en date du 6/05/2022 intitulé « Regierung beginnt fachliche Vorbereitung für Cannabislegalisierung » :

<https://www.zeit.de/politik/2022-05/cannabis-bundesregierung-legalisierung-konsultationsprozess>

- *Presse locale et régionale*

Article de la radio et télévision publique *NDR* (Norddeutscher Rundfunk) en date du 14/01/2014, intitulé « Unklug? Scholz' harte Linie in Hamburg » :

<https://www.ndr.de/nachrichten/hamburg/Unklug-Scholz-harte-Linie-in-Hamburg,gefahrengebiet189.html>

Article du quotidien local *MOPO* (Hamburger Morgenpost) en date du 31/05/2021, intitulé « HamburgsHuren in Not : Sexarbeit noch verboten – das treibt viele in die Illegalität » :

<https://www.mopo.de/hamburg/hamburgs-huren-in-not-sexarbeit-noch-verbotten-das-treibt-viele-in-die-illegalitaet-38433258/>

Pages officielles des polices :

Côté français :

Onglet « Notre histoire » sur le site Devenir Policier de la police nationale française, non daté :

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-decouvrir/notre-histoire>

Onglet « Nous rejoindre » du site Devenir policier :

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre>

Les unités d'intervention sur la voie publique, en date du 29/11/2021 :

<https://www.apvf.asso.fr/wp-content/uploads/2021/12/Les-unites-dintervention-sur-la-voie-publique.pdf>

Côté allemand :

- *Bundespolizei*

Page « Nos missions » de la *Bundespolizei* :

https://www.bundespolizei.de/Web/DE/03Unsere-Aufgaben/unsere-aufgaben_node.html

- *Polizei Hamburg*

Page de la police de Hambourg :

<https://www.polizei.hamburg/>

Page « Kontakt » de la police hambourgeoise :

<https://www.polizei.hamburg/kontakt>

Page « Schutzpolizei » du site Karriere - Polizei Hamburg :

<https://karriere-polizei.hamburg.de/schutzpolizei/>

Polizeiliche Kriminalstatistik der Polizei Hamburg 2022 – Rapport annuel de la police de Hambourg :

<https://www.polizei.hamburg/resource/blob/671742/6642432f4cef9de0494d7593dfef7e8d/pks-2022-jahrbuch-do-data.pdf>

- *Akademie der Polizei (Hambourg)*

Composition de la formation professionnelle initiale des policiers.hambourgeois.es ;
« Berufsbildungsplan für die Ausbildung zum Laufbahnabschnitt I », en date du 4/11/2014,
213 p., mis en ligne par l’Akademie der Polizei

<https://akademie-der-polizei.hamburg.de/resource/blob/637692/aa80192ea116740b41461ec189e2d0f7/berufsbildungsplan-do-data.pdf>

Pages officielles des services publics (villes et régions comprises) :

Côté allemand :

- *Instituts statistiques régionaux*

Statistisches Amt für Hamburg und Schleswig-Holstein, données démographiques sur Hambourg et Sankt Pauli :

https://www.statistik-nord.de/fileadmin/Dokumente/NORD.regional/Stadtteil-Profil_HH-BJ-2019.pdf

https://region.statistik-nord.de/detail_compare/11/1108/5/2/1715/227681/

<https://region.statistik-nord.de/detail/10000000000000/2/1715/227681/>

- *Bundeszentrale für politische Bildung (bpb) - Centre fédéral de formation politique*

Page „Bevölkerung mit Migrationshintergrund“ du Centre fédéral de formation politique

<https://www.bpb.de/kurz-knapp/zahlen-und-fakten/soziale-situation-in-deutschland/61646/bevoelkerung-mit-migrationshintergrund/>

- *Hamburgische Bürgerschaft – Assemblée de Hambourg*

Portail de la *Hamburgische Bürgerschaft* – Banque de données de l’assemblée de la ville-
Etat :

<https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/schlagworte>

Drucksache 18/3448 - Schriftliche Kleine Anfrage des Abgeordneten Dr. Andreas Dressel (SPD) vom 03.01.06 :

https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/17308/messerstechereien_und_ueberfaelle_mit_messern_in_hamburg_iii_wann_gibt_es_endlich_konkrete_ergebnisse_der_senatsaktivitaeten.pdf

Drucksache 21/3064 – Schriftliche Kleine Anfrage der Abgeordneten Christiane Schneider (DIE LINKE) vom 29.01.16 :

https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/51388/gefahrenggebiete_in_hamburg_ii.pdf

Drucksache 21/4189 – Antrag der Abgeordneten Christiane Schneider, Sabine Boeddinghaus, Deniz Celik, Martin Dolzer, Norbert Hackbusch, Inge Hannemann, Stephan Jersch, Cansu Özdemir, Heike Sudmann und Mehmet Yildiz (DIE LINKE) – Betr. Missachtung der Rechtsprechung durch die Exekutive beenden – § 4 Absatz 2 PoIDVG endlich streichen! », en date du 25/04/2016 :

https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/52554/missachtung_der_rechtsprechung_durch_die_exekutive_beenden_4_absatz_2_poldvg_endlich_streichen.pdf

Drucksache 21/8570 – Schriftliche Kleine Anfrage der Abgeordneten Christiane Schneider (DIE LINKE) vom 03.04.17 :

https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/57294/gefaehrliche_orte_in_hamburg.pdf

Drucksache 21/7638 – Schriftliche Kleine Anfrage der Abgeordneten Christiane Schneider (DIE LINKE) vom 19.01.17 :

https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/56239/uebergang_von_gefahrengelassenen_orten_zu_gefaehrlichen_orten.pdf

Drucksache 21/11654 - Schriftliche Kleine Anfrage des Abgeordneten Joachim Lenders (CDU) vom 16.01.18 :

https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/60871/wie_erfolgreich_ist_die_einstellungsoffensive_fuer_die_polizei_hamburg_eo300_ist_die_qualitaet_der_eingestellten_bewerberinnen_und_bewerber_fuer_den_p.pdf

Drucksache 22/4688 - Schriftliche Kleine Anfrage des Abgeordneten Deniz Celiz (DIE LINKE) vom 27.05.21 :

https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/76041/taskforce_btm_in_st_pauli.pdf

- *Ville libre et hanséatique de Hambourg*

Page dédiée à la police sur le site de la ville de Hambourg :

<https://www.hamburg.de/polizei/>

Behördenfinder, portail de la ville permettant de trouver un organisme public :

<https://www.hamburg.de/behoerdenfinder/>

Carte du *Behördenfinder* localisant les commissariats de police :

<https://www.hamburg.de/behoerdenfinder/info/11251788/n0/>

Pages du magazine de la ville, *Hamburg Magazin*, dédiées aux commissariats 14, 15 et 21 :

<https://www.hamburg-magazin.net/polizeikommissariat-14/>

<https://www.hamburg-magazin.net/polizeikommissariat-15/>

<https://www.hamburg-magazin.net/polizeikommissariat-21/>

Page de la ville de Hambourg présentant le Drob Inn, centre d'aide et d'accueil des consommateurs de drogues, comprenant des salles de consommation :

<https://www.hamburg.de/behoerdenfinder/info/11448526/>

Côté français :

- *Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)*

Définition de « grand quartier / quartier » proposée par l'INSEE, en date du 13/10/2016 :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1008>

Document « Dossier complet – Intercommunalité/Métropole de Lyon », publié par l'INSEE en juillet 2023 :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200046977#chiffre-cle-1>

Document « Quartiers de Lyon : de profondes mutations en 30 ans, avec une forte dynamique à l'est », publié sur le site de l'INSEE en juillet 2019 :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4183283#graphique-figure2>

Dossier thématique de l'INSEE « Quartiers de Lyon : de profondes mutations en 30 ans, avec une forte dynamique à l'est », paru le 4/07/2019 :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4183283#graphique-figure2>

Page « Statistiques ethniques » de l'INSEE, publiée le 27/08/2020 :

<https://www.insee.fr/fr/information/2108548>

- *Gouvernement et ministères*

Page « Politique de la ville » du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 5 décembre 2022 :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politique-ville>

Page consacrée à la ZUS de la Guillotière sur le portail « Système d'information géographique de la politique de la ville » :

<https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/8212101>

Liste des Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR) au 1^{er} juillet 2019, sur le site de données ouvertes du gouvernement français data.gouv.fr, en date du 6/12/2019 :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/quartiers-de-reconquete-republicaine/>

Page « Combien de ZSP ? » du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, non datée :

<https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2013-Actualites/ZSP/Combien-de-ZSP>

Page « Quelles sont les différences entre une contravention, un délit et un crime ? » du « site officiel de l'administration française » Service Public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1157>

Page « Obligation de quitter la France (OQTF) » du site Service Public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18362>

Page « Commissariat de police de Lyon – 7^{ème} et 8^{ème} arrondissement » du site Service Public :

<https://lannuaire.service-public.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/96400aa0-eb58-46fd-9184-e04afdd2293a>

- *Sénat*

Note sur la dépenalisation et la légalisation du cannabis – Direction de l'initiative parlementaire et des délégations – Juillet 2022 :

<https://www.senat.fr/lc/lc306/lc306.pdf>

- *Direction de l'information légale et administrative*

Page « De la police de proximité à la police de sécurité du quotidien », mise en ligne sur le site Vie Publique le 9/02/2018 :

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/19840-de-la-police-de-proximite-la-police-de-securite-du-quotidien>

Article « Insécurité : les chiffres de la délinquance en 2021 » sur le site national Vie Publique, publié le 27/01/2022 :

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/283521-insecurite-les-chiffres-de-la-delinquance-en-2021>

Transcription du discours suivi d'une séquence de questions-réponses intitulé « Déclaration de Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement, sur la légalisation du cannabis : évolutions européennes, blocages français, à l'Assemblée nationale le 6 janvier 2022. » sur le site Vie Publique :

<https://www.vie-publique.fr/discours/283377-sarah-el-hairy-06012022-legalisation-du-cannabis-evolutions-europeennes>

Rapport d'information « De la police municipale à la police territoriale : mieux assurer la tranquillité publique », en date du 26/09/2012, rédigé par la Commission sénatoriale des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le site Vie Publique :

<https://www.vie-publique.fr/rapport/32751-de-la-police-municipale-la-police-territoriale-tranquillite-publique>

Rapport de la Cour des Comptes « Les polices municipales », en date du 20/10/2020, sur le site Vie Publique :

<https://www.vie-publique.fr/rapport/276784-les-polices-municipales>

Transcription du discours intitulé « Déclaration de M. Claude Guéant, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, sur les grandes lignes du budget du ministère pour 2012, la politique de l'immigration et le renforcement de la présence des forces de sécurité sur la voie publique, à Paris le 29 septembre 2011. » sur le site Vie Publique :

<https://www.vie-publique.fr/discours/183137-declaration-de-m-claude-gueant-ministre-de-linterieur-de-loutre-mer>

Article « Cannabis récréatif : le CESE favorable à une légalisation encadrée » sur le site Vie Publique, en date du 31/01/2023 :

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/288005-cannabis-recreatif-le-cese-favorable-une-legalisation-encadree>

Page de présentation du préfet délégué pour la défense et la sécurité sur le site de la préfecture du Rhône :

<https://www.rhone.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefecture/Le-prefet-de-la-zone-de-defense/La-prefet-delegue-pour-la-defense-et-la-securite/Presentation>

Page dédiée à la DDSP sur le site de la préfecture du Rhône :

<https://www.rhone.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefecture/Le-prefet-de-la-zone-de-defense/La-prefet-delegue-pour-la-defense-et-la-securite/La-Direction-Departementale-de-la-Securite-Publique-DDSP>

- *Métropole, ville et mairies lyonnaises*

Pages consacrées aux arrondissements lyonnais du site ville-data.com :

<https://ville-data.com/delinquance/Lyon-3e-Arrondissement-69-69383>

<https://ville-data.com/delinquance/Lyon-7e-Arrondissement-69-69387>

Document « Résultats concertation aire de jeux place Mazagran », mis en ligne par la mairie du 7^{ème} arrondissement de Lyon le 20/12/2022 :

https://mairie7.lyon.fr/sites/mairie7/files/content/documents/2023-02/resultats_concertation_aire_de_jeux_place_mazagran.pdf

Page de la mairie du 7^{ème} arrondissement « Gabriel-Péri : des aménagements en 2023 », publié le 7/02/2023 :

<https://mairie7.lyon.fr/actualite/projets-urbains/gabriel-peri-des-amenagements-en-2023>

Site « Agora – Le portail des actes de la Métropole de Lyon » :

<https://agora.grandlyon.com/portail/seances ?role=usager&format=html>

Page de la mairie du 7^{ème} arrondissement de Lyon annonçant le déménagement du commissariat :

<https://mairie7.lyon.fr/actualite/securite/votre-commissariat-demenage>

Page de la mairie du 6^{ème} arrondissement de Lyon annonçant la fermeture « jusqu'à nouvel ordre » du commissariat :

<https://mairie6.lyon.fr/lieu/commissariat-de-police/commissariat-de-police-3eme-et-6eme-arrondissements>

Page « Hôtel de police » du site officiel de la ville de Lyon :

<https://www.lyon.fr/lieu/commissariat-de-police/hotel-de-police>

Site officiel de la ville de Lyon :

<https://www.lyon.fr/>

Plan interactif officiel de la ville de Lyon :

<https://cartes.lyon.fr/adws/app/f44362dd-9509-11e6-9d74-4f886d9d3edc/index.html>

- *Organismes chargés d'une mission publique d'information*

« Trafic de drogue : les peines encourues », sur le site du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ), mis à jour le 12/08/2020 :

<https://www.cidj.com/vie-quotidienne/justice/trafic-de-droque-les-peines-encourues>

Ressources issues de sites de personnes privées et/ou de collectifs militants :

Article du site Actu forces de l'ordre, en ligne et en date du 17/12/2021, intitulé « La préfecture du Rhône annonce la création d'une brigade de police spécialement dédiée au quartier de la Guillotière à Lyon » :

<https://actuforcesdelordre.fr/2021/12/17/la-prefecture-du-rhone-annonce-la-creation-dune-brigade-de-police-specialement-dediee-au-quartier-de-la-guillotiere-a-lyon/>

Page de l'association communautaire Barkombinat e. V., onglet « Mission » :

<https://www.barkombinat.hamburg/mission/>

Page « La police des transports et ferroviaire : missions, recrutement » sur le site non officiel Police-Nationale.net :

<https://www.police-nationale.net/police-transport/#escadrons-compagnies-republicaines-securite>

Article « Polizei Hamburg will ab Juli Verhalten automatisch scannen » du site militant de gauche tumulte.org, en date du 20/07/2023 :

<https://tumulte.org/2023/06/articles/polizei-hamburg-will-ab-juli-verhalten-automatisch-scannen/>

Page de la paroisse *St. Pauli Kirche* présentant le festival « *Here to stay festival* » :

<https://www.stpaulikirche.de/here-to-stay-festival/>

Ressources lexicographiques :

Site du Collège of Policing, agence pluridisciplinaire installée au Royaume-Uni :

<https://www.college.police.uk/>

Site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales :

<https://www.cnrtl.fr/definition/>

Site du dictionnaire en ligne Duden :

<https://www.duden.de/>

Site des dictionnaires en ligne Oxford Learner's Dictionaries :

<https://www.oxfordlearnersdictionaries.com/>

Site Géoconfluence – Ressource de géographie pour les enseignants, onglet « Glossaire » :

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire>

Texte de la chanson « Marie und Jana » du rappeur Sido, sur le site collaboratif d'explications de paroles Genius :

<https://genius.com/Sido-marie-and-jana-lyrics>

Table des illustrations

Illustration 1 :

Le quartier de Sankt Pauli : un petit *Stadtteil* au centre de Hambourg (image libre de droit) : <https://www.hamburgtipps.net/wp-content/uploads/2013/04/hamburg-bezirke-stadtteile.jpg>

Illustration 2 :

La promenade de Sankt Pauli à l'Elbphilharmonie : Park Fiction au cœur des circuits touristiques ; capture d'écran à partir de Google Maps

Illustration 3 :

Fresque murale et banderoles, Hafenstraße, 31.8.1988. HIS-Archiv, Fotosammlung Mike Schröder B 1258 :

<https://sozwissarchiv.de/protest-im-bild/>

Illustration 4 :

Evolution de la délinquance dans les quartiers de Hambourg Mitte par rapport à l'année précédente ; Polizeiliche Kriminalstatistik der Polizei Hamburg 2022 :

<https://www.polizei.hamburg/resource/blob/671742/6642432f4cef9de0494d7593dfef7e8d/pks-2022-jahrbuch-do-data.pdf>

Illustrations 5 :

5a : Les « îles de danger » et le territoire de danger de janvier 2014 à l'échelle de la ville-Etat

5b : Les « îles de danger » et le territoire de danger – zoom sur le centre-ville :

Captures d'écran à partir de l'article de la radio et télévision publique NDR (Norddeutscher Rundfunk) en date du 14/01/2014, intitulé « Unklug? Scholz' harte Linie in Hamburg » :

<https://www.ndr.de/nachrichten/hamburg/Unklug-Scholz-harte-Linie-in-Hamburg,gefahrengebiet189.html>

Illustration 6 :

Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville dans le Grand Lyon :

<https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Solidarites-hebergement-logement-et->

[populations-vulnerables/Politique-de-la-ville/Les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-QPV\)](#)

Illustration 7 :

De la ZUS de la Guillotière en 1996 au QPV de Moncey en 2014 :

<https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/8212101>

Illustration 8 :

Différents types de trajectoires – Typologie des quartiers de Lyon :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4183283#graphique-figure2>

Illustrations 9 :

9a : Graffiti « Ici dealers élus complices » à l'angle sud-ouest de la place Mazagran - La politique sur le trottoir

Photographie prise par moi-même en avril 2023

9b : « Que l'Etat intervienne sue cette place infernale. » - Le pouvoir central comme solution aux problèmes de la Place Mazagran ?

Capture d'écran à partir des commentaires quant au projet participatif « Réaménager la place Mazagran pour les enfants » :

<https://oye.participer.lyon.fr/processes/bp2022/f/1/proposals/217>

Illustrations 10 :

10a : Panneau en bois « Arrêtez les contrôles racistes ! » - rambarde ouest du Balduintreppe

10b : Rambardes est du Balduintreppe – La critique de la police sur les murs du Gefährlicher Ort

10c : Station d'information sur les liens entre politique de « gefährlicher Ort » et racisme structurelle – Au pied du Balduintreppe

Photographies prises par moi-même en mai 2023

Illustrations 11 :

11a : Panneau rappelant la réglementation en vigueur dans le quartier rouge – dans la continuité du Balduintreppe, Balduinstraße

11b : Note rappelant la réglementation en vigueur dans le quartier rouge, affichée sur la façade du commissariat 15 – n° 31 Spielbudenplatz

Photographies prises par moi-même en mai 2023

Illustrations 12 :

12a : Plaque rappelant la fresque « Adoration et prostitution » recouverte lors des travaux d'agrandissement du commissariat 15 – Façade ouest du commissariat 15, Davidstraße

12b : Vue de l'arrière du commissariat 15 face au trottoir le plus occupé par les travailleuses du sexe

Photographies prises par moi-même en mai 2023

Illustration 13 :

Synthèse de l'état de la législation allemande sur le cannabis en juillet 2022 :

<https://www.senat.fr/lc/lc306/lc306.pdf>

Illustration 14 :

Panneau installé au pied du Balduintreppe – des autorisations de travail contre la fin du deal de rue – St. Pauli Hafenstraße

Photographie prise par moi-même en mai 2023

Illustration 15 :

Modèle de sticker dénonçant la politique de hot spot comme légitimation d'un racisme institutionnel : Google images

Illustration 16 :

Organigramme de l'administration de l'Intérieur et du Sport de Hambourg :

<https://www.hamburg.de/contentblob/102210/18978e19551c4fb5f631c529391c14b1/data/org/anigramm-bis.pdf>

Illustrations 17 :

17a : Organigramme de la préfecture du Rhône – février 2023

17b : Organigramme de la préfecture du Rhône – octobre 2021

<https://www.rhone.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefecture/La-prefecture-du-Rhone/Organigramme>

Illustration 18 :

Les commissariats de police à l'échelle du Land de Hambourg :

Capture d'écran à partir de la page dédiée à la police hambourgeoise du site Hamburg-Magazin.net

<https://www.hamburg-magazin.net/behoerden-in-hamburg/polizei/>

Illustrations 19 :

19a : La Davidwache, un bâtiment historique devenu attraction touristique

19b : Reproduction de l'acte officiel autorisant l'appellation « Davidwache », dans la vitrine du commissariat

19c : Faire de la pub grâce à la Davidwache – Clôture de chantier de la société immobilière hambourgeoise Sprinkenhof dans la rue Große Freiheit

Photographies prises par moi-même en mai 2023

Illustrations 20 :

20a : L'hôtel de police de Lyon après rénovation – 40 rue Marius Berliet

20b : Le maire de Lyon et le ministre de l'Intérieur lors de l'inauguration de l'hôtel de police rénové – Octobre 2021

Google images

Illustration 21 :

Affiche « Vos policiers de quartier du commissariat 15 », dans la vitrine du commissariat

Photographie prise par moi-même en mai 2023

Illustration 22 :

Le terrain d'observation hambourgeois – loisirs à Park Fiction et deal au Balduintreppe
Capture d'écran depuis le site OpenStreetMap

Illustration 23 :

Le terrain d'observation lyonnais – trafic de cigarettes place Gabriel-Péri, loisirs et deal place Mazagran

Capture d'écran depuis le site OpenStreetMap

Illustration 24 :

Flyer de la police de Hambourg présentant le *Platzverweis* et le *Aufenthaltsverbot*, à destination des personnes qui en font l'objet

Photographies d'un flyer abandonné par l'homme qui l'avait reçu, récupéré à Park Fiction, mai 2023

Illustration 25 :

Tableau comparatif du nombre de mesures prises par les agent.es de police dans la zone « PK 15 BtM » entre le 21/12/2016 et le 32/03/2017

https://www.buergerschaft-hh.de/parldok/dokument/57294/gefaehrliche_orte_in_hamburg.pdf

Illustration 26 :

Extrait du programme de la formation initiale de la police hambourgeoise - Introduction socio-historique au thème des drogues :

<https://akademie-der-polizei.hamburg.de/resource/blob/637692/aa80192ea116740b41461ec189e2d0f7/berufsbildungspan-do-data.pdf>

Illustration 27 :

L'équipement des unités de voie publique en France :

<https://www.apvf.asso.fr/wp-content/uploads/2021/12/Les-unites-dintervention-sur-la-voie-publique.pdf>

Illustration 28 :

Graffitis sur la station de métropolitain Guillotière : « Nik la BST », « ACAB », « La police tue », « Free Palestine »

Graffitis réalisés en marge d'une manifestation contre la réforme des retraites

Photographie prise par moi-même en février 2023

Annexes

Annexe 1 : « Communiqué à propos de l'expulsion de l'ECG » en date du 28/06/2023, publié en ligne par le collectif ECG

Communiqué à propos de l'expulsion de l'ECG

28 juin 2023

L'Espace Communal de la Guillotière (ECG), situé dans le 7ème arrondissement de Lyon et réquisitionné depuis plus de 3 ans, est menacé d'expulsion imminente.

Les forces de l'ordre sont intervenues trois fois en deux jours, sans mandat, filmant l'intérieur du bâtiment, fracturant les portes des chambres fermées et proférant des intimidations à l'encontre des habitant.es et personnes présentes sur place.

La raison invoquée est celle d'un recensement dans le but de procéder à une expulsion prochaine.

Cette expulsion menacerait directement une vingtaine d'habitant.es. Paradoxe affligeant, il y a quelques mois encore, la police elle-même déposait des personnes en recherche d'hébergement d'urgence devant le bâtiment...

Nous n'avons reçu aucune information officielle nous informant d'une quelconque date d'expulsion de l'ECG.

Nous connaissons les projets d'aménagement relatifs à l'îlot Mazagran et la mairie du 7ème nous a indiqué très clairement que les travaux ne commenceraient de toute façon pas avant un an minimum.

Nous dénonçons, d'une part, l'absurdité de cette expulsion qui laisserait de nouveau vide ce bâtiment inoccupé depuis des années avant que nous ne lui donnions vie.

D'autre part, nous regrettons le manque de transparence et d'information de la part des pouvoirs publics.

Nous dénonçons par ailleurs les expulsions violentes et soudaines des dernières semaines sur la ville de Lyon et sa métropole, menant des centaines de personnes à la rue sans solution de relogement, dont des familles et femmes isolées avec enfants, et privant les quartiers de lieux de solidarité et de convivialité.

Le récent changement de préfète s'accompagne manifestement d'une volonté de nettoyer la ville de ces façons de l'habiter.

La position et le timing de la mairie du 7ème arrondissement lui même interroge.

Alors que le contact était inexistant depuis 2 ans environ, celle-ci est revenue vers nous il y a moins d'un mois avec de « nouvelles informations ». Le projet ficelé pour l'îlot Mazagran inclurait 50 % de « logements sociaux » et une salle polyvalente.

Nous sommes actuellement à 100 % de logements réellement sociaux et l'Annexe de l'ECG est déjà une salle polyvalente.

Aucune solution de relogement ne sera proposée aux habitant.es et le volet associatif du lieu se verrait attribuer un créneau hebdomadaire pour « poursuivre ses activités » dans une salle de la maison de quartier de la Guillotière.

En effet, en plus d'être un lieu d'habitation, l'ECG est un espace d'organisation autogéré, un lieu d'entraide et d'activités sportives et culturelles, ouvertes à tous.tes.

Les activités (distribution alimentaire rassemblant 60 personnes chaque semaine, cours de français et soutien scolaire qui ont concerné près d'une centaine de personnes, marché de fruits et légumes, permanences juridiques et droit d'asile, lavomatique, espace informatique, chorale féministe, boxe, danse, permanences santé etc.) et les événements (conférences, soirées de soutien, réunions associatives, projections, expositions etc.) sont gratuits ou à prix libre, afin d'être accessibles au plus grand nombre tout en permettant de soutenir le lieu et les nombreux collectifs et associations du quartier qui s'y organisent.

Suite aux événements de cette semaine, une centaine de personnes se sont rassemblées dimanche 25 juin pour réfléchir aux moyens disponibles pour préserver ce lieu et alerter sur le risque d'expulsion imminent qui pèse sur lui.

Face à la répression, nous exigeons le droit de continuer à occuper ces espaces solidaires et populaires pour organiser l'entraide à l'échelle du quartier et nous demandons la régularisation de l'ensemble des personnes vivant à l'ECG.

Annexe 2 : « Communiqué de clôture du 4ème colloque du Réseau International d'Etudes sur la Production de l'Espace (RIEPE) » en date du 30/06/2023, mis en ligne à l'adresse suivante : <https://productionespace.sciencesconf.org/resource/page/id/18>

**Communiqué de clôture du 4ème colloque du
Réseau International d'Etudes sur la Production de l'Espace (RIEPE)**

Si ce communiqué est évidemment l'occasion de remercier le comité d'organisation de Lyon et Saint Etienne, cela s'étend aux participants et participantes qui ont été nombreux.euses et attentif.ves.

Afin de clôturer ce colloque, et parce que nous ne croyons pas en la neutralité de la science, et que nous nous assumons comme sujet politique, nous tenons à ajouter deux commentaires en lien avec la conjoncture sociale et politique rencontrée en France lors de cette semaine du 26 au 30 juin 2023.

Tout d'abord, alors que nous nous apprêtions à commencer le 4^e colloque du RIEPE, nous apprenions que le squat de l'Espace Communal de la Guillotière (ECG) à Lyon était menacé d'expulsion. Cette menace s'inscrit tout autant dans la volonté de taire une opposition politique que de nettoyer la ville avant le Jeux Olympique de 2024. En soutien, nous avons donc maintenu nos activités et nous tenons à condamner les pressions politiques et policières à l'égard de l'ECG et d'autres lieux tout aussi importants. Nous remercions chaleureusement l'ECG pour avoir accueilli quelques activités hors les murs du colloque.

Parallèlement, le mardi 27 juin au matin, à Nanterre près de Paris, des policiers ont abattu froidement Nahel, un jeune de 17 ans d'origine algérienne. Après avoir tenté de justifier cet assassinat, médias et politiques ont été obligé de reconnaître l'infamie de l'acte, après qu'une vidéo ait dévoilé les faits. Ce meurtre a logiquement embrasé les quartiers de France. Après des décennies de maltraitance des quartiers populaires et des personnes racisées, nous ne pouvons que comprendre cette colère qui prend de l'ampleur ces jours-ci, et rappelé que ce sont bien ces populations qui sont dominées par l'Etat colonial et policier, et non l'inverse.

En ce sens, nous nous solidarisons avec le peuple français et avec ses formes de luttes et résistances.

Le RIEPE réuni à Saint-Etienne le 30/06/23

Annexe 3 : Echanges de courriels électroniques avec la police hambourgeoise – Mai 2023

Captures d'écran à partir de ma boîte mail

Gesendet: Mittwoch, 17. Mai 2023 16:01

An: POL-polizeioeffentlichkeitsarbeit <polizeioeffentlichkeitsarbeit@polizei.hamburg.de>

Cc: POL-pk15 <pk15@polizei.hamburg.de>

Betreff: [EXTERN] Studentische Anfrage für eine Masterarbeit

Liebe Öffentlichkeitsarbeitsstelle der Polizei Hamburg,

Ich heiße Marianne Adam (24), ich bin Französin und Masterstudentin an der École Normale Supérieure de Lyon (ENS) in Frankreich. Im Rahmen meiner Masterarbeit interessiere ich mich für die Arbeit der Polizei im Alltag, und zwar vergleichend auf zwei Gebieten (La Guillotière in Lyon und Sankt Pauli in Hamburg). Auf beiden Gebieten wurde nämlich die Polizeipräsenz erhöht. Ich werde bei dieser Arbeit von Frau Sylvie Toscer-Angot (Université de Tours) und Herrn Sebastian Roché (IEP de Grenoble, CNRS) begleitet.

Ich würde gern Kontakte zu einer Person haben, die in Hamburg bei Ihnen arbeitet und mir die Arbeit der Polizei auf Sankt Pauli erklären könnte. Dieses Gespräch bzw. Interview (ob aufgenommen oder nicht) wird lediglich dieses einem Forschungsprojekt dienen. Ich bin derzeit in Hamburg, sodass ein Treffen in Präsenz für mich ganz und gar vorstellbar wäre.

Ich setze das Kommissariat 15 in CC, denn es scheint die Polizeiwache zu sein, die für meine Forschung relevant ist.

Ich bedanke mich für Ihre Antwort und stehe für allerlei Fragen zur Verfügung.

Mit verbindlichen Grüßen

--

Adam Marianne
M2 Recherche - Etudes Germaniques
ENS de Lyon

Réponse supprimée pour publication

Annexe 4 : Echange épistolaire avec la DDSP du Rhône – février 2023

Reproductions et scans des courriers papiers



A Lyon,

Le 13 février 2023

Objet : Demande d'autorisation pour entretiens avec des agents de police

Monsieur le Contrôleur général des services actifs de la police nationale,

Actuellement étudiante en deuxième année de Master en études germaniques à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Lyon, je vous écris ce courrier pour solliciter votre autorisation de réaliser des entretiens sociologiques avec des agents de police. Je m'intéresse au travail de la police à l'échelle locale, dans les quartiers de La Guillotière (Lyon) et de Sankt Pauli (Hambourg, Allemagne). Afin de mener une étude comparative sur l'action de la police et de rédiger un mémoire de master portant sur ces deux villes, je souhaite mener des entretiens similaires dans le quartier de Sankt Pauli à Hambourg. Les deux métropoles semblent en effet être confrontées à des problèmes semblables, en particulier dans l'espace public. Elles ont toutes deux mis en place une politique de zonage de la ville : dans les deux quartiers cités, la présence des forces de l'ordre a ainsi été renforcée. J'aimerais donc comprendre les différents problèmes auxquels les agents de police sont confrontés sur le terrain et comment ils y remédient, à La Guillotière et à Sankt Pauli. Je suis convaincue qu'un travail comparatif à partir de ces deux espaces sera riche d'enseignement pour l'ensemble des parties impliquées.

Il serait nécessaire à ma recherche de m'entretenir avec environ dix agents des forces de l'ordre en exercice à La Guillotière, dans les secteurs de la place Gabriel-Péri et de la place Mazargan et/ou rattachés au commissariat du 3^{ème} et 6^{ème} arrondissement, rue Saint Jacques, ou au commissariat du 7^{ème} arrondissement, rue Marius Berliet. Je serais particulièrement intéressée par des échanges avec des agents de la Brigade Spécialisée de Terrain (BST).

Cependant, la perspective des agents de la police municipale comme celle des CRS, eux-aussi impliqués dans le quartier de la Guillotière, sont tout autant pertinentes pour ma recherche.

Je mène ce projet en conformité avec le cadre éthique et méthodologique qui incombe à l'activité de recherche en sciences sociales, sous la codirection de Sylvie Toscer-Angot, Professeure de civilisation allemande à l'Université de Tours et de Sébastien Roché, Directeur de recherche au CNRS et enseignant à SciencesPo Grenoble. Il s'agirait de discuter avec chaque personne pendant une heure au maximum, au cours du mois d'avril 2023, dans un lieu qui sera défini au préalable avec les participants.

Ayant conscience de la charge de travail des agents de police et dans le souci de perturber le moins possible leur rythme de travail, je m'adapterai entièrement à leurs disponibilités. Les discussions seront enregistrées uniquement pour répondre aux exigences du travail de rédaction de mon mémoire. Un protocole d'anonymisation sera mis en place et les données collectées seront traitées selon le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les participants auront donc, entre autres, un droit de rectification et un droit à l'effacement de leurs données. Je m'engage par ailleurs à vous faire parvenir le mémoire une fois fini et serais tout à fait disposée à présenter ce travail aux équipes concernées, afin de discuter les résultats obtenus.

Je me tiens à votre entière disposition pour de plus amples informations.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses.

Marianne ADAM

Courrier d'appui de Madame Toscer-Angot, joint à la lettre précédente.

Supprimé pour publication

Réponse supprimée pour publication

Portraits des personnes rencontrées sur les terrains

En l'absence de précision, ces personnes font partie de la catégorie « habitué.es » qui a émergée lors des observations. Ces personnes sont présentes tous les jours sur les terrains : être dans l'espace public et discuter avec leurs pairs constituent leur activité principale.

Ces biographies sommaires suivent l'ordre chronologique dans lequel j'ai eu des conversations avec les personnes présentées. Elles sont majoritairement composées de ce que m'ont dit les personnes elles-mêmes, et ponctuellement de ce que d'autres m'ont dit à leurs propos ou de ce que j'ai pu observer de leurs relations avec d'autres habitué.es.

Je rends ici le plus fidèlement possible ce que les personnes m'ont raconté sans pouvoir attester de la véracité de ces propos.

Lyon – Place Mazagran

- Mamadou a 59 ans, il est noir et vient du Sénégal. Il me demande de l'argent car « la vie c'est la galère ». Il semble être aveugle d'un œil. Il a habité en Guinée dans les années 1970. Il habite actuellement dans le foyer Notre-Dame des Sans-Abris (3 rue Père Chevrier, 69007). Une de ses cousines est avocate et l'aide à obtenir un titre de séjour. Il est dans l'attente de sa convocation à la préfecture. Il est venu en France pour obtenir des soins médicaux, avec un statut d'« étranger malade » et n'a donc pas fait de demande d'asile. Mamadou dit qu'il a envie de discuter parce qu'il s'ennuie au foyer, où il a des copains ; mais pendant la journée, « chacun fait sa vie ». Son père était « contrôleur général ». M. cite par cœur une histoire qu'il a apprise à l'école, celle de Mamadou et Bineta²⁸⁸ qui sont frère et sœur. Mamadou considère que les jeunes hommes français²⁸⁹ « veulent la vie facile » et qu'« ils n'ont pas le courage de travailler ».
- Adamou a 22 ans, il est noir et vient de Guinée-Conakry. Il est arrivé en France à 16 ans. Il a habité dans une famille d'accueil à Point-du-Jour (5^{ème} arrondissement de Lyon), mais celle-ci ne voulait pas qu'il ait de contact avec sa famille. Il a donc fugué avec son cousin. Maintenant, il habite dans le quartier de Perrache (2^{ème} arrondissement), avant il traînait là-bas, il connaît y donc quelques personnes, mais maintenant il passe ses journées place Mazagran. Adamou me recommande l'œuvre de l'écrivain Camara Laye qui lui a fait découvrir son père. Il raconte que quand il était en Guinée, il ne fumait pas (de marijuana) ; son meilleur ami est mort, là-bas « on peut te tirer ». Quand il aura sa carte de séjour, il compte aller en Suisse pour faire du

²⁸⁸ Mamadou en parle comme d'un conte. Il s'avère que les deux enfants sont les personnages fictifs et éponymes d'une série de manuels scolaires de français à destination des populations africaines.

²⁸⁹ Je suppose qu'il fait référence aux personnes, minoritaires sur la place, qui ont la nationalité française et ont des parcours migratoires, entre des (anciens) territoires français et la métropole.

« business » avec un contact qu'il a là-bas, c'est-à-dire vendre de la cocaïne et gagner ainsi plus d'argent. Cependant, il aime bien la vie ici. Il peut « détailler » malgré les passants (je comprends qu'il achète de la marijuana en gros et qu'il la revend plus cher aux personnes qui viennent en chercher place Mazagran). Il a habité en Côte d'Ivoire avec son père et y a étudié quelques mois. Son ami Issa est à Chelsea (Londres, Royaume-Uni) et il aimerait lui rendre visite. Je suppose qu'Amadou a des troubles psychiatriques car il a du mal à tenir une conversation. Il discute parfois dans une langue vernaculaire d'Afrique avec d'autres hommes noirs, mais il se déplace souvent seul, de groupe en groupe.

- Gilbert a une cinquantaine d'année. Il est blanc et souvent seul. Il dort souvent sur la place en journée, parfois à même le sol. Il est incontinent, ses vêtements sentent les excréments. Il semble avoir des troubles psychiatriques et des problèmes d'articulation. Les pompiers ne le prennent plus systématiquement en charge car il représente à lui seul une charge de travail conséquente. Il demande souvent à ce qu'on lui offre des cigarettes, des cafés ou de la marijuana.
- O. est un grand homme noir d'environ trente ans, à la carrure imposante. Il est né en France et est originaire du Sénégal. O. est la seule personne rencontrée lors du travail de terrain qui m'a demandé de ne pas mentionner son nom dans mon mémoire. Il a « une histoire ici » qui appartient à son passé et qu'il ne souhaite pas voir ressurgir. Il est aussi celui qui a eu les propos les plus laudatifs vis-à-vis des policiers, soulignant à plusieurs reprises qu'il ne fallait pas les considérer comme une catégorie homogène. O. ne reste pas avec les autres hommes noirs présents sur la place, qui dealent et n'ont vraisemblablement pas de titre de séjour, mais avec les deux ou trois mêmes amis, racisés et français, qui ont eux aussi grandi dans la métropole lyonnaise.
- Junior est un homme noir de 31 ans. Il est français originaire de la Martinique. Il habite provisoirement dans un foyer à Vénissieux. Il doit remplir des documents administratifs pour pouvoir être reloger ailleurs (il évoque une déclaration d'impôts). Il espère bientôt déménager vers un logement plus adapté à sa situation, celle d'un jeune homme qui cherche à se réinsérer dans la société. Il a par ailleurs deux enfants qui habitent avec leur mère à La Guillotière et il aimerait se rapprocher d'eux. Un jour où l'on parle de la prison (« la ratte »), il déclare : « Si j'y vais, je sais pas ce que je fais. »
- Kamel a 29 ans, il est français originaire d'Algérie. Il raconte qu'il faisait « n'importe quoi » il y a une dizaine d'année. A l'époque, il habitait dans une des rues formant les limites de la place Mazagran. Il raconte comment il se levait le matin et achetait une bouteille de vodka dès l'ouverture du supermarché le plus proche. Il raconte aussi qu'« à l'époque », les habitué.es (dont lui) faisaient des « barbecues géants »²⁹⁰ sur la place Mazagran, avec des poissons ramenés par « les Africains ». Lui ramenait son canapé. Il

²⁹⁰ A Park Fiction, j'ai pu observer des barbecues entre habitué.es et/ou riverain.es : cette pratique n'attire pas l'attention des policiers en patrouille.

habite aujourd'hui à Caluire, ce dont il tire une certaine fierté²⁹¹. Kamel raconte avoir « fait toutes les gardes à vue de Lyon, de Valence et de Brignoles ». Il a fait 21 mois de prison et a été libéré en novembre 2022. Il a alors habité chez sa sœur, il était complètement désœuvré. Elle a été pour lui une aide décisive. Elle aussi était seule, elle a été délaissée par son compagnon d'alors et par sa famille. Elle a demandé à Kamel de choisir le nom de sa fille qui allait naître. Kamel a ensuite « récupéré [son] appartement ». Depuis, il a rendez-vous tous les mois (vraisemblablement avec le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation qui lui a été assigné), le suivi se passe bien. Il attend qu'on lui mette un bracelet électronique mais celui-ci n'arrive pas, le conseiller ne sait pas quand est-ce que la pose aura lieu. Il doit le porter 11 mois. Alors que des étudiantes en journalisme viennent réaliser un projet de micro-trottoir place Mazagran, Kamel dit : « Faut pas venir ici, les gars ils connaissent rien. ».

- Abdoul est un homme noir d'environ trente ans, sa capacité d'expression orale en français est limitée. Il a arrêté de dealer en 2015, passe actuellement son code de la route et est employé dans la banlieue lyonnaise en tant que chaudronnier. Abdoul et Kamel se connaissent depuis une dizaine d'années.
- Didier est un homme blanc de 63 ans. Il n'a plus de dents. Sa formule pour rester jeune est « la drogue, l'alcool, les femmes ». Didier raconte qu'avant l'époque de Kamel (donc dans les années 2000 environ), on trouvait plusieurs tentes places Mazagran, « on dormait là ». Il raconte cette phase comme une période de tous les possibles, lui aussi déclare : « On faisait n'importe quoi. ». Bien qu'il ait l'air en partie nostalgique de cette époque, ses propos laissent penser qu'il juge avec le recul leur comportement d'alors comme trop extravagant.
- Moussa est un homme noir d'environ quarante ans. Il fait partie des « vieux de la place » (selon l'expression de Greg qui travaille au Court-Circuit) : il connaît les personnes qui « traînent » place Mazagran depuis longtemps, mais lui-même n'est présent que rarement. Il suit des études de droit depuis plusieurs années à l'université Jean Moulin – Lyon 3, à quelques centaines de mètres de la place. D'après Moussa, il y a des policiers bienveillants, qui ont une attitude de « prévention » et de « modération ». Il s'avère que disant cela, il pense au policier que j'avais en tête, l'agent de la police municipale grand et de plus de cinquante ans. Moussa me dit qu'il a en souvenir que ce policier est né à Abidjan. Lorsque je lui demande d'expliquer ce qu'il entend par « prévention », il a du mal à répondre. La « prévention » serait plutôt une absence de sanction, consistant à faire comme si l'on n'avait pas vu que tel habitué était en train de fumer un joint.
- Bruno est un homme d'origine portugaise. Il habite dans un foyer. Il passe tous les jours place Mazagran mais ne s'y installe jamais. Il dort peu et est sportif, il se dit « boxeur de rue ». Il ne fume pas de marijuana. Il marche la nuit en écoutant de la musique

²⁹¹ Caluire est une commune limitrophe de Lyon, majoritairement résidentielle et offrant une certaine qualité de vie de par la proximité des berges de la Saône, plus « naturelles » et pittoresques que les berges du Rhône.

portugaise. Il est fier de son pays mais les personnes de sa communauté ne veulent pas parler portugais avec lui, ce qui l'attriste.

Lyon – Place Gabriel-Péri

- Yassin a une trentaine d'année, il est tunisien. Il m'aborde lors d'un relevé Place Gabriel-Péri (il me demande si j'ai besoin de quelque chose, puisque je suis immobile là où se déroule le trafic de cigarettes ; je réponds que non, ce qu'il accepte, puis me complimente sur mon apparence ; je lui demande une cigarette). Il trouve que la vie est facile ici, alors qu'en Tunisie il n'y a rien, ni argent, ni travail. A La Guillotière, il peut gagner 100 euros par jour. Je lui demande si la présence policière n'est pas un problème pour lui. Il répond d'abord que non, que c'est « normal ». J'insiste et il dit alors qu'en effet, c'est contraignant mais qu'il reste quand même. Il attend des nouvelles de la préfecture sous quinze jours. Il a travaillé dans le nettoyage. Mais vendre des cigarettes rapporte plus car il ne paye pas d'impôt. Il a besoin de cet argent pour payer son loyer et acheter de la nourriture, qu'il décrit comme des dépenses nécessaires. Il aimerait pouvoir rester en France car malgré ces coûts fixes, il a une meilleure qualité de vie que dans son pays d'origine. J'évoque la possibilité d'aller en Allemagne : ce n'est pas envisageable pour lui, ici, c'est le meilleur qu'il puisse avoir (je ne sais pas s'il parle de la France, de Lyon, ou de sa vie en tant que vendeur de cigarettes de contrebande).

Hambourg – Park Fiction

- Franck est un homme blanc allemand de plus de cinquante ans. Il ne vient pas de Hambourg mais y vit depuis plusieurs années. Il a une chambre chez un ami qui habite à quelques rues de Park Fiction. Parfois, il loge aussi ailleurs. Il vient tous les jours (sauf cas exceptionnels), en vélo, avec son enceinte de musique, deux cannettes de 50cl de la bière locale *Holsten* et un joint roulé à l'avance. Il fume ce joint en plusieurs fois, sur plusieurs heures, et le conserve dans un étui isolant conçu à cet effet. Il garde un matelas de sol à isolation thermique dans son sac à dos afin de garder ses bières au frais toute la journée. Franck raconte qu'il s'est déjà fait contrôler et qu'il a été emmené à la Davidwache. D'après lui, les policiers préfèrent emmener les personnes pour les contrôler lorsqu'elles sont blanches, même pour une simple fouille. Il raconte aussi avoir plusieurs fois caché ou s'être débarrassé de la marijuana qu'il avait sur lui alors que les policiers étaient près de lui, de sorte qu'ils ne disposaient plus de preuve qu'il était en possession de stupéfiants.
- Emsy est un homme noir d'environ trente ans. Il est petit et porte de longues dreadlocks. Il ne parle pas allemand. Il vient de Guinée et habite à Bergedorf (arrondissement à l'extrême est de la ville-Etat de Hambourg).

- Magid est un homme noir d'environ trente ans, il est né au Sénégal. Il évoque la colonisation française de lui-même après quelques phrases échangées. Il a vécu en Gambie avec sa grand-mère. Il parle anglais, ses sœurs, elles, parlent français.
- Baba, aussi appelé Ali Baba ou Ali, est un grand homme noir d'environ trente ans²⁹². Il vient de Gambie. Il ne vient que de temps en temps à Park Fiction, pour rendre visite à des connaissances. Il travaille depuis peu à la cantine de l'hôpital
- Momo est un homme noir d'environ quarante ans. Il porte toujours des lunettes de soleil et se déplace en vélo. Il est visiblement impliqué dans le trafic de stupéfiants : il se tient souvent en haut de l'escalier Balduintreppe, rue Bernhard-Nocht, là d'où arrivent la majorité des client.es potentiel.les. Il joue alors le rôle d'intermédiaire entre ces consommateur.ices et d'autres personnes (des hommes noirs).
- Dogan est un homme blanc de plus de cinquante ans. Il se dit yougoslave, étant né en Yougoslavie. Il est en Allemagne depuis son adolescence. Il parle allemand sans accent. Il parle aussi serbo-croate, notamment avec un homme présent à Park Fiction qui est lui d'origine bulgare. Il est toujours content de parler de ses origines ou de parler dans sa langue maternelle. Lorsqu'une femme passe récupérer les bouteilles vides consignées²⁹³, il s'indigne : elle est à la retraite mais n'a pas de quoi vivre dignement sans ce revenu complémentaire, ce qu'il trouve honteux dans un pays riche comme l'Allemagne.
- Dustin et Zeko sont toujours vus ensemble. Dustin est blanc et timide, Zeko est racisé, d'origine turque et extraverti. Ils disent ne pas avoir peur de la police « parce qu'[ils sont] d'ici », ils disent mener une vie agréable ici (je pense qu'ils parlent de Hambourg et particulièrement de Sankt Pauli) ; leur activité principale est de fumer des joints au soleil.
- Saiab est un homme blanc aux yeux bleus. Il ne parle ni allemand, ni anglais, c'est donc Franck (avec qui je parle allemand) qui me parle de lui. Saiab vient de Syrie, sa langue maternelle est l'arabe. Il est venu en Allemagne il y a neuf ans avec sa femme. Récemment, il a réussi à s'inscrire au Jobcenter²⁹⁴.

²⁹² C'est la seule personne présente sur le terrain que je connaissais avant la phase d'observation. Lorsque j'étais en Erasmus à Hambourg en 2020-2021, je passais de temps en temps à Park Fiction et nous avons un jour discuté quelques minutes. Il m'a reconnu en mai 2023 et m'a adressé la parole.

²⁹³ Cette femme passe tous les jours à Park Fiction, elle ne s'arrête que rarement et ne parle à personne. Elle est ce qu'on appelle en Allemagne une *Pfandsammlerin* : les contenants pour liquide sont la plupart du temps consignés ; abandonnés sciemment dans l'espace public, ils sont récupérés par des personnes dans le besoin, personnes sans-abris ou disposant de bas revenus, puis échangés contre des bons d'achat dans les supermarchés. Les personnes qui pratiquent cette activité régulièrement, voire quotidiennement, sont appelées *Pfandsammler.innen*.

²⁹⁴ Equivalent allemand de Pôle Emploi.

- Ibrahim est un homme noir d'environ trente ans, originaire du Sénégal. Il est d'abord arrivé en Allemagne à Munich. Il raconte que dans cette ville, les gens étaient froids et racistes. Depuis son arrivé à Hambourg, il éprouve à nouveau le sentiment de joie et se sent libre. C'est sa sœur qui lui avait dit de venir, elle habite près de Park Fiction.
- Alajei est un homme noir de vingt-cinq ans qui vient de Gambie. Il préfère le Wohlerspark ou le Stadtpark à Park Fiction car il y a moins de patrouilles de police. Il habite dans le quartier de Eimsbüttel avec un couple plus âgé aussi originaire de Gambie. Avant d'arriver à Hambourg, il a résidé en Italie et en Suisse. Son oncle habite à Hambourg depuis trente ans, sa sœur réside aussi dans la ville. Il est musulman et la religion joue un rôle important pour lui. Nous discutons un vendredi après-midi et il m'explique à ma demande que les « gars », les hommes noirs normalement présents, sont à la mosquée. Il raconte que les policier.ères sont uniquement à la recherche de drogue : tant que la personne contrôlée a son *Anmeldung*²⁹⁵, elle ne risque pas de poursuite quant à son statut juridique. Lui dit ne pas avoir peur de devoir quitter l'Allemagne. Par contre, il évoque le fait que des personnes reçoivent des *Platzverweise*²⁹⁶ même lorsqu'elles n'ont pas de produits stupéfiants sur elles, ce qui l'offusque. Alajei raconte qu'en Gambie, on peut fumer de la marihuana à peu près partout tant que c'est « avec respect » : il est courant de fumer devant sa maison (il évoque une forme d'habitation traditionnelle où l'ensemble de la famille réside dans la même maison). La police serait à la recherche des trafiquants de drogues dures et non de marihuana. Par ailleurs, elle n'aurait pas de pratiques pro-actives, à l'instar des patrouilles. Le contact avec la police aurait lieu uniquement lorsque l'on a soi-même un problème : on se déplace alors au commissariat.

²⁹⁵ Obligation légale nationale de faire enregistrer son lieu de résidence auprès des autorités communales.

²⁹⁶ Obligation légale de quitter immédiatement un espace, ici la zone catégorisée *gefährlicher Ort PK 15 BtM* jusqu'au lendemain matin 7h. Le *Aufenthaltsverbot* forme la version étendue de cette mesure : la personne qui en est l'objet n'a pas le droit d'être présente dans la zone pour une durée plus longue pouvant aller jusqu'à 6 mois.